




AZ 59

# DU SYSTÈME

# DE M. LOUIS BLANC

OU

## LE TRAVAIL, L'ASSOCIATION ET L'IMPOT.

## AVIS DE L'ÉDITEUR.

Cet écrit a paru pour la première fois dans la *Revue des Deux Mondes* (avril 1848). L'attention qu'il a obtenue a déterminé l'auteur à le faire réimprimer, après l'avoir revu et y avoir ajouté de nombreux développements.

Imprimerie Gerdès, rue Saint-Germain-des-Prés, 10.

# DU SYSTÈME

# DE M. LOUIS BLANC

OU

## LE TRAVAIL, L'ASSOCIATION ET L'IMPOT,

PAR

**M. LÉON FAUCHER,**
Représentant du peuple.



PARIS
GERDÈS, ÉDITEUR,
RUE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, 10.

GUILLAUMIN, LIBRAIRE,
14, RUE RICHELIEU.

J. RENOUARD, LIBRAIRE,
6, RUE DE TOURNON.

1848.


BIBLIOTHEQUE CANTONALE
LAUSANNE
ET UNIVERSITAIRE

# TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

# CHAPITRE PREMIER.

## LE SYSTÈME.

« Si la société est mal faite, refaites-la. »
(Discours de M. Louis Blanc.)

Une révolution n'est vraiment digne de ce nom que lorsqu'on la fait dans l'intérêt du plus grand nombre. Les intrigues et les catastrophes de palais, les changemens soudains d'hommes ou de lois peuvent laisser une trace de sang dans l'histoire : la mémoire des peuples ne s'attache qu'aux événemens qui ont amélioré leur sort, et qui marquent en quelque sorte les étapes du progrès.

Le progrès est la pierre de touche des révolutions; mais il ne s'accomplit pas en un jour, il ne

jaillit pas comme un éclair qui illumine l'espace. Les peuples s'affranchissent par degrés. La liberté s'étend et la base du pouvoir s'élargit, à mesure que les lumières se répandent. Chaque évolution de l'humanité apporte une idée nouvelle et consacre des droits nouveaux; chacune a sa destinée à remplir. Il ne faut pas que les lois s'élancent en avant ni qu'elles passent à côté des mœurs, car alors elles seraient des chimères ou des violences.

Quand on veut sérieusement réformer, améliorer, développer, on doit partir de ce qui existe, et prendre pied dans le monde des réalités. Les grands législateurs de l'antiquité et des temps modernes se sont toujours annoncés comme les continuateurs de la tradition orale ou écrite. C'est dans le passé, c'est dans les mœurs primitives qu'ils ont placé leur idéal, leur âge d'or. Moïse continue les patriarches, et l'Évangile se rattache à la loi de Moïse. Les sages de la Grèce vont s'instruire dans les rites mystérieux de l'Égypte. Rome emprunte la loi des douze tables à la Grèce. Grégoire VII fait sortir de la république chrétienne un catholicisme monarchique et conquérant. Luther, en proclamant la liberté religieuse, ne renonce ni à l'autorité ni à la grace. La révolution française, qui considère les titres du genre humain comme oubliés ou perdus, franchit un intervalle de deux mille ans pour aller les demander à Rome et à la Grèce.

Napoléon, pour donner de larges et solides bases à la société civile, pour rédiger les codes, interroge les annales, l'expérience et le bon sens de la nation.

Ceux qui prétendent refaire la société ne sont que des rêveurs ou des anarchistes. Tout le secret de ceux-ci consiste, comme on le dit hautement dans certains clubs, à mettre dessus ce qui était dessous, et à mettre dessous ce qui était dessus. Ils élèvent le désordre à la hauteur d'une théorie; pour eux, renverser est tout : ils ne songent pas à reconstruire. Par cela même, nous les croyons peu dangereux; la société a besoin d'ordre et ne suit pas long-temps ceux qui la mènent à travers les ruines. Quant aux autres, quant à tous les esprits faux qui nous proposent un monde de leur façon, depuis les conceptions ultra-démocratiques d'Owen jusqu'aux théories ultra-despotiques de Saint-Simon, leurs systèmes dérivent d'une vue incomplète du cœur humain et de l'histoire; ils ressemblent à ces monstres de la création, dans lesquels une partie du corps se trouve développée à l'excès et absorbe la substance de toutes les autres. Les uns sacrifient l'autorité à la liberté, les autres la liberté à l'autorité. En considérant l'état social, ils ne s'élèvent jamais à l'harmonie ni à une vue d'ensemble. Aussi leur influence ne peut-elle ni s'étendre ni durer. Elle passe comme un météore

sinistre; elle éblouit et n'éclaire pas. Entre les réformateurs et les niveleurs il y a un abîme. Luther a émancipé l'Allemagne, et les anabaptistes l'ont ravagée. L'assemblée constituante a proclamé des principes qui feront avec le temps la conquête du monde civilisé, et les doctrines de Babœuf n'ont produit que des machinations contre l'ordre social, machinations absurdes autant que funestes.

On ne refait pas la société, parce que la société est l'œuvre de Dieu avant d'être l'œuvre des hommes. La Providence en a posé les bases et en a marqué les destinées. Les lois du monde moral aussi bien que celles du monde physique émanent de cette pensée éternelle et immuable. Nous ne sommes pas notre propre cause. Nous ne donnons pas l'impulsion à cette gravitation puissante qui entraîne les individus, les nations, le genre humain tout entier. Nous pouvons y associer nos efforts, mais voilà tout. La famille, la propriété, les droits et les devoirs, nous n'avons rien créé; nous ne pouvons rien détruire. Pour changer la société, il faudrait changer la nature humaine, donner à l'homme d'autres besoins, d'autres penchans, d'autres sentimens que ceux qu'il manifeste et qui sont inhérens à sa constitution. Il faudrait encore séparer complétement les nations de leur passé, et rompre tout lien de solidarité entre les hommes. Ce serait la folie aux prises avec l'impossible.

De pareilles clameurs avaient encore un prétexte avant l'ère de régénération qui fut inaugurée en 1789. A cette époque en effet, la vieille monarchie expirait, et le gouvernement représentatif allait naître. L'administration était décrépite, l'ordre politique était encombré de priviléges, la propriété se trouvait concentrée de la façon la moins productive dans un petit nombre de mains. L'industrie et le commerce étaient dans les langes; le crédit n'existait pas, des voies de communication imparfaites et clairsemées sillonnaient le territoire; la France était comme une terre inculte que la révolution avait à défricher.

Cette révolution, nous l'avons faite. Il n'y a plus de priviléges, il n'y a que des droits. Tous les hommes étaient égaux depuis cinquante ans devant la loi civile; l'égalité s'établit aujourd'hui devant la loi politique. La propriété du sol, qui appartenait à quelques privilégiés, est devenue le fait le plus général en France. Presque tout le monde possède de nos jours. Le repos de la société tient désormais au grand nombre des propriétaires, comme la fortune de l'état au grand nombre des contribuables. Avec la diffusion de la richesse immobilière, la richesse mobilière a pris l'essor. Les capitaux ont été accumulés par l'épargne; le crédit a reçu des développemens inconnus; le travail, affranchi et honoré, devient le principe de

toutes choses; l'ordre actuel, grâce aux réformes profondes opérées depuis un demi-siècle, est véritablement un ordre nouveau. Pour le refaire, il faudrait défaire; il faudrait remettre en question les progrès accomplis, et tenter, après deux expériences malheureuses, une troisième restauration du passé.

Tous les changemens qui peuvent intervenir dans l'état social d'un peuple ont pour objet, soit de renouveler la forme de la pensée religieuse, soit de modifier le principe du gouvernement, soit d'amener une autre distribution de la richesse et de la propriété, soit enfin d'établir des bases différentes pour la répartition des charges publiques. La religion, l'état, la propriété et l'impôt, voilà le cercle des combinaisons dans lesquelles se produit le besoin d'innovation et de réforme. Eh bien! qu'y a-t-il à changer aujourd'hui dans ces élémens de l'ordre social? Les novateurs ne nous apportent pas assurément un dogme supérieur au dogme chrétien, ni une morale plus pure et plus humaine que la morale de l'Évangile. Quant au gouvernement, tout le monde y concourt désormais; le droit est proclamé, il ne s'agit plus que d'en garantir à chacun le paisible exercice, de faire régner une égalité bien réelle, d'empêcher que le privilége d'une classe ne soit substitué au privilége d'une autre classe, que le capital ne soit immolé au

salaire, ou le salaire au capital; que le travail des bras, par une réaction qui frapperait les ouvriers eux-mêmes, ne prime le travail intellectuel, et que la corruption ne soit remplacée par la violence.

L'assiette de l'impôt conserve encore quelques traces du servage qui pesait, dans le dernier siècle, sur les rangs inférieurs de la société. Sans doute aucune classe d'hommes ne peut aujourd'hui s'exempter de la contribution que réclament les charges publiques : le clergé et la noblesse acquittent l'impôt; les citoyens, grâce à la suppression de la corvée et de la dîme, ne paient plus d'impôt qu'à l'état. Pourtant la répartition des charges n'est pas conforme à la stricte équité; tous les citoyens n'y contribuent pas dans la proportion de leur fortune. Il y a des taxes qui se mesurent à l'importance de la propriété et du revenu; il en est d'autres qui, dépendant de la consommation personnelle, représentent une véritable capitation. Le paysan se voit rançonné par la taxe du sel; l'impôt indirect et l'octroi accablent de tout leur poids l'ouvrier et l'artisan dans les villes. Les contributions sont réparties, à certains égards, en raison inverse des facultés contributives; on voit trop que les propriétaires ont fait la loi, et qu'ils l'ont faite dans leur seul intérêt. Sur ce point, la réforme paraît facile; il n'est pas nécessaire de bouleverser la société, et il ne faut pas même se mettre en grands

frais d'invention pour établir sur des bases plus équitables l'assiette de l'impôt.

La législation qui régit chez nous le commerce et l'industrie présente sans contredit des dispositions qui ont fait leur temps et des lacunes qui sont regrettables; mais ces défauts trouvent leur explication dans le caractère de l'époque à laquelle remonte le système. Ces lois furent rendues sous l'empire, dans un mouvement de réaction; elles accusent une déviation très prononcée des principes d'égalité et de liberté qui forment le trait distinctif de la société moderne. Ouvrez le code pénal et même le code de commerce : vous n'y verrez nulle part les droits de l'ouvrier placés sur la même ligne que ceux du maître; l'esprit d'association y est gêné et non pas secondé ni dirigé par les règles qu'on lui pose; enfin, le législateur ne semble pas plus avoir soupçonné l'importance du travail et du crédit qu'il n'avait deviné le rôle de création industrielle et d'expansion commerciale réservé à la vapeur.

Mais, pour redresser la tendance de nos lois, il suffit de les retremper dans leur source légitime. En rendant le travail libre, on le rendra fécond. Il n'est pas nécessaire, pour atteindre ce but, d'emprisonner la société dans les limites d'un phalanstère.

Pourquoi veut-on cependant reprendre aujour-

d'hui en sous-œuvre les fondemens de l'ordre social? Quel est le prétexte ou le but d'une aussi étrange croisade? Les novateurs ont arboré pour bannière ces mots ambitieux et équivoques : *Organisation du travail.* Ce qu'ils entendent par là, nul ne le sait; ils ne le savent pas eux-mêmes. Comme l'a dit un illustre orateur, ils n'ont qu'un problème, et ils vont en avant avec la même intrépidité que s'ils apportaient une solution pratique : chercheurs aventureux qui appellent la société à quitter le terrain solide des faits, sans pouvoir lui montrer, même dans le lointain, le profil de la terre promise.

Parmi ces agitateurs et au premier rang figure M. Louis Blanc, qui a écrit un livre très populaire (1) et que le suffrage du peuple a élevé au pouvoir, comme pour le mettre en demeure de passer, à la faveur d'un mouvement révolutionnaire, de la théorie à l'action. Parlons d'abord de l'ouvrage; nous verrons ensuite ce qu'a fait l'auteur depuis qu'il a pris en main le gouvernement de la France. J'ai servi long-temps mon pays, comme M. Louis Blanc, dans les rangs de la presse quotidienne, qui est l'église militante de notre temps. En souvenir de cette confraternité qui m'est chère et en témoi-

(1) *Organisation du travail*, par M. Louis Blanc; cinquième édition, 1848.

gnage de mon estime, je lui dois et je lui dirai la vérité, sans prétention comme sans faiblesse.

× M. Louis Blanc est un esprit plein de sagacité et qui excelle dans la critique. Un style clair, mordant, vigoureux, donne à ses écrits, outre l'attrait du moment, le cachet de la durée; mais il manque absolument de cette philosophie qui révèle le sens général des faits, et de cette expérience qui enseigne le côté pratique des choses. Son livre n'est ni une doctrine ni un plan. A le prendre par le côté des théories, on le trouve d'une insuffisance trop évidente, amalgamant sans choix le faux avec le vrai, et, à l'exemple de Jean-Jacques Rousseau, cherchant la force non dans la raison, mais dans la logique. Quant à la solution qu'il présente et qui consiste à ouvrir, en face des ateliers libres, des ateliers fondés par le gouvernement, elle est d'un vague qui confine au vide. Les systèmes d'Owen, de Saint-Simon et de Fourier, sont des chefs-d'œuvre en comparaison.

Le succès de M. Louis Blanc s'explique moins par les qualités que par les défauts de son livre. C'est le vague même de ces données qui en a fait la popularité. Moins le symbole qu'il proposait au peuple était tangible et défini, et plus il autorisait d'illusions ainsi que d'espérances. Ajoutons qu'en introduisant l'action du gouvernement dans l'industrie, M. Louis Blanc ne demandait pas, comme

Saint-Simon et Fourier, que l'on fît sans délai table rase de l'ordre actuel, ni que la société fût coulée d'un seul jet dans un moule nouveau. Il attaquait plutôt qu'il ne supprimait la liberté industrielle. En révolutionnaire habile, il avait l'air de respecter les droits ainsi que les habitudes, au moment même où il visait à tout déplacer. M. Louis Blanc a mieux réussi que les socialistes qui l'avaient précédé et dont il s'était manifestement inspiré, non pas parce qu'il égarait moins les esprits, mais parce qu'il leur imprimait d'abord une secousse moins violente.

Que veut détruire M. Louis Blanc, et que veut-il mettre à la place de ce qu'il détruit?

Les adversaires que son livre prend à partie, dans la société telle que vingt siècles de civilisation l'ont faite, ne sont rien moins que la liberté, la propriété, le capital et l'esprit d'association, en un mot les élémens essentiels de l'ordre ainsi que les forces vives du progrès. [Ce qu'il prétend édifier sur ces ruines, c'est, sous une forme ou sous une autre, le monopole universel de l'état, c'est l'égalité absolue des personnes et des fortunes; c'est, comme l'a dit M. Michel Chevalier, un panthéisme grossier dans le sein duquel toutes les individualités viendraient s'absorber et se confondre.]

Selon M. Louis Blanc, la concurrence en matière d'industrie et de commerce est la plaie de notre

état social. Cette liberté du travail, pour laquelle nous avons livré de si rudes combats, ressemble au Saturne de la fable, qui dévorait ses enfans à mesure qu'ils venaient au monde. La concurrence est l'arme dont les forts se servent pour écraser les faibles. Elle enrichit les riches et appauvrit les pauvres, accroît les inégalités sociales, engendre l'oppression et la fraude, et tend à remplacer l'aristocratie de race par l'aristocratie d'argent. La concurrence est, pour la bourgeoisie, une cause incessamment agissante de ruine; elle est, pour le peuple, un système d'extermination. Elle ne procure même pas à la masse des consommateurs le bon marché qui en fait le prétexte et qui en serait l'unique excuse. Sous un tel régime, on passe par un avilissement des prix temporaire pour aboutir à la cherté, et par la licence pour tomber dans la servitude.

Voilà un tableau peu flatté assurément. Ce que M. Louis Blanc dit de la concurrence dans le travail, d'autres l'avaient dit avant lui; mais ils portaient plus loin l'anathème. La logique, en effet, ne permet pas de s'arrêter dans cette voie. Si l'on condamne la liberté à cause des excès qui en peuvent naître, il faudra étendre le même arrêt à la propriété, à la famille, aux lumières, car il n'est pas de principe dont on n'abuse, et la Providence, précisément parce qu'elle a fait l'homme libre, a

placé partout dans sa destinée le mal à côté du bien.

Pour juger sainement les institutions, il s'agit de savoir si le bien l'emporte sur le mal, ou le mal sur le bien, et de quel côté penche décidément la balance. Que l'on examine, dans un esprit impartial, quels ont été, depuis soixante ans, les effets de la liberté pour le commerce ainsi que pour l'industrie, et je ne craindrai pas que les paradoxes éloquens de M. Louis Blanc fassent des prosélytes. Oui, cela est désormais incontestable, et j'en prends à témoin les socialistes eux-mêmes, ceux d'hier comme ceux d'aujourd'hui. Nous devons à la liberté du commerce et de l'industrie, à la concurrence si l'on veut, tous les progrès, toutes les merveilles de notre siècle. Sous l'influence de ce régime, la société, prise en masse, s'est enrichie; la bourgeoisie, sortant de ses langes, a grandi visiblement en nombre, en puissance et en lumières; le peuple, enfin, a cessé d'être un chiffre pour former un corps agissant et pensant. Le travail, instrument de servage autrefois, est devenu le grand chemin de l'aisance. En même temps que la valeur de la propriété, s'est accru le taux des salaires. Depuis la révolution de 1830, l'accroissement représente déjà plus de trente pour cent. Que serait-ce, si l'on comparait le salaire d'aujourd'hui à celui que l'ouvrier obtenait avant 1789, sous le régime

des corvées et des corporations, tant que son intelligence et ses bras demeuraient enfermés dans les institutions du moyen-âge?

La France de 1789 ne pouvait pas payer un budget de 500 millions; la France de 1847 a pu subvenir à une dépense de 1,600 millions, malgré les fautes de son gouvernement et malgré l'épuisement qu'avait produit une année calamiteuse. La fortune publique voit donc ses ressources au moins triplées. Est-il possible que le revenu de l'état reçoive de tels accroissemens, sans que l'aisance augmente et se répande parmi les individus?

La richesse de l'état et des particuliers s'est accrue de deux manières: d'abord, parce que le nombre des travailleurs s'est multiplié et que chacun d'eux a produit davantage; ensuite, parce que la production, secondée par de nouveaux moteurs et par d'innombrables machines, a pu diminuer son prix de revient. L'ouvrier voit ses ressources augmenter, et, le même argent lui procurant plus de jouissances et servant à satisfaire des besoins plus étendus, il s'élève d'un degré dans l'échelle sociale. Dans le travail manufacturier, comme dans l'agriculture, l'ouvrier est aujourd'hui mieux logé, mieux vêtu, mieux nourri, qu'il ne l'était dans le dernier siècle. A l'exception de quelques agglomérations urbaines, il vit mieux et il vit plus long-temps. D'après Duvillard, la vie moyenne en

France était, en 1770, de vingt années seulement; M. Mathieu l'évalue aujourd'hui à trente-quatre ans. Voilà le mouvement qui s'opère sous nos yeux, chaque jour, dans tous les pays, et qui devient plus irrésistible à mesure que la liberté pénètre plus avant dans les mœurs.

On parle des variations que la concurrence peut amener dans le prix des choses. Nous n'entendons pas les contester d'une manière absolue; mais nous ne faisons que rendre hommage à la vérité, en disant que, dans ces oscillations inévitables, le bon marché finit toujours par être la règle, et la cherté des produits l'exception. Ajoutons que les prix vont se réduisant d'année en année, jusqu'à ce que la valeur des produits soit à peine supérieure aux frais de la main-d'œuvre, et que c'est dans les contrées qui jouissent de la plus entière liberté en fait de commerce et d'industrie, que l'on voit coïncider ces deux phénomènes, le haut prix des salaires et le bas prix des objets fabriqués. En présence du spectacle que ce libre développement de l'homme et de la société donne déjà depuis près d'un siècle aux États-Unis, il y a plus que de la témérité, il y a de l'ingratitude aujourd'hui à maudire le principe de la concurrence.

L'industrie, je le sais, traîne à sa suite bien des misères. Dans cette fécondité d'expansion qui la caractérise, elle n'a pas constamment pour rejetons

l'ordre, le bien ni la richesse. Des crises périodiques la ravagent, qui dissipent les fortunes et qui moissonnent les existences. Du fond des ateliers, même dans les temps prospères, s'élèvent trop souvent des plaintes lamentables qui couvrent le bruit des machines et qui vont troubler la sérénité du ciel. J'ai vu, j'ai touché du doigt, j'ai sondé ces plaies que la plupart des socialistes exagèrent ou dénaturent en les décrivant sur des ouï-dire. J'ai pénétré dans les ateliers de famille comme dans les plus vastes manufactures; j'ai interrogé toutes les classes de travailleurs, depuis l'ouvrière qui gagne péniblement 40 à 50 centimes par jour jusqu'au mécanicien dont le salaire peut s'élever à 20 francs; j'ai comparé les ressources avec les besoins de chacun, depuis les parias qui vivent entassés pêle-mêle dans les bouges les plus infects, sans vêtemens, sans pain, sans air ni lumière, jusqu'à ces heureux du travail qui habitent les comfortables chaumières de Turton, avec l'aisance assise au foyer domestique et avec le contentement dans le cœur; j'ai poursuivi cette comparaison pendant près de vingt ans, à Paris, dans les villes industrielles de la France, en Belgique, dans les provinces rhénanes, en Suisse, en Angleterre et en Écosse. J'ai fouillé, la nuit comme le jour, les profondeurs les plus cachées, les mystères souterrains de l'état social. Dans le cours de cette pénible

odyssée, j'ai senti bien des fois l'émotion soulever mon cœur et déchirer mes entrailles; mais je n'en ai pas conclu que le mal dominât sur la terre ni qu'il y eût lieu, pour corriger des misères accidentelles, de supprimer la liberté.

Si le malheur est peut-être plus apparent aujourd'hui, il est, certes, moins général que dans les sociétés anciennes. Ceux qui souffrent le plus sont les retardataires qui n'ont pas voulu, qui n'ont pas su ou qui n'ont pas pu s'accommoder du progrès. Les tisserands à la main travaillent seize heures par jour pour vivre de pommes de terre; le tissage à la mécanique procure aux enfans et aux femmes le salaire des hommes faits. Le mouvement de la société, précisément parce que l'on n'y saurait résister, a quelque chose d'impitoyable; c'est aux institutions de relever, dans leur prévoyance et dans leur charité, les blessés qu'il laisse étendus sur sa route.

La science économique, en posant des principes que les pouvoirs publics avaient trop long-temps ignorés ou méconnus, a donné peut-être à ces lois une forme brutale et réactionnaire. Elle a proclamé avec raison que le salaire était une marchandise, dont le cours résultait nécessairement de la proportion qui existait entre l'offre du travail et la demande; mais elle a oublié de nous avertir que le salaire n'était pas une marchandise comme une

autre, et que, dans les momens où l'offre des bras excédait trop largement la demande, la prévoyance des gouvernemens devait venir en aide, dans une certaine mesure, aux infortunes privées. La société est une espèce d'assurance mutuelle que la force collective établit pour diminuer et pour protéger la faiblesse de chacun; il ne faut pas cependant qu'elle dispense les individus de prévoir et d'agir, ni qu'elle ait la prétention d'accomplir, en prévenant tous les malheurs partiels, ce qui n'est pas au pouvoir de l'humanité et ce que n'a pas voulu la Providence.

« La concurrence, dit M. Louis Blanc, est la guerre dans l'ordre des intérêts. » Non, ce n'est pas la guerre : c'est la lutte, c'est l'émulation, c'est l'effort, c'est la condition même de l'existence. Il y a des gens qui croient que l'harmonie résulte du silence des passions et de l'immobilité des forces. Je considère ceux-là comme les bonzes de la pensée. Qu'ils jettent les yeux cependant sur le monde physique : n'est-ce pas la tempête qui purifie l'atmosphère, le flux de l'océan qui empêche la corruption des eaux, la lutte des élémens, en un mot, qui produit l'harmonie? Le monde moral obéit à une loi semblable; il a deux pôles, l'intérêt et le devoir, autour desquels gravitent l'homme et la société; l'un qui suscite l'émulation des intelligences et des forces, l'autre qui les règle et les modère

pour empêcher que la lutte ne devienne un combat.

Nous n'apercevons pas, au surplus, dans le régime de la concurrence, cette fatalité qui livre le faible aux coups du fort, de même que certains animaux, dans la création, sont destinés à devenir la proie des autres. La liberté développe toutes les facultés de l'homme et lui donne cette énergie qui dompte les obstacles. Les peuples les plus industrieux, les plus commerçans et les plus riches, ne sont-ils pas ceux à qui le climat et le sol qu'ils habitent ne donnent que des difficultés à surmonter? Les Anglais ne vont-ils pas chercher le coton en Amérique, et les Hollandais n'ont-ils pas à disputer aux vagues de l'Océan la terre qui les porte? L'Alsace ne fait-elle pas une concurrence victorieuse aux fabriques de la Normandie, quoique celles-ci obtiennent à meilleur marché les capitaux, les matières premières et la houille? M. Louis Blanc prétend que, dans l'industrie comme à la guerre, la victoire appartient aux gros bataillons, c'est-à-dire aux gros capitaux. Qu'il nous explique donc comment il se fait que les manufactures de la Suisse, que ne protége aucune ligne de douane, luttent avec succès contre la puissance industrielle de l'Angleterre, et comment la bonneterie allemande, industrie morcelée et pauvre, trouve un débouché pour ses produits jusqu'au centre de la

production similaire, à Nottingham et à Manchester.

On remarquera que plus la liberté est complète et plus le champ du travail s'étend, moins se font sentir les inconvéniens de la concurrence. Pourquoi ces inconvéniens sont-ils plus sensibles, par exemple, dans l'industrie manufacturière que dans l'industrie agricole, si ce n'est parce que, la culture du sol étant à peu près l'occupation de tout le monde, l'origine des produits de la terre s'effaçant dans l'immensité du marché et la production ayant à défrayer des besoins presque sans limites, on peut faire baisser, mais non pas avilir les prix? Depuis la réforme opérée dans les tarifs par sir Robert Peel, le bétail étranger entre par masses en Angleterre, sans que, sous la pression de cette concurrence, le prix de la viande ait subi une réduction vraiment appréciable. Le travail manufacturier aura le même sort, lorsqu'il verra s'accroître sa clientelle. Ses cliens ne sont guère aujourd'hui que dans les villes; car, en dehors des nécessités alimentaires, les habitans des campagnes consomment fort peu. En vêtemens et en linge, le budget d'une famille agricole n'excède pas 100 francs par année. Rendons les paysans consommateurs, et nous aurons ouvert aux manufactures l'exploitation d'un nouveau monde.

Un autre préjugé de M. Louis Blanc consiste dans

l'antagonisme qu'il suppose entre le capital et le travail. On concevrait encore que ce débat s'élevât en Angleterre, dans un pays où le capital abonde, où il a pénétré tous les pores de la production, où il cherche partout de l'emploi, et où il prêtera dans tous les cas son concours, de quelque façon qu'on le traite; mais en France, où il est de récente formation, peu abondant, peu aventureux, attaquer ou effrayer le capital, c'est vouloir le faire disparaître. Le capital n'a pour lui, chez nous, ni la possession ni la force. Nous ignorons si ceux qui en sont détenteurs montrent dès à présent des tendances despotiques; à coup sûr, ils n'ont eu ni le temps ni le pouvoir d'exercer aucune tyrannie. Parcourez nos cités industrielles, vous entendrez partout les fabricans déplorer l'absence ou la pénurie des capitaux, et chercher dans cette situation la raison de leur infériorité à l'égard de l'industrie étrangère. Jetez vos regards sur nos campagnes, dont l'aspect misérable fait un contraste très humiliant pour nous avec les champs cultivés de l'Angleterre, de la Belgique et même de l'Allemagne; d'où vient cela, sinon de la pauvreté combinée du cultivateur et du propriétaire? La terre produit peu quand l'homme ne l'arrose qu'avec la sueur de son front. Pour en développer toute la fécondité, il faut des machines, des soins intelligens et des engrais, toutes choses qui sont des capitaux sous di-

verses formes. De l'autre côté du détroit, une ferme est considérée comme une manufacture agricole, qui a pour instrumens un bétail considérable et une armée d'ouvriers, et dans laquelle le fonds de roulement représente souvent une valeur égale à celle du sol. Aussi la récolte du froment rend-elle 15 à 16 pour 100 de la semence, tandis que nos métayers, grattant la terre qu'ils n'ont pas engraissée, en retirent à peine, au jour d'une moisson étique, 7 à 8 pour 100.

Le moment n'est donc pas venu, si jamais il doit venir, de faire le procès au capital au nom du travail. Entre ces deux termes de la question, nous ne saurions d'ailleurs voir aucune différence. Le capital est le produit du travail, c'est du travail accumulé, de même que le travail est du capital en perspective. Les capitaux, dans la faible proportion où ils existent chez nous, sont divisés à l'infini ; ils appartiennent, comme la propriété, à tout le monde. L'ouvrier et le serviteur à gages sont capitalistes aussi bien que le filateur, le maître de forges et le banquier. N'est-ce pas le peuple qui a prêté à l'état les 400 millions déposés dans les caisses d'épargne?

En 1793, lorsque la nation confisqua les biens des émigrés, elle trouvait un prétexte dans l'origine de ces propriétés qui portaient encore le stigmate de la conquête. Les descendans des Gaulois vaincus et dépouillés croyaient reprendre leur bien sur les

descendans des Franks, leurs anciens oppresseurs. Pour attenter aux droits du capital, on n'aurait pas aujourd'hui la même excuse. Le capital n'est pas une dépouille opime. Loin d'avoir le caractère d'une usurpation, il représente les conquêtes de l'homme sur la matière, les créations légitimes et bienfaisantes du travail. Il n'y a pas de propriété qui dérive d'une source moins impure. Attaquer le capital, c'est attaquer le travail.

Le capital, voilà ce qui distingue les peuples civilisés des peuplades sauvages. Pour qu'une agrégation d'hommes mérite le nom de société, elle doit recéler quelque part des forces, des moyens d'action, des trésors accumulés qui représentent pour elle les acquisitions du passé. L'esprit humain ne recommence pas chaque jour sa tâche, et, pour marcher en avant, il se continue. La tradition en toutes choses est nécessaire au progrès. Comment se serait opérée en Europe la renaissance des arts, des sciences et des lettres, sans la connaissance des monumens, des méthodes et des chefs-d'œuvre littéraires que nous avait légués l'antiquité? Nous montons, pour nous élever, sur les épaules de nos pères; ce qu'ils ont fait pour nous venir en aide, nous devons le faire afin de faciliter l'œuvre de ceux qui nous suivront. La société possède un capital d'expérience, de lumières, d'habitudes morales, comme elle possède un capital de riche-

ce que la méthode est à la pensée, et le levier au bras, la richesse l'est à l'industrie.

Les capitaux dans l'industrie sont les instrumens du travail. Ils se composent des établissemens de crédit, des usines, des magasins, des machines, des moteurs, des matières premières, ainsi que du fonds de roulement destiné à faire les frais des opérations et particulièrement de la main-d'œuvre. Nous le demandons, le capital, sous cette forme, a-t-il quelque chose d'hostile, et n'a-t-il pas été créé au bénéfice de l'ouvrier? Le travail était un esclavage, quand l'homme n'avait d'autre outil que ses mains; n'est-il pas relevé de cette dégradation, ne devient-il pas une sorte de noblesse, depuis que nous avons armé les bras de puissantes machines, et depuis que l'ouvrier, commandant aux élémens, appelle à son aide, comme autant d'esclaves dociles, l'air, l'eau et le feu?

On a long-temps cherché la richesse dans la possession des métaux précieux, qui n'en sont que le signe. On a cru que les nations les plus opulentes et les plus puissantes étaient celles qui possédaient la plus grande quantité d'or et d'argent. De là, ces expéditions qui emportèrent les héros de la fable à la conquête de la toison d'or, et les Espagnols à la conquête des mines du Pérou et du Mexique. Mais, depuis l'avénement ou plutôt depuis la renaissance de l'industrie, chacun sait que la richesse consiste

dans la production, et que la production, pour se développer avec toute sa puissance, exige l'harmonie la plus complète du capital avec le travail. Que le capitaliste puisse être tenté quelquefois d'accroître sa part aux dépens de l'intelligence et de la main-d'œuvre, que la richesse, en s'accumulant, se distribue dans une proportion qui n'est pas toujours équitable, nous n'entendons pas le nier d'une manière absolue; mais deux faits qui se produisent concurremment prouvent qu'il n'y a pas là un danger très sérieux pour la génération actuelle : nous voulons parler de la hausse normale qui s'opère dans les salaires, pendant que le loyer des capitaux baisse en proportion. Les profits que le manufacturier attendait autrefois de la différence entre le prix de revient et le prix de vente, il les calcule aujourd'hui, en nivelant le plus qu'il peut cette différence, sur la masse même des produits. La part du capital diminue ainsi de tout ce que le fabricant abandonne à la consommation et à la main-d'œuvre; le bénéfice de la production se répartit entre tous et n'appartient par privilége à personne. J'admets cependant une association encore plus étroite entre le capitaliste et l'ouvrier; mais j'attends ce dernier progrès de la liberté, qui nous a procuré tous les autres.

Le dernier des paradoxes que M. Louis Blanc donne pour bases à son organisation du travail est

l'égalité des salaires. Laissons-le exposer lui-même, pour plus d'exactitude, cette incroyable théorie.

« Il y a à choisir entre deux systèmes, ou des salaires égaux ou des salaires inégaux; nous serions partisan, nous, de l'égalité, parce que l'égalité est un principe d'ordre qui exclut les jalousies et les haines.

« On pourra nous objecter : « L'égalité ne tient pas compte des aptitudes diverses; » mais, selon nous, si les aptitudes peuvent régler la hiérarchie des fonctions, elles ne sont pas appelées à déterminer des différences dans la rétribution. *La supériorité d'intelligence ne constitue pas plus un droit que la supériorité musculaire;* elle ne crée qu'un devoir. Il doit plus celui qui peut davantage : voilà son privilége!

« On pourra objecter encore : « L'égalité tue l'émulation. »

« Rien de plus vrai dans tout système où chacun ne stipule que pour soi, où les travailleurs ne sont que juxtaposés, n'agissant qu'à un point de vue purement individuel et n'ont aucune raison d'établir entre eux ce que j'appellerais le point d'honneur du travail; mais qui ne sait que, parmi les travailleurs associés, la paresse aurait bien vite le caractère d'infamie qui, parmi les soldats réunis, s'attache à la lâcheté? Qu'on plante dans chaque atelier un poteau avec cette inscription : « Dans une association de frères qui travaillent, tout paresseux est un voleur. »

On le voit en lisant ceci, M. Louis Blanc ne réforme pas, il nivelle. L'égalité devant la loi, l'éga-

lité des droits civils et politiques, ce principe proclamé par nos pères et scellé de leur sang, ne suffit plus aux socialistes du jour. Ils ne visent à rien moins qu'à l'égalité des conditions et des fortunes. L'utopie débute par rogner la main-d'œuvre, elle portera bientôt la mutilation jusque sur la propriété. La logique en fait une loi : si nul n'a le droit de gagner plus qu'un autre, comment quelqu'un serait-il reçu à posséder plus que son voisin? Le partage des biens devient la conséquence directe du nivellement des salaires, et l'*homme aux quarante écus* est le type de la société organisée suivant le nouveau modèle.

On comprendrait que de tels rêves eussent germé dans le cerveau creux de quelqu'un de ces athées qui professent que le monde est l'œuvre du hasard; mais M. Louis Blanc révère Newton, il admire les lois qui président à l'arrangement de l'univers : c'est déjà croire à la Providence. Or, la Providence a eu ses desseins, en n'attribuant pas des facultés égales à tous les hommes; si elle les a fait naître avec des aptitudes diverses, c'est apparemment pour assigner à chacun sa place et pour ne pas confondre ensemble toutes les destinées. Dieu a créé l'inégalité des forces pour établir la hiérarchie, et par la hiérarchie l'ordre. Les mêmes facultés n'ont pas été données à tous les hommes, parce que les uns doivent commander et les autres

obéir. Dans les premiers âges de la société, l'obéissance était imposée; aujourd'hui elle est raisonnée et libre : voilà toute la différence. A l'origine de la civilisation, la force musculaire et le courage formaient les titres au commandement; plus tard, la direction appartint à l'intelligence; aujourd'hui l'intelligence ne suffit plus, et la sympathie devient nécessaire : pour guider les hommes, il faut les aimer et se dévouer à eux.

A toutes les époques de l'histoire, les peuples ont reconnu, dans les supériorités qui se manifestaient parmi eux, le doigt de la Providence. Pontifes, législateurs, guerriers, philosophes, révélateurs de l'industrie, des arts ou des sciences, toutes ces natures d'élite leur ont apparu comme les élus, comme les envoyés de Dieu. Il n'y a pas une constitution, écrite ou non écrite, gravée dans les lois ou dans les mœurs, qui ne respecte et qui ne consacre les inégalités naturelles, qui n'admette que ceux qui savent gouverner gouvernent, que ceux qui savent travailler, calculer, administrer et trafiquer parviennent à la richesse. M. Louis Blanc dira-t-il, comme ce personnage de Molière qui plaçait le cœur à droite : « Nous avons changé tout cela ? »

Les inégalités sociales sont la conséquence nécessaire des inégalités que la nature met entre les hommes. Dès qu'il existe dans le monde des forts et des faibles, des intelligences largement douées

et d'autres qui réfléchissent à peine un rayon de la lumière céleste, des visages qui respirent la beauté et la noblesse, et d'autres qui semblent être le type de la laideur et de la dégradation, enfin des bons et des méchans, il devient impossible à la société, il serait injuste de placer tous les hommes sur le même rang. Ajoutons que les inégalités naturelles ne deviennent des inégalités sociales qu'à la condition du travail et de la culture. L'homme n'accomplit sa destinée qu'en s'y associant de tout l'effort de sa volonté et de sa persévérance. Ce que la Providence a fait pour lui, il faut qu'il le justifie. Pensez à la rude éducation qui donnait aux paladins du moyen-âge, pour protéger leurs vassaux, des muscles de fer comme leur armure. Songez par combien de veilles et de recherches les sages de l'antiquité avaient acquis cette haute expérience qui amenait à leur porte le monde demandant des lois. Rappelez-vous par quels prodiges de génie et de ténacité les bienfaiteurs de l'industrie, Watt et Arkwright, construisirent l'édifice de leur opulence. A travers les accidens et les erreurs inséparables de tout état social, n'est-ce pas le mérite, après tout, qui se fait jour dans le monde?

M. Louis Blanc lui-même n'ose pas donner un démenti complet à ces règles que l'équité la plus vulgaire prescrit. S'il repousse, pour emprunter ses propres termes, *la rétribution par capacités*, il

admet *la hiérarchie par capacités.* En faisant une telle concession, M. Louis Blanc se laisse conduire, à son insu, par ce principe d'ordre qui répugne à sa théorie, mais qui est inhérent à la nature humaine. Quand on a la prétention d'établir, malgré la différence des forces et des aptitudes, l'égalité des salaires, on ne peut pas reconnaître, sans inconséquence, l'inégalité des titres au commandement. Le pouvoir, en admettant que des travailleurs associés et libres aient encore besoin de chefs, doit être adjugé par le sort, et chacun d'eux doit avoir son jour : le pouvoir n'est-il pas déjà une richesse? N'entraîne-t-il pas certaines conséquences qui détruiraient le niveau des salaires? M. Louis Blanc ne dit-il pas lui-même quelque part que « la rémunération doit être suffisante pour rendre *possible et facile* l'exercice de la fonction? » Ou les mots n'ont pas de sens, ou cela ne veut pas dire assurément que le président de la république socialiste sera mis à la ration que l'auteur de ce beau système assigne à l'ouvrier, savoir : huit heures de travail et cinq francs par jour.

Quand on accuse M. Louis Blanc de retrancher de l'ordre industriel l'émulation, qui est, dans toute réunion d'hommes, l'aiguillon du travail, il répond que, loin de la supprimer, il la transforme. Voyons comment. M. Louis Blanc veut établir ce qu'il appelle le *point d'honneur du travail;* il com-

pare les ouvriers à des soldats qui doivent, sous peine d'infamie, défendre vaillamment leur drapeau. La comparaison part d'une base inexacte. Nous ne connaissons pas d'armée qui ait supprimé entièrement dans ses rangs le ressort de l'intérêt personnel que l'on veut abolir dans les légions industrielles. Le soldat qui obéit aux lois de l'honneur a aussi devant les yeux la perspective d'un avancement légitime; si la mort l'épargne, il enlèvera d'assaut le brevet d'officier, et il porte, comme on l'a dit, le bâton de maréchal dans sa giberne. Dans l'armée anglaise, où l'avancement est limité, pour les simples soldats, aux grades inférieurs, et où l'on met le devoir à l'ordre du jour (1), comme l'honneur chez nous, n'a-t-on pas jugé nécessaire d'y ajouter le stimulant énergique de l'intérêt, en promettant et en allouant à tous des parts de butin (2)? Il est des mobiles qui n'agissent pas sur les natures grossières; à côté des sentimens et des principes, résignons-nous donc à faire état des appétits.

Tout législateur doit prendre la nature humaine comme elle est. L'amour de soi, le sentiment de conservation fait partie de nos instincts; il faut sans

(1) *England expects every man to do his duty.* (Paroles de Nelson.)

(2) *Prize money.*

doute lui opposer la sympathie et le devoir, pour empêcher qu'il ne prenne un développement exclusif et qu'il ne dégénère en égoïsme; mais il ne faut pas se priver d'un principe d'action aussi énergique : tenons compte de la personne et de la famille, en organisant la société. Les lois de Dracon ne furent pas exécutées, parce qu'elles excédaient les forces de l'homme. Le stoïcisme, qui était la religion du devoir, n'a jamais converti que les natures d'élite; Marc-Aurèle eut beau le faire asseoir sur le trône, il ne put pas lui communiquer cette popularité qui s'attache habituellement aux grands exemples. Le christianisme, au contraire, dès qu'il a paru, a, comme le soleil, rempli l'espace; parce que, ayant égard aux penchans de l'homme, la récompense qu'il ne donnait pas au mérite sur la terre, il la promettait dans le ciel.

Nous pensons, comme M. Louis Blanc, que la supériorité de force physique ou d'intelligence impose à ceux qui en sont doués des devoirs plus étendus. Plus la sphère des facultés humaines s'agrandit, et plus la responsabilité devient manifeste; mais il n'y a de devoir qu'à la condition d'un droit qui y réponde. La direction de la société, dans l'ordre des richesses comme dans celui des connaissances et du pouvoir, appartient aux plus moraux et aux plus capables. C'est à eux ensuite de n'en user que dans l'intérêt du plus grand nombre.

Tout va bien quand la société prend pour mot d'ordre : « A chacun suivant sa capacité, et à chaque capacité suivant ses œuvres. » Tout irait mal, si l'on venait dire : « A chacun selon ses besoins; » car le ventre, en ce cas, régirait le monde.

L'égalité des salaires suppose l'égalité du travail, car il y aurait la même injustice à rémunérer un ouvrier pour ce qu'il ne fait pas qu'à refuser à un autre la rémunération de ce qu'il fait. Ce serait donc peu, pour appliquer le système de M. Louis Blanc, de remplacer le travail à la tâche, ce progrès de l'industrie moderne, par le travail à la journée : on devrait interdire encore à tout travailleur l'usage de ses forces et de son aptitude au-delà de la limite commune. Il ne suffirait pas de planter dans chaque atelier cette inscription : « Tout paresseux est un voleur; » car le vol pourrait être de deux natures : un ouvrier pourrait faire tort à son voisin, soit en travaillant moins, soit en travaillant plus que lui.

Le système de M. Louis Blanc semble n'avoir été inventé que pour attacher une sourdine à l'intelligence et pour mettre un frein au développement de la production (1). Il a pris évidemment le tra-

(1) On lit dans *la Presse :*

« J'ai l'honneur de vous adresser un petit exemple pratique sur l'organisation du travail, bon à mettre en regard du sys-

vail comme une quantité limitée, puisqu'il propose de le distribuer en parts égales; toute répartition deviendrait impossible en effet, si la somme du travail devait diminuer ou s'accroître : on ne partage pas l'inconnu. Mais supposons qu'au lieu de se borner à égaliser les salaires, la théorie aille, de plein saut, jusqu'à égaliser la richesse : qu'en ré-

tème préféré par M. Louis Blanc : *L'égalité du salaire*, l'émulation *par le point d'honneur du travail*.

« Je suis un ex-fabricant de bouteilles. Dans cette industrie, les travailleurs sont et ont été, dès l'origine, les associés du capital, car le salaire est payé à tant du cent de bouteilles fabriquées. Ainsi l'un et l'autre suivent les chances heureuses ou fâcheuses de la fusion des matières à réduire en verre.

« A l'entrée d'une campagne, les six maîtres-ouvriers et leurs aides s'étant réunis, me proposèrent que le salaire ne fût pas payé à chacun suivant ce qu'il aurait produit, mais qu'il fût fait masse des bouteilles fabriquées, et que le prix en fût réparti par sixième pour chaque maître souffleur et ses aides. Je m'empressai d'accepter cette communauté entre les travailleurs; mais, voulant conserver l'émulation, le rendement de chaque maître-ouvrier fut chaque jour affiché dans l'atelier.

« J'avais donc réalisé les deux termes du théorème de M. Louis Blanc : — égalité des salaires, — point d'honneur du travail. Il y avait même en plus un intérêt personnel, pour tous les ouvriers, d'unir leurs efforts pour hâter le travail, pour l'augmenter, et par suite le salaire commun.

« Au commencement, l'émulation fut assez grande : il y avait lutte pour reconnaître la valeur relative de chaque ouvrier. Une fois établie, je trouvai d'abord le plus habile des ouvriers

sulterait-il aujourd'hui? Le revenu annuel de la France est évalué à 8 milliards, dont l'impôt prélève déjà le sixième pour les besoins de l'état. Ce qui reste, divisé par le nombre des habitans, donnerait à peine 52 centimes par tête et par jour. Voilà, dépouillé de son prestige et fixé dans le monde réel, l'Eldorado de nos socialistes.

se reposant, pendant que les autres travaillaient. A mes plaintes, je reçus pour réponse : « Soyez sans inquiétude, je ferai bien autant de bouteilles que celui qui en fera le plus. » Cette position se fit vite sentir d'échelon en échelon, et nos observations reçurent bientôt pour réponse de l'avant-dernier des ouvriers : « Ce n'est pas moi qui ferai le moins de bouteilles et le plus de rebuts. »

« Le classement des ouvriers resta le même pendant toute la campagne. *Le point d'honneur du travail* fut donc ainsi satisfait. Cependant la production se réduisit petit à petit, par suite des salaires, de manière que le huitième mois de la campagne offrait une différence en moins avec le premier d'environ 20 pour 100.

« A la campagne suivante, je repoussai la communauté : chaque travailleur reçut le salaire de ses produits, et le résultat fut diamétralement opposé. L'ouvrier le plus fort entraînait tous les autres; le dernier acquit ainsi par ses efforts une valeur supérieure à lui-même.

« Ainsi la pratique répond à M. Louis Blanc. *Le point d'honneur du travail seul* a pour effet *de prendre l'incapacité pour chef de file*, et le cas le plus heureux est quand l'incapacité n'est pas doublée de paresse.

« EUMÈNES GODARD. »

La division du travail, ce principe fondamental de l'industrie moderne, a un tout autre sens et une bien autre portée. Elle reconnaît et met à profit la diversité des aptitudes; elle donne à chaque ouvrier ce qu'il peut faire, ce qu'il fait le mieux; elle ne laisse aucune force sans emploi, et rémunère l'emploi de la force, suivant l'effet utile que cette force a produit. La division du travail tend à simplifier les opérations industrielles, à réduire les prix de revient, et par conséquent à agrandir le champ de la production. Or, c'est là le but que doit envisager la société, dans laquelle chaque siècle et chaque peuple sont tenus d'accroître la richesse aussi bien que d'augmenter les lumières.

La division du travail et l'inégalité des salaires, fournissant à chacun l'occasion d'employer de la manière la plus utile les forces et l'intelligence que l'éducation a développées en lui, ont pour effet nécessaire l'accroissement du revenu social. L'accroissement du revenu est le seul moyen de combattre efficacement la misère. Au rebours de cette méthode, qui est la seule vraie, pour diminuer l'intensité du mal, M. Louis Blanc le généralise; il appauvrit les riches sans enrichir les pauvres; il enlève aux bons ouvriers une partie de leur salaire pour le donner aux mauvais; il fait produire moins et moins bien. Un pareil système éteindrait l'émulation, pour favoriser la paresse

et l'ignorance; et l'on ose nous y convier au nom du progrès!

Dans un discours prononcé le 7 avril devant la commission qu'il préside, M. Louis Blanc modifie quelque peu sa formule.

« Nul doute que l'inégalité des salaires ne soit le système le plus approprié à notre éducation, à nos habitudes, à nos mœurs, à l'ensemble des idées généralement répandues. Nul doute, par conséquent, que ce système ne fût préférable au point de vue purement pratique. Aussi *n'avons-nous eu garde de l'exclure...* Nous n'avons jamais entendu appliquer l'égalité des salaires à l'industrie privée et dans le régime actuel de la concurrence. Il est manifeste que là où les travailleurs ne sont attachés l'un à l'autre par aucun lien, les rétribuer également, ce serait offrir une prime à la paresse et défendre le ressort de l'activité individuelle... L'égalité des salaires n'a été indiquée par nous qu'en vue d'un régime tout différent de celui d'aujourd'hui, qu'en vue d'un régime d'étroite association et de solidarité. Car alors tout change : c'est alors que chacun est intéressé à stimuler le zèle de ses camarades, à activer un labeur dont chacun recueillera les fruits; c'est alors que le point d'honneur devient un ressort d'une énergie souveraine.

« A Dieu ne plaise, au surplus, que nous considérions l'égalité des salaires comme réalisant d'une manière complète le principe de la justice! Nous avons donné la vraie formule : *que chacun produise selon son aptitude et ses forces, que chacun consomme selon ses besoins;* ce qui

revient à dire que l'égalité juste, c'est *la proportionnalité*. Mais quoi! cette proportionnalité, elle existe aujourd'hui. Seulement, c'est au rebours de la raison et de l'équité; car, au lieu d'être rétribué selon ses besoins, on est rétribué selon ses facultés, et au lieu de travailler selon ses facultés, on travaille selon ses besoins. Quelque imparfait qu'il soit, le système de l'égalité des salaires a du moins l'avantage de constituer une *transition* entre une proportionnalité fausse et la proportionnalité vraie.»

. . . . . . . . . . . . .

Cette explication est une véritable retraite. Averti de la répugnance que les ouvriers manifestent pour l'égalité des salaires, M. Louis Blanc relègue dans l'avenir l'application de son système; encore n'est-ce là, selon lui, qu'un avenir de transition. L'avenir définitif, le règne de la justice, dans sa pensée, ne commencera que le jour où le salaire de chacun, au lieu de se proportionner à ses facultés, devra se proportionner à ses besoins.

Les choses ne se passent pas dans l'ordre actuel comme M. Louis Blanc les présente. Il n'est pas vrai que chacun soit rétribué suivant ses facultés, qu'il règle son travail sur ses besoins au lieu de travailler suivant ses forces, et que la richesse par conséquent soit le prix de la nonchalance ou de l'inaction. Non, l'intelligence et la force physique ne constituent pas un capital privilégié et portant intérêt au profit d'un troupeau de sinécuristes. La société ne rénumère la capacité qu'en rétribuant

les œuvres. En fait, les ouvriers les plus intelligens et les plus robustes sont ceux qui travaillent le plus. L'ouvrier de race anglo-saxonne, qui obtient les salaires les plus élevés, n'est-il pas aussi le pionnier le plus intelligent, le plus actif, le plus énergique, le plus persévérant, dans le domaine de l'industrie et de l'agriculture? Le manufacturier parvient-il à la fortune autrement que par les voies du calcul bien entendu, de l'ordre, de l'économie, et en travaillant plus qu'aucun de ses employés? Le gouvernement n'exige-t-il pas de celui qui s'y prépare, comme de celui qui tient les rênes et le frein, un labeur auquel résistent rarement les forces du corps et la fécondité de l'intelligence?

Le travail est aujourd'hui la loi commune; il n'y a guère pour personne en France d'autres revenus que les salaires, et la classe des hommes de loisir, si nombreuse dans les gouvernemens aristocratiques, n'existe pas chez nous. On s'explique aisément que les ouvriers les plus habiles soient aussi les plus laborieux, car il est dans la nature que des facultés plus développées sollicitent l'homme à une action plus énergique, et les besoins augmentent avec la richesse. Quand on ne produit pas pour accroître la somme de ses jouissances, on produit pour ajouter à l'aisance de sa famille et en vue de l'avenir.

Le principe de la rétribution selon les œuvres peut donner et donne en effet une mesure exacte, car le résultat se proportionne alors à l'effort; et les deux termes du rapport, le salaire et la production, sont rigoureusement égaux. La distribution de la richesse ainsi entendue n'est plus qu'une question d'arithmétique; mais si vous mesurez le salaire aux besoins, où sera la règle? Comment ne pas tomber dans l'arbitraire, et ne renverse-t-on pas toute notion d'équité? Rien n'est élastique comme les besoins de l'homme : ils varient au gré des climats, des estomacs et de la position sociale. Donnerez-vous à un ouvrier le double de ce qui peut suffire à un autre, par cela seul que le premier mange deux fois plus? Si vous rétribuez un père de famille dans la proportion du nombre de ses enfans, vous encouragez l'imprévoyance et vous étendez bien vite la consommation au-delà des ressources de la production; vous organisez la société pour une orgie de quelques années, de quelques mois; vous appelez la famine. Vous traitez l'espèce humaine, qui est précisément destinée à produire, comme les animaux qui, à moins de servir d'instrumens à l'homme, ne semblent créés que pour consommer. Au point de vue moral, la règle des besoins, excitant tous les appétits, mènerait droit à la débauche; elle retrancherait de la société le dévouement et le sacrifice. Le sensualisme

le plus brutal régnerait snr la terre. Sardanapale recevrait 200,000 francs de rente, Watt toucherait 5 francs par jour, et Bossuet serait mis à la ration du prisonnier ou à celle du soldat. Dans cette prétendue ruche d'ouvriers, on finirait par étouffer le travail en excluant la morale. J'aime encore mieux l'égalité des salaires, que les salaires réglés selon les besoins, car ce dernier système est contraire à la morale et à l'équité; le premier ne serait qu'injuste.

En discutant les bases de l'utopie, on ne rencontre que le faux; mais, en arrivant à la conclusion, l'on tombe à corps perdu dans le vide! La panacée que M. Louis Blanc oppose à tous les abus, et par laquelle il prétend faire cesser le règne de la misère, n'est pas autre chose que l'institution d'ateliers sociaux fondés par l'état. Voici dans quels termes l'auteur en trace le programme.

« Le gouvernement serait considéré comme le régulateur suprême de la production et investi, pour accomplir sa tâche, d'une grande force.

« Cette tâche consisterait à se servir de l'arme même de la concurrence pour faire disparaître la concurrence.

« Le gouvernement lèverait un emprunt dont le produit serait affecté à la création d'*ateliers sociaux* dans les branches les plus importantes de l'industrie nationale.

« Cette création exigeant une mise de fonds considérable, le nombre des ateliers originaires serait rigoureuse-

ment circonscrit; mais, en vertu de leur organisation même, ils seraient doués d'une force d'expansion immense.

« Le gouvernement étant considéré comme le fondateur unique des *ateliers sociaux*, ce serait lui qui indiquerait les statuts.

« Seraient appelés à travailler dans les *ateliers sociaux*, jusqu'à concurrence du capital primitivement rassemblé pour l'achat des instrumens de travail, tous les ouvriers qui offriraient des garanties de moralité.... Les salaires seraient égaux.

« Pour la première année, le gouvernement réglerait la hiérarchie des fonctions. Après la première année, les travailleurs ayant eu le temps de s'apprécier l'un l'autre, et tous étant également intéressés au succès, la hiérarchie sortirait du principe électif.

« On ferait tous les ans le compte du bénéfice net dont il serait fait trois parts. L'une serait répartie par portions égales entre les membres de l'association; l'autre serait destinée : 1° à l'entretien des vieillards, des malades et des infirmes; 2° à l'allégement des crises qui pèseraient sur d'autres industries, toutes les industries se devant aide et secours; la troisième, enfin, serait consacrée à fournir des instrumens de travail à ceux qui voudraient faire partie de l'association, de telle façon qu'elle pût s'étendre indéfiniment.

« Dans chacune de ces associations formées pour les industries qui peuvent s'exercer en grand, pourraient être admis ceux qui appartiennent à des professions que leur nature même force à s'éparpiller et à se localiser, si

bien que chaque atelier social pourrait se composer de professions diverses, groupées autour d'une grande industrie, parties différentes d'un même tout, obéissant aux mêmes lois et participant aux mêmes avantages.

« Chaque membre de l'atelier social aurait droit de disposer de son salaire à sa convenance; mais l'évidente économie et l'incontestable excellence de la vie en commun ne tarderaient pas à faire naître, de l'association des travaux, la volontaire association des besoins et des plaisirs.

« Les capitalistes seraient appelés dans l'association et toucheraient l'intérêt du capital par eux versé, lequel intérêt leur serait garanti sur le budget; mais ils ne participeraient aux bénéfices qu'en qualité de travailleurs.

« Dans toute industrie capitale, celle des machines par exemple, ou celle de la soie, ou celle du coton, ou celle de l'imprimerie, il y aurait un atelier social faisant concurrence à l'industrie privée. La lutte serait-elle bien longue? Non, parce que l'atelier social aurait sur tout atelier individuel l'avantage qui résulte des économies de la vie en commun et d'un mode d'organisation où tous les travailleurs sans exception sont intéressés à produire vite et bien. La lutte serait-elle subversive? Non, parce que le gouvernement serait toujours à même d'en amortir les effets en empêchant de descendre à un niveau trop bas les produits sortis de ses ateliers. Il se servirait de la concurrence, non pas pour renverser violemment l'industrie particulière, mais pour l'amener à composition...

« Comme une même industrie ne s'exerce pas toujours au même lieu et qu'elle a différens foyers, il y aurait lieu

d'établir, entre tous les ateliers appartenant au même genre d'industrie, le système d'association établi dans chaque atelier particulier; car il serait absurde, après avoir tué la concurrence entre individus, de la laisser subsister entre corporations. Il y aurait donc, dans chaque sphère de travail que le gouvernement serait parvenu à dominer, un atelier central duquel relèveraient tous les autres en qualité d'ateliers supplémentaires. »

Après avoir écrit l'exposé que nous abrégeons ici, M. Louis Blanc jette un regard de satisfaction sur son œuvre et s'applaudit de *la simplicité de ses combinaisons*. Cette simplicité, si elle existe dans la description, ne s'étend pas assurément à la pratique. Une pareille organisation serait le chaos. Nous n'insisterons pas sur les contradictions dont ce plan fourmille; nous n'examinerons pas s'il est juste, s'il est logique, quand on a maudit la concurrence, de s'en faire une arme, et une arme destructive, pour ramener violemment toutes les industries dans le giron de l'état. Le procédé aurait évidemment quelque chose d'infernal; ruiner les gens pour les décider à entrer dans une association qui viserait au monopole industriel, ce serait imiter les dominicains qui préparaient par des auto-da-fé la conversion des hérétiques.

Sans nous arrêter à la raison d'équité, M. Louis Blanc ne voit-il pas que c'est peu d'empêcher à l'intérieur la concurrence entre les ouvriers d'un

même atelier et entre les ateliers d'un même peuple, tant que les peuples pourront se faire concurrence entre eux par le génie industriel, par les capitaux et par la main-d'œuvre? Voilà l'inconvénient de ces systèmes absolus que l'imagination crée de toutes pièces; ils ne peuvent réussir, tant bien que mal, qu'à la condition vraiment trop problématique d'un consentement universel. M. Louis Blanc prétend faire de notre belle France un couvent industriel; ce n'est pas encore assez : la règle, pour être observée, devrait embrasser toute l'étendue du globe. Tant que la liberté de l'industrie existera quelque part, elle menacera l'industrie cloîtrée de sa concurrence, et la contrebande brisera, dans les mains du gouvernement, ce sceptre régulateur dont M. Louis Blanc a prétendu l'armer. Est-ce que le pacha d'Égypte, quoique propriétaire du sol, capitaliste et fermier, reste maître de fixer le prix des cotons qu'il récolte? Le marché d'Alexandrie ne subit-il pas l'influence des marchés ouverts à la production, comme la Nouvelle-Orléans, Charlestown et New-York, ainsi que des marchés ouverts à la consommation, comme Marseille, Le Havre, Liverpool et Hambourg?

S'il y a quelque chose d'odieux à soulever la concurrence de l'état comme une sorte de bélier pour abattre l'industrie privée, cette concurrence, organisée comme M. Louis Blanc l'entend, serait, à

vrai dire, tout-à-fait impuissante. M. Louis Blanc fait intervenir le gouvernement dans la création des *ateliers sociaux;* mais, ces ateliers établis, les ouvriers réunis en vue de l'œuvre commune, la machine montée en un mot, il retire le moteur; les associés sont abandonnés à eux-mêmes. Là gît le défaut capital du plan. On rapproche les individus, on forme une collection des forces; mais aucun lien ne les unit, aucun souffle ne les met en mouvement : on ne voit pas planer au-dessus de l'association l'ame qui doit donner la cohésion et la vie à cette poussière d'atomes. L'industrie dans les ateliers sociaux ressemble à la danse des morts; encore y manque-t-il un coryphée qui mène ces vivans spectres.

M. Louis Blanc croit avoir donné un principe d'agrégation à tant d'élémens hétérogènes en invoquant l'intérêt collectif; mais l'intérêt collectif comprend les intérêts individuels : ce n'est pas une force qui ait une existence personnelle et indépendante, c'est la résultante d'autres forces. L'amour de la patrie échauffe les cœurs, parce qu'il embrasse la cité, la famille et les personnes. Faites-en quelque chose d'abstrait : il pourra toucher les philosophes, mais il laissera le peuple froid. En supprimant dans ses ateliers sociaux le ressort de l'intérêt individuel, M. Louis Blanc a réduit l'intérêt collectif à n'être plus qu'une lettre morte.

Mais les travailleurs associés n'ont-ils pas, comme le prétend M. Louis Blanc, « un intérêt direct à produire vite et à produire bien? » Devant partager les résultats, ne sont-ils pas intéressés à l'accroissement des bénéfices? Je réponds que, dans une association qui compterait les co-partageans par milliers ou plutôt par millions, et qui admettrait l'égalité absolue des partages, l'attrait des bénéfices pour chacun n'aurait rien de sérieux. Les profits, quels qu'ils fussent, deviendraient insensibles en se divisant à l'infini. En supposant que l'atelier social gagnât 500 millions par année, après le prélèvement des salaires, hypothèse fort généreuse assurément, cela donnerait, pour dix millions de travailleurs effectifs, 50 francs par tête. Y a-t-il dans cette maigre perspective de quoi échauffer l'émulation des ouvriers?

M. Louis Blanc érige son atelier social en république. Il en est du travail comme de la guerre, et les ouvriers, pour dompter la matière, comme les soldats pour vaincre la résistance, ont besoin d'un chef. L'unité de direction n'est jamais plus nécessaire que là où la moindre erreur de calcul, le moindre ralentissement dans la surveillance, la moindre incertitude dans les résolutions peut changer les profits en pertes. Tant vaut l'homme, tant vaut la chose; voilà ce qu'enseigne la pratique de l'industrie. L'expérience du maître est encore

plus nécessaire que celle de l'ouvrier à l'ouvrier lui-même. Supprimer les patrons, ce ne serait pas, comme on l'a dit au Luxembourg, retrancher un ouvrage inutile; ce serait décapiter le travail et le conduire à la stérilité par l'anarchie. Au surplus, les faits ont prononcé. Tous les ateliers montés jusqu'ici par des ouvriers associés sans l'intervention d'un élément supérieur, après une gestion plus ou moins laborieuse, ont abouti à une liquidation volontaire ou à la faillite. S'il fallait produire des exemples, nous n'aurions que l'embarras du choix.

On allègue les avantages que donnerait à une association d'ouvriers l'économie de la vie prise en commun. Cette économie est compatible avec tous les systèmes de travail. Un manufacturier peut la procurer aux ouvriers qu'il emploie aussi aisément que ceux-ci, dans un atelier social ou national, se la donneraient eux-mêmes. J'ai vu, en 1833, à la Sauvagère près de Lyon, quatre cents ouvriers prendre leurs repas dans un réfectoire commun où le dîner de chacun coûtait 35 à 40 centimes. Quant au logement en commun, il me paraît beaucoup moins séduisant, et, en définitive, moins avantageux. Il suppose la vie cénobitique. Pour faire vivre ensemble, à toutes les heures du jour et de la nuit, plusieurs familles, il faudrait toute l'énergie du sentiment religieux le

plus exalté. La discorde entre les hommes et la promiscuité des femmes seraient les premiers effets de la vie commune dans les phalanstères.

Allons plus loin. En généralisant l'association des travailleurs jusqu'à l'égaler en étendue à l'état lui-même, on détruirait l'esprit d'association. L'intérêt de réunir ensemble des sentimens, des capitaux, des efforts, n'existerait plus, du moment que le pouvoir se chargerait de penser, de prévoir et d'agir pour tout le monde. Sans doute, il pourrait arriver que l'on prévînt ainsi, en cas de succès, des misères accidentelles et partielles; mais, lorsque des individus ou des associations privées se trompent en matière d'industrie, ces mécomptes ne frappent que des individus ou des localités. Supposez le gouvernement directeur de l'industrie; les erreurs se produiront sur une plus grande échelle, la ruine frappera le pays tout entier, une faillite sera un véritable cataclysme.

En faisant de l'état le chef de l'atelier social, M. Louis Blanc l'a évidemment supposé infaillible; il l'a placé dans ces régions élevées d'où l'on peut apercevoir et par conséquent régler les destinées du genre humain. Par une témérité qu'explique seul l'élan des révolutions, il l'a égalé à la Providence. Voilà le rêve, voilà de quelle hauteur il faudra descendre pour se placer dans la triste réalité.

Nous avons examiné la théorie de M. Louis Blanc; il nous reste à la voir à l'œuvre. Après l'auteur, viendra le dictateur.

---

# CHAPITRE SECOND.

## LES ACTES DU LUXEMBOURG,

Le jour où la monarchie s'abîmait, frappée de terreur et comme paralysée dans ses moyens de résistance, sans provoquer un effort de la part de cette classe bourgeoise dont elle avait fait son point d'appui, et sous la rude main d'une multitude qui n'avait qu'à se présenter pour vaincre; dans l'émotion qui suivit le combat, au milieu de cette population soulevée qui cherchait à organiser sa victoire, les chefs que la voix publique improvisait semblent avoir éprouvé, dans leur dévouement, moins d'enthousiasme encore que de crainte. Ils n'ont pas senti en eux cette sublime confiance qui

fait passer l'ame de la nation dans l'ame de ceux qui la conduisent. Ils ont cru apparemment qu'aucune puissance humaine n'était capable de diriger la force immense qu'ils voyaient déchaînée, car ils se sont abandonnés à tous les mouvemens du flot populaire. Sans l'héroïque, mais accidentelle fermeté, avec laquelle M. de Lamartine, à travers les balles et sous la pointe des baïonnettes, protesta contre le drapeau rouge, ce flot, qui débordait d'heure en heure, allait les emporter, et avec eux les derniers débris de l'ordre.

A l'exemple des tribus sauvages qui, dans leur naïve ignorance, adorent les élémens qu'elles voudraient conjurer, certains membres du gouvernement provisoire ont traité le peuple comme une idole à laquelle il fallait sacrifier, entre autres holocaustes, les bases fondamentales de la société. Au lieu de faire appel à la noblesse, à la générosité de ses sentimens, on n'a songé qu'à exalter son orgueil et qu'à désarmer sa colère. On a mis le gouvernement à ses pieds; on lui a tenu, comme pour le tenter, ce langage que l'esprit du mal tient au Christ dans l'Évangile : « Le pouvoir t'appartient. Regarde ces villes, ces châteaux, ces richesses; tout cela est à toi; » et si le peuple, malgré les flatteries dont on l'enivrait, n'a pas oublié qu'il avait des devoirs aussi bien que des droits, il faut l'attribuer à sa nature, qui est d'une bonne trempe,

et aux lumières de notre époque, qui condamnent trop hautement les excès pour que les excès deviennent possibles.

La monarchie a été le gouvernement des classes moyennes, gouvernement égoïste et exclusif; veut-on nous donner une république tout aussi exclusive? Avons-nous fait une dernière révolution pour substituer la domination d'une classe à celle d'une autre classe, ou plutôt pour remplacer le privilége par le droit, pour confondre la bourgeoisie et le peuple dans l'unité fraternelle de la nation? Pourquoi perpétuer une distinction qui n'a plus de sens, en opposant les ouvriers aux maîtres? Pourquoi dire aux uns qu'ils sont les vainqueurs, et aux autres qu'ils sont les vaincus, comme si la monarchie avait dû entraîner la moitié de la société dans sa chute? Pourquoi scinder la France en deux camps ennemis, comme si nous pouvions nous dévorer les uns les autres, sans que l'Europe vînt prendre part à la curée? On abolit les titres, on proclame la déchéance des lumières (1), on méconnaît les services rendus, et l'on créerait un nouveau droit de naissance! L'aristocratie de la blouse, pour emprunter une expression déjà consacrée, supplanterait toutes les aristocraties! Ce serait donner gain de cause à

(1) Voir la circulaire de M. Carnot.

ceux qui ont comparé, avec une funeste joie, l'avénement du peuple à l'invasion des barbares.

La monarchie a corrompu les classes moyennes en leur livrant le pays à exploiter. Est-il à propos de répandre la même corruption dans les rangs des classes laborieuses? Le pouvoir pense avoir gardé sa dignité, parce qu'il ne les a pas ouvertement conviées au partage des honneurs et des places; mais n'a-t-il pas à se reprocher d'avoir excité en bas cette ambition de la richesse qui avait exercé en haut une influence démoralisante? La révolution, qui se montre si grande et si pure partout où notre exemple l'a propagée, en Italie, en Allemagne, ne va-t-elle point pâlir et descendre en se concentrant chez nous dans des questions de pot-au-feu? Je suis transporté d'admiration, lorsque j'entends les véritables ouvriers s'écrier : « Nous avons trois mois de misère au service de la république; » mais j'éprouve un tout autre sentiment, lorsque je lis dans le premier décret de la république, décret qui porte la signature de M. Louis Blanc : « Le gouvernement provisoire rend aux ouvriers, *auxquels il appartient*, le million qui va écheoir de la liste civile. » Si l'on entend faire de ce million une aumône aux combattans des barricades, on les insulte; on déshonore leur triomphe, si c'est là une part du butin. Dans tous les cas, l'argent versé par les contribuables n'appartient en

propriété à aucune classe d'hommes; en perdant sa destination légale, il doit faire retour à l'état.

Le gouvernement, qui représente les droits de tous les citoyens, est le tuteur obligé de ceux qui se trouvent les plus maltraités par la nature ou par la fortune. Il personnifie à leur égard la prévoyance et la fraternité sociales. De même que dans la famille la sollicitude des parens s'attache de préférence aux enfans les moins robustes ou les plus jeunes, ainsi, dans la famille politique, l'état, au nom et comme mandataire des aînés de l'intelligence et de la richesse, doit tendre la main à tous ceux qui ont besoin de conseil et d'appui. Le sort des classes laborieuses et les conditions du travail ont droit à sa première pensée. Il faut que les gouvernemens se montrent jaloux du bien-être du plus grand nombre, avec la même ardeur que le pouvoir en avait mis jusqu'ici à rechercher des avantages commerciaux ou des accroissemens de territoire. Cette préoccupation devient surtout légitime, au lendemain d'une révolution qui a déplacé beaucoup d'existences, et qui a rendu plus précaires les ressources de chacun; car la sympathie des uns se mesure naturellement à la faiblesse des autres.

Il convenait à un gouvernement républicain d'arborer bien haut ce principe. Cependant, si nous approuvons la tendance, nous n'accorderons pas le

même éloge aux moyens d'exécution. Que le gouvernement provisoire s'occupe du sort des travailleurs, c'est son devoir encore plus que son droit; mais il n'y avait ni nécessité ni opportunité à mettre les travailleurs en demeure de s'en occuper eux-mêmes. Je comprends l'agitation quand on veut renverser un obstacle; je ne la conçois plus, le jour où il est question de fonder, de constituer, d'organiser. Rien de ce que l'on improvise n'est durable. Les réformes sérieuses et solides demandent de la réflexion et de la maturité. On reproche à la chambre de 1830 d'avoir bâclé en quelques jours une charte politique, et l'on voudrait aujourd'hui faire bâcler la charte du travail au hasard par je ne sais quelle assemblée populaire! On appellerait les passions du moment à trancher des problèmes sur lesquels l'expérience avait projeté long-temps les clartés les plus vives, sans en dégager l'inconnue!

Dans les derniers jours de février, un combattant, un ouvrier, qui avait pris au pied de la lettre ces belles promesses, pénétra dans la salle où siégeait le gouvernement provisoire, réclamant impérativement et sur l'heure l'organisation du travail. On lui représenta d'abord qu'il fallait du temps pour préparer un système; puis, comme il insistait : « Asseyez-vous là, lui dit M. Louis Blanc lui-même, prenez une plume et donnez-nous vos

idées. — Je ne sais pas écrire.—Qu'à cela ne tienne, je vous servirai de secrétaire; dictez. » L'ouvrier dicta ces mots sacramentels qui forment la tête du chapitre socialiste : « organisation du travail; » mais il ne trouva rien au-delà. « Vous voyez bien, reprit son interlocuteur, que l'organisation du travail n'est pas une chose si facile. » L'ouvrier, cependant, aurait pu mettre les rieurs de son côté et renvoyer la leçon au gouvernement provisoire. Il ne réclamait en effet que ce qui lui avait été promis; il se montrait pressé, parce que l'on avait excité son impatience; il supposait le problème résolu, parce qu'on l'avait convié, avec tant d'autres, à mettre la main à l'œuvre. L'humble maçon arrivait avec sa truelle, demandant à grands cris à voir le plan et à connaître l'architecte; pourquoi l'arracher à son labeur quotidien, si l'on n'avait à bâtir qu'une ville dans les nues?

Par un décret en date du 25 février, le gouvernement provisoire a déclaré que « la république s'engageait à garantir du travail à tous les citoyens, et l'existence de l'ouvrier par le travail. » En d'autres termes, il a proclamé ce que l'on est convenu d'appeler, dans l'école sociétaire, « le droit au travail. » Mais le gouvernement ne pouvait pas s'en tenir au principe abstrait, à une formule philosophique. Reconnaître à tous les citoyens le droit d'exiger que la société les fasse travailler, c'est ad-

mettre par cela seul que la société doit les nourrir. Nous voyons donc sans la moindre surprise qu'en garantissant le travail à l'ouvrier, le gouvernement provisoire lui ait aussi garanti l'existence; mais il faut voir où cela conduit. En proclamant le droit au travail, MM. Garnier-Pagès et Louis Blanc ont érigé l'état en assureur de toutes les fortunes et en entrepreneur de toutes les industries; ils ont décrété implicitement un *maximum* pour le prix des denrées, et un *minimum* pour le taux des salaires. Voilà le baptême par lequel ils ont consacré le pouvoir nouveau.

Le droit au travail est une question mal posée. Je rends hommage aux intentions de ceux qui ont prétendu l'ériger en principe; en appelant la société au soulagement des misères individuelles, ils ne veulent pas avoir l'air de provoquer ni d'encourager l'oisiveté. Ils demandent du travail comme au moyen-âge on demandait l'aumône; aux largesses des couvens, ils substituent celles des ateliers nationaux. La taxe des pauvres était déjà un progrès sur la subvention allouée à la mendicité par les ordres religieux; fera-t-on un pas de plus, et sera-ce un pas en avant que d'imposer à la société une sorte de taxe des salaires?

Le droit au travail suppose l'existence permanente, la puissance indéfinie de la production, quelles que soient les circonstances, et quelle que

puisse être l'organisation de la société. Quelle valeur aurait en effet un principe que l'on placerait en dehors des régions du possible? Or, il n'existe pas d'état social qui assure la permanence, ni la régularité de la production. Qu'une crise commerciale survienne, ou qu'un ralentissement quelconque dans la consommation rende l'offre supérieure à la demande, et vous verrez un certain nombre d'ateliers diminuer ou suspendre leur activité. L'industrie, comme l'année solaire, a ses saisons, et la moisson du travail, comme celle des fruits de la terre, a ses années de stérilité ainsi que ses années d'abondance.

La prévoyance de l'homme tient en réserve pour ces momens difficiles les capitaux accumulés par l'épargne; mais elle ne rend pas à volonté l'impulsion à la puissance qui produit, et elle ne crée pas le travail d'un coup de sa baguette. L'homme peut toujours employer son intelligence et ses bras; mais le mouvement est autre chose que le travail. L'écureuil ne travaille pas en faisant tourner la roue de sa cage; les mouvemens du prisonnier dans le *tread-mill* sont de la force dépensée en pure perte; l'antiquité mystique, dans cette image qu'elle nous présente de Sisyphe roulant jusqu'au sommet d'une montagne un rocher qui retombe sans cesse, n'a pas entendu nous peindre un travailleur;

elle n'a montré aux regards qu'un condamné et des tortures.

Le travail, c'est l'emploi utile des forces; on le reconnaît à ses produits. Le laboureur travaille quand il déchire le sol en y enfonçant la charrue pour le préparer à recevoir la semence, quand il arrache les herbes parasites qui étoufferaient le bon grain, et quand il creuse des fossés pour l'écoulement des eaux qui détruiraient, en séjournant dans les champs cultivés, la fécondité de la terre. L'ouvrier travaille en tissant la toile ou en foulant le drap. Le terrassier ou *navigateur* travaille quand il nivelle les routes, creuse les canaux ou construit les chemins de fer, qui, en facilitant la circulation des produits, en augmentent aussi la valeur; mais les quarante mille travailleurs que l'on occupe, depuis les journées de février, à remuer des terres au Champ-de-Mars et aux Champs-Élysées, ne travaillent pas, car il ne peut résulter pour le pays aucun avantage de cet immense déploiement de pioches, de brouettes et de bras.

Pour créer à volonté la production, il faudrait être en mesure de développer la consommation et d'en reculer devant soi les limites, car les produits les plus nécessaires n'ont de valeur que par l'usage que l'on en fait. Que servirait, par exemple, d'entasser des montagnes de blé ou des troupeaux

de bœufs dans une ville déserte, et à quoi bon les richesses du Mexique dans des circonstances où un kilogramme d'argent ne procurerait pas une once de pain ? Si les difficultés devaient cesser quand on a dit que l'ouvrier a droit au travail, la recette serait bien simple : l'état n'aurait qu'à fournir des fonds aux ateliers qui seraient au moment de s'arrêter et qu'à ordonner aux fabricans de produire. Mais ce n'est pas tout de fabriquer : il faut vendre, il faut trouver des acheteurs pour les marchandises que l'on crée, et non ajouter à l'encombrement stérile des dépôts; il ne faut pas que la production augmente précisément lorsque le marché se ferme ou se restreint. Ajouter, en pareil cas, à la masse des produits, c'est les avilir. Pour soulager les souffrances du présent, on lègue ainsi de nouveaux embarras à un avenir très prochain. L'on retarde enfin l'heure où, après avoir liquidé leurs désastres passés, le commerce et l'industrie vont se remettre en marche.

Je sais que la misère et le crime ont leur budget qui envahit, dans les crises industrielles, si la société n'y met ordre, le terrain que perd le travail. A mesure que les usines chôment et que les ateliers se ferment, on voit augmenter d'heure en heure la population des dépôts de mendicité, des hospices et des prisons. Il y a là comme un tribut que nous devons payer, sous une forme ou sous une

à la gravité des circonstances. La subvention que l'on refuse ou que l'on ne peut pas donner aux ateliers est réclamée par les bureaux de bienfaisance et par la justice répressive. Il y a perte certaine pour la moralité, sans compensation aucune pour la richesse du pays. La politique et l'humanité conseillent donc au gouvernement, lorsque l'industrie souffre, de ne pas laisser les forces qu'elle employait inactives. En pareil cas, les ouvriers qui sont forcés de quitter les manufactures se réfugient dans les chantiers ouverts sur les voies de communication; mais cet expédient est précaire, et, à quelques égards, contre nature. Les ouvriers fileurs ou tisseurs, les bijoutiers et même les forgerons font de la triste besogne quand on les appelle à remuer de la terre, pour trancher les collines ou pour former des remblais. En outre, on ne peut pas organiser ces travaux sur une grande échelle. Le gouvernement britannique l'a tenté en Irlande, où près de deux millions d'ouvriers, pendant l'hiver de 1847, étaient employés à réparer ou à construire des routes. Ces grands rassemblemens d'hommes, pour lesquels il fallait tout improviser, n'ont produit que gaspillage et désordre. Plutôt que de continuer des travaux qui n'avaient aucun résultat utile, le gouvernement anglais a préféré nourrir l'Irlande pendant six mois dans une oisiveté complète.

Plus la civilisation avance, et plus la puissance

du gouvernement s'accroît dans la société; plus il est puissant, et plus il doit être humain. Néanmoins, en le mettant en demeure d'embrasser dans sa prévoyance toutes les infortunes et tous les accidens de la vie, on lui décernerait une sorte d'omnipotence. La république élargit, il est vrai, la base du pouvoir, mais le pouvoir de tous est encore borné et faillible comme tout ce qui tient à l'humanité.

Quand on pose une question de droit sans indiquer la limite, sans mettre le devoir à côté, l'on pose une question de violence. Si vous dites que les ouvriers ont droit au travail et par le travail à l'existence, vous reconnaissez alors que tous ceux qui sont mécontens de leur sort peuvent prendre la société à partie; vous les encouragez à proclamer cette devise qui a fait couler tant de sang à Lyon : « Vivre en travaillant ou mourir en combattant; » vous relevez, suivant une parole bien imprudente de M. Louis Blanc, l'étendard de Spartacus; vous appelez à l'insurrection, pour continuer la métaphore, les esclaves de la faim, et sachez-le bien, dût votre cœur en frémir, vous donnez le signal de la guerre sociale.

Le christianisme, tel que le comprenaient les premiers apôtres, prêchait le renoncement absolu aux biens de ce monde : c'était immoler l'individu à la société. Les apôtres du socialisme nouveau, en recommandant à l'homme la recherche exclu-

sive du bonheur, en mettant en première ligne, dans leur code, les droits de la personne, immolent la société à l'individu. L'une et l'autre doctrine dans l'application seraient également dangereuses : quand on enseigne à l'homme qu'il doit tout souffrir, l'on condamne la liberté, la richesse et l'industrie; quand on lui apprend, à cet être dont la vie est semée de douleurs, qu'il doit écarter à tout prix la misère et la souffrance, on lui interdit la vertu.

C'était peu de proclamer le droit au travail. Le gouvernement provisoire a prétendu changer les conditions du travail dans la société. Ce qui eût semblé déjà téméraire par un temps prospère et pour un nid à expériences comme la principauté de Monaco ou la république de Saint-Marin, on va le tenter au milieu d'un état social battu par la tempête et pour une république de trente-six millions d'habitans! Pourquoi pas? Nos modernes Archimèdes n'ont-ils pas trouvé le levier avec lequel on peut soulever le monde? Voici les considérans du décret qui institue la commission des travailleurs :

« Considérant que la révolution faite par le peuple doit être faite pour lui; qu'il est temps de mettre un terme aux longues et iniques souffrances des travailleurs; que la question du travail est d'une importance suprême, qu'il n'en est pas de plus haute, de plus digne des préoccupations d'un gouvernement républicain; qu'il appartient

surtout à la France d'étudier ardemment et de résoudre un problème posé aujourd'hui chez toutes les nations industrielles de l'Europe; qu'il faut aviser, sans le moindre retard, à garantir au peuple le fruit de son travail;

« Le gouvernement provisoire de la république arrête :

« Une commission permanente, qui sera intitulée : *Commission du gouvernement pour les travailleurs*, va être nommée avec mission expresse de s'occuper de leur sort.

« Pour montrer quelle importance le gouvernement de la république attache à ce grand problème, il nomme président de la commission du gouvernement pour les travailleurs un de ses membres, M. Louis Blanc, et pour vice-président un autre de ses membres, M. Albert, ouvrier.

« Des ouvriers seront appelés à faire partie de la commission. Le siége de la commission sera au palais du Luxembourg. »

Louis Blanc, Armand Marrast, Garnier-Pagès.

Voilà quels ont été les humbles débuts du pouvoir qui exerce déjà un si fatal ascendant sur nos destinées. Inventée pour servir de centre aux études du gouvernement et des ouvriers eux-mêmes, cette commission consultative est bientôt devenue un instrument d'action, un véritable Comité de Salut Public. Ses délibérations ne portaient d'abord que sur des questions générales, mais elle n'a pas

tardé à intervenir dans les différends des ouvriers avec les patrons et à s'ériger en arbitre; enfin, elle a rendu des décrets qui prescrivent des règles et qui prononcent des peines. Aujourd'hui, son président a une armée derrière lui, et il absorbe en lui le gouvernement, dont ses collègues ne sont plus que les ministres.

En exposant ces faits, je ne blâme pas, je raconte. A la rigueur, il suffirait à la commission, pour expliquer cette usurpation rapide et complète, d'invoquer les lois de la nécessité. Le gouvernement est chargé non d'étudier, mais d'agir. Dès que l'on donnait à M. Louis Blanc une question à examiner, il devait se sentir entraîné à la résoudre. Dès que cette question embrassait le domaine actif de la société, on lui décernait la dictature. Il ne reste donc plus qu'à rechercher s'il en a fait usage dans l'intérêt de la vérité, du pouvoir et du pays.

La commission du travail, ou, pour emprunter le style barbare du décret, la *commission pour les travailleurs*, est, sans contredit, animée d'un amour sincère du bien; mais ses premiers actes ne respirent pas une grande sagesse. Les discours de M. Louis Blanc sont exagérés et violens; ses résolutions, sans mesure. Il recommence périodiquement le même exposé d'une théorie, au bout de laquelle ne se présente jamais une conclusion tant soit peu pratique. A chaque pas qu'il fait, on sent l'hésitation, le dé-

cousu, l'absence de plan. L'industrie est abandonnée ainsi à une direction qui accuse les défauts les plus opposés : les tâtonnemens dans l'arbitraire.

Mais de quels élémens se compose cet aréopage industriel? M. Louis Blanc, cédant à des préoccupations exclusives, n'y avait d'abord appelé que les délégués des ouvriers; on se ravisa cependant, et « considérant, dit naïvement l'arrêté, qu'il est juste qu'à leur tour les délégués des patrons ou chefs d'industrie soient convoqués, » on indiqua pour ceux-ci une réunion qui n'eut lieu que le 17 mars, dix-sept jours après la première réunion des ouvriers eux-mêmes. Dans l'intervalle, la commission crut devoir s'entourer des hommes compétens (car c'est ainsi que *le Moniteur* les désigne), et ces hommes compétens furent pris, non pas parmi les chefs d'industrie que recommandait une longue expérience, non pas parmi les économistes sérieux, les historiens ou les philosophes, mais parmi les socialistes, dont le bon sens national avait constamment repoussé les utopies. Maintenant, la commission a ses grands jours, dans lesquels son président tient une espèce de lit de justice pour faire comparaître la société à sa barre; les délégués y siégent, mais en personnages à peu près muets, et sans autre fonction apparente que celle d'acclamer. En dehors de ces solennités du travail, figurent les comités auxquels assistent, avec voix délibérative, les

délégués des délégués, que l'on choisit, pour plus d'égalité, par la voie du sort. Là se débattent les problèmes dont la solution a été renvoyée à la commission. Quant au compte-rendu de ces débats à huis-clos, il n'est publié dans *le Moniteur*, encore avec force corrections et mutilations (1), que lorsqu'il convient au président et au vice-président de le produire (2).

Quelles étaient, sous l'influence des premiers décrets du gouvernement provisoire et au moment où la commission du travail a pris possession du Luxembourg, les principales demandes des ouvriers, la rançon de la société, les conditions que faisaient les combattans pour poser les armes? Ces demandes peuvent se réduire à quatre principales, savoir : la diminution de la durée du travail, l'abolition du marchandage, l'élection par les ouvriers des contre-maîtres et même des chefs de service,

(1) C'est ainsi que *le Moniteur*, dans le compte-rendu de la séance du 20 mars, tronque et défigure l'opinion défendue par M. Wolowski. L'impartialité et l'exactitude semblaient cependant de rigueur, en parlant d'un homme qui avait eu le courage de lutter seul durant près de quatre heures contre tous les socialistes réunis autour de M. Louis Blanc.

(2) C'est ainsi que *le Moniteur* a passé sous silence une séance postérieure, dans laquelle MM. Pereire, Lechâtelier et Wolowski avaient combattu, avec l'autorité du talent et de l'expérience, les idées de M. Louis Blanc sur les chemins de fer.

enfin la participation des ouvriers et des employés aux bénéfices des entrepreneurs et des capitalistes. Supposez un temps plus calme et un gouvernement de sang-froid : l'on eût cherché à faire comprendre aux ouvriers à quel point de pareilles prétentions allaient contre leurs intérêts véritables. La commission qui siége au Luxembourg n'en a repoussé aucune; elle accorde sa tolérance à celles qui n'obtiennent pas sa sanction. Voici le premier décret et le plus grave, il porte la date du 1er mars :

« Sur le rapport de la commission du gouvernement pour les travailleurs, considérant :

« 1° Qu'un travail manuel trop prolongé non-seulement ruine la santé du travailleur, mais encore, en l'empêchant de cultiver son intelligence, porte atteinte à la dignité de l'homme;

« 2° Que l'exploitation des ouvriers par les sous-entrepreneurs ouvriers, dits *marchandeurs ou tâcherons*, est essentiellement injuste, vexatoire et contraire au principe de la fraternité;

« Le gouvernement provisoire de la république décrète :

« 1° La journée de travail est diminuée d'une heure. En conséquence, à Paris, où elle était de onze heures, elle est réduite à dix, et en province, où elle avait été jusqu'ici de douze heures, elle est réduite à onze;

« 2° L'exploitation des ouvriers par les sous-entrepreneurs, ou marchandage, est abolie.

« Il est bien entendu que les associations d'ouvriers qui n'ont point pour objet l'exploitation des ouvriers les uns



5

par les autres ne sont pas considérées comme marchandage. »

Le décret du gouvernement provisoire n'admet pas, pour la durée du travail dans la capitale, la même limite qui est posée, dans les départemens, aux labeurs de chaque jour. L'ouvrier de province doit rester assujetti à une corvée quotidienne de onze heures, tandis que la tâche de l'ouvrier parisien n'excédera pas dix heures. Pourquoi faire deux catégories de travailleurs pour la France, et sur quelle raison de droit ou de fait se fonde ici l'inégalité de traitement? Ce n'est pas le gouvernement républicain qui peut distinguer entre les provinces ni entre les habitans des villes et ceux des campagnes. Aux yeux du pouvoir comme devant la loi, tous les citoyens ont les mêmes droits, et la faveur que l'on accorderait aux uns deviendrait une injustice à l'égard des autres.

Comme tous les grands centres de richesse et de consommation, Paris attire les ouvriers les plus habiles, à la condition de les rémunérer par des salaires plus élevés; mais ce n'est pas là un privilége gratuit. Si l'ouvrier de Paris est mieux rétribué, il travaille aussi davantage. En fait, la durée du travail est communément de douze heures dans les ateliers de la capitale, et ces douze heures, par l'activité que l'ouvrier déploie, en valent treize ou

quatorze. Le travailleur parisien est peut-être la seule espèce d'hommes qui rivalise d'ardeur et de persévérance avec le travailleur anglais. En réduisant à dix heures la durée du travail quotidien dans la métropole de notre industrie, on a donc diminué la journée non d'une heure, mais de deux heures; dans tous les ateliers auxquels le décret peut être applicable, l'on retranche ainsi un sixième ou tout au moins un septième de la production.

Je sais que les ouvriers, vers la fin d'une journée qui se prolonge trop, ne font que des efforts languissans, et qu'ils ne produisent pas tout ce qu'ils pourraient produire. Le sentiment de la fatigue l'emporte, dans ces momens, sur celui du devoir et même sur celui de l'intérêt personnel. En retranchant deux heures de la journée, l'on ne retranche donc pas une quantité proportionnelle de travail; ce résultat est démontré par de nombreuses et concluantes expériences; néanmoins, au total, il doit exister une différence très sensible dans les résultats. Deux heures de travail supprimées équivaudront toujours, pour l'effet utile de la production et pour la richesse du pays, à une diminution quelconque. On aura peut-être soulagé l'ouvrier, mais on aura laissé une force très réelle sans emploi.

Le courant auquel on oppose une digue artificielle finit toujours par s'ouvrir une autre issue. La production ne diminuera pas assurément parce

qu'il aura plu au gouvernement de réduire la durée du travail dans les manufactures; car les besoins de la société restent les mêmes, et les producteurs doivent toujours y pourvoir. Mais si l'on gêne les manufacturiers dans l'emploi des ouvriers, ils remplaceront les ouvriers par des machines. C'est ainsi que les coalitions et les exigences incessantes des ouvriers fileurs en Angleterre ont amené les filateurs à doubler la longueur des *mule-jennys* et à les porter de trois cents broches à sept cents, ou à se servir de ces machines à filer qui semblent se mouvoir d'elles-mêmes et que les ouvriers anglais désignent par le sobriquet de *fileurs en fer*. Si le décret qui réduit la journée de travail à dix heures survit aux circonstances exceptionnelles qui l'ont inspiré, il est probable que les fabricans feront face à la difficulté par un accroissement de leurs moyens mécaniques. Dans ce cas, la production restera la même; mais le rapport du capital fixe au capital roulant devra se modifier : le manufacturier dépensera en matériel ce qu'il ne voudra pas dépenser en salaires.

En réduisant, par un acte du législateur, la durée du travail, on veut ménager les forces de l'ouvrier et lui donner le temps de cultiver son intelligence. C'est là une pensée qui ne rencontrera que des sympathies; mais les moyens que l'on prend répondent-ils au but que l'on se propose, et suffit-il,

pour que le travail s'arrête, de dire au travailleur : «Tu n'iras pas plus loin ?» Le décret du 1er mars n'a pas de sanction. En supposant que l'on oblige la grande industrie, celle qui agglomère les ouvriers par centaines dans une manufacture, dans une usine ou dans un atelier, et qui fait dépendre l'action des bras de celle des machines, à ne travailler que dix ou onze heures, comment imposera-t-on la même loi aux ouvriers infiniment plus nombreux qui exercent leur activité dans l'étroite enceinte d'une échoppe ou d'une mansarde, aux ouvriers des champs à qui les saisons mesurent le travail, à ces femmes qui vivent de leur aiguille, à ces tisserands qui promènent la navette sur le métier quinze ou seize heures par jour? Le décret va rendre la prépondérance dans l'industrie au travail parcellaire. L'ouvrier domestique pouvant, loin du contrôle que le gouvernement exerce, travailler plus longtemps que l'ouvrier des manufactures, lui fera une concurrence terrible de souffrances et de privations. On verra s'étendre à la France entière l'état social de la Saxe et de l'Irlande. Réduire par ordre la durée du travail, ce ne sera pas seulement contrarier et diminuer la production; ce sera, de plus, diminuer le salaire, enlever à la population ses moyens naturels d'existence, augmenter la misère et provoquer le désordre. Encore faudrait-il avoir

sur le pays un droit de conquête pour sonner ainsi partout le couvre-feu.

Le parlement britannique, en abrégeant la durée du travail dans les grands ateliers, pour les enfans, pour les jeunes gens et pour les femmes, n'avait pas entendu exercer la plus légère influence sur le taux des salaires. L'acte du 8 juin 1847, le plus rigoureux dans cette longue série de lois, laisse pourtant aux transactions entre le maître et l'ouvrier la liberté la plus entière. La réforme, que la clameur publique imposait et dont les ouvriers ont pris l'initiative, s'accomplit, de l'autre côté de la Manche, à leurs risques et périls. Ici, nous allons bien au-delà de ce qui s'est fait en Angleterre. Le décret du 1er mars ne se borne pas, comme les lois anglaises, à protéger contre les abus du travail les êtres faibles qui ne peuvent pas se protéger eux-mêmes; il stipule pour les adultes, pour ceux qui ont acquis avec l'âge la plénitude de leurs forces, de leur réflexion et de leur liberté, C'était peu de régler la durée du travail; on aggrave la difficulté en réglementant les salaires. A la vérité, le décret ne s'explique pas sur ce point délicat; mais les conférences qui en ont précédé la promulgation, et le commentaire que les exigences victorieuses des ouvriers en ont donné, ont fait cesser toute équivoque.

C'est une préoccupation constante pour les ouvriers de tous les pays que l'ambition de déterminer à leur gré et de rendre en quelque sorte permanent le taux des salaires. L'ignorance et les préjugés entrent pour beaucoup dans cette direction que suivent leurs idées; mais il faut voir aussi sous l'influence de quelle nécessité ils entreprennent de changer les conditions du travail. La classe moyenne, plus éclairée cependant et plus riche que les classes laborieuses, recherche avec avidité les emplois dont le gouvernement dispose. Depuis qu'elle occupe le pouvoir, elle a multiplié les places jusqu'à faire des employés une nation dans la nation. D'où vient cette faveur dont les fonctions publiques jouissent? Pourquoi les préfère-t-on à des industries plus lucratives, si ce n'est parce qu'elles sont plus solides et qu'elles participent plus ou moins du caractère de l'inamovibilité? La fixité du salaire exerce sur l'ouvrier la même fascination et à plus juste titre. L'ouvrier n'a pas un capital en réserve qui le soutienne dans les mauvais jours et contre les mauvaises chances de l'industrie. Il ne fait pas volontiers des épargnes dans les temps prospères. S'il consent à prélever une faible dîme sur le salaire, c'est pour contribuer au fonds de secours auquel il puise en cas de maladie. Comme ressource contre de précoces infirmités ou contre la vieillesse, n'a-t-il pas les hô-

taux, dans lesquels se réfugie une si grande partie de la population urbaine et où vient mourir la moitié de Paris?

La devise de la civilisation parvenue à son âge viril : « Aide-toi, le ciel t'aidera, » n'est pas encore entrée dans nos mœurs (1). Les classes moyennes, pour lutter contre les nécessités matérielles de l'existence, éprouvent toujours le besoin de s'appuyer sur le gouvernement; les classes laborieuses, comme des enfans qui s'abritent derrière leur mère, chargent la société de prévoir à leur place, et se reposent sur elle dans toutes les crises du travail. L'âge de la force et de l'habileté pratique pour l'ouvrier ne dure pas, selon les professions, plus de vingt à trente ans. C'est pour cette période de la vie qu'il demande un salaire fixe et proportionné aux besoins de sa famille, qu'il aspire, en un mot, à la condition de pensionnaire de l'industrie.

Les classes laborieuses ont poursuivi cet idéal sous diverses formes. Pendant long-temps, et lorsque le souvenir des corporations n'était pas encore effacé, elles demandaient que l'état promulguât des tarifs obligatoires et uniformes, soit pour le travail à la tâche, soit pour le travail à la journée.

(1) La formule anglaise est plus positive, mais elle a une couleur moins religieuse : ***Help yourself***, aide-toi. L'Anglais ne compte que sur lui-même et supprime l'assistance du ciel.

Ce fut ainsi que les tisserands de Londres provoquèrent l'acte éphémère de Spitalfields. De la même manière, les ouvriers de Lyon, un moment maîtres de la ville en 1832, imposèrent à la municipalité vaincue un tarif des façons qui ne serait pas resté en vigueur pendant trois mois, quand même l'autorité supérieure aurait revêtu de sa sanction cette violence faite à la liberté industrielle. Aujourd'hui les ouvriers ne demandent plus directement la permanence des salaires; c'est sous une forme indirecte, c'est par la réduction des heures de travail combinée avec le maintien des prix actuels, qu'ils s'efforcent de convertir les salaires en traitemens réguliers.

Les variations du salaire, dans l'état de l'industrie et de la société, sont à peu près mortelles pour les classes laborieuses. Il faut donc rendre ces classes prévoyantes et au besoin prévoir pour elles. L'état, qui doit se borner à une attitude d'observation dans les temps prospères, a certainement, dans les époques de crise, un rôle actif à remplir; mais il est insensé de l'appeler, comme on le fait aujourd'hui, en garantie du salaire, car la justice distributive exigerait qu'après avoir garanti le prix du travail, il assurât la rémunération de l'intelligence et le loyer du capital. Quelle valeur pourrait avoir la garantie de l'état, si elle s'étendait à tous les rouages de la production, si

l'assureur et l'assuré étaient la même personne, c'est-à-dire tout le monde?

Le décret du 2 mars n'a pas même ce caractère d'opportunité qui fait quelquefois brèche aux principes. On l'a rendu dans un moment où toutes les industries étaient en souffrance, où les chefs d'industrie s'imposaient déjà les plus grands sacrifices pour entretenir le mouvement de leurs ateliers, où la durée du travail allait se réduire, mais avec le salaire, et où cette réduction forcée devenait le seul moyen d'en conjurer la suspension prochaine. On a précipité ainsi la crise; pour améliorer le sort des travailleurs, on n'a pas craint d'attaquer les sources mêmes du travail.

J'ajoute que le décret du 2 mars a été principalement réclamé par des ouvriers privilégiés dans leur intérêt exclusif et au détriment de tous les autres. Ce sont des mécaniciens et des ouvriers constructeurs qui ont porté ces plaintes, ceux qui obtenaient déjà les salaires les plus élevés pour la journée la plus courte. Ce sont les hommes, en petit nombre, qui ne peuvent travailler qu'à l'aide des machines, qui ont fait la loi pour ceux et à ceux qui travaillent avec la seule assistance de leurs bras (1).

(1) Voici l'adresse présentée par les ouvriers du chemin d'Orléans au gouvernement provisoire. Les ouvriers du chemin du

Mais cette loi qu'ils ont arrachée au gouvernement, l'observent-ils eux-mêmes? Assurément non. L'on sait que les ouvriers constructeurs ne consentent pas généralement, depuis que le décret a été rendu, à travailler plus de neuf heures, qu'ils ne sont restés dans les ateliers qu'à cette condition, et qu'ils exigent, pour neuf heures de travail, le même salaire qu'ils obtenaient auparavant pour douze. Ainsi, le décret, qui rançonne le manufacturier, ne le met pas à l'abri d'une rançon plus dure; et au-dessus de l'ordre légal se place encore la loi du plus fort.

Nord et presque tous ceux des autres grands ateliers de construction ont mis en avant les mêmes demandes :

« Braves citoyens,

« Vos sympathies pour nos souffrances nous sont connues et nous garantissent sûrement votre approbation à ce que nous désirons faire relativement à l'organisation du travail; voici ce que nous croyons être en droit de réclamer.

« 1° Nous désirons faire moins d'heures de travail pour avoir le temps de nous livrer à l'instruction qui moralise et qui donne connaissance des devoirs.

« 2° Nous désirons que notre salaire soit plus élevé, car il ne peut pas suffire à la satisfaction de nos besoins de première nécessité.

« 3° Nous désirons l'abolition radicalement comprise de toute espèce de marchandage.

« Citoyens, nous comptons sur votre fraternelle amitié et sur votre sagesse pour rédiger le programme des conditions avec lesquelles nous reprendrons nos travaux. »

Jusque dans la sanction pénale attachée au décret, on reconnaît la partialité du législateur. La peine de l'amende, et, en cas de récidive, celle de la prison sont prononcées contre le chef d'atelier qui admettrait ses ouvriers à prolonger la journée de travail au-delà de dix heures, quoique cela ne puisse arriver que de leur consentement, et, pour ainsi dire, avec leur complicité. En revanche, l'impunité la plus complète est réservée aux ouvriers qui travaillent moins de dix heures, et cela malgré le scandale des violences qui ont troublé un grand nombre d'ateliers. M. Louis Blanc dit quelque part dans une de ses proclamations : « Ne pas limiter le travail, c'eût été méconnaître ce qu'avait de légitime l'*universelle* réclamation des travailleurs; le *trop limiter*, c'eût été courir le risque de ruiner des établissemens qui emploient beaucoup de bras; c'eût été, dans les circonstances actuelles, s'exposer à rendre plus redoutable la concurrence étrangère. » Eh bien ! la limite posée par M. Louis Blanc, limite déjà fort onéreuse, n'est pas respectée par les ouvriers. Les établissemens les mieux organisés sont livrés à l'anarchie et tombent dans une dissolution complète. La concurrence de l'étranger peut se donner carrière, car on désorganise notre industrie et on la met pour long-temps hors d'état de soutenir la lutte. C'est au profit de l'Angleterre que M. Louis Blanc réglemente le travail en France;

chaque entrave qu'il apporte à l'activité de Paris, de Rouen ou de Mulhouse, est une prime donnée à l'activité de Manchester et de Glasgow. J'ai entendu accuser la monarchie de détruire le prestige de notre influence morale en Europe; si l'on paralyse aujourd'hui le principe de la richesse, que restera-t-il désormais au pays?

Les ouvriers seront les premières victimes du système. Les ateliers de l'industrie privée se fermant l'un après l'autre, il ne leur restera bientôt plus d'autre ressource que les ateliers nationaux. Ceux qui gagnaient depuis 3 fr. jusqu'à 5 fr. par jour devront se contenter de 1 fr. 50 cent. ou de 2 francs au *maximum;* ils tomberont à la charge du gouvernement, qui, pour entretenir 75,000 ouvriers à Paris sans compter les femmes, devra ouvrir un emprunt ou établir de nouveaux impôts, c'est-à-dire enlever aux capitalistes et aux chefs de l'industrie les ressources à l'aide desquelles ils auraient pu, un peu plus tôt, un peu plus tard, rendre l'impulsion au travail. Cette transformation ne peut désormais avoir qu'un seul genre d'utilité : c'est de montrer, par le plus irrésistible des argumens, par l'expérience, à quel point toute organisation artificielle du travail dans la société est stérile et éphémère.

En décrétant l'abolition du marchandage, M. Louis Blanc n'en voulait qu'aux tâcherons, qui sont à

l'ouvrier, dans l'état de liberté, ce que le commandeur, dans nos colonies, est à l'esclave. Il n'entendait proscrire ni le travail à la tâche, ni le marchandage par association, ces deux progrès que la liberté de l'industrie amène avec elle; mais la pensée des ouvriers allait plus loin, et ils se sont chargés de compléter le décret. En vertu de la théorie qui prétend faire régner l'égalité des salaires, ils ont interdit le travail à la tâche comme tendant à mettre des différences entre les travailleurs. Le marchandage par association n'a pas trouvé grace devant leur politique radicale, et cependant il y avait là un germe fécond d'entreprise. Cette espèce de marchandage était, dans les grands ateliers, la véritable et la meilleure organisation du travail. L'ouvrier devenait entrepreneur, et l'entrepreneur pouvait s'élever à l'état de capitaliste. Plusieurs ouvriers s'associant pour entreprendre, à un prix débattu, la façon de tel ou tel ouvrage, se distribuaient les tâches dans la mesure des facultés de chacun; le salaire était proportionné à l'habileté, et le bénéfice au salaire. Chaque atelier dans l'usine se transformait ainsi en une république industrielle, que surmontait l'impulsion unitaire du manufacturier. Voilà le progrès naturel et précieux que l'on a détruit pour y substituer des combinaisons chimériques. Nous remontons ainsi, à la voix qui part du Luxembourg, le courant de

l'histoire. En matière d'industrie, les échelons du progrès étaient d'abord le travail servile, puis la corvée, le travail à la tâche et enfin le travail à l'entreprise. On a déjà supprimé les deux derniers; ne va-t-on pas rétrograder, par le chemin de la corvée, jusqu'au sanctuaire de l'esclavage?

Réduire le travail dans les ateliers en maintenant le taux des salaires, c'est changer les conditions dans lesquelles l'industrie est habituée à produire; c'est modifier d'un trait de plume tous les contrats. De même que la monnaie sert de mesure aux valeurs, la main-d'œuvre forme la base du prix qu'obtiennent les marchandises. Toute hausse des salaires oblige le manufacturier à vendre plus cher ses produits, ou le constitue en perte, s'il ne parvient pas à faire rembourser par l'acheteur la prime qu'il a payée à l'ouvrier. Quand le salaire s'élève par le seul effet des lois qui président à la production, le producteur en subit les conséquences, bonnes ou mauvaises. Mais le gouvernement, en s'arrogeant le droit de les fixer, trouble le cours naturel des choses, et crée ce cas de force majeure qui est la clause résolutoire, tacite ou exprimée, dans tous les contrats.

Un entrepreneur de carrosserie, M. A. Getting, écrit à *la Presse* :

« Constructeur de matériel, engagé par traités avec

diverses compagnies pour la fourniture de leurs wagons de voyageurs, mes prix ont été basés sur douze heures de travail. La réduction à dix heures constitue une perte d'un seizième sur la main-d'œuvre, ou de 16 pour 100 sur la fabrication.

« En effet, sur le prix d'un wagon qui coûte 9,000 fr., *la main-d'œuvre est appréciée à* 4,500 francs, dont le sixième est de 750 francs, qui représentent l'intérêt à 16 pour 100 de la somme de 4,000 fr., considérée comme chiffre de la main-d'œuvre.

« Les bénéfices accordés par les compagnies sont à peu près de 10 pour 100. C'est donc 6 pour 100 net que nous perdons sur notre fabrication. Il reste les loyers, frais généraux, etc., etc.

« Si, par les mêmes motifs, le prix des marchandises que nous employons s'élève en raison directe de l'augmentation du salaire par la réduction du travail, il s'ensuivra que nos pertes pourront dépasser le chiffre de 25 à 30 pour 100.

« Qui viendra à notre secours? les compagnies, ou le gouvernement? »

Les constructeurs atteints par la hausse des salaires ont déjà exercé, ainsi que le faisait pressentir la lettre de M. Getting, leur recours contre les compagnies desquelles ils tenaient les commandes. Ils demandent pour la plupart que le prix des wagons soit augmenté dans la même proportion que la main-d'œuvre.

Les compagnies ne peuvent pas s'y refuser; car,

à défaut de la loi, la raison d'équité les oblige. Mais un recours leur est ouvert à leur tour contre l'état. C'est par le fait du gouvernement qu'elles voient se modifier l'évaluation de leurs dépenses, que leur capital peut devenir insuffisant et que l'argent peut manquer aux travaux. Le gouvernement a causé le préjudice; c'est à lui de le réparer, soit par un remboursement direct, soit par un supplément d'avantages. Ainsi, de proche en proche, la perturbation se communique à tous les intérêts. En modifiant par un décret le premier et le plus élémentaire de tous les contrats, celui du salaire, on bouleverse tous les autres, depuis le contrat de vente jusqu'au budget, qui est le contrat de l'état avec les contribuables.

Une fois que l'état s'est immiscé dans les transactions industrielles, il se voit forcé d'intervenir en toute chose et partout. On nous dit que cette intervention de la part de l'autorité qui siége au Luxembourg a été purement officieuse, que ce sont les ouvriers et les patrons eux-mêmes qui prennent la commission pour arbitre, et enfin qu'elle n'impose pas ses décisions, qui sont librement acceptées. Cette explication, vingt fois répétée, n'en est pas pour cela plus sérieuse. La commission se pose en oracle; c'est apparemment pour que les ouvriers et les patrons la consultent. Son arbitrage, dont elle fait valoir le désintéressement, nous paraît dé-

river nécessairement de l'attitude qu'elle a prise. Les ouvriers y ont recours dans l'espoir de donner ainsi à leurs exigences la sanction du gouvernement, et quand les patrons l'invoquent, c'est afin de diminuer leurs sacrifices, en s'abandonnant à celui de leurs deux adversaires qui leur semble le plus éclairé. Au reste, la commission n'y va pas de main morte. Après avoir réglé les heures de travail, elle est en train de régler les salaires. Les cochers d'omnibus, les paveurs, les boulangers, les débardeurs, ont déjà leurs tarifs. Il ne reste plus qu'à imposer un *maximum* à la production et qu'à renfermer la consommation dans certaines limites. Nous pourrons alors nous croire à Salente, et il sera prouvé que M. Louis Blanc, comme le voulait le philosophe de Louvain, a été élevé dans la lecture exclusive de *Télémaque*.

Nous venons de passer en revue ce que la commission a fait ; voyons maintenant ce qu'elle a laissé faire.

Les ouvriers veulent élire leurs chefs. Dès les premiers jours de la république, une proclamation affichée à tous les coins de rue exprimait ce vœu de la manière la plus absolue et la plus énergique : « Plus de priviléges entre nous et les citoyens qui doivent nous servir de guides dans l'exécution de nos travaux. Il est de toute nécessité que, dans chaque atelier, dans chaque administration, les ou-

vriers emploient la voie de l'élection pour nommer leurs contre-maîtres; croyons que cette mesure maintiendra l'union pour le bien de tous, n'étant plus obligés d'obéir à un chef imposé. » De la doctrine on n'a pas tardé à passer aux actes. Les ouvriers, non contens de nommer les contre-maîtres, ont poussé leur ambition jusqu'à désigner les ingénieurs et les administrateurs. Quand ils ne pouvaient pas procéder par voie d'élection, ils agissaient par voie d'exclusion. Ceux qui étaient employés au chemin du Nord ont exclu de leurs rangs, malgré l'administration, plusieurs contre-maîtres; ceux de Versailles (rive gauche) ont destitué l'ingénieur et deux administrateurs. La même tentative a été renouvelée sur la ligne d'Orléans, où il a fallu, pendant quelques jours, remettre l'autorité aux mains de deux commissaires. On aurait de la peine maintenant à trouver un seul atelier dans la capitale où le chef ose commander et où l'ouvrier veuille obéir.

Les ouvriers, avec le bon sens qui leur est naturel, comprendront bien vite les nécessités de la vie politique; mais il y a trop peu de temps qu'ils ont reconquis leurs titres pour qu'ils puissent distinguer entre les fonctions diverses de la société. Voyant que le pouvoir dans l'état relève de l'élection, ils ont cru que l'élection devait être le principe générateur de toute force active. Des hommes qui

ont entendu dire qu'il convenait d'élire leurs juges ne se livrent pas assurément à un paradoxe beaucoup plus étrange, en supposant qu'il leur appartient d'élire leurs chefs d'atelier.

Le pouvoir doit venir d'en bas, lorsqu'il implique un mandat; il doit émaner d'en haut, quand il suppose la capacité et la responsabilité. Le peuple choisit ses représentans, et la garde nationale élit ses chefs, parce que les représentans du peuple et les chefs de la garde nationale sont, avant tout, les dépositaires de sa confiance et les garans de sa liberté; mais l'armée n'élit pas ses généraux, ni les bataillons industriels leurs officiers, parce que la multitude n'est jamais assez éclairée pour désigner les plus capables de la conduire. Il faut être supérieur à celui que l'on choisit pour faire un bon choix. J'ajoute que le travail des ateliers exige une forte discipline : un chef que ses subordonnés pourraient faire et défaire ne prendrait qu'avec peine l'autorité nécessaire au commandement. Si les ouvriers nommaient les contre-maîtres, les contre-maîtres les ingénieurs, et les employés les administrateurs, le pouvoir changerait de mains toutes les semaines. Dans un atelier, on ne pourrait pas répondre de la direction à donner aux travaux. Sur un chemin de fer, on n'obtiendrait ni la régularité, ni la célérité, ni la sûreté du service; la vie des voyageurs serait à chaque instant en péril. Dans

la hiérarchie industrielle, l'élection c'est le désordre.

Parmi les articles de ce programme que les ouvriers imposent à la société, nous rencontrons en dernier lieu le partage des bénéfices. Voici la formule qui traduit ces prétentions avec le plus d'exactitude et de simplicité. Je l'emprunte à une affiche qui est signée par M. Olinde Rodrigues.

« Désormais, dans toute entreprise industrielle, tous les travailleurs, ouvriers, contre-maîtres, employés, ingénieurs, directeurs et gérans, seront associés avec les actionnaires en raison du travail des uns et du capital des autres.

« Les bénéfices restant disponibles après le paiement des salaires des travailleurs et après celui des dividendes du capital pour intérêt et amortissement seront répartis entre tous, selon le chiffre du salaire et du dividende de chacun. »

Je ne repousse pas absolument cette combinaison. En 1831, pour mettre quelque chose de pratique à côté des visions des saint-simoniens, je la proposai moi-même (1). Je l'ai reproduite depuis dans les *Études sur l'Angleterre*, dont on me permettra de rappeler ici quelques lignes.

(1) Dans le journal *le Temps*. Cette combinaison fut alors l'objet d'une polémique assez vive entre *le Temps* et *le Commerce*.

« Prenons le système industriel tel qu'il existe; ne cherchons pas à lui enlever l'individualité des intérêts qui fait sa force; bornons-nous à souhaiter qu'il emploie les hommes autrement que les machines, et que l'ouvrier soit intéressé au succès du maître, dont il demeure aujourd'hui séparé par sa position non moins que par ses préjugés.

« C'est dans la pratique des nations qu'il faut chercher les bases du nouveau contrat. En l'interrogeant avec soin, l'on y trouvera des indications précieuses. Dans la pêche au filet, sur les côtes méridionales de l'Angleterre, la moitié du produit appartient au propriétaire du bateau et du filet, l'autre moitié appartient aux pêcheurs qui montent le bâtiment. Une répartition semblable des profits s'opère entre les armateurs et les équipages des vaisseaux envoyés à Terre-Neuve, ainsi que des navires baleiniers. Toute maison de commerce ou de banque qui veut exciter le zèle de ses employés leur attribue un intérêt dans ses affaires. Les fabricans qui cherchent à diminuer le déchet des matières premières allouent à leurs ouvriers la moitié de l'économie obtenue par leurs soins. A Paris, un peintre en bâtiment, M. Leclaire, a eu la bonne pensée d'associer ses ouvriers à la répartition des bénéfices faits dans son établissement, et l'établissement prospère...

« Le même principe peut s'appliquer aux grandes manufactures; je dirai comment. Il n'en est pas en Angleterre du manufacturier comme du propriétaire foncier. Celui-ci n'est qu'un capitaliste, qui, ayant placé son capital en fonds de terre, en reçoit l'intérêt des mains du fermier. Le manufacturier, au contraire, réunit en lui la

double qualité de propriétaire et de fermier. Le capital d'exploitation ou fonds de roulement lui appartient aussi bien que le capital représenté par l'usine, par les machines qu'elle renferme et par le sol sur lequel s'élèvent les bâtimens; tout cela n'a de valeur que par son industrie. Les filateurs du Lancashire, pour se rendre compte des résultats de leurs opérations, mettent d'abord en ligne de compte l'intérêt et l'amortissement de leur capital, ainsi que les sommes dépensées pour l'achat des matières premières, pour le salaire des ouvriers, pour l'entretien et pour la réparation des machines; ce qui reste, après ces diverses attributions, des sommes réalisées par la vente des produits constitue leurs bénéfices.

« Dans une association qui mettrait en présence, d'un côté le manufacturier, et de l'autre le corps des employés attachés à son établissement, la répartition devrait naturellement se modifier. On poserait d'abord en principe que toute fonction doit être rétribuée, et le manufacturier s'allouerait un traitement, de même qu'il paie aux ouvriers un salaire. Le salaire, étant une marchandise, se réglerait selon les cours admis sur le marché. Viendraient ensuite les dépenses d'entretien, de réparation et d'amélioration. L'intérêt du capital ne serait prélevé que pendant la durée de l'amortissement. Quant aux bénéfices, après avoir mis à part un cinquième pour le fonds de réserve, on les partagerait, par égales moitiés, entre le maître et le corps des ouvriers. Il va sans dire que j'entends ce partage comme une concession volontaire, à laquelle chaque manufacturier apporterait ses conditions. On comprend encore que tous les ouvriers ne devraient pas y être

indistinctement admis. Une certaine résidence ferait titre, si d'ailleurs la bonne conduite du co-partageant ne s'était pas démentie. Le fabricant n'aurait point à produire ses livres, il serait cru sur parole. Il conserverait aussi le droit d'indiquer l'emploi de cette libéralité, et d'exiger, par exemple, que chaque ouvrier versât une certaine somme à la caisse d'épargne, afin de s'assurer une pension viagère pour ses vieux jours.

« J'ai la ferme conviction que le premier fabricant qui aura le courage d'appeler ceux qu'il emploie au partage de son gain annuel ne fera pas, en résultat, un sacrifice. Il est clair que cette concession attirera auprès de lui les meilleurs ouvriers, que le travail s'accomplira avec plus de soin et de zèle, et que les produits gagneront en quantité ainsi qu'en qualité. Il s'établira, de cette manière, entre les ouvriers et les maîtres une solidarité intime à l'épreuve du temps et des circonstances. Ceux qui auront partagé la bonne fortune de la maison s'associeront plus volontiers à ses revers, et le poids des mauvais jours s'allégera, lorsque chacun en voudra prendre sa part. Les coalitions cesseront du côté des ouvriers, car elles n'auront plus d'objet. La cheminée de la manufacture deviendra comme le clocher de la nouvelle communauté, et les bohémiens de la civilisation industrielle auront enfin une patrie, un foyer. »

L'association des ouvriers avec les chefs du travail, association qui est l'avenir même de l'industrie, perd ce caractère réparateur dès que le contrat cesse d'être volontaire. Je ne la comprends que

dans la plus entière liberté; elle devient impraticable et contraire à l'équité dès qu'elle s'impose. La compagnie d'Orléans admettait déjà les employés de son administration à participer aux bénéfices de l'entreprise. Les ouvriers de ses ateliers en réclament aujourd'hui leur part. Les ouvriers du chemin du Nord, qui faisaient valoir les mêmes prétentions dans une attitude menaçante, ont forcé la main à la compagnie. A quel titre et en vertu de quel droit? C'est ce que l'on peut examiner.

Dans le colonage partiaire, le métayer a droit à la moitié des fruits que produit le sol cultivé par ses soins. Pourquoi cela? Parce que, dans cette association, le travail et le capital courent les mêmes chances. Le métayer ou colon ne reçoit pas de salaire; il n'est rémunéré de sa peine que par le prélèvement qu'il fait sur les produits. Le propriétaire, de son côté, ne touche pas l'intérêt du capital que représentent la terre, les bâtimens d'exploitation, les instrumens aratoires et les bestiaux. Ainsi, le travail et le capital s'associent sur le pied d'une égalité parfaite. Comme ils s'exposent aux mêmes pertes, ils ont un droit égal au partage des bénéfices ou plutôt des produits bruts.

Mais, dans l'industrie manufacturière, le travail est à l'abri de tous les risques auxquels le capital se trouve exposé. Que le chef d'atelier fasse des pertes ou des profits, l'ouvrier n'en perçoit pas

moins tous les jours la rétribution de sa main-d'œuvre. Le salaire est privilégié, et il doit l'être. Le salaire, représentant l'existence de chaque famille, ne peut pas dépendre de la bonne ou de la mauvaise issue d'une spéculation qui n'a pas même pour base, comme l'agriculture, le retour périodique et certain des moissons. Précisément aussi parce que le salaire est prélevé, par privilége, sur les produits, le travail ne saurait être rangé sur la même ligne que le capital pour les éventualités ultérieures. Comme il ne supporte pas les pertes, il n'a pas droit aux bénéfices. Aucun des élémens de la production, ni la main-d'œuvre, ni le capital, ni l'intelligence, ne doit s'attribuer aux dépens des autres la part du lion.

Reconnaître aux ouvriers le droit de partager avec les chefs d'atelier les bénéfices de l'industrie, ce serait établir un impôt sur le capital au profit de la main-d'œuvre. Or, on ne taxe pas le capital à volonté. Il est incompressible de sa nature, et il échappe à la violence par sa mobilité même. Dans toute contrée où les manufacturiers se voient contraints de partager leurs bénéfices avec les ouvriers qu'ils emploient, il arrive nécessairement; ou qu'ils cherchent un autre placement pour leurs capitaux, ou qu'ils rattrapent, par un retranchement sur les salaires, l'équivalent des parts de bénéfice qu'on leur a arrachées.

On veut donner au travail une juridiction, une main mise sur la propriété du capital. On imagine une espèce de droit de l'ouvrier (1), de même que les Irlandais, dans leur haine pour les conquérans saxons, ont inventé un droit du tenancier à la possession de la terre qu'il occupe. Le résultat tournerait contre les ouvriers eux-mêmes. Si vous admettez le droit des ouvriers aux bénéfices d'une entreprise, les ouvriers évalueront en capital le profit annuel qu'ils en retirent, pour vendre ce droit en se retirant, comme on vend une clientèle, à ceux qui se présenteront pour leur succéder. Vous aurez transformé, il est vrai, en capitalistes les premiers ouvriers qui recevront ce don de joyeux avénement des mains de la république; mais vous aurez mis leurs successeurs dans la nécessité d'acheter le droit de travailler ou de demander l'aumône ; vous aurez transporté, dans le domaine du travail, le principe qui a présidé, en 1815, à la création des offices; vous aurez créé une multitude infinie de priviléges pour remplacer ce qui vaut mieux que tout le reste, la liberté de l'industrie.

La participation des ouvriers aux bénéfices est, dites-vous, le principe de rapprochement entre

(1) Dans l'anglais, l'antithèse des deux termes est plus énergique : *workman-right, tenant-right*.

l'ouvrier et le manufacturier, entre le travail et le capital, entre celui qui ne possède pas et celui qui possède! Mais il n'y a pas d'association en dehors de la liberté. En rendant la participation forcée, vous la rendez impossible. La servitude du capital n'est pas plus féconde que celle du travail, et l'on n'enrichit personne en faisant passer la propriété sous les fourches caudines.

Ne voyez-vous pas ce qui arrive partout où la religion de la propriété s'affaiblit? Le travail cesse et le désordre commence; mais qui sait où le désordre s'arrêtera? Déjà la dévastation a été portée dans les forêts de l'état. On a brisé des presses, des métiers, des machines; on a brûlé des filatures et saccagé des maisons. Les propriétaires d'usines, désespérant de rétablir l'ordre et d'obtenir un travail utile de leurs ouvriers mutinés, viennent offrir leurs ateliers au gouvernement, demandant à être indemnisés de leur ruine dont l'état est la première cause. Dans certains faubourgs de Paris, les locataires insurgés contre les propriétaires qui refusaient de faire l'abandon de leurs revenus ont pendu ceux-ci en effigie, en plantant des drapeaux noirs sur les maisons comme en temps de guerre. Une ville entière, Limoges, désarmée par un coup de main audacieux, demeure encore, au moment où nous écrivons, au pouvoir des communistes; la première cité industrielle de la France, Lyon, est

disputée à l'armée et à la garde nationale par des ouvriers enrégimentés qui font, le sabre au poing, des visites domiciliaires et qui organisent la terreur. Y a-t-il bien loin de cet état de choses à la plus complète anarchie, et ne semble-t-il pas que la société ait été prise d'assaut, comme une place forte abandonnée par ceux qui devaient la défendre?

Je considère ce qui se passe aujourd'hui comme le juste châtiment des fautes que la bourgeoisie a commises. Je reconnais que les classes laborieuses, jusque dans leurs colères, sont les instrumens de la Providence, qui veut transférer le pouvoir dans d'autres mains : j'admets que la révolution de février, comme celle de 1789, amène dans la société une répartition nouvelle de la richesse; mais ce mouvement ne tournera au profit de personne, si l'on en fait un bouleversement radical. Il n'y a pas d'édifice qui prenne son assiette sur des décombres.

Ce n'est ni au gouvernement ni à la loi d'opérer la distribution des fortunes. L'état n'a que des moyens d'action indirects. Il lui appartient de lever les obstacles que la production rencontre en améliorant les voies de communication, et les moyens de transport pour les marchandises ainsi que pour les personnes; en provoquant le reboisement des terrains en pente, l'irrigation du sol cultivé, le dé-

6.

frichement des terres incultes, la colonisation à l'intérieur et à l'extérieur. L'état a qualité pour mettre les instrumens de travail à la portée du plus grand nombre, en développant les institutions de crédit par un bon système de banques et par la réforme hypothécaire. Il peut favoriser l'élévation des classes laborieuses par l'éducation et par les institutions d'épargne; il peut limiter l'expansion des classes supérieures en les appelant à supporter une plus grande part des charges publiques. L'impôt est le véritable levier au moyen duquel on agit sur la répartition de la richesse. La réforme urgente aujourd'hui, la réforme populaire, est celle qui portera sur l'assiette de l'impôt.

---

## CHAPITRE TROISIÈME.

### L'IMPOT.

Les taxes en Angleterre se conforment au principe aristocratique du gouvernement; elles pèsent principalement sur les objets de consommation, et retombent par conséquent sur le peuple. On a remarqué que la propriété foncière, qui contribuait pour un sixième au paiement des taxes pendant les trente années du règne de Georges II, pour un septième durant les trente-trois premières années du règne de Georges III, et pour un neuvième seulement de 1793 à 1816, n'avait plus participé, depuis la fin de la guerre jusqu'au rétablissement de l'*income-tax* en 1842, que dans la faible proportion

d'un vingt-quatrième aux charges annuelles de l'état.

Le système de taxes adopté dans la Grande-Bretagne ne favorisait pas uniquement l'aristocratie territoriale. Il accordait les mêmes exemptions à la richesse mobilière, et tendait à augmenter ainsi cette inégalité extravagante des fortunes qui amena une telle disproportion entre la tête et les membres du corps social. En 1841, sur un revenu ordinaire de 44 millions de livres sterling, l'impôt direct fournissait un peu plus de 4 millions, soit le dixième; ajoutez la taxe des pauvres, qui représentait un peu moins de 4 millions de liv. st., et vous aurez le budget des sacrifices imposés plus particulièrement à ces classes, tant supérieures que moyennes, qui représentaient, un an plus tard, 500,000 familles ayant chacune plus de 150 liv. st. (4,300 fr.) de revenu. Les taxes indirectes, douanes, excise, timbre, produisaient au trésor 39 millions de liv. st., soit environ 1 milliard de francs, principalement payé par les classes laborieuses.

L'aristocratie elle-même s'émut de cet état de choses, qui ne pouvait pas consacrer une injustice sans créer un danger. Un homme qui élevait le bon sens à la hauteur du génie, sir Robert Peel, entreprit de restituer aux classes laborieuses, par un dégrèvement dans la quotité et par un changement dans l'assiette de l'impôt, la part qui leur

revenait dans l'accroissement de la richesse. En moins de quatre années, les droits de douane qui grevaient l'importation des matières premières furent supprimés; on modéra ou l'on abolit les taxes qui pesaient à l'intérieur sur divers objets de consommation; les droits sur le sucre et sur le café furent largement réduits; l'importation du bétail et généralement des denrées alimentaires fut affranchie. On abandonna, après une lutte mémorable et la famine aidant, jusqu'à la pensée de taxer, au profit de la propriété, l'introduction des céréales; l'aristocratie se vit contrainte de renoncer au tribut annuel qu'elle prélevait depuis trente ans sur le travail et sur le pain du peuple. De 1842 à 1846, le dégrèvement des taxes indirectes représente une somme de 7,625,000 liv. sterl. (environ 191 millions de francs); à quoi il faut ajouter l'économie que font les classes laborieuses sur le prix du pain depuis que les grains étrangers viennent sur le marché en concurrence avec les blés indigènes.

Sir Robert Peel ne s'est pas borné à diminuer le poids des impôts de consommation; il a établi encore un impôt direct de 3 pour 100 sur tous les revenus de 150 liv. st. et au-dessus. Par cette taxe nouvelle, les profits du capital ne sont atteints que dans les régions élevées, où il se condense et s'accumule; les salaires, les profits du travail en sont

exempts. Elle a rendu, en 1847, 5,450,800 liv. st., environ 138 millions de francs. Désormais, dans un revenu de 48 millions de livres sterling, les produits de l'impôt direct, de l'impôt qui s'adresse plus particulièrement à la richesse, entrent pour environ 10 millions de livres sterling. Pour les familles qui vivent dans l'aisance, la proportion des sacrifices est doublée; au lieu de contribuer pour un dixième, elles supportent aujourd'hui un cinquième des charges de l'état. L'équilibre n'est pas encore rétabli, mais la réforme est déjà sérieuse et profonde.

Il y a loin cependant de la situation de l'Angleterre à celle de la France, et nous n'avons pas la même distance à parcourir pour parvenir à l'égalité proportionnelle en matière d'impôt. L'assemblée constituante, en posant le principe qui veut que tous les citoyens, sans distinction de classes ni de rangs, contribuent aux charges de l'état dans la proportion de leurs ressources, en a définitivement établi l'assiette. Cette révolution n'est plus à faire; il ne reste désormais, pour compléter l'œuvre, que des réformes partielles à opérer.

En France, l'impôt direct, l'impôt qui grève la propriété immobilière, est la base principale du revenu. En analysant les recettes ordinaires du budget, on trouve que les quatre contributions directes ont donné, en 1846, un produit de 418 mil-

lions; les droits d'enregistrement et de timbre, prélevés sur les transactions dont la propriété ou les capitaux sont l'objet, ont produit 256 millions; au total, pour ces deux natures d'impôts, environ 675 millions.

Les impôts indirects ou de consommation, tels que les douanes et les sels, les contributions indirectes et les postes, ont rendu, en 1846, 572 millions à l'état. Ainsi, dans l'ensemble des recettes que fournissent les contributions directes et les impôts de consommation, ceux-ci représentent 46 pour 100 du revenu, et ceux-là 54 pour 100. Ce résultat ne dément pas la nature démocratique de notre gouvernement. On voit que les propriétaires et les capitalistes, taxés en Angleterre au cinquième des charges publiques, en défraient chez nous plus de la moitié.

Néanmoins, cette proportion n'est pas encore celle que réclame la justice distributive. Il convient même de remarquer que la révolution de juillet, loin d'améliorer, au point de vue de l'impôt, le sort des classes laborieuses, l'avait sensiblement aggravé. En 1828, les quatre contributions directes et l'enregistrement produisaient 510 millions; les impôts de consommation n'en rendaient que 406. Tandis que le produit des premières taxes s'accroissait de 32 pour 100, celui des secondes a donc reçu un accroissement de 40 pour 100. Il en

résulte que la propriété se trouve aujourd'hui dégrevée de toutes les charges qui sont retombées sur le salaire. La propriété, qui ne contribue plus que dans la proportion de 54 pour 100, contribuait, en 1828, dans la proportion de 56 pour 100, et, en 1817, dans la proportion de 67 pour 100 (1). L'impôt a donc contrarié la tendance naturelle de la richesse, qui est de se mesurer au travail accompli pour la produire.

Quels moyens devons-nous employer pour rétablir l'équilibre? Si l'on pouvait demander à une seule nature d'impôt toutes les ressources dont l'état a besoin pour couvrir chaque année ses dépenses, il faudrait évidemment préférer, à toute autre taxe, une contribution assise sur les propriétés et sur les capitaux. Ce serait celle qui offrirait les meilleures garanties de paiement, ainsi que la plus grande économie dans la perception. Mais l'impôt unique est impossible. Allez donc exiger de la contribution foncière les 1,400 millions auxquels s'élève aujourd'hui le revenu public en France! Autant vaudrait en confisquer purement et simplement les produits.

(1) En 1817, les contributions directes et l'enregistrement donnèrent un produit de 583 millions; les douanes, les sels, les contributions indirectes et les postes ne produisirent que 285 millions.

La richesse est bien véritablement ce Protée dont parle la fable. Si l'on veut qu'elle paie un tribut, il faut la suivre et la saisir dans chacune de ses transformations. La société n'acquitte pas l'impôt au moyen de son capital, car elle ne pourrait pas le faire sans s'appauvrir, sans épuiser ce qu'elle a de force reproductive. Les taxes publiques se prélèvent sur le revenu des particuliers, à mesure que ce revenu se forme et qu'on le perçoit. Les peuples primitifs, qui ne connaissaient que la richesse agricole, donnaient à leurs pasteurs une gerbe sur dix au moment de la récolte. Mais, au milieu d'une nation qui embrasse dans son activité l'agriculture, l'industrie, le commerce, les sciences et les arts, la récolte se fait tous les jours et à toute heure. La dîme due à l'état prend donc légitimement diverses formes qui répondent à la complication des intérêts.

L'Angleterre, qui demande en grande partie aux impôts de consommation le revenu de l'état, a recours à l'impôt direct pour les taxes locales. Nous sommes dans la nécessité de combiner les deux systèmes pour donner une ferme assiette à nos contributions. Il ne s'agit que d'étendre l'un, de restreindre et de corriger l'autre. En matière de taxes, l'on ne doit innover qu'en tremblant. Quand on supprime un impôt, la perte que fait le revenu est certaine; quand on établit une contri-

bution nouvelle, il n'y a rien de plus problématique que les produits.

Le gouvernement provisoire, séduit par l'exemple de l'Angleterre, a posé dans un décret le principe d'un impôt sur le revenu; mais ce que l'Angleterre a fait est-il applicable à la France? Au moment où sir Robert Peel fit revivre l'*income-tax*, l'impôt de guerre, il n'y avait d'autre impôt direct que la taxe assise sur les maisons, qui représente notre impôt des portes et fenêtres. Les propriétaires fonciers, les capitalistes, les manufacturiers, ainsi que les commerçans, ne payaient directement aucune taxe à l'état. Sir Robert Peel les érigea tous, malgré eux, en contribuables, mais pour un temps limité et sans prélever plus de 3 pour 100 sur le revenu.

Chez nous, le propriétaire foncier est imposé au sixième de son revenu; le capitaliste se trouve saisi par la contribution mobilière; le manufacturier et le commerçant paient patente. Les quatre contributions directes sont donc un véritable impôt sur le revenu. Veut-on en établir un second? Cela ne serait ni prudent ni juste. Mais, sans aller jusque-là, une révision de l'impôt direct permettrait d'en agrandir utilement la sphère.

La taxe des patentes est la seule des quatre contributions directes dont le produit augmente ou diminue avec le mouvement de l'industrie et de la

richesse. La loi en a fait un impôt de quotité. Le revenu de cet impôt n'a rien de fixe, par conséquent, et se proportionne à la matière imposable. Les taxes établies sur la propriété foncière, sur les portes et fenêtres et sur le mobilier, sont, au contraire, des impôts de répartition. Le pouvoir législatif détermine chaque année un revenu fixe ou principal à retirer de ces contributions, et assigne à chaque département son contingent; puis il laisse aux conseils-généraux, dans chaque département, le soin de le répartir entre les arrondissemens, et aux conseils d'arrondissement le soin de distribuer l'impôt entre les communes; car, dans chaque commune, une commission spéciale fait la répartition entre les divers propriétaires, suivant les facultés contributives de chacun. Ces bases sont excellentes, et la forme paternelle. La perception de l'impôt devient ainsi une affaire de famille, dont les contribuables eux-mêmes ont la gestion.

Une seule de ces taxes, la contribution personnelle et mobilière, pourrait avec avantage être convertie en impôt de quotité et se mesurer à une échelle, non pas proportionnelle, mais progressive. L'impôt mobilier est le véritable, le seul moyen de faire contribuer aux charges de l'état les revenus que procurent les capitaux engagés dans les valeurs industrielles ou dans les fonds publics. Nous n'avons pas, comme l'Angleterre, cette reli-

gion du serment qui détermine chaque capitaliste à venir accuser avec la plus grande fidélité, devant les commissaires du fisc, la nature et le chiffre de ses ressources annuelles; nous ne pouvons constater et saisir le revenu de chacun en France que par des moyens indirects.

Le prix des loyers a servi de base partout à la contribution mobilière. C'est là un élément d'appréciation qui, dans les villes principalement, rend compte des fortunes. A Paris, la dépense du loyer représente aujourd'hui, pour chaque famille, le sixième ou le huitième du revenu. On atteint donc le revenu par l'impôt mobilier, et il ne s'agit plus que de donner à cet impôt l'extension qu'il ne pouvait pas prendre, avant le développement des capitaux, au commencement du siècle.

Dans plusieurs villes, la contribution mobilière a été remplacée en totalité ou en partie par un prélèvement sur les recettes de l'octroi. Presque partout elle est proportionnelle; à Paris et à Nantes, elle est progressive. L'habitant de Paris paie :

| | | | En principal. | Principal et cent. addit. |
|---|---|---|---|---|
| Pour un loyer de | 200 fr. | à 400 fr. | 1 fr. 50 p. % | 2 fr. 50 p. % |
| — | 401 | à 500 | 2 25 | 3 50 |
| — | 500 | à 800 | 2 89 | 4 50 |
| — | 800 et au-dessus | | 3 54 | 5 50 |

Il convient d'adopter la taxe progressive et de

l'appliquer à toute la France. Je proposerais les bases suivantes, qui auraient probablement pour effet de porter le produit de l'impôt de 34 millions en principal à 60 :

| | | |
|---|---|---|
| Pour un loyer de | 100 fr. et au-dessous | 1 fr. p. % |
| — | 100 à 200 | 2 |
| — | 201 à 300 | 3 |
| — | 301 à 400 | 4 |
| — | 401 à 500 | 5 |
| — | 501 à 600 | 6 |
| — | 601 à 700 | 7 |
| — | 701 à 800 | 8 |
| — | 801 à 900 | 9 |
| — | 901 à 1,000 | 10 |
| — | 1,001 à 1,200 | 11 |
| — | 1,201 à 1,500 | 12 |
| — | 1,501 à 2,000 | 13 |
| — | 2,001 à 3,000 | 14 |
| — | 3,001 et au-dessus | 15 |

Avec les centimes additionnels, la taxe pourrait s'élever, dans la capitale par exemple, selon les classes, à 1 fr. 50 c., 6 fr., 13 fr. 50 c., 24 fr., 37 fr. 50 c., 54 fr., 73 fr. 50 c., 96 fr., 121 fr. 50 c., 150 fr., 198 fr., 270 fr., 390 fr., 630 fr. et 675 fr. Pour un loyer de 10,000 fr., l'impôt mobilier, y compris 50 centimes additionnels, serait donc de 2,250 fr., et représenterait 35 à 40 pour mille du revenu.

Le gouvernement provisoire a posé en princi-

dans le rapport qui précède son décret sur les hypothèques, la substitution de l'impôt progressif à l'impôt proportionnel. La théorie n'est pas neuve. Elle peut figurer au premier rang parmi ces plagiats de la Convention qui abondent aujourd'hui jusque dans les programmes des fêtes. En 1793, et sur la proposition de Barrère, la Convention décréta « qu'il serait établi un impôt gradué et progressif sur le luxe et les richesses tant foncières que mobilières; » mais ce décret de la Convention, comme celui qu'elle rendit sur la peine de mort, resta sans application en France. On en fit l'essai sur l'impôt mobilier; mais la tentative n'eut aucun succès : elle était prématurée à une époque où l'industrie et le crédit n'existaient qu'en germe.

Depuis, la doctrine de l'impôt progressif a été adoptée par l'école de Babœuf, qui le recommandait comme un acheminement à la loi agraire. Elle a séduit J.-B. Say, qui ne se rendait pas bien compte des conséquences. Enfin, elle a été prêchée par les disciples de Saint-Simon, dans cette époque de ferveur où ils marchaient à la destruction de l'héritage et de la propriété. C'est de leurs mains que l'école radicale a reçu le principe proclamé aujourd'hui par le gouvernement provisoire.

On prétend que l'impôt, qui se proportionne au revenu, étant plus lourd pour le pauvre que pour le riche, constitue une injustice. Il faut distinguer :

l'impôt foncier doit être proportionnel, car il atteint directement la richesse, et l'équité veut qu'il se mesure exactement à la matière imposable, que celle-ci appartienne en bloc à un seul homme ou qu'elle se partage entre plusieurs. En acquittant la contribution foncière, le propriétaire ou le fermier, le producteur agricole, en un mot, n'est que l'intermédiaire et, pour ainsi dire, l'agent des consommateurs. La taxe qu'il paie au fisc lui est remboursée sur la vente de ses grains, de ses bestiaux ou de ses fourrages. En élevant d'une manière uniforme la taxe foncière, on augmenterait le prix de toutes les denrées; en graduant la taxe d'après l'importance des propriétés, on augmenterait le prix de certains produits que l'on excluerait ainsi arbitrairement du marché. Ce serait donner une prime nouvelle au morcellement du sol, et diviser encore les héritages ainsi que les cultures.

Mais les taxes, qui ne frappent le revenu que pour atteindre la consommation, devraient être progressives. Il paraît équitable que celui qui, grace à ses talens, à ses biens-fonds ou à ses capitaux, se donne et procure aux siens toutes les jouissances du luxe, paie à l'état un tribut proportionnellement plus considérable que celui qui n'a que le produit du travail quotidien pour nourrir et pour élever sa famille. Je considère l'impôt per-

sonnel et mobilier comme une taxe légitimement progressive, et je crois que l'on peut sans danger, pourvu que la progression n'ait pas plus de quatre ou cinq termes, imprimer ce caractère aux impôts de luxe ainsi qu'aux droits prélevés sur les successions.

En dehors de ces limites, l'impôt progressif aurait pour effet certain d'empêcher l'accroissement des fortunes. Il s'opposerait à l'accumulation des capitaux et des épargnes, et priverait ainsi le commerce et l'industrie des sommes mêmes de la production. Il ne faut pas un grand effort de calcul pour apercevoir le point de la progression auquel l'impôt égalerait le revenu lui-même (1). L'état

(1) ÉCHELLE DE PROGRESSION D'UN FRANC PAR CENT FRANCS DE REVENU.

| Revenus imposables. | Taux progressif. | Cotes contributives. | Revenus nets. | Observations. |
|---|---|---|---|---|
| 0 fr. | 0 fr. | 0 fr. | 0 fr. | Base. |
| 100 | 1 | 1 | 99 | |
| 200 | 2 | 4 | 196 | |
| 300 | 3 | 9 | 291 | |
| 400 | 4 | 16 | 384 | |
| 500 | 5 | 25 | 475 | |
| 600 | 6 | 36 | 564 | |
| 700 | 7 | 49 | 651 | |
| 800 | 8 | 64 | 736 | |
| 900 | 9 | 81 | 819 | |
| 1,000 | 10 | 100 | 900 | |

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

arrêterait ainsi la reproduction de la richesse en passant le niveau sur toutes les conditions. Il établirait une sorte de prime à l'exportation des capitaux; il ruinerait la France au profit de l'Europe.

Pour achever la réforme de l'impôt qui pèse sur la propriété, il reste à fortifier le tarif des droits prélevés par l'état sur les successions et sur les

| Revenus imposables. | Taux progressif. | Cotes contributives. | Revenus nets. | Observations. |
|---|---|---|---|---|
| 4,500 fr. | 45 fr. | 2,025 fr. | 2,475 fr. | |
| 4,600 | 46 | 2,116 | 2,484 | |
| 4,700 | 47 | 2,209 | 2,491 | |
| 4,800 | 48 | 2,304 | 2,496 | |
| 4,900 | 49 | 2,401 | 2,499 | |
| 5,000 | 50 | 2,500 | 2,500 | Centre. |
| 5,100 | 51 | 2,601 | 2,499 | |
| 5,200 | 52 | 2,704 | 2,496 | |
| 5,300 | 53 | 2,809 | 2,491 | |
| 5,400 | 54 | 2,916 | 2,484 | |
| 5,500 | 55 | 3,025 | 2,475 | |
| . . . . . | . . . . . | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| 9,000 | 90 | 8,100 | 900 | |
| 9,500 | 95 | 9,025 | 475 | |
| 9,900 | 99 | 9,801 | 99 | |
| 10,000 | 100 | 10,000 | 0 | Sommet. |

Ainsi, au-delà de 5,000 francs de revenu, l'on n'aurait pas intérêt à accroître sa fortune; le possesseur de 5,500 francs de rentes serait plus pauvre que celui qui n'en aurait que 4,500; tous les propriétaires de 10,000 francs de rentes verraient leurs revenus confisqués au profit de l'état. Est-ce là ce qu'on nous donne pour de la justice distributive?

donations entre vifs. Ces droits ont produit au trésor, en 1841, un revenu de 42 millions. Avec un tarif plus rationnel, on en retirerait aisément le double.

Je n'ai pas à défendre le principe d'un impôt sur les successions; la loi le consacre déjà, et il est d'une bonne politique. Il n'y a que les gouvernemens aristocratiques qui le repoussent, afin de donner aux grandes familles le caractère de perpétuité qui n'appartient qu'à l'état. Un gouvernement démocratique mentirait à son origine et abjurerait sa foi, s'il admettait ou s'il tolérait de pareils priviléges. Sous un régime d'égalité, la propriété a ses devoirs, comme elle a ses droits. Elle doit une partie de son revenu, tant qu'elle reste dans les mêmes mains, à la société qui la protége. Quand la propriété change de mains, il est juste que le pouvoir social, qui en garantit la sûre et fidèle transmission, prélève une partie du capital transmis pour prix de ce service.

Par une inconséquence de notre législation qui deviendrait aujourd'hui une injustice, la transmission à titre onéreux est grevée d'une contribution plus forte que la transmission à titre gratuit. Il y a là une faute administrative en même temps qu'une erreur économique. En établissant un droit élevé de vente, on rend les mutations plus difficiles, et par conséquent plus rares; le fisc ne recouvre pas,

par l'aggravation du tarif, ce qu'il aurait gagné à multiplier les transactions. Quant à la propriété elle-même, le préjudice qu'elle éprouve n'est pas douteux; tout ce qui tend à l'immobiliser la déprécie. L'état ne court pas le risque de tarir ni d'affaiblir les sources du revenu en élevant le tarif des droits sur les successions, car ici la mutation est forcée. Il s'expose, au contraire, à voir déprécier le revenu quand il surcharge le tarif des ventes, car les mutations, en pareil cas, sont purement facultatives. On achète moins volontiers des biens-fonds, lorsque le prix d'acquisition se trouve surchargé de 8 à 10 pour 100 au profit de l'état.

En tout état de cause, les droits à établir sur les successions, même à leur point de départ, qui est la ligne directe, ne peuvent pas rester inférieurs aux droits qui grèvent les mutations à titre onéreux. Le tarif des transmissions à titre onéreux est, pour les biens-fonds, de 5 fr. 50 c. pour 100 du prix de vente; il n'est que de 1 fr. pour 100 pour les transmissions par décès, et de 2 fr. 75 c. p. 100 pour les donations entre vifs en ligne directe. Je crois que l'on peut assimiler les successions aux donations entre vifs, et frapper les unes comme les autres d'un droit de 5 fr. 50 c. pour 100. Au lieu de 9 millions environ qu'ont produits ces deux taxes en 1840, l'on obtiendrait ainsi un revenu de 38 millions. Les mutations par décès entre époux

rendraient 4 millions au lieu de 2 millions et demi. En ligne collatérale, au premier et second degré, un droit de 10 pour 100 peut être légitimement substitué au droit actuel, qui est de 6 fr. 50 c. Le produit se trouverait alors porté de 9 millions à 14. Je porterais la taxe à 12 pour 100 dans le troisième et quatrième degré, et au-delà du quatrième degré à 15 pour 100, ce qui représente un prélèvement sur le capital égal à celui que l'impôt foncier fait sur le revenu des propriétaires. Même en ne touchant pas au tarif des biens meubles, on porterait ainsi la part annuelle du fisc de 42 millions à 70.

Les taxes somptuaires ont fait partie chez nous, pendant quelques années, de l'impôt mobilier; c'est encore aujourd'hui la forme qu'elles affectent dans plusieurs contrées de l'Europe. Les lois du 13 janvier et du 18 février 1791 établissaient une taxe sur les domestiques et une taxe sur les chevaux. La Convention étendit cet impôt aux voitures, aux cheminées et même aux poëles. On taxa la chaleur, comme l'impôt des portes et fenêtres taxait la lumière. Le système des taxes somptuaires était alors prématuré. La matière imposable manquait; l'impôt rapporta peu de chose. On traquait la richesse, on proscrivait le luxe : c'était trop de l'interdire et de le taxer à la fois.

Nous vivons dans un autre temps. L'accumulation des capitaux et le développement de l'indus-

trie ont amené à leur suite les besoins du luxe; et, quand on taxe le nécessaire, on a bien le droit de taxer le superflu. L'impôt somptuaire existe en Belgique, où il rend 2 à 3 millions par année. Dans la Grande-Bretagne, les taxes établies sur les domestiques, sur les chevaux, sur les voitures, sur les chiens et sur les armoiries, ont produit, en 1841, 2,460,000 livres sterling (36,865,000 fr.). Est-ce trop présumer que d'attendre des mêmes taxes en France, dans un pays plus peuplé et plus également riche que l'Angleterre, un produit de 25 à 30 millions par année?

Je ne crois pas aller au-delà de ce qui est juste et possible en proposant les bases suivantes pour l'impôt somptuaire :

| | | |
|---|---|---|
| Pour un domestique mâle. . . . . | 20 | francs. |
| Pour le deuxième. . . . . . . . . | 40 | — |
| Pour le troisième. . . . . . . . . | 80 | — |
| Pour le quatrième et pour chacun des autres. . . . . . . . . . . . | 100 | — |

Pour les domestiques femmes, le tarif serait réduit de moitié; on excepterait les domestiques de ferme et les journaliers.

| | | |
|---|---|---|
| Pour un cheval de selle ou de trait au-dessus de trois ans. . . . . . . | 25 | francs. |
| Pour le second. . . . . . . . . . | 50 | — |
| Pour le troisième et pour chacun des autres. . . . . . . . . . . . | 100 | — |

On excepterait les chevaux de roulage ou de messageries, ainsi que ceux qui sont employés dans l'agriculture, dans les manufactures et dans l'armée.

| | | |
|---|---|---|
| Pour une voiture à un cheval et à deux roues. . . . . . . . . . . . | 50 | francs. |
| A quatre roues. . . . . . . . . . | 75 | — |
| A quatre roues et à deux chevaux. . | 100 | — |

Le tarif est doublé pour les secondes voitures, et ainsi de suite. Les voitures de place et les voitures publiques sont exceptées.

On imposerait aussi les armoiries, les livrées et les chiens.

Reste le remaniement des impôts indirects.

Les principales sources de revenu, dans cette seconde partie de nos contributions, sont les tabacs, les boissons, le sel, les douanes et les postes.

La vente des tabacs a donné, en 1844, un produit de 116 millions, sur lesquels 36 millions représentent les frais de régie et 80 millions les bénéfices nets. Si un monopole peut jamais être légitime dans les mains de l'état, c'est à coup sûr celui qui ne porte que sur une consommation de fantaisie ou de luxe. On trouverait encore un argument, le meilleur, à mon avis, en matière de finances, dans le succès remarquable de cet impôt. De 1840 à 1846, en six années, le produit s'est élevé

de 85 millions à 116, accroissement de 31 millions ou de 36 et demi pour 100. Le progrès des recettes prouve donc que l'impôt ne fait pas obstacle au développement de la consommation ; et que peut-on demander de plus à une taxe? Au reste, le tabac est considéré à peu près dans toutes les contrées de l'Europe comme une matière imposable. En Espagne, le gouvernement s'en attribue aussi la vente exclusive; en Prusse, le tabac est soumis à un droit de consommation ; en Angleterre et en Belgique, à un droit de douane. L'Angleterre retire de ce droit un produit net à peu près égal à celui que rend chez nous le monopole.

L'impôt des boissons, en y comprenant les droits de licence et le dixième des octrois, a procuré au trésor, en 1846, une recette de 110 millions. C'est la taxe peut-être la plus odieuse à la population, qui s'est soulevée plusieurs fois à ce cri : « Plus de droits réunis! » et à qui des pouvoirs aujourd'hui déchus en avaient promis, pour conjurer l'impopularité qui s'attachait à eux, la suppression immédiate ou prochaine. Mais c'est aussi une des ressources les plus précieuses et les plus nécessaires à l'état. Il ne me paraît pas possible de supprimer la taxe des boissons, et je crois qu'en réformant les bases de cet impôt, on le rendrait aisément supportable.



L'ensemble du système se compose aujourd'hui

de divers droits, le droit de circulation, le droit d'entrée, le droit de détail et de consommation et le droit de licence, auxquels il faut ajouter les droits d'octroi perçus au profit des villes et dont celles-ci paient le dixième au trésor public.

Le droit de circulation est payé pour les vins et pour les cidres que le consommateur achète directement du producteur ou du marchand en gros. Il s'élève, suivant les départemens divisés en quatre classes, depuis 60 centimes jusqu'à 1 franc 20 centimes par hectolitre pour les vins; il est uniforme et de 50 centimes seulement pour les cidres. En y joignant les 15 centimes prélevés au moment de l'expédition, l'on trouve que le droit de circulation a produit, en 1846, près de 7 millions et demi.

Le droit d'entrée porte exclusivement sur la consommation des villes de 1,500 ames et au-dessus; il atteint toutes les espèces de boissons spiritueuses. Le tarif suit une double progression pour les vins, et s'élève d'autant plus que les villes sont plus grandes et plus éloignées des lieux de production. Pour les autres boissons, la progression se mesure uniquement à l'importance des populations urbaines. Le droit d'entrée rapporte environ 9 millions et demi.

Le droit de détail et de consommation est prélevé sur toutes les boissons que vendent les débi-

tans; il représente 11 pour 100 de la valeur, et a produit, en 1846, près de 50 millions, Avant 1832, le tarif était de 16 francs 50 centimes pour 100.

Le droit de licence est payé par les débitans de boissons ainsi que par les distillateurs, et rapporte près de 3 millions.

Le droit de fabrication établi sur les bières et qui varie, selon les classes, de 50 centimes à 2 francs 40 centimes par hectolitre, produit 11 millions.

Paris est soumis à un régime d'exception. On a remplacé les différens droits par une taxe unique, qui est perçue à l'entrée et qui pèse également sur tous les consommateurs. Le produit de cette taxe, en 1846, a été d'environ 12 millions. Le système de la taxe unique a été étendu à quelques autres villes, dans lesquelles il a procuré au trésor une recette qui excède 7 millions.

Si l'on joint au produit de ces divers droits celui des octrois sur les boissons, qui ne s'élèvent pas à moins de 30 millions pour toute la France, on verra que cette branche des contributions publiques ne rend pas moins de 140 millions par année.

En 1830, M. de Chabrol signalait déjà, dans les termes suivans, l'iniquité flagrante de ce système :

« On ne peut disconvenir que l'effet le plus frappant de ce système ne soit une grande irrégularité de charges entre les contribuables.

« Dans les campagnes, le propriétaire récoltant ne paie rien, lors même qu'il consomme à une distance assez éloignée du lieu de production; le consommateur aisé, qui s'approvisionne en gros, ne paie qu'un faible droit de circulation qui ne varie jamais, tandis que celui qui achète au détail supporte un droit de 15 pour 100 (10 aujourd'hui) de la valeur vénale; aussi la disproportion, qui est peu sensible dans les pays de récolte, devient-elle considérable dans ceux où le vin est cher.

« D'un autre côté, l'habitant des villes paie encore des droits d'entrée et d'octroi que n'a pas à supporter l'habitant des campagnes, et ces mêmes droits, formant une addition au prix de vente, accroissent d'autant plus le droit de détail que supporte la classe peu aisée.

« Plus les villes sont populeuses et éloignées des pays de production, plus cette double disparité se fait sentir, et il n'est guère permis de douter que, dans ce cas, l'excès des taxes ne porte quelque atteinte à la consommation, ou tout au moins ne la déplace en attirant au dehors une partie des consommateurs. Cependant c'est dans les villes qu'il importe le plus de favoriser la consommation, car c'est là principalement que se réunissent toutes les circonstances propres à lui donner de l'activité.

« Celle des cabarets placés à l'extérieur ne saurait y suppléer complétement, car ce n'est pas là que peut se porter la consommation domestique, et il n'est pas sans inconvénient d'ailleurs pour les mœurs, pour l'ordre public, pour le bien-être du peuple, d'encourager ces réunions à l'extérieur des villes, où l'affluence appelle l'in-

tempérance et la débauche, et qui ne sont pas moins funestes à la classe ouvrière par la perte de temps qu'elles lui font éprouver que par des dépenses trop souvent contraires aux intérêts de la famille. »

Le seul moyen de corriger cette inégalité de charges consisterait à remplacer par une taxe unique les quatre ou cinq taxes qui pèsent sur les boissons. Le système de la taxe unique a été pratiqué en France, durant cinq années, sous la forme d'un droit payé, à la première vente, par le producteur, et garanti, par l'*inventaire*, après la récolte.

Mais l'inventaire offrait de grandes difficultés d'exécution. Il entraînait la surveillance du fisc, l'exercice à domicile, et l'exercice troublait l'intérieur, non plus de quelques milliers de débitans, mais de deux millions de propriétaires. L'inventaire ne satisfaisait d'ailleurs à aucune des conditions de l'impôt indirect. Le fisc le percevait loin du consommateur et long-temps avant la consommation; la taxe était assise à la production et agissait sur le producteur absolument comme l'impôt direct. C'était une addition à la contribution foncière; après cinq années d'expérience, il a fallu l'abandonner.

Si l'on veut conserver à la taxe sur les boissons le caractère d'un impôt de consommation, on devra

conserver le droit de circulation, qui saisit la marchandise au moment où elle sort des mains du producteur pour la suivre jusque dans les mains du consommateur, et qui est le moyen du contrôle. Faut-il maintenant en faire l'impôt lui-même, ou seulement, comme le propose M. de Chabrol, l'accessoire de l'impôt? M. de Chabrol, ou plutôt M. d'Audiffret, qui est l'auteur du rapport présenté à Charles X, en 1830, substitue aux diverses taxes un impôt général de consommation; c'est étendre l'exercice à toutes les classes de consommateurs ou tout au moins le conserver là où il existe. Il me paraît préférable de les remplacer par un droit de circulation qui serait de 3 fr. par hectolitre pour les quantités qui ne franchiraient pas les limites du département producteur, et de 5 fr. au-delà. Si l'on calcule que, sur les cinquante millions d'hectolitres récoltés en France, vingt millions sont consommés sur place par les propriétaires ou convertis en eaux-de-vie, il resterait trente millions d'hectolitres à imposer, lesquels, à un droit moyen de 4 francs par hectolitre, donneraient un produit de 120 millions. On pourrait respecter le système établi pour la perception des droits sur les alcools ainsi que sur les bières, et réduire le droit de circulation sur les cidres à la moitié du tarif adopté pour les vins; ainsi le trésor n'y perdrait rien et l'on soulagerait, en étendant le rayon de perception, les plus nécessi-

teux et, par conséquent, les plus intéressans des contribuables.

Notre système de douanes frappe cet impôt de stérilité. En 1846, les droits d'importation ont produit près de 154 millions. Dans cette somme, les denrées coloniales, telles que le sucre et le café, entraient pour 65 millions, les céréales pour plus de 9 millions, et les matières premières, comme les cotons, les laines et les houilles, pour 41 millions. Reste une somme insignifiante de 38 millions pour représenter le produit des autres articles dénommés au tarif. Ce tarif n'est rien moins que démocratique. Il n'a été conçu ni dans l'intérêt du peuple ni dans celui du trésor. En 1816, et sous l'influence de la réaction aristocratique, on voulut faire des douanes non pas ce qu'elles doivent être, c'est-à-dire un instrument de revenu, mais ce qu'elles ne doivent pas être, un instrument de privilége. En vue de garantir certains prix de vente à certains producteurs indigènes, on prohiba directement et indirectement les produits similaires de l'étranger. On réalisa, au moyen du système protecteur, ce blocus continental que Napoléon avait rêvé contre l'industrie britannique; mais, au lieu d'y comprendre le continent tout entier, ce qui eût été une atténuation du mal, on n'y enferma que la France.

Il n'y a pas d'amélioration possible sans un remaniement complet du tarif. Il faut réduire de moitié les droits qui grèvent les matières premières, si l'on veut rendre quelque activité et donner une véritable supériorité à notre industrie. En attendant une satisfaction plus complète, il faut appliquer la même mesure à l'introduction des denrées alimentaires, taxer le plus modérément que l'on pourra, si l'on veut les taxer à toute force, les denrées qui entrent dans l'alimentation du peuple, les grains et farines, le bétail et les salaisons, le sel, le sucre et le café. La réduction portant ainsi, pour les denrées coloniales, pour le sucre indigène, pour les céréales et pour les matières premières, sur plus de 130 millions, n'amènerait un déficit de moitié que dans le cas où la consommation, encouragée par la modération de la taxe, ne recevrait aucun accroissement. Mais l'exemple de l'Angleterre et de la Belgique montre que ce cas est peu probable. La perte pour le trésor, dans les premières années encore, ne me paraît pas pouvoir excéder 35 à 40 millions. On couvrirait ce déficit et au-delà en remplaçant les prohibitions par des droits de 25 à 30 pour 100, qui accroîtraient certainement le produit des douanes de 60 à 80 millions. A ce compte, les intérêts du trésor seraient saufs; quant aux producteurs, ils n'auraient pas à

se plaindre : un tarif de 30 pour 100 à la valeur excéderait encore le niveau des taxes admises en Angleterre, en Allemagne et aux États-Unis.

Un décret du gouvernement provisoire prononce la suppression, à partir du 1er janvier 1849, de l'impôt établi sur le sel. C'est une pensée généreuse que celle d'affranchir de tout prélèvement au profit du trésor une denrée nécessaire à l'alimentation du peuple. « Cet article de première nécessité, disait Jefferson, cet article employé sur une grande échelle par le cultivateur, d'un usage étendu dans les classes pauvres et si utile à la santé, doit être exempt au même titre que l'air et l'eau. » Je n'irai pas aussi loin ; mais on peut assimiler, à bon droit, le sel au pain; car, si le pain est la base de la nourriture, le sel en est l'assaisonnement.

La contribution foncière représente en France le cinquième ou le sixième du prix du blé. Tant que les céréales resteront grevées de cette surcharge, toute autre taxe assise sur les denrées alimentaires aura la même raison d'être. Ce qui rend la taxe du sel particulièrement odieuse, ce qui en fait une capitation très réelle, c'est l'exagération de cet impôt. La restauration, à cet égard, a dépassé l'empire. L'impôt du sel a été porté de 2 décimes à 3; il s'élève aujourd'hui à trois ou quatre fois la valeur de la denrée. Il en résulte que le peuple ne paie dans aucune contrée de l'Europe, et pas même

en Russie, le sel plus cher qu'il ne le paie en France. Tandis que le sel coûte, en moyenne, au consommateur français, 45 francs les cent kilogrammes, la Suisse, à qui nous le fournissons en grande partie, l'obtient à moins de 20 fr.; la Belgique le paie 25 à 26 fr.; la Prusse, 22 à 23 fr., et le duché de Bade, 15 fr.

Le prix élevé du sel en diminue positivement la consommation. Sous l'empire et avec la taxe de 20 centimes, la consommation excédait 7 kilogrammes 1 dixième par tête; avec la taxe de 30 centimes, elle n'est pas de 6 kilogrammes aujourd'hui. Quand l'impôt exerce sur la consommation cette influence restrictive, l'intérêt même du trésor en sollicite la réforme. La taxe du sel a produit, en 1847, 70 millions de francs. Évidemment, l'on ne peut pas, dans l'état du revenu public, sacrifier une recette aussi importante. La chambre des députés, en 1846, me paraît avoir fait avec équité la part du consommateur et celle du trésor en décidant que l'impôt serait réduit à 10 centimes par kilogramme. L'opinion, qui se montrait alors satisfaite de cette combinaison, ne saurait être plus exigeante aujourd'hui en présence des nécessités qui pèsent sur la république. La réduction de l'impôt à 10 millions accroîtrait probablement la consommation d'un tiers dès la première année, et la taxe du sel rendrait encore 35 à 40 millions.

Le service des postes ne donne pas des résultats aussi importans. A peine sur une recette d'environ 50 millions, l'état a-t-il 18 millions de bénéfice. La taxe porte annuellement sur cent vingt millions de lettres; elle est progressive en raison des distances, et l'échelle de cet impôt s'élève, pour les lettres de bureau à bureau, depuis 20 centimes jusqu'à 1 franc 20 cent. Le tarif agit ici comme une prohibition en matière de douanes; il met obstacle à la circulation des correspondances, et détourne ainsi vers les voies de la fraude toutes celles qu'il ne supprime pas. En Angleterre, la taxe uniforme de 10 centimes par lettre simple a porté en peu d'années le nombre des lettres qui circulent par la voie de la poste de 75 millions à 300 millions. Ce qui paraît surtout nécessaire pour simplifier le service et pour encourager l'échange des communications épistolaires, c'est l'uniformité de la taxe. Mais le tarif de 20 centimes par lettre simple pourrait être substitué avec avantage au tarif de 10 centimes. On soulagerait ainsi le contribuable sans porter atteinte au revenu. Un accroissement de cent millions de lettres ou d'environ 100 pour 100 suffirait pour maintenir les produits actuels du service; et l'on sait qu'en Angleterre le nombre des lettres s'est accru, dès la première année, de 116 pour 100.

L'impôt du sel agit comme une taxe établie sur

les nécessités premières de la vie; l'impôt des postes taxe l'intelligence et les affections. Il appartient à un gouvernement démocratique, sans perdre de temps, de les réformer largement l'un et l'autre.

En résumé, l'assiette de l'impôt, pour se conformer au principe de la justice distributive et à la nature du gouvernement, doit être déterminée de manière à reporter sur l'impôt direct la surcharge de l'impôt de consommation. Dans le système que je viens d'indiquer, le revenu public gardant ou même élevant son niveau, le dégrèvement serait en réalité d'au moins 100 millions pour les classes laborieuses. Un déplacement de 100 millions dans l'impôt entraîne une différence nouvelle de 200 millions entre les charges que supportait le capital et celles qui pesaient sur le salaire. C'est comme si, pour établir un équilibre plus humain entre les divers rangs du peuple, l'on abandonnait aux ouvriers, tant des campagnes que des villes, un quarantième des revenus annuels du pays. L'organisation du travail, telle que l'entend M. Louis Blanc, promettra peut-être davantage; je doute qu'elle présente jamais des résultats aussi positifs.

---

# UN DERNIER MOT.

Parvenu au terme de cet écrit, une dernière considération nous frappe. Le socialisme avait vécu jusqu'à présent relégué dans l'obscurité et dans l'isolement. Aucune de ses conceptions n'avait été au-delà de l'enfantement d'un livre, ou n'avait débordé l'horizon étroit d'une école, d'une secte. Les adeptes côtoyaient la société, cherchant à y faire pénétrer leurs idées, qui venaient échouer contre l'indifférence publique; ils n'obtenaient ni, comme Luther, le patronage des princes, ni, comme Calvin, l'appui des populations. Si quelques-uns d'entre eux, passant hardiment de la prédication à l'exemple, se jetaient dans des tentatives d'organisation, ils le faisaient à leurs risques et périls, sans autre encouragement que des souscriptions volontaires. C'est ainsi que le plus entre-

prenant des socialistes, Owen, fonda successivement plusieurs établissemens, sur le plan de la coopération mutuelle, en Écosse, en Angleterre et aux États-Unis. Ainsi se forma, pour appliquer le système de Fourier, la colonie de Condé-sur-Vègre. La même pensée réunit encore les derniers disciples de Saint-Simon dans le séminaire excentrique de Ménilmontant.

Quand on fait l'histoire de leurs avortemens, l'amour-propre de toutes ces écoles a du moins un refuge. Elles peuvent se dire méconnues par la société; elles peuvent prétendre que le consentement de la nation leur a seul manqué pour accomplir de grandes choses. Saint-Simon, annonçant que l'âge d'or était devant nous, présentait à la France les clés du paradis terrestre; ceux qui ont refusé d'élire Saint-Simon ministre, roi ou pape, ont-ils bien le droit de s'étonner de ce que le paradis ne leur a pas été ouvert?

M. Louis Blanc a eu cette fortune, qui n'était échue, avant lui, à aucun socialiste. A peine avait-il mis son nom à un livre et attaché une enseigne au système, qu'il lui a été donné d'en commencer l'application sur une échelle aussi étendue que son regard pourrait l'embrasser. Une révolution semble être venue, tout exprès pour lui, combler l'intervalle qui sépare toujours la théorie de la pratique. La société lui a été livrée avec un pouvoir

sans bornes. Il s'est trouvé en position de commander à la fois par l'espérance et par la terreur: jamais la dictature, à défaut des sympathies de la nation, ne rencontra moins d'obstacles. Les ressources du trésor, les forces de l'état, l'entraînement d'une révolution, M. Louis Blanc a disposé de tout au profit de son système. Quels résultats a produits cette panacée appliquée aux maux du pays?

La situation est grave, plus grave peut-être qu'au premier jour. Cependant la commission qui siége au Luxembourg a eu trois mois pour rétablir le commerce, l'industrie et le crédit, le temps qui suffirait pour fonder un empire. Si l'activité de la nation est à la veille de s'éteindre, si l'organisation du travail ne nous a conduits qu'à une suspension à peu près universelle du travail, à qui faut-il s'en prendre? Depuis que M. Louis Blanc préside à nos destinées, il a prononcé quatre ou cinq discours, qui sont autant de nouvelles éditions de son livre, éditions tantôt augmentées et tantôt diminuées; il a promulgué un règlement pour embrigader les ouvriers et pour faire d'eux, selon l'expression fort juste de M. Lamennais, une machine à élections. Hors de là, je ne vois pas ce qui a pu sortir du simulacre de délibérations établi au Luxembourg. La société, après une aussi longue attente, aurait le droit de dire à M. Louis Blanc

« Ou votre système est impuissant, ou vous n'êtes pas l'organisateur qui doit faire triompher le système; choisissez entre la stérilité de la personne et celle de l'idée. »

Mais M. Louis Blanc ne se tient pas pour battu. Il veut absolument que cette commission du travail, ce prétendu ministère du progrès qui a gêné, par ses empiétemens, la marche des travaux publics, du commerce et des finances, ait laissé des monumens durables de son passage. La société, trompée dans son attente, souffre avec une résignation pleine de grandeur, et ne se plaint pas; et M. Louis Blanc, qui n'a pas répondu à l'attente de la société, l'auteur de ces magnifiques promesses qui se sont évaporées en fumée, croit avoir le droit de se plaindre !

En admettant l'apologie telle qu'on nous l'a présentée dans le *Moniteur*, M. Louis Blanc, pour tout résultat d'une autorité omnipotente, aurait concilié quelques différends entre les patrons et les ouvriers, et il aurait fondé un certain nombre d'associations coopératives. C'était bien la peine de mettre en mouvement toutes les forces de l'état pour ériger le gouvernement en conseil de prud'hommes et pour faire, en matière d'association, moins que Robert Owen, moins que le fondateur d'Icarie !

Si la commission du Luxembourg avait aplani,

en effet, en interposant son arbitrage, les difficultés qui s'élevaient entre les ouvriers et les entrepreneurs, elle n'aurait encore réparé que très incomplétement le mal dont elle était la première cause. Si l'on n'avait pas dit aux ouvriers, dès le lendemain de la révolution : « Vous êtes les maîtres, » ils n'auraient pas songé, dans la situation précaire du travail, à dicter des conditions à des entrepreneurs qui touchaient à leur ruine. Avec le bon sens qui leur est naturel, les ouvriers auraient compris qu'il fallait remettre à des temps meilleurs les plans d'organisation et de réforme.

Mais il n'est pas même certain qu'après avoir allumé l'incendie, la commission du Luxembourg ait sérieusement travaillé à l'éteindre. A quoi se réduisent ces prétendues transactions entre les patrons et les ouvriers? A faire accepter au patron la loi de l'ouvrier et à imposer une augmentation de salaire. Est-ce bien le moment d'élever les salaires, lorsque la valeur de la marchandise diminue et lorsque les produits restent invendus sur le marché? On ne concilie pas les intérêts en allant contre la volonté des hommes et contre la force des choses; on les irrite plutôt. Il n'a pas tenu à M. Louis Blanc de faire du patron et de l'ouvrier des ennemis irréconciliables, car il a humilié et appauvri le premier sans procurer au second des avantages de quelque durée : il a choisi, pour chan-

ger violemment la répartition des produits, le moment où la fécondité de la production allait décroître. Il se peut, puisque M. Louis Blanc le dit, que les procès-verbaux de ces transactions soient conçus dans des termes tels qu'on les prenne pour « les archives de la concorde. » Mais que l'on interroge aujourd'hui les patrons et les ouvriers qui les ont signés; qu'on leur demande s'ils sont contens des rapports que la commission du Luxembourg a établis entre eux, et je garantis que les réponses recueillies avec impartialité représenteront, sans que l'on puisse s'y tromper, les archives de la discorde.

Un mot maintenant sur ces agglomérations d'hommes que M. Louis Blanc décore du nom d'associations. La commission du Luxembourg a réuni des ouvriers tailleurs dans l'ancienne prison de Clichy et des ouvriers selliers dans la caserne de l'Allée des Veuves; en leur ouvrant un atelier, elle leur a donné des commandes, du travail. L'état charge les uns d'habiller la garde nationale et les autres d'équiper la cavalerie. L'état fournit la matière première, fixe les salaires et garantit l'emploi des forces; les associés ne mettent pas autre chose en commun que leur temps.

On a élevé de nombreuses critiques sur cette organisation, dont les premiers résultats, de l'aveu de M. Louis Blanc lui-même, n'ont pas été fort re-

marquables. On a dit, non sans raison, que l'état aurait pu payer les tuniques et les selles moins cher et les obtenir plus promptement. Je le crois sans peine, mais je n'insisterai pas. Il suffit de dire que l'état n'aura pas toujours des tuniques ni des selles à commander; que des associations, qui ne pourraient se soutenir qu'à la condition d'être alimentées par le gouvernement, ne seraient pas nées viables; enfin, qu'il n'y a aucune différence entre des travaux exécutés de cette manière et le travail que l'on vient d'abolir dans les dépôts de mendicité, ainsi que dans les prisons.

M. Louis Blanc n'a compris ni l'association ni le travail. La société n'est pas pour lui un ensemble de forces qui conspirent librement au même but; c'est un mécanisme formé d'instrumens passifs et aveugles; c'est un composé d'esclavage et de révolte, l'ouvrier n'étant pas libre pour produire et ne mesurant qu'à ses besoins le droit de consommer. M. Louis Blanc s'est donné beaucoup de peine pour supprimer la liberté et la dignité de l'homme; on peut dire de lui qu'il a imaginé une chaleur de serre-chaude pour remplacer la chaleur du soleil.

FIN.

# ORGANISATION

# DU TRAVAIL

TYPOGRAPHIE DE H. V. DE SURCY ET Cie, RUE DE SÈVRES, 37.

# ORGANISATION

DU

# TRAVAIL

PAR

**M. LOUIS BLANC**

CINQUIÈME ÉDITION

Revue, corrigée et augmentée d'une Polémique entre M. Michel Chevalier
et l'auteur, ainsi que d'un Appendice
indiquant ce qui pourrait être tenté dès à présent

---

LA PREMIÈRE ÉDITION A PARU EN 1839

---

PARIS

AU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ DE L'INDUSTRIE FRATERNELLE
1, rue de la Sorbonne

1848

# INTRODUCTION

Juillet 1847.

S'il n'y avait que des douleurs exceptionnelles et solitaires à soulager, la charité y suffirait peut-être. Mais le mal a des causes aussi générales que profondes; et c'est par milliers qu'on les compte, ceux qui, parmi nous, sont en peine de leur vêtement, de leur nourriture et de leur gîte.

Comment cela est-il possible? Pourquoi, au sein d'une civilisation tant vantée, cet abaissement tragique et cette longue agonie de la moitié des humains?

Le problème est obscur. Il est terrible. Il a provoqué des révoltes qui ont ensanglanté la terre sans l'affranchir. Il a usé des générations de penseurs. Il a épuisé des dévouements d'une

majesté toute divine. Voilà deux mille ans déjà que des nations entières s'agenouillent devant un gibet, adorant dans celui qui voulut y mourir, le Sauveur des hommes. Et pourtant, que d'esclaves encore! Que de lépreux dans le monde moral! Que d'infortunés dans le monde visible et sensible! Que d'iniquités triomphantes! Que de tyrannies savourant à leur aise les scandales de leur impunité! Le Rédempteur est venu; mais la Rédemption, quand viendra-t-elle?

Le découragement, toutefois, est impossible, puisque la loi du progrès est manifeste. Si la durée appartient au mal, elle appartient aussi, et bien plus encore à cette protestation de la conscience humaine qui le flétrit et le combat, protestation variée dans ses formes, immuable dans son principe, protestation immense, universelle, infatigable, invincible.

Donc, la grandeur du problème ne nous doit point accabler. Seulement, il convient de l'aborder avec frayeur et modestie. Le résoudre, personne en particulier ne le pourrait; en combinant leurs efforts, tous le peuvent. Dans l'œuvre du progrès universel, que sont, considérés l'un après l'autre, les meilleurs ouvriers? Et néanmoins, l'ouvrage avance, la besogne du genre humain va s'accomplissant d'une manière irrésistible, et chaque homme qui étudie, travaille, même en se trompant, à l'œuvre de vérité.

Aussi bien, rendre son intelligence attentive aux choses dont le cœur est ému, donner à la fraternité la science pour flambeau, penser et sentir à la fois, réunir dans un même effort d'amour la vigilance de l'esprit et les puissances de l'âme, se faire dans l'avenir des peuples et dans

la justice de Dieu une confiance assez courageuse pour lutter contre la permanence du mal et sa mensongère immortalité..... est-il un plus digne emploi du temps et de la vie?

Organisation du travail : Ces mots, il y a quatre ou cinq ans, expiraient dans le vide; aujourd'hui, d'un bout de la France à l'autre, ils retentissent. « Faisons une enquête sur le sort des « travailleurs, » disait il y a quelque temps M. Ledru-Rollin dans un journal sincère et courageux, *la Réforme;* et il n'en a pas fallu davantage pour faire tressaillir notre société malade. Voilà le sujet d'études trouvé. Il n'y en aura jamais d'aussi vaste, mais il n'y en eut jamais d'aussi nécessaire.

Que nous opposent les ennemis du progrès ou ceux qui l'aiment d'un amour timide? Ils disent qu'à entretenir le peuple de ses misères, avant de l'avoir investi de sa souveraineté, il y a peut-être imprudence et péril; ils disent qu'il faut craindre de le confiner dans des préoccupations égoïstes, en remplaçant chez lui par un mobile matérialiste et grossier, ces grands mobiles qui se nomment la dignité humaine, l'honneur, la gloire, l'orgueil du bien, la patrie.

Ainsi, le pauvre céderait à une préoccupation égoïste, en faisant connaître ce qu'il souffre et combien il souffre, non pas seulement dans lui-même, mais dans ses enfants condamnés à un labeur précoce et homicide, dans sa femme inconsolable d'une maternité trop féconde, dans son vieux père mourant sur le grabat de la charité publique? Ainsi, elle était empreinte de matérialisme, cette admirable et lugubre devise des ouvriers de Lyon, affamés et soulevés : *Vivre en*

*travaillant ou mourir en combattant!* Non, non. La vie, le travail, toute la destinée humaine tient dans ces deux mots suprêmes. Donc, en demandant que le droit de vivre par le travail soit réglé, soit garanti, on fait mieux encore que disputer des millions de malheureux à l'oppression de la force ou du hasard : on embrasse dans sa généralité la plus haute, dans sa signification la plus profonde, la cause de l'être humain ; on salue le Créateur dans son œuvre. Partout où la certitude de vivre en travaillant ne résulte pas de l'essence même des institutions sociales, l'iniquité règne. Or, celui-là ne saurait faire acte d'égoïsme qui se raidit contre l'iniquité, fût-il seul au monde à en souffrir; car, en ce moment, il représente toutes les douleurs, tous les principes, et il porte l'humanité dans lui.

Loin d'accuser des préoccupations matérialistes, l'ORGANISATION DU TRAVAIL en vue de la suppression de la misère, repose sur le spiritualisme le mieux senti. Qui l'ignore? la misère retient l'intelligence de l'homme dans la nuit, en renfermant l'éducation dans de honteuses limites. La misère conseille incessamment le sacrifice de la dignité personnelle, et presque toujours elle le commande. La misère crée une dépendance de condition à celui qui est indépendant par caractère, de sorte qu'elle cache un tourment nouveau dans une vertu, et change en fiel ce qu'on porte de générosité dans le sang. Si la misère engendre la souffrance, elle engendre aussi le crime. Si elle aboutit à l'hôpital, elle conduit aussi au bagne. Elle fait les esclaves ; elle fait la plupart des voleurs, des assassins, des prostituées.

Nous voulons donc que le travail soit organisé

de manière à amener la suppression de la misère, non pas seulement afin que les souffrances matérielles du peuple soient soulagées, mais aussi, mais surtout, afin que chacun soit rendu à sa propre estime ; afin que l'excès du malheur n'étouffe plus chez personne les nobles aspirations de la pensée et les jouissances d'un légitime orgueil ; afin qu'il y ait place pour tous dans le domaine de l'éducation et aux sources de l'intelligence ; afin qu'il n'y ait plus d'homme asservi, absorbé par la surveillance d'une roue qui tourne, plus d'enfant transformé pour sa famille en un supplément de salaire, plus de mère armée par l'impuissance de vivre contre le fruit de ses entrailles, plus de jeune fille réduite, pour avoir du pain, « à vendre le doux nom d'amour ! » Nous voulons que le travail soit organisé, afin que l'âme du peuple, — son âme, entendez-vous ? — ne reste pas comprimée et gâtée sous la tyrannie des choses !

Pourquoi séparer ce qu'il a plu à Dieu de rendre, dans l'être humain, si absolument inséparable ? Car enfin, la vie est double par ses manifestations, mais elle est une par son principe. Il est impossible d'attenter à l'un des deux modes de notre existence sans entamer l'autre. Quand le corps est frappé, n'est-ce point l'âme qui gémit ? La main de ce mendiant tendue vers moi, me révèle la déchéance forcée de sa nature morale, et dans le mouvement de cet esclave qui s'agenouille, qui tremble, je découvre l'abaissement de son cœur.

Comment la vie ne serait-elle pas respectable dans chacun de ses modes ? N'est-ce pas de la mystérieuse intimité de l'âme et du corps que résulte l'être humain ?

Que le christianisme ait frappé la chair d'anathème, c'est vrai. Mais cet anathème ne fut qu'une réaction nécessaire contre la grossièreté des mœurs païennes. Le paganisme avait été une longue et brutale victoire de la force sur l'intelligence, des sens sur l'esprit. Le christianisme ne vint pas rétablir l'équilibre, il fit durer le combat, en déplaçant la victoire. C'est ainsi qu'après avoir adopté, avec le dogme du péché originel, de la chute des anges, du paradis et de l'enfer, l'antique théorie de la lutte de deux principes : *le bien, le mal,* il plaça le principe du mal dans la *matière*. Mais fallait-il confondre ce que le christianisme avait de relatif, de transitoire, avec ce qu'il avait de divin et d'éternel ? Fallait-il s'écrier : La souffrance est sainte à jamais ?

La souffrance était sainte dans l'apôtre, se vouant pour la propagande des idées nouvelles, aux privations les plus dures et à des fatigues sans nom ; elle était sainte dans le martyr, enthousiaste et indomptable soldat du Christ : elle ne pouvait l'être, ni dans le solitaire, oubliant de servir les hommes pour aller pousser, au fond d'un volontaire exil, des gémissements pleins d'égoïsme ; ni dans le religieux, s'acharnant à dégrader, par un inutile et lent suicide, son propre corps, œuvre inviolable de Dieu !

Et qui ne sait combien l'abus de la pensée chrétienne produit de maux ? Il s'est trouvé dans le spiritualisme catholique une source d'oppression tout aussi féconde, hélas ! que dans le matérialisme païen. La tyrannie s'est exercée au nom de l'esprit comme elle s'était exercée au profit de la chair ; et les autels élevés dans l'antiquité aux dieux de la force n'ont pas été souillés de

plus de sang qu'il n'en a coulé, depuis, sous la main des bourreaux de l'inquisition. Le paganisme avait divinisé la débauche, dégradation du corps par l'excès du plaisir, le catholicisme a canonisé l'ascétisme, dégradation du corps par l'excès de la douleur. Le paganisme avait outragé l'âme humaine jusqu'à faire des esclaves : le catholicisme a dédaigné le côté matériel de l'humanité, jusqu'à souffrir qu'il y eût des pauvres.

Et toutefois, proscrire l'un des deux éléments qui constituent l'être humain est tellement contraire à l'essence des choses, tellement impossible, qu'il n'y a jamais eu, sous ce rapport, de système absolu. Dans l'antique mythologie, Vénus n'excluait pas Minerve. Et en même temps que l'Église catholique recommandait aux hommes de mortifier leur chair, elle s'attachait à parler aux sens par le déploiement de sa puissance temporelle, par la magnificence de ses cérémonies, par les merveilleuses basiliques où elle enfermait la majesté du Dieu né dans une étable, par l'harmonie enfin et les parfums dont elle emplissait le sanctuaire.

C'est qu'en effet on ne peut sacrifier trop complétement la vie du corps à celle de l'âme, sans attenter à la nature humaine. Il répugne à la raison, dans la théorie du progrès, d'admettre que l'humanité doive rester à jamais victime de je ne sais quel étrange et terrible combat entre l'*esprit* et la *chair*. Si ce combat a eu lieu jusqu'ici, c'est parce que les sociétés n'ont pas encore trouvé un milieu qui leur convienne. Or, toute civilisation fausse a cela de fatal, qu'en répartissant d'une manière inique les travaux et les plaisirs, elle empêche, et chez les oppres-

seurs et chez les opprimés, l'harmonieux emploi des facultés soit morales, soit corporelles : chez les premiers, par la facilité de l'abus ; chez les seconds, par l'altération de l'usage. Reste à savoir s'il ne nous est pas permis de croire qu'un tel désaccord doit un jour cesser. Car, pourquoi l'harmonie ne succéderait-elle pas dans l'homme lui-même à l'antagonisme ? Pourquoi l'harmonie ne deviendrait-elle pas la loi de la vie individuelle, comme elle est la loi des mondes ? Gardons-nous de scinder le problème, si nous aspirons à le résoudre. La formule du progrès est double dans son unité : *Amélioration morale et matérielle du sort de tous, par le libre concours de tous et leur fraternelle association !* Ce qui rentre dans l'héroïque devise que nos pères écrivirent, il y a cinquante ans, sur le drapeau de la révolution : Liberté, égalité, fraternité.

Rapprochement bizarre et triste ! La classe privilégiée est, de nos jours, perdue de sensualisme ; elle a trouvé, en fait de luxe, des raffinements inouïs ; elle n'a plus guère d'autre religion que le plaisir ; elle a reculé le domaine des sens jusqu'aux plus extrêmes limites de la fantaisie ; pour elle, employer la vie n'est rien, en jouir est tout... Et c'est du sein de ce monde heureux, c'est du fond des boudoirs dorés où se berce sa philosophie, qu'on nous adjure de ne pas faire appel au matérialisme des intérêts, quand nous demandons, pour le pauvre, la certitude d'avoir du travail, le pain quotidien, un asile, des vêtements, le pouvoir d'aimer et l'espérance !

Quant à ceux qui, reconnaissant la nécessité de résoudre les questions sociales, pensent néanmoins que l'examen doit en être ajourné, et qu'il

sera temps de s'en occuper quand la révolution politique se trouvera enfin accomplie, nous ne saurions les comprendre. Quoi ! il faut conquérir le pouvoir, sauf à se rendre compte plus tard de ce qu'on en doit faire ! Quoi ! il faut se mettre en route, avant d'avoir fixé le point qu'il s'agit d'atteindre !

On se trompe étrangement, si l'on croit que les révolutions s'improvisent. Les révolutions qui n'avortent pas sont celles dont le but est précis et a été défini d'avance.

Voyez la révolution bourgeoise de 89 ! Quand elle éclata, chacun en aurait pu dresser le programme. Sortie vivante de l'encyclopédie, ce grand laboratoire des idées du XVIIIe siècle, elle n'avait plus, en 1789, qu'à prendre matériellement possession d'un domaine déjà conquis moralement. Et cela est si vrai, que le tiers-état d'alors ne trouvait pas d'inconvénient à se passer de législateurs. Des mandats impératifs ! criait-on de toutes parts. Pourquoi ? Parce que, dans la pensée de tous, le but de la révolution était parfaitement défini. On savait ce qu'on voulait ; pour quelle cause et de quelle manière on le voulait. Ouvrons les fameux cahiers de cette époque : la révolution y est tout entière ; car la constitution de 1791 n'en fut qu'un résumé fidèle. Aussi, comme elle s'est fortement installée, cette révolution de 89, et combien ses racines sont profondément descendues dans la société ! Les orages de la Convention ont eu beau passer sur elle ; l'Empire a eu beau l'éclipser à force de villes prises et de batailles gagnées ; la Restauration a eu beau la combattre par tout ce qu'il y a de plus puissant chez les hommes, la superstition

politique et la superstition religieuse, elle a reparu sur les ruines mêlées de la Convention, de l'Empire et de la Restauration. 1830 appartient à cette chaîne dont 1789 fut le premier anneau. 1789 avait commencé la domination de la bourgeoisie; 1830 l'a continuée.

Voyez, au contraire, la révolution de 1793! Combien a-t-elle duré? qu'en reste-t-il? Et pourtant, de quelle puissance, de quelle audace, de quel génie n'étaient pas doués ceux qui s'étaient chargés de son triomphe? Quels efforts gigantesques! quelle effrayante activité! que de ressorts mis en jeu, depuis l'enthousiasme jusqu'à la terreur! que d'instruments usés au service des doctrines nouvelles, depuis l'épée du général d'armée jusqu'au couteau de l'exécuteur! Mais le but de cette révolution, dont les conventionnels avaient à donner le catéchisme, n'avait pas été défini longtemps à l'avance. Aucune des théories aventurées par Robespierre et Saint-Just n'avait été suffisamment élaborée au sein de la nation. Jean-Jacques avait bien publié le *Contrat social* mais la voix de ce grand homme s'était à demi perdue dans la clameur immense dont les publicistes de la bourgeoisie remplirent le XVIII[e] siècle. C'était donc tout un nouveau monde à créer, à créer en quelques jours, à créer au milieu d'un déchaînement inouï de résistances et de colères. Il fallut improviser, demander aux passions l'appui que ne pouvaient pas encore fournir les idées; il fallut étonner, enflammer, enivrer, dompter les hommes qu'un travail antérieur n'avait pas disposés à se laisser convaincre. De là, des obstacles sans nombre, des malentendus terribles et sanglants, de fraternelles alliances tout à coup dé-

nouées par le bourreau; de là ces luttes sans exemple qui firent successivement tomber dans un même panier fatal la tête de Danton sur celle de Vergniaud, et la tête de Robespierre sur celle de Danton.

Souvenons-nous de cette époque, si pleine d'enseignements. Ne perdons jamais de vue ni le *moyen* ni le *but;* et loin d'éviter la discussion des théories sociales, provoquons-la autant qu'il sera en nous, afin de n'être pas pris au dépourvu et de savoir diriger la force quand elle nous sera donnée.

Mais on émettra beaucoup d'idées fausses, on prêchera bien des rêveries! Qu'est-ce à dire? Fut-il jamais donné aux hommes d'arriver du premier coup à la vérité? Et lorsqu'ils sont plongés dans la nuit, faut-il leur interdire de chercher la lumière, parce que, pour y arriver, ils sont forcés de marcher dans l'ombre? Savez-vous si l'humanité n'a aucun parti à tirer de ce que vous appelez des rêveries? Savez-vous si la rêverie aujourd'hui ne sera pas la vérité dans dix ans, et si, pour que la vérité soit réalisée dans dix ans, il n'est pas nécessaire que la rêverie soit hasardée aujourd'hui? Une doctrine, quelle qu'elle soit, politique, religieuse ou sociale, ne se produit jamais sans trouver plus de contradicteurs que d'adeptes, et ne recrute quelques soldats qu'après avoir fait beaucoup de martyrs. Toutes les idées qui ont puissamment gouverné les hommes n'ont-elles pas été réputées folles, avant d'être réputées sages?

Qui découvrit un nouveau monde?
Un fou qu'on raillait en tout lieu.
Sur la croix que son sang inonde,
Un fou qui meurt nous lègue un dieu.

N'acceptons pas aveuglément tout ce que des esprits légers nous donneraient comme autant d'oracles; et cherchons la vérité avec lenteur, avec prudence, avec défiance même; rien de mieux. Mais pourquoi fermerions-nous carrière aux témérités de l'esprit? A une armée qui s'avance en pays inconnu, il faut des éclaireurs, dussent quelques-uns d'entre eux s'égarer. Ah! l'intrépidité de la pensée n'est pas aujourd'hui chose si commune, qu'on doive glacer les intelligences en travail et décourager l'audace.

Que craignez-vous? Qu'on jette dans les esprits des notions fausses sur la condition du prolétaire et les moyens de l'améliorer? Si ces notions sont fausses, la discussion les emportera, comme le vent emporte la paille mêlée au grain.

Que craignez-vous encore? Que la hardiesse de certaines solutions données aux questions sociales ne porte le trouble dans les cœurs et ne nuise au succès de la réforme politique? Mais d'abord, est-ce que les questions de suffrage universel, de souveraineté réelle du peuple, n'effraient personne en France? Et que faire là, sinon montrer par de vives raisons la puérilité et le vide de ces frayeurs? Mais quoi! ce qui effraie le plus dans les partis, ce n'est pas ce qu'ils disent, c'est ce qu'ils négligent ou refusent de dire. L'inconnu? voilà ce qui épouvante surtout les âmes faibles. Le parti démocratique sera-t-il accusé de pousser à une Jacquerie industrielle, quand il aura scientifiquement développé les moyens de tirer l'industrie du désordre effroyable où elle s'égare? S'armera-t-on contre lui des répugnances aveugles de la bourgeoisie, quand il aura prouvé que la concentration toujours crois-

sante des capitaux la menace du même joug sous lequel fléchit la classe ouvrière?

Ajoutons que, pour donner à la réforme politique de nombreux adhérents parmi le peuple, il est indispensable de lui montrer le rapport qui existe entre l'amélioration, soit morale, soit matérielle, de son sort et un changement de pouvoir. C'est ce qu'ont fait, dans tous les temps, les véritables amis du peuple ou ses vengeurs. C'est ce que firent jadis à Rome ceux qui, émus d'une pitié sainte à la vue des débiteurs pauvres trop cruellement persécutés, entraînèrent la multitude sur le mont Aventin. C'est ce que faisait l'immortel Tiberius Gracchus, lorsque, dénonciateur convaincu des usurpations de l'aristocratie romaine, il criait aux pâles vainqueurs du monde : « On « vous appelle les maîtres de l'univers, et vous « n'avez pas une pierre où vous puissiez reposer « votre tête. » C'est ce que fit en 1647 le pêcheur Masaniello, lorsqu'au milieu de la ville de Naples affamée par les orgies du vice-roi, il poussa le cri : « Point de gabelles! » C'est ce que firent enfin, il y a cinquante ans, ces philosophes fanatiques, ces vaillants soldats de la pensée, qui ne périrent à la tâche que parce qu'ils étaient venus trop tôt. A qui prétend le conduire, le peuple a droit de demander où on le mène. Il ne lui est arrivé que trop souvent déjà de s'agiter pour des mots, de combattre dans les ténèbres, de s'épuiser en dévouements dérisoires, et d'inonder de son sang, répandu au hasard, la route des ambitieux, tribuns de la veille, que le lendemain saluait oppresseurs!

Mais s'il est nécessaire de s'occuper d'une réforme sociale, il ne l'est pas moins de pousser à

une réforme politique. Car si la première est le *but*, la seconde est le *moyen*. Il ne suffit pas de découvrir des procédés scientifiques, propres à inaugurer le principe d'association et à organiser le travail suivant les règles de la raison, de la justice, de l'humanité, il faut se mettre en état de réaliser le principe qu'on adopte et de féconder les procédés fournis par l'étude. Or, le pouvoir, c'est la force organisée. Le pouvoir s'appuie sur des chambres, sur des tribunaux, sur des soldats, c'est-à-dire sur la triple puissance des lois, des arrêts et des baïonnettes. Ne pas le prendre pour instrument, c'est le rencontrer comme obstacle.

D'ailleurs, l'émancipation des prolétaires est une œuvre trop compliquée; elle se lie à trop de questions, elle dérange trop d'habitudes, elle contrarie, non pas en réalité mais en apparence, trop d'intérêts, pour qu'il n'y ait pas folie à croire qu'elle se peut accomplir par une série d'efforts partiels et de tentatives isolées. Il y faut appliquer toute la force de l'État. Ce qui manque aux prolétaires pour s'affranchir, ce sont les instruments de travail : la fonction du gouvernement est de les leur fournir. Si nous avions à définir l'État, dans notre conception, nous répondrions : l'État est le banquier des pauvres.

Maintenant, est-il vrai, comme M. de Lamartine n'a pas craint de l'affirmer dans un récent manifeste, est-il vrai que cette conception « consiste à s'emparer, au nom de l'État, de la pro« priété et de la souveraineté des industries et « du travail, à supprimer tout libre arbitre dans « les citoyens qui possèdent, qui vendent, qui « achètent, qui consomment, à créer ou à distri-

« buer arbitrairement les produits, à établir des « maximum, à régler les salaires, à substituer en « tout l'État propriétaire et industriel aux citoyens « dépossédés? »

A Dieu ne plaise que nous ayons jamais rien proposé de semblable! Et si c'est nous que M. de Lamartine a prétendu réfuter, il est probable qu'il ne nous a pas fait l'honneur de nous lire. Ainsi qu'on le verra plus bas, nous demandons que l'État, — lorsqu'il sera démocratiquement constitué, — crée des ateliers sociaux, destinés à remplacer graduellement et sans secousse les ateliers individuels; nous demandons que les ateliers sociaux soient régis par des statuts réalisant le principe d'association et ayant forme et puissance de la loi [1]. Mais, une fois fondé et mis en mouvement, l'atelier social se suffirait à lui-même et ne relèverait plus que de son principe; les travailleurs associés se choisiraient librement, après la première année, des administrateurs et des chefs; ils feraient entre eux la répartition des bénéfices; ils s'occuperaient des moyens d'agrandir l'entreprise commencée... Où voit-on qu'un pareil système ouvre carrière à l'arbitraire et à la tyrannie? L'État fonderait l'atelier social, il lui donnerait des lois, il en surveillerait l'exécution, pour le compte, au nom et au profit de tous; mais là se bornerait son rôle : un tel rôle est-il, peut-il être tyrannique? Aujourd'hui, quand le gouvernement fait arrêter des voleurs parce qu'ils se sont introduits dans une maison, est-ce qu'on accuse pour cela le gouvernement de tyrannie? Est-ce qu'on lui reproche d'avoir envahi le do-

[1] Voir l'organisation proposée, pages 102 et suiv.

maine de la vie individuelle, d'avoir pénétré dans le régime intérieur des familles? Eh bien! dans notre système, l'État ne serait, à l'égard des ateliers sociaux, que ce qu'il est aujourd'hui à l'égard de la société tout entière. Il veillerait sur l'inviolabilité des statuts dont il s'agit, comme il veille aujourd'hui sur l'inviolabilité des lois. Il serait le protecteur suprême du principe d'association, sans qu'il lui fût loisible ou possible d'absorber en lui l'action des travailleurs associés, comme il est aujourd'hui le protecteur suprême du principe de propriété, bien qu'il n'absorbe pas en lui l'action des propriétaires.

Mais nous faisons intervenir l'État, du moins au point de vue de l'initiative, dans la réforme économique de la société? Mais nous avons pour but avoué de miner la concurrence, de soustraire l'industrie au régime du *laissez-faire et du laissez-passer?* Sans doute; et, loin de nous en défendre, nous le proclamons à voix haute. Pourquoi? Parce que nous voulons la liberté.

Oui, la liberté! Voilà ce qui est à conquérir; mais la liberté vraie, la liberté pour tous, cette liberté qu'on chercherait en vain partout où ne se trouvent pas l'égalité et la fraternité, ses sœurs immortelles.

Si nous demandions pour quel motif la liberté de l'état sauvage a été jugée fausse et détruite, le premier enfant venu nous répondrait ce qu'il y a réellement à répondre. La liberté de l'état sauvage n'était, *en fait*, qu'une abominable oppression, parce qu'elle se combinait avec l'inégalité des forces, parce qu'elle faisait de l'homme faible la victime de l'homme vigoureux, et de l'homme impotent la proie de l'homme agile. Or

nous avons, dans le régime social actuel, au lieu de l'inégalité des forces musculaires, l'inégalité des moyens de développement; au lieu de la lutte corps à corps, la lutte de capital à capital; au lieu de l'abus de la supériorité physique, l'abus d'une supériorité convenue; au lieu de l'homme faible, l'ignorant; au lieu de l'homme impotent, le pauvre. Où donc est la liberté?

Elle existe assurément, et même avec la facilité de l'abus, pour ceux qui se trouvent pourvus des moyens d'en jouir et de la féconder, pour ceux qui sont en possession du sol, du numéraire, du crédit, des mille ressources que donne la culture de l'intelligence; mais en est-il de même pour cette classe, si intéressante et si nombreuse, qui n'a ni terres, ni capitaux, ni crédit, ni instruction, c'est-à-dire rien de ce qui permet à l'individu de se suffire et de développer ses facultés? Et lorsque la société se trouve ainsi partagée, qu'il y a d'un côté une force immense, et de l'autre une immense faiblesse, on déchaîne au milieu d'elle la concurrence, la concurrence qui met aux prises le riche avec le pauvre, le spéculateur habile avec le travailleur naïf, le client du banquier facile avec le serf de l'usurier, l'athlète armé de pied en cap avec le combattant désarmé, l'homme ingambe avec le paralytique! Et ce choc désordonné, permanent, de la puissance et de l'impuissance, cette anarchie dans l'oppression, cette invisible tyrannie des choses que ne dépassèrent jamais en dureté les tyrannies sensibles, palpables, à face humaine... Voilà ce qu'on ose appeler la liberté!

Il est donc libre de se former à la vie de l'intelligence, l'enfant du pauvre qui, détourné par la

faim du chemin de l'école, court vendre son âme et son corps à la filature voisine, pour grossir de quelques oboles le salaire paternel.

Il est donc libre de discuter les conditions de son travail, l'ouvrier qui meurt, si le débat se prolonge !

Il est donc libre de mettre son existence à l'abri des chances d'une loterie homicide, le travailleur qui, dans la confuse mêlée de tant d'efforts individuels, se voit réduit à dépendre, non pas de sa prévoyance et de sa sagesse, mais de chacun des désordres qu'enfante naturellement la concurrence : d'une faillite lointaine, d'une commande qui cesse, d'une machine qu'on découvre, d'un atelier qui se ferme, d'une panique industrielle, d'un chômage !

Il est donc libre de ne pas dormir sur le pavé, le journalier sans travail qui n'a point d'asile !

Elle est donc libre de se conserver chaste et pure, la fille du pauvre qui, l'ouvrage venant à manquer, n'a plus à choisir qu'entre la prostitution et la faim !

De nos jours, a-t-on dit, rien ne réussit mieux que le succès. C'est vrai, et cela suffit pour la condamnation de l'ordre social qu'un semblable aphorisme caractérise. Car toutes les notions de la justice et de l'humanité sont interverties, là où l'on a d'autant plus de facilités pour s'enrichir qu'on a moins besoin de devenir riche, et où l'on peut d'autant moins échapper à la misère qu'on est plus misérable. Le hasard de la naissance vous a-t-il jeté parmi nous dans un dénûment absolu ? Travaillez, souffrez, mourez : on ne fait pas crédit au pauvre, et la doctrine du *laissez-faire* le voue à l'abandon. Êtes-vous né au sein de l'opulence ?

Prenez du bon temps, menez joyeuse vie, dormez : votre argent gagne de l'argent pour vous. Rien ne réussit mieux que le succès !

Mais le pauvre a le *droit* d'améliorer sa position ? Et ! qu'importe, s'il n'en a pas le *pouvoir ?* Qu'importe au malade qu'on ne guérit pas le *droit* d'être guéri ?

Le droit, considéré d'une manière abstraite, est le mirage qui, depuis 1789, tient le peuple abusé. Le droit est la protection métaphysique et morte qui a remplacé, pour le peuple, la protection vivante qu'on lui devait. Le droit, pompeusement et stérilement proclamé dans les chartes, n'a servi qu'à masquer ce que l'inauguration d'un régime d'individualisme avait d'injuste et ce que l'abandon du pauvre avait de barbare. C'est parce qu'on a défini la liberté par le mot *droit*, qu'on en est venu à appeler hommes libres, des hommes esclaves de la faim, esclaves du froid, esclaves de l'ignorance, esclaves du hasard. Disons-le donc une fois pour toutes : la liberté consiste, non pas seulement dans le DROIT accordé, mais dans le POUVOIR donné à l'homme d'exercer, de développer ses facultés, sous l'empire de la justice et sous la sauvegarde de la loi.

Et ce n'est point là, qu'on le remarque bien, une distinction vaine : le sens en est profond, les conséquences en sont immenses. Car, dès qu'on admet qu'il faut à l'homme, pour être vraiment libre, le *pouvoir* d'exercer et de développer ses facultés, il en résulte que la société doit à chacun de ses membres, et l'instruction, sans laquelle l'esprit humain ne *peut* se déployer, et les instruments de travail, sans lesquels l'activité humaine ne *peut* se donner carrière. Or, par l'intervention

de qui la société donnera-t-elle à chacun de ses membres l'instruction convenable et les instruments de travail nécessaires, si ce n'est par l'intervention de l'État? C'est donc au nom, c'est pour le compte de la liberté, que nous demandons la réhabilitation du principe d'autorité. Nous voulons un gouvernement fort, parce que, dans le régime d'inégalité où nous végétons encore, il y a des faibles qui ont besoin d'une force sociale qui les protége. Nous voulons un gouvernement qui intervienne dans l'industrie, parce que là où l'on ne prête qu'aux riches, il faut un banquier social qui prête aux pauvres. En un mot, nous invoquons l'idée du pouvoir, parce que la liberté de l'avenir doit être une vérité.

Qu'on ne s'y trompe pas, du reste; cette nécessité de l'intervention des gouvernements est relative; elle dérive uniquement de l'état de faiblesse, de misère, d'ignorance, où les précédentes tyrannies ont plongé le peuple. Un jour, si la plus chère espérance de notre cœur n'est pas trompée, un jour viendra où il ne sera plus besoin d'un gouvernement fort et actif, parce qu'il n'y aura plus dans la société de classe inférieure et mineure. Jusque-là, l'établissement d'une autorité tutélaire est indispensable. Le socialisme ne saurait être fécondé que par le souffle de la politique.

O riches, on vous trompe quand on vous excite contre ceux qui consacrent leurs veilles à la solution calme et pacifique des problèmes sociaux. Oui, c'est votre cause que cette cause sainte des pauvres. Une solidarité de céleste origine vous enchaîne à leur misère par la peur, et vous lie par votre intérêt même à leur délivrance future.

Leur affranchissement seul est propre à vous ouvrir le trésor, inconnu jusqu'ici, des joies tranquilles; et telle est la vertu du principe de fraternité, que ce qu'il retrancherait de leurs douleurs, il l'ajouterait nécessairement à vos jouissances. « Prenez garde, vous a-t-on dit, prenez garde à « la guerre de ceux qui n'ont pas contre ceux qui « ont. » Ah! si cette guerre impie était réellement à craindre, que faudrait-il donc penser, grand Dieu! de l'ordre social qui la porterait dans ses entrailles? Misérables sophistes! ils ne s'aperçoivent pas que le régime dont ils balbutient la défense serait condamné sans retour, s'il méritait la flétrissure de leurs alarmes! Quoi donc! il y aurait un tel excès dans les souffrances de *ceux qui n'ont pas*, de telles haines dans les âmes, et, dans les profondeurs de la société, un si impétueux désir de révolte, que prononcer le mot de fraternité, mot du Christ, serait une imprudence terrible, et comme le signal de quelque nouvelle Jacquerie! Non : qu'on se rassure. La violence n'est à redouter que là où la discussion n'est point permise. L'ordre n'a pas de meilleur bouclier que l'étude. Grâce au ciel, le peuple comprend aujourd'hui que, si la colère châtie quelquefois le mal, elle est impuissante à produire le bien; qu'une impatience aveugle et farouche ne ferait qu'entasser des ruines sous lesquelles périrait étouffée la semence des idées de justice et d'amour. Il ne s'agit donc pas de déplacer la richesse, il s'agit de l'universaliser en la fécondant. Il s'agit d'élever, pour le bonheur de tous, de tous sans exception, le niveau de l'humanité.

# ORGANISATION

# DU TRAVAIL

## PREMIÈRE PARTIE.

### I

N'ayant plus que quelques jours à vivre, Louis XI fut tout à coup saisi d'un immense effroi. Ses courtisans n'osaient plus prononcer devant lui ce mot terrible, ce mot inévitable : la mort. Lui-même, comme si pour éloigner la mort, il eût suffi d'en nier les approches, il s'étudiait misérablement à faire briller dans son regard éteint les éclairs d'une joie factice. Il dissimulait sa pâleur. Il ne voulait point chanceler en marchant. Il disait à son médecin : « Mais voyez donc ! jamais « je ne me suis mieux porté. »

Ainsi fait la société d'aujourd'hui. Elle se sent mourir et elle nie sa décadence. S'entourant de tous les mensonges de sa richesse, de toutes les

pompes vaines d'une puissance qui s'en va, elle affirme puérilement sa force, et, dans l'excès même de son trouble, elle se vante! Les privilégiés de la civilisation moderne ressemblent à cet enfant spartiate qui souriait, en tenant caché sous sa robe le renard qui lui rongeait les entrailles. Ils montrent, eux aussi, un visage riant; ils s'efforcent d'être heureux. Mais l'inquiétude habite dans leur cœur et le ronge. Le fantôme des révolutions est dans toutes leurs fêtes.

La misère a beau ne frapper, loin de leurs demeures, que des coups mesurés et silencieux, l'indigent a beau s'écarter du chemin de leurs joies; ils souffrent de ce qu'ils soupçonnent ou devinent. Si le peuple reste immobile, ils se préoccupent amèrement de l'heure qui suivra. Et lorsque le bruit de la révolte est tombé, ils en sont réduits à prêter l'oreille au silence des complots.

Je demande qui est réellement intéressé au maintien de l'ordre social, tel qu'il existe aujourd'hui. Personne; non, personne. Pour moi, je me persuade volontiers que les douleurs que crée une civilisation imparfaite se répandent, en des formes diverses, sur la société tout entière. Entrez dans l'existence de ce riche : elle est remplie d'amertume. Pourquoi donc? Est-ce qu'il n'a pas la santé, la jeunesse, et des flatteurs? Est-ce qu'il ne croit pas avoir des amis? Mais il est à bout de jouissances, voilà sa misère; il a

épuisé le désir, voilà son mal. L'impuissance dans la satiété, c'est la pauvreté des riches, la pauvreté moins l'espérance ! Parmi ceux que nous appelons les heureux, combien qui se battent en duel par besoin d'émotion ! combien qui affrontent les fatigues et les périls de la chasse pour échapper aux tortures de leur repos ? Combien qui, malades dans leur sensibilité, succombent lentement à de mystérieuses blessures, et fléchissent peu à peu, au sein même d'un bonheur apparent, sous le niveau de la commune souffrance ! A côté de ceux qui rejettent la vie comme un fruit amer, voici ceux qui la rejettent comme une orange desséchée : quel désordre social ne révèle pas ce désordre moral immense ! et quelle rude leçon donnée à l'égoïsme, à l'orgueil, à toutes les tyrannies, que cette inégalité dans les moyens de jouir aboutissant à l'égalité dans la douleur !

Et puis, pour chaque indigent qui pâlit de faim, il y a un riche qui pâlit de peur. — « Je ne sais, dit miss Wardour, au vieux mendiant qui l'avait sauvée, ce que mon père a dessein de faire pour notre libérateur, mais bien certainement il vous mettra à l'abri du besoin pour le reste de votre vie. En attendant, prenez cette bagatelle. — Pour que je sois volé et assassiné quelque nuit en allant d'un village à l'autre, répondit le mendiant, ou pour que je sois toujours dans la crainte de l'être, ce qui ne vaut guère

mieux ! Eh ! si l'on me voyait changer un billet de banque, qui serait ensuite assez fou pour me faire l'aumône ? »

Admirable dialogue ! Walter Scott ici n'est plus un romancier : c'est un philosophe, c'est un publiciste. Nous connaissons un homme plus malheureux que l'aveugle qui entend retentir dans la sébile de son chien l'obole implorée ; c'est le puissant roi qui gémit sur la dotation refusée à son fils.

Mais ce qui est vrai dans l'ordre des idées philosophiques l'est-il moins dans l'ordre des idées économiques ? Ah ! Dieu merci, il n'est pour les sociétés ni progrès partiel, ni partielle déchéance. *Toute* la société s'élève ou *toute* la société s'abaisse. Les lois de la justice sont-elles mieux comprises ? *toutes* les conditions en profitent. Les notions du juste viennent-elles à s'obscurcir ? *toutes* les conditions en souffrent. Une nation dans laquelle une classe est opprimée, ressemble à un homme qui a une blessure à la jambe : la jambe malade interdit tout exercice à la jambe saine. Ainsi, quelque paradoxale que cette proposition puisse paraître, oppresseurs et opprimés gagnent également à ce que l'oppression soit détruite ; ils perdent également à ce qu'elle soit maintenue. En veut-on une preuve bien frappante ? La bourgeoisie a établi sa domination sur la concurrence illimitée, principe de tyrannie : eh bien ! c'est par la concurrence illimitée que nous voyons au-

jourd'hui la bourgeoisie périr. J'ai deux millions, dites-vous; mon rival n'en a qu'un : dans le champ-clos de l'industrie, et avec l'arme du bon marché, je le ruinerai à coup sûr. Homme lâche et insensé ! ne comprenez-vous pas que demain, s'armant contre vous de vos propres armes, quelque impitoyable Rothschild vous ruinera? Aurez-vous alors le front de vous en plaindre? Dans cet abominable système de luttes quotidiennes, l'industrie moyenne a dévoré la petite industrie. Victoires de Pyrrhus! car voilà qu'elle est dévorée à son tour par l'industrie en grand, qui elle-même, forcée de poursuivre aux extrémités du monde des consommateurs inconnus, ne sera bientôt plus qu'un jeu de hasard qui, comme tous les jeux de hasard, finira pour les uns par la friponnerie, pour les autres par le suicide. La tyrannie n'est pas seulement odieuse, elle est aveugle. Pas d'intelligence où il n'y a pas d'entrailles.

Prouvons donc :

1° Que la concurrence est pour le peuple un système d'extermination;

2° Que la concurrence est pour la bourgeoisie une cause sans cesse agissante d'appauvrissement et de ruine.

Cette démonstration faite, il en résultera clairement que tous les intérêts sont solidaires, et qu'une réforme sociale est pour tous les membres de la société, sans exception, un moyen de salut.

## II

### LA CONCURRENCE EST POUR LE PEUPLE UN SYSTÈME D'EXTERMINATION.

Le pauvre est-il un membre ou un ennemi de la société? Qu'on réponde.

Il trouve tout autour de lui le sol occupé.

Peut-il semer la terre pour son propre compte? Non, parce qne le droit de premier occupant est devenu droit de propriété.

Peut-il cueillir les fruits que la main de Dieu a fait mûrir sur le passage des hommes? Non, parce que, de même que le sol, les fruits ont été *appropriés*.

Peut-il se livrer à la chasse ou à la pêche? Non, parce que cela constitue un droit que le gouvernement afferme.

Peut-il puiser de l'eau à une fontaine enclavée dans un champ? Non, parce que le propriétaire du champ est, en vertu du droit d'accession, propriétaire de la fontaine.

Peut-il, mourant de faim et de soif, tendre la main à la pitié de ses semblables? Non, parce qu'il y a des lois contre la mendicité.

Peut-il, épuisé de fatigue et manquant d'asile, s'endormir sur le pavé des rues? Non, parce qu'il y a des lois contre le vagabondage.

Peut-il, fuyant cette patrie homicide où tout lui est refusé, aller demander des moyens de vivre loin des lieux où la vie lui a été donnée? Non, parce qu'il n'est permis de changer de contrée qu'à de certaines conditions, impossibles à remplir pour lui.

Que fera donc ce malheureux? il vous dira : « J'ai des bras, j'ai une intelligence, j'ai de la force, j'ai de la jeunesse; prenez tout cela, et en échange donnez-moi un peu de pain. » C'est ce que font et disent aujourd'hui les prolétaires. Mais ici même vous pouvez répondre au pauvre : « Je n'ai pas de travail à vous donner. » Que voulez-vous qu'il fasse alors?

La conséquence de ceci est très-simple. Assurez du travail au pauvre. Vous aurez encore peu fait pour la justice, et il y aura loin de là au règne de la fraternité; mais, du moins, vous aurez conjuré d'affreux périls et coupé court aux révoltes? Y

a-t-on bien songé? Lorsqu'un homme qui demande à vivre en servant la société en est fatalement réduit à l'attaquer sous peine de mourir, il se trouve dans son apparente agression, en état de légitime défense, et la société qui le frappe ne juge pas : elle assassine.

La question est donc celle-ci : La concurrence est-elle un moyen d'ASSURER du travail au pauvre? Mais poser la question de la sorte, c'est la résoudre. Qu'est-ce que la concurrence relativement aux travailleurs? C'est le travail mis aux enchères. Un entrepreneur a besoin d'un ouvrier : trois se présentent. — Combien pour votre travail? — Trois francs : j'ai une femme et des enfants. — Bien. Et vous? — Deux francs et demi : je n'ai pas d'enfants, mais j'ai une femme. — A merveille. Et vous? — Deux francs me suffiront : je suis seul. — A vous donc la préférence. C'en est fait : le marché est conclu. Que deviendront les deux prolétaires exclus? ils se laisseront mourir de faim, il faut l'espérer. Mais s'ils allaient se faire voleurs? Ne craignez rien, nous avons des gendarmes. Et assassins? nous avons le bourreau. Quant au plus heureux des trois, son triomphe n'est que provisoire. Vienne un quatrième travailleur assez robuste pour jeûner de deux jours l'un, la pente du rabais sera descendue jusqu'au bout : nouveau paria, nouvelle recrue pour le bagne, peut-être!

Dira-t-on que ces tristes résultats sont exagérés ; qu'ils ne sont possibles, dans tous les cas, que lorsque l'emploi ne suffit pas aux bras qui veulent être employés ? Je demanderai, à mon tour, si la concurrence porte par aventure en elle-même de quoi empêcher cette disproportion homicide ? Si telle industrie manque de bras, qui m'assure que, dans cette immense confusion créée par une compétition universelle, telle autre n'en regorgera pas ? Or, n'y eût-il, sur trente-quatre millions d'hommes, que vingt individus réduits à voler pour vivre, cela suffit pour la condamnation du principe.

Mais qui donc serait assez aveugle pour ne point voir que, sous l'empire de la concurrence illimitée, la baisse continue des salaires est un fait nécessairement général, et point du tout exceptionnel ? La population a-t-elle des limites qu'il ne lui soit jamais donné de franchir ? Nous est-il loisible de dire à l'industrie abandonnée aux caprices de l'égoïsme individuel, à cette industrie, mer si féconde en naufrages : « Tu n'iras pas plus loin ? » La population s'accroît sans cesse : ordonnez donc à la mère du pauvre de devenir stérile, et blasphémez Dieu qui l'a rendue féconde ; car, si vous ne le faites, la lice sera bientôt trop étroite pour les combattants. Une machine est inventée : ordonnez qu'on la brise, et criez anathème à la science ; car, si vous ne le faites, les

mille ouvriers que la machine nouvelle chasse de leur atelier iront frapper à la porte de l'atelier voisin et faire baisser le salaire de leurs compagnons. Baisse systématique des salaires, aboutissant à la suppression d'un certain nombre d'ouvriers, voilà l'inévitable effet de la concurrence illimitée. Elle n'est donc qu'un procédé industriel au moyen duquel les prolétaires sont forcés de s'exterminer les uns les autres.

Au reste, pour que les esprits exacts ne nous accusent pas d'avoir chargé les couleurs du tableau, voici quelle est, formulée en chiffres, la condition de la classe ouvrière à Paris.

On y verra qu'il y a des femmes qui ne gagnent pas plus de soixante-quinze centimes par jour, et cela pendant neuf mois de l'année seulement, ce qui veut dire que, pendant trois mois, elles ne gagnent absolument rien, ou, si l'on veut, que leur salaire, réparti sur toute l'année, se réduit à environ 57 centimes par jour [1].

[1] Nous devons les renseignements suivants, que nous avons mis beaucoup de soin à recueillir et que personne ne sera tenté d'accuser d'exagération, à plus de 1,500 ouvriers et ouvrières faisant partie du personnel de 830 ateliers situés dans Paris.

Il va sans dire que pour chaque profession nous avons pris la *moyenne* des chiffres qui nous ont été donnés.



## TRAVAIL DES FEMMES.

| NOMS DES MÉTIERS. | PRIX par JOUR | | Mortes-saisons | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|
| | fr. | c. | Mois | |
| Blanchisseuses | 2 | » | 4 | État malsain. |
| Bordeuses de souliers | « | 75 | 3 | |
| Brocheuses | 1 | 50 | 3 | |
| Brodeuses en tout genre | 1 | 50 | 4-5 | |
| Brunisseuses sur métaux | 2 | 25 | 5 | |
| — sur porcelaine | 1 | 75 | 5 | |
| Cartières | 1 | 50 | 3 | |
| Cartonnières | 1 | 50 | 3 | |
| Casquetières | 1 | 25 | 4 | |
| Chandelières | 1 | 25 | 4-5 | |
| Chaussonnières | 1 | » | » | |
| Coloristes | 1 | 25 | 4-5 | Journée de 13 h. |
| Couseuses de chap. de paille | 2 | » | 6 | |
| Couturières en robes | 1 | 50 | 4 | |
| Couverturières | 1 | 25 | 4 | Journée de 14 h. |
| Découpeuses pour voiles | 1 | 25 | 5 | |
| Doreuses sur bois | 1 | 50 | 5 | |
| Encarteuses | 1 | 25 | 5 | |
| Faiseuses de boutons | 1 | 25 | 4 | |
| Fleuristes | 1 | 75 | 5 | |
| Frangières | » | 75 | 3 | |
| Gantières | 1 | 25 | 4 | |
| Giletières et Culottières | 1 | 50 | 4 | |
| Lingères pour les boutiques | 1 | » | » | |
| Modistes pour la parure | 2 | » | 4 | |
| — apprêteuses | 1 | 50 | 4 | |
| Passementières | 1 | 50 | 4 | |
| Peloteuses de coton | 1 | » | 3 | |
| Perceuses en or | 2 | 50 | 6 | |
| Piqueuses de bottes | 1 | 50 | 4 | |
| Plumassières | 1 | 50 | 4 | |
| Polisseuses pour compas | 2 | » | 4 | |
| — argent et émail | 2 | 25 | 6 | |
| Rattacheuses de coton | » | 90 | 3 | |
| Ravaudeuses | 1 | 25 | 3 | |
| Repasseuses | 2 | » | 3 | État malsain. |
| Teinturières | 2 | 25 | » | |
| Vermicellières | 1 | 50 | 4 | |

## TRAVAIL DES HOMMES.

| NOMS DES MÉTIERS. | PRIX par JOUR fr. | c. | Mortes saisons Mois | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|
| Apprêteurs de chap. de paille | 4 | » | 7 | |
| Argenteurs | 3 | » | 3 | |
| Armuriers | 4 | » | 4 | |
| Batteurs d'or | 3 | 50 | 3 | |
| Bijoutiers en or | 3 | 75 | 5 | |
| Bouchers (garçons) | 3 | » | 3 | |
| Boulangers | 3 | 75 | 3 | |
| Bourreliers | 2 | 25 | 3 | |
| Boutonniers | 2 | 75 | 3 | |
| Chapeliers | 3 | 50 | 5 | |
| Charcutiers | 1 | » | 4 | Nourris. |
| Charpentiers | 4 | 50 | 4 | État dangereux. |
| Charrons | 3 | » | 5 | |
| Ciseleurs | 3 | 50 | 4 | |
| Compositeurs | 3 | 50 | 3 | |
| Confiseurs | 3 | 50 | 3 | |
| Cordonniers | 2 | 75 | 3 | |
| Corroyeurs | 4 | » | 4 | |
| Couteliers | 3 | » | 3 | Journée de 13 h. |
| Couvreurs | 4 | 50 | 4 | État dangereux. |
| Doreurs sur bois | 3 | » | 3 | Journée de 16 h. |
| — sur métaux | 3 | 75 | 4 | Dangereux à cause du mercure. |
| Ébénistes | 3 | » | 3 | |
| Estampeurs | 3 | 50 | 4 | |
| Fabricants de compas | 4 | » | 4 | |
| Fabricants de lunettes écaille | 3 | » | 6 | |
| Fabricants de parapluies | 3 | » | 4 | |
| Facteurs de pianos | 4 | » | 3 | |
| Ferblantiers | 3 | 25 | 3 | |
| Fondeurs en caractères | 3 | 50 | 4 | |
| — en cuivre | 4 | 25 | 3 | État dangereux. |
| — en fonte (1) | 4 | » | 3 | État dangereux. |
| Forgerons | 4 | » | 3 | Les limeurs, 2 f. 50. |
| Fumistes | 4 | » | 6 | |
| Gantiers | 3 | 50 | » | |
| Horlogers | 4 | » | 4 | |
| Imprimeurs en caractères | 4 | » | 4 | |
| — en étoffes | 4 | 25 | 4 | |
| — en lithographie | 3 | 25 | 4 | |

(1) Pour chaque ouvrier 4 hommes de peine qui ont 2 fr. 50 c.

## TRAVAIL DES HOMMES.

| NOMS DES MÉTIERS. | PRIX par JOUR fr. | c. | Mortes-saisons Mois | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|
| Imprimeurs en papiers peints | 3 | 50 | 4-5 | |
| — en taille-douce | 4 | » | 4 | 1 fr. 25 c. de fournitures par semaine. |
| — en musique | 3 | 25 | 4 | |
| Lampiste | 3 | » | 4 | |
| Layetiers | 3 | » | 4 | |
| Maçons, compagnons (1) | 4 | » | 4 | |
| Marbriers en bâtiments | 4 | » | 4 | |
| — en pendules | 4 | 25 | 3 | |
| Maréchal ferrant | 2 | 75 | 3 | |
| Menuisiers en bâtiments | 3 | » | 4 | |
| — en fauteuils | 3 | 50 | 3 | |
| Opticiens | 3 | » | 6 | |
| Orfèvres | 3 | » | 6 | |
| Passementiers | 3 | » | 4 | |
| Paveurs | 4 | » | 4 | Manœuvres, 2 f. 25. |
| Peintres en bâtiments | 3 | 50 | 5 | |
| — en voitures | 2 | 75 | 5 | |
| Perruquiers | » | 85 | 6 | Mal nourris, mal couchés. |
| Plombiers | 4 | 50 | 4 | |
| Porcelainiers | 3 | 75 | » | |
| Relieurs | 3 | » | 3 | |
| Selliers | 2 | 75 | 5 | |
| Serruriers en bâtiments | 3 | 50 | 4 | |
| Souffleurs de verres | 4 | 25 | 3 | État dangereux. |
| Stéréotypeurs | 4 | » | 3 | |
| Tailleurs d'habits | 3 | » | 5 | |
| Tailleurs de pierre | 4 | 25 | 4 | |
| Tanneurs | 3 | 50 | 4 | |
| Tapissiers | 4 | » | 4 | |
| Teinturiers-dégraisseurs | 3 | » | 4 | |
| — en soie | 3 | 50 | » | |
| Tôliers | 3 | 50 | 3 | |
| Tonneliers | 3 | » | 3 | |
| Tourneurs en bois | 3 | 50 | 4 | |
| — en chaises | 3 | 50 | 4 | |
| — en cuivre | 3 | 75 | 4 | |
| Vernisseurs | 4 | 25 | 4 | |

(1) Manœuvres, 2 fr. 50 c. — Garçons, 2 fr. 40 c. pour six mois ; 2 fr. 10 c. pour deux mois.

Que de larmes représente chacun de ces chiffres! que de cris d'angoisses! que de malédictions violemment refoulées dans les abîmes du cœur! Voilà pourtant la condition du peuple à Paris, la ville de la science, la ville des arts, la rayonnante capitale du monde civilisé; ville, du reste, dont la physionomie ne reproduit que trop fidèlement tous les hideux contrastes d'une civilisation tant vantée: les promenades superbes et les rues fangeuses, les boutiques étincelantes et les ateliers sombres, les théâtres où l'on chante et les réduits obscurs où l'on pleure, des monuments pour les triomphateurs et des salles pour les noyés, l'Arc de l'Étoile et la Morgue!

C'est assurément une chose bien remarquable que la puissance d'attraction qu'exercent sur les campagnes ces grandes villes où l'opulence des uns insulte à tout moment à la misère des autres. Le fait existe pourtant, et il est trop vrai que l'industrie fait concurrence à l'agriculture. Un journal dévoué à l'ordre social actuel reproduisait naguère ces tristes lignes tombées de la plume d'un prélat, l'évêque de Strasbourg: « Autrefois, me disait le maire d'une petite ville, avec trois cents francs je payais mes ouvriers; maintenant mille francs me suffisent à peine. Si nous n'élevons très-haut le prix de leurs journées, ils nous menacent de nous quitter pour travailler dans les fabriques. Et cependant, combien l'agricul-

ture, la véritable richesse de l'État, ne doit-elle pas souffrir d'un pareil ordre de choses! Et remarquons que, si le crédit industriel s'ébranle, si une de ces maisons de commerce vient à crouler, trois ou quatre mille ouvriers languissent tout à coup sans travail, sans pain, et demeurent à la charge du pays. Car ces malheureux ne savent point économiser pour l'avenir : chaque semaine voit disparaître le fruit de leur travail. Et dans les temps de révolutions, qui sont précisément ceux où les banqueroutes deviennent plus nombreuses, combien n'est pas funeste à la tranquillité publique cette population d'ouvriers affamés qui passent tout à coup de l'intempérance à l'indigence! Ils n'ont pas même la ressource de vendre leurs bras aux cultivateurs; n'étant plus accoutumés aux rudes travaux des champs, ces bras énervés n'auraient plus de puissance. »

Ce n'est donc pas assez que les grandes villes soient les foyers de l'extrême misère, il faut encore que la population des campagnes soit invinciblement attirée vers ces foyers qui doivent la dévorer. Et, comme pour aider à ce mouvement funeste, ne voilà-t-il pas qu'on va créer partout des chemins de fer? Car les chemins de fer, qui, dans une société sagement organisée, constituent un progrès immense, ne sont dans la nôtre qu'une calamité nouvelle. Ils tendent à rendre solitaires les lieux où les bras manquent, et à entasser les

hommes là où beaucoup demandent en vain qu'on leur fasse une petite place au soleil ; ils tendent à compliquer le désordre affreux qui s'est introduit dans le classement des travailleurs, dans la distribution des travaux, dans la répartition des produits.

Passons aux villes de second ordre.

Le docteur Guépin a écrit dans un petit almanach, indigne, je suppose, de tenir sa place dans la bibliothèque de nos hommes d'État, les lignes suivantes :

« Nantes étant un terme moyen entre les villes de grand commerce et de grande industrie, telles que Lyon, Paris, Marseille, Bordeaux, et les places de troisième ordre, les habitudes des ouvriers y étant meilleures peut-être que partout ailleurs, nous ne croyons pouvoir mieux choisir pour mettre en évidence les résultats auxquels nous devons arriver, et leur donner un caractère de certitude absolue.

« A moins d'avoir étouffé tout sentiment de justice, il n'est personne qui n'ait dû être affligé en voyant l'énorme disproportion qui existe, chez les ouvriers pauvres, entre les joies et les peines ; vivre, pour eux, c'est uniquement ne pas mourir.

« Au delà du morceau de pain dont il a besoin pour lui et pour sa famille, au delà de la bouteille de vin qui doit lui ôter un instant la conscience

de ses douleurs, l'ouvrier ne voit plus rien et n'aspire à rien.

« Si vous voulez savoir comment il se loge, entrez dans une de ces rues où il se trouve parqué par la misère, comme les Juifs l'étaient au moyen âge par les préjugés populaires dans les quartiers qui leur étaient assignés. — Entrez en baissant la tête dans un de ces cloaques ouverts sur la rue, et situés au-dessous de son niveau : l'air y est froid et humide comme dans une cave ; les pieds glissent sur le sol malpropre, et l'on craint de tomber dans la fange. De chaque côté de l'allée, qui est en pente, et par suite au-dessous du sol, il y a une chambre sombre, grande, glacée, dont les murs suintent une eau sale, et qui ne reçoit l'air que par une méchante fenêtre trop petite pour donner passage à la lumière, et trop mauvaise pour bien clore. Poussez la porte et entrez plus avant, si l'air fétide ne vous fait pas reculer; mais prenez garde, car le sol inégal n'est ni pavé ni carrelé, ou au moins les carreaux sont recouverts d'une si grande épaisseur de crasse qu'il est impossible de les voir. Ici deux ou trois lits raccommodés avec de la ficelle qui n'a pas bien résisté : ils sont vermoulus et penchés sur leurs supports; une paillasse, une couverture formée de lambeaux frangés, rarement lavée parce qu'elle est seule, quelquefois des draps et un oreiller : voilà le dedans du lit. Quant aux armoires, on

n'en a pas besoin dans ces maisons. Souvent un rouet et un métier de tisserand complètent l'ameublement.

« Aux autres étages, les chambres plus sèches, un peu plus éclairées, sont également sales et misérables. — C'est là, souvent sans feu, l'hiver, à la clarté d'une chandelle de résine, le soir, que des hommes travaillent quatorze heures par jour pour un salaire de quinze à vingt sous.

« Les enfants de cette classe, jusqu'au moment où ils peuvent, moyennant un travail pénible et abrutissant, augmenter de quelques liards la richesse de leurs familles, passent leur vie dans la boue des ruisseaux ; — pâles, bouffis, étiolés, les yeux rouges et chassieux, rongés par des ophthalmies scrofuleuses, ils font peine à voir ; on les dirait d'une autre nature que les enfants des riches. Entre les hommes des faubourgs et ceux des quartiers riches, la différence n'est pas si grande ; mais il s'est fait une terrible épuration : les fruits les plus vivaces se sont développés, mais beaucoup sont tombés de l'arbre. Après vingt ans, l'on est vigoureux ou l'on est mort. Quoi que nous puissions ajouter sur ce sujet, le détail des dépenses de cette fraction de la société parlera plus haut.

| | |
|---|---|
| Loyer pour une famille . . . . . . . | 25 fr. |
| Blanchissage . . . . . . . . . | 12 |
| Combustible . . . . . . . . . | 35 |

Réparation des meubles. . . . . . 3 fr.
Déménagement (au moins une fois chaque année) . . . . . . . . . . . 2
Chaussure . . . . . . . . . . . 12
Habits. . . . . . . . . . . . . 0
(Ils portent de vieux habits qu'on leur donne.)
Médecin. . . . . . . . . . . . . gratuit.
Pharmacien . . . . . . . . . . . gratuit.

« Il faut que 196 fr., complétant les 300 fr. gagnés annuellement par une famille, suffisent à la nourriture de quatre ou cinq personnes, qui doivent consommer, au minimum, en se privant beaucoup, pour 150 fr. de pain. Ainsi, il leur reste 46 fr. pour acheter le sel, le beurre, les choux et les pommes de terre ; nous ne parlerons pas de la viande, dont ils ne font pas usage. Si l'on songe maintenant que le cabaret absorbe encore une certaine somme, on comprendra que, malgré les quelques livres de pain fournies de temps en temps par la charité, l'existence de ces familles est affreuse. »

Nous avons eu occasion d'étudier par nous-même à Troyes l'influence du régime social actuel sur le sort de la classe ouvrière ; et nous avons eu sous les yeux des spectacles navrants. Mais, pour qu'on ne nous accuse pas d'exagération, nous laisserons parler les chiffres que nous a fournis une enquête personnelle :

## STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE A TROYES.

BONNETIERS : 400 maîtres, payant patente et employant environ 300 ouvriers, dont la moitié gagne par jour de 1 fr. à 1 fr. 25; le quart, de 1 fr. 15 à 1 fr. 50; et l'autre quart 1 fr.

CHARPENTIERS : 25 maîtres, occupant 250 ouvriers. Les prix de la journée de travail sont de 1 fr. 75, 2 fr. et 2 fr. 25.

CORDONNIERS : 200 maîtres, et de 300 à 400 ouvriers, lesquels gagnent de 1 fr. 25 à 1 fr. 75. Quelques-uns, les bottiers, gagnent de 2 fr. à 2 fr. 50.

MAÇONS : 20 maîtres, occupant à peu près 150 ouvriers. Prix de la journée : de 1 fr. 75 à 2 fr. 50, comme pour les couvreurs.

MENUISIERS : 150 maîtres, occupant environ 700 ouvriers. Prix moyen de la journée, 2 fr.

PLAFONNIERS ET PEINTRES EN BATIMENTS : 100 maîtres et 300 ouvriers. Le prix de la journée varie de 1 fr. 50 à 2 fr.

SERRURIERS : 80 maîtres et 250 ouvriers environ. Prix de la journée : de 1 fr. 75 à 2 fr. 25.

TAILLEURS D'HABITS : 120 maîtres et 200 à 250 ouvriers, gagnant par jour de 1 fr. 25 à 2 fr. 50. Les plus habiles et les mieux placés gagnent jusqu'à 3 fr. 50. Mais de ceux-là le nombre est fort petit.

TANNEURS ET CORROYEURS : 25 ateliers occupant

de 50 à 60 ouvriers, qui gagnent de 2 à 3 fr. Ils ne travaillent que onze heures par jour.

TISSERANDS : Ils sont au nombre de 500 à 600. Ils gagnent journellement de 75 c. à 1 fr. 50. Quelques-uns vont jusqu'à 2 fr. ; mais en travaillant treize et même quatorze heures par jour.

Nous n'avons pas fait entrer dans ce tableau les professions qui n'occupent qu'un très-petit nombre d'ouvriers.

Veut-on des chiffres d'un caractère plus général et d'une portée plus sinistre?

Il résulte d'un rapport officiel, publié en 1837 par M. Gasparin, que le nombre des indigents secourus dans les 1329 hôpitaux et hospices du royaume ne s'élevait pas, en 1833, à moins de 425,049. En ajoutant à ce nombre accusateur celui des indigents secourus à domicile par les bureaux de bienfaisance, l'auteur du beau livre sur la misère des classes laborieuses, M. Buret, constate, comme résultat certain des dernières investigations administratives, qu'en France il y a plus d'un million d'hommes qui souffrent, littéralement, de la faim, et ne vivent que des miettes tombées de la table des riches. Encore ne parlons-nous ici que des indigents *qui sont officiels* : que serait-ce donc si nous pouvions faire le compte exact de ceux qui ne le sont pas? En supposant qu'un indigent *officiel* en représente au moins trois, supposition admise par M. Buret, et qui n'-

sûrement rien d'exagéré, on est conduit à reconnaître que la masse de la population souffrante est, à la population totale, à peu près dans le rapport de 1 à 9. La neuvième partie de la population réduite à la misère! n'est-ce donc pas assez pour que nous proclamions vos institutions cruelles et le principe de ces institutions à jamais impie?

Nous venons de montrer par des chiffres à quel excès de misère l'application du lâche et brutal principe de la concurrence a poussé le peuple. Mais tout n'est pas dit encore. La misère engendre d'effroyables conséquences : allons jusqu'au cœur de ce triste sujet.

*Malesuada fames*, disaient les anciens, *la faim mauvaise conseillère;* mot terrible et profond! Suivant les calculs de M. Frégier, chef de bureau à la préfecture de police [1], il existe à Paris 235,000 ouvriers de tout sexe et de tout âge à l'époque du ralentissement des travaux, et 265,000 pendant la période de pleine activité. Sur ce nombre, et toujours d'après les mêmes calculs, il y a 33,000 individus qui, précipités dans les bas-fonds du vice par la misère et l'ignorance, s'agitent et pourrissent dans un désespoir forcené. Quant aux misérables qui ne demandent les moyens de vivre qu'à une criminelle industrie,

[1] *Des Classes dangereuses de la population*, t. Ier, p. 27 et suiv.

comme les voleurs, les fraudeurs, les escrocs, les recéleurs, les filles publiques et leurs amants, ils forment un total de 30,072, chiffre formidable, qui, ajouté à celui de 33,000, fait monter à plus de 63,000 individus de tout âge et de tout sexe cette armée du mal que Paris contient et alimente.

Parlerons-nous des repaires où se vautre la population des malfaiteurs que la police connaît sans avoir des motifs suffisants pour les saisir ? Au cœur de la capitale du monde civilisé, dans des quartiers infects, dans des rues pleines de sanglants mystères, il est des demeures où l'on vend pour deux sous le repos de la nuit. L'auteur du livre sur les *Classes dangereuses* dit, — t. 1er, p. 52, — que le nombre des garnis les plus infimes s'élevait, en 1836, à 243 ; qu'ils contenaient ensemble une population de 6,000 locataires, dans laquelle entraient pour un tiers des femmes se livrant à la prostitution ou au vol.

Là, en effet, viennent s'entasser, dans un abominable pêle-mêle, les lépreux de notre monde moral, et, perdues dans leur foule hideuse, quelques pauvres créatures auxquelles l'excès de la misère tient lieu de vice ! Là se passent des scènes à faire frémir. Les visages qu'on y rencontre n'ont rien que de farouche et de bestial. La langue qu'on y parle est une langue funeste, inventée pour couvrir la pensée. On y exagère jusqu'à

l'orgie, et il arrive chaque jour aux habitués de mêler le sang de leurs querelles au vin bleu où leur abrutissement se ravive et s'épuise. Aussi est-ce de là que sortent quelquefois ceux qui, au travers de la société qu'ils remplissent d'horreur et d'épouvante, font route vers le bagne ou vers l'échafaud.

Et, ce qu'il y a d'affreux à dire, c'est que beaucoup de malfaiteurs occupent à Paris une sorte de position officielle. La police les connaît, elle a leur nom et leur adresse, elle tient registre de leur corruption; elle les suit pas à pas, pour parvenir à les prendre en flagrant délit. Eux, de leur côté, ils marchent la tête haute, tant qu'il n'y a pas preuve juridique de leurs excès, et ils se tiennent audacieusement à l'affût de l'occasion. De sorte que la répression et le mal constituent, au sein de notre société, deux puissances ennemies qui se fortifient à loisir, s'observent continuellement et avec scandale, se mesurent des yeux, luttent de ruse, et nous condamnent à assister sans fin ni trêve aux péripéties de leur combat éternel.

C'est peu. Longtemps le crime ne se rapporta qu'à des inspirations brutales, solitaires, personnelles : aujourd'hui, les meurtriers et les voleurs s'enrégimentent; ils obéissent à des règles disciplinaires; ils se sont donné un code, une morale; ils agissent par bandes, et en vertu de com-

binaisons savantes. La cour d'assises, dans ces derniers temps, a fait successivement passer sous nos yeux, et la *bande Charpentier*, qui avait déclaré la guerre aux fortunes moyennes; et la *bande Courvoisier*, qui avait systématisé le pillage du faubourg Saint-Germain; et la *bande Gauthier Pérez*, qui s'attaquait à l'épargne des ouvriers; et les bandes des *Auvergnats*, des *Endormeurs*, des *Étrangleurs*. La force, qu'on refuse d'admettre dans le domaine du travail, passe dans le camp du crime. De fort honnêtes gens affirment qu'on ne peut avec ensemble produire devant des scélérats qui mettent de l'ensemble dans leurs égorgements. Et, en attendant qu'on se décide à organiser l'association des travailleurs, nous voyons s'organiser celle des assassins.

Un tel désordre est intolérable: il y faut un terme. Mais si les résultats nous glacent d'effroi, c'est bien le moins que nous prenions la peine de remonter aux causes. A proprement parler, il n'y en a qu'une, et elle se nomme la misère.

Car, que des hommes naissent nécessairement pervers, nous ne l'oserions prétendre, de peur de blasphémer Dieu. Il nous plaît davantage de croire que l'œuvre de Dieu est bonne, qu'elle est sainte. Ne soyons pas impies, pour nous absoudre de l'avoir gâtée. Si la liberté humaine existe dans la rigoureuse acception du mot, de grands philosophes l'ont mis en doute : toujours est-il

que chez le pauvre elle se trouve étrangement modifiée et comprimée. Je connais une tyrannie bien plus inexorable, bien plus difficile à éluder ou à secouer que celle d'un Tibère et d'un Néron, c'est la tyrannie des choses. Elle naît d'un ordre social corrompu; elle se compose de l'ignorance, de l'indigence, de l'abandon, des mauvais exemples, des douleurs de l'âme qui attendent en vain un consolateur, des souffrances du corps qui ne trouvent pas de soulagement; elle a pour victime quiconque est en peine de sa nourriture, de son vêtement et de son gîte, dans un pays qui a des moissons abondantes, des magasins encombrés d'étoffes précieuses et des palais vides.

Voici un malheureux qui a pris naissance dans la boue de nos villes. Aucune notion de morale ne lui a été donnée. Il a grandi au milieu des enseignements et des images du vice. Son intelligence est restée dans les ténèbres. La faim lui a soufflé ses ordinaires tentations. La main d'un ami n'a jamais pressé sa main. Pas de voix douce qui ait éveillé dans son cœur flétri les échos de la tendresse et de l'amour. Maintenant, s'il devient coupable, criez à votre justice d'intervenir: notre sécurité l'exige! Mais n'oubliez pas que votre ordre social n'a pas étendu sur cet infortuné la protection due à ses douleurs. N'oubliez pas que son libre arbitre a été perverti dès le berceau; qu'une fatalité écrasante et injuste a

pesé sur son vouloir; qu'il a eu faim; qu'il a eu froid; qu'il n'a pas su, qu'il n'a pas appris la bonté..., bien qu'il soit votre frère, et que votre Dieu soit aussi celui des pauvres, des faibles, des ignorants, de toutes les créatures souffrantes et immortelles.

Quand on livre, aujourd'hui, un homme au bourreau, si vous demandez pourquoi? on répond : « parce que cet homme a commis un « crime. » Et si vous demandez ensuite pourquoi cet homme a commis un crime, on ne répond rien!

Un jour, le 4 novembre 1844, je lisais la *Gazette des Tribunaux* : elle contenait, sur un meurtre récemment commis, des détails d'une signification poignante :

« Le 12 juillet dernier, porte l'acte d'accusa-« tion, dressé par M. le procureur général Hébert, « Chevreuil se présenta au poste du Conserva-« toire des Arts et Métiers, s'accusant d'avoir tué « sa femme, et donnant aussitôt les détails du « crime dont il se déclarait coupable; il fit con-« naître que sa victime, nommée Cœlina-Annette « Bronn, était une concubine avec laquelle il « vivait depuis un mois; que, malheureux et fati-« gués de la vie que la misère leur rendait désor-« mais insupportable, ils avaient d'un commun « accord résolu de mourir ensemble; que pour « arriver à l'exécution de ce funeste projet, ils

« avaient bu de l'eau-de-vie, fermé et calfeutré « la fenêtre de leur chambre, et préparé le char- « bon qui devait les asphyxier. La fille Cœlina « Bronn s'était mise au lit : « Nous allons bientôt « mourir ! lui aurait dit Chevreuil. — Oui, oui, » « aurait-elle répondu, en balbutiant ces mots : « Pas encore, attends ! » Ces paroles furent sui- « vies d'attaques de nerfs, que l'accusé dit avoir « calmées avec un verre d'eau sucrée. La fille « Bronn, un peu remise, reprit : « Tu vas mourir, « mon bon Julien, tu as allumé le charbon, en- « dormons-nous. » Elle s'endormit en effet. Ce- « pendant le charbon n'était pas allumé ; à en « croire l'accusé, il avait craint que, dans ses « attaques, la fille Bronn ne tombât sur le brasier « et ne se brûlât. C'est dans cet instant, dit-il, « qu'il conçut la pensée d'étouffer cette malheu- « reuse, et qu'ayant de nouveau bu de l'eau-de- « vie pour s'enhardir, il fit fondre de la poix, « l'étendit sur une toile, et l'appliqua sur le « visage, de façon que la bouche et les narines « fussent entièrement couvertes. Annette Bronn « mourut en peu d'instants ; Chevreuil prétend « qu'il n'a plus eu le courage d'allumer le char- « bon, ni de se donner la mort d'une autre ma- « nière, mais qu'il s'est hâté de descendre au « poste pour se livrer à la justice. »

Cette pauvre fille, que son amant vient d'étouffer sous un masque de poix, n'était pas une

nature vulgaire, s'il en faut juger par les circonstances du procès. « Je vais te conter de mes idées, disait-elle un jour à son amant. Étant plus jeune, je travaillais à Saint-Maur; et, le soir, quand il faisait beau, je m'en allais seule dans les champs, près de la voûte Saint-Maur, dans un lieu charmant, où j'étais entourée de verdure et de fleurs. J'y ai pleuré bien des fois pour des chimères que je me créais. Une pièce intitulée *Kettli*, que j'avais vue au Gymnase, m'avait troublée. Il y a dans cette pièce une femme qui aime bien; et moi, dans ma solitude, j'aimais, comme cette femme, un être surnaturel que je ne connaissais pas, que je ne voyais même pas. Je lui parlais, cependant; je croyais le voir près de moi; il dormait à mes côtés. Puis, j'allais chercher des fleurs, que je répandais autour de lui, et je disais bien bas : il est là, il m'est fidèle! Oh! oui, j'aimais bien, et je pleurais; et j'étais heureuse par ces idées que je me faisais, car j'allais dans cet endroit-là tous les jours. »

Quelle profondeur de sentiment! Que d'idéal! Quel touchant mélange de passion et de rêverie! Quel fond de douce tristesse! Mais Cœlina Bronn était vouée à la misère : son âme s'y est bientôt avilie et consumée. Elle a cherché dans l'ivresse de honteux étourdissements, un fatal délire; et enfin, trouvant la vie trop pesante, elle a dit à son amant :

« Tu vas mourir, mon bon Julien? Endormons-nous! »

Ainsi, comme pour varier ses funèbres leçons, la misère se montre à nous sous les aspects les plus divers : navrante chez les uns, menaçante et hideuse chez les autres; tantôt précédant le suicide, tantôt conseillant le meurtre. En faut-il davantage pour que les gouvernements se décident enfin à étudier les remèdes possibles?

Il y a quelques années, un procureur du roi, M. Boucly, reconnaissait dans son discours de rentrée, que l'ordre social actuel présente des plaies sans nom; que la discorde y veille au seuil des familles, toujours prête à les envahir; qu'on y tient école ouverte de cupidité ou d'avarice; qu'on y marche continuellement entre les fourneaux allumés des recéleurs et les poignards des rôdeurs de nuit; que c'est à Paris, foyer de la civilisation moderne, centre de nos sciences et de nos arts, que le crime fait de préférence élection de domicile; que c'est des flancs mystérieux et redoutables de Paris que s'échappent les Lacenaire et les Poulmann, scélérats systématiques, exécrables héros d'un monde inconnu; que sous cette couche de richesse, d'élégance, de bon ton, de folle gaîté, il se déroule des drames à faire dresser les cheveux sur la tête; qu'à quelques pas de nous, il y a de fabuleux déréglements, des prodiges de débauche, d'invraisemblables

raffinements d'infamie, des enfants tués à petit feu par leurs mères! Oui, voilà ce que les agents les plus graves du pouvoir sont forcés de reconnaître. Et la seule conclusion qu'ils en tirent, c'est qu'il est urgent de multiplier, d'aiguiser les glaives de la justice! Et ils n'ont pas un mot à dire sur la nécessité de tarir la source de tant de forfaits et d'horreurs! Cependant, mieux vaudrait, ce semble, prévenir que réprimer. Il résulte de renseignements pris par M. Léon Faucher que le nombre des individus arrêtés et interrogés au petit parquet de la Seine était :

En 1832, de . . . . . . . . . 9,047
Et en 1842, de . . . . . . . . 11,574

Ce qui représente, de 1832 à 1842, — et pour parler le langage exquis de notre époque — un accroissement dans le mal de 28 p. °/₀. Pourtant, la ville de Paris est protégée par une garde nationale nombreuse, par 15,000 hommes de garnison, par 3,000 gardes municipaux, par 830 sapeurs-pompiers, par des nuées de commissaires, d'inspecteurs, de sergents de ville, d'agents secrets; et l'on ne cesse d'ajouter aux ressources de la force publique. Mais la répression a beau grandir, le mal grandit plus vite encore. Attendrons-nous qu'il devienne invincible, qu'il nous étreigne, qu'il nous étouffe?

Donc, s'il y a ici une question de charité, en ce qui concerne le pauvre, il y a une question de

sécurité, en ce qui concerne le riche. Tyrannie infatigable pour l'un, la concurrence, mère de la pauvreté, est pour l'autre une perpétuelle menace. Personne n'ignore que la plupart des malfaiteurs sortent des grands centres d'industries, et que les départements manufacturiers fournissent aux cours d'assises un nombre d'accusés double de celui que donnent les départements agricoles : ce seul rapprochement dit assez ce qu'on doit penser de l'organisation actuelle du travail, des conditions qui lui sont imposées et des lois qui le régissent.

Après cela, imaginez quelque beau système pénitentiaire, ô philanthropes! Quand vous aurez fait de la peine un moyen d'éducation pour le criminel, la misère qui l'attend au sortir de vos prisons l'y repoussera sans pitié. Médecins clairvoyants, laissez, croyez-moi, ce pestiféré dans son hôpital : en le rendant à la liberté, vous le rendez à la peste.

Aussi bien, le contact du scélérat incorrigible est mortel pour l'homme faible qui serait susceptible de guérison, le vice ayant comme la vertu sa contagion et son point d'honneur.

C'est ce qui a été amèrement compris par nos hommes d'État, et c'est ce qui a donné naissance à la loi sur les prisons, telle qu'en mai 1844 la chambre des députés l'a votée. Cette loi a pour but d'éviter les dangers du pêle-mêle immonde qui rive, dans les prisons, les novices du crime

à ceux qui en ont depuis longtemps contracté la gangrène. Cette loi introduit en France, non pas même le système d'Auburn, qui consacre l'isolement de nuit, mais le système de Philadelphie, qui consacre l'isolement de nuit et de jour. De sorte que pour sauver la société des fureurs du coupable que les prisons lui renvoient plus perverti, plus hideusement expérimenté, plus terrible, il a fallu en venir au système cellulaire, lequel n'est autre chose que l'ensevelissement avec la durée : peine effroyable qui aboutit à l'hébêtement, au suicide ou à la folie! A Rome, quand une vestale avait succombé à l'amour, on l'enterrait vive, et l'on plaçait à côté d'elle une cruche d'eau et un pain; mais, ainsi que nous le disait un jour l'illustre Lamennais, à Rome on avait l'humanité de ne pas renouveler le pain de la vestale ensevelie, de ne pas renouveler sa cruche d'eau. Dans la patrie du système qui vient de nous envahir, l'État de Rhode-Island a renoncé à l'emprisonnement solitaire depuis le 1er janvier 1843, parce que sur 37 individus, 6 étaient devenus fous. « La solitude, dit Silvio Pellico, « est un si cruel tourment, que je ne résisterai « jamais au besoin de tirer quelques paroles de « mon cœur, et d'inviter mon voisin à me ré« pondre. Et s'il se taisait, je parlerais aux bar« reaux de ma fenêtre, aux collines qui sont en « face, aux oiseaux qui volent. »

Non, rien n'est comparable à la cruauté de l'emprisonnement cellulaire. Une fois plongé vivant dans ce tombeau qu'on appelle une cellule, le condamné ne tient plus à l'humanité que par son désespoir. Pas de témoins pour son martyre, d'écho pour ses gémissements. Sa solitude, quatre murs glacés la contiennent et la resserrent. Tout lui manque à la fois : la vue des hommes et le spectacle des vastes cieux, les bruits de la terre et les harmonies de la nature. L'éternité du silence pèse sur lui. L'oubli l'enveloppe. Il respire et s'agite dans la mort.

Que la dernière loi votée ait adouci ce qu'aurait de barbare la logique d'un semblable châtiment, nous sommes heureux de le reconnaître, et nous bénissons du fond de l'âme les dispositions qui ménagent au condamné l'espérance de voir passer quelquefois devant lui un visage humain. Et cependant, combien est dure la loi, même ainsi conçue !

Mais nos législateurs ont eu foi, chose inconcevable ! dans le caractère moralisateur de l'emprisonnement cellulaire, et c'est ce qui, à leurs yeux, en a masqué l'horreur. Ils ont cru, par un aveuglement dont il y a peu d'exemples, que l'homme pouvait s'élever au sentiment de ses devoirs envers ses semblables, à force de vivre séparé d'eux ; qu'il était possible de réformer et d'éclairer les instincts de la sociabilité dans le coupable,

en les refoulant avec violence, en les atrophiant par le défaut d'exercice et l'inertie de la volonté; qu'en un mot, pour relever l'être déchu, il n'y avait qu'à le mettre en tête-à-tête avec ses crimes!

C'en est assez sur ce sujet : il demanderait à être approfondi, et nous l'avons abordé uniquement pour montrer que, dans un ordre social mauvais par la base, tout système pénitentiaire aura des inconvénients immenses, inévitables. Le meilleur, celui qui moraliserait en effet le condamné au lieu de le torturer, serait lui-même un danger manifeste et un scandale. Car, de quel droit laisserait-on de pauvres enfants sucer le venin du vice dans la misère, à deux pas du pénitencier où l'on s'évertuerait à catéchiser des scélérats en cheveux blancs? Et ne serait-ce pas le comble de l'imprudence que de convier l'homme abandonné, ignorant, abruti, affamé, désespéré, à chercher dans un crime ses titres au patronage social, et à se frayer la route de l'éducation à coups de poignard?

Concluons de là qu'il n'est qu'un système pénitentiaire qui soit efficace et raisonnable : une saine organisation du travail. Nous avons au milieu de nous une grande école de perversité incessamment ouverte, et qu'il est urgent de fermer : c'est la misère.

Tant qu'on ne se sera point attaqué au principe du mal, on s'épuisera en efforts stériles contre la

fatalité des conséquences. Voilé sans être détruit, le mal germera, il grandira sous les apparences du bien, mêlant une déception à chaque progrès, et sous chaque bienfait cachant un piége.

On sait si l'institution de la Caisse d'Épargne a manqué de panégyristes et d'admirateurs.

Des publicistes sincères y ont vu pour le peuple un moyen de s'affranchir en s'élevant peu à peu à la richesse par la prévoyance : illusion profonde, dans une société qui mesure au peuple, d'une main si avare, non pas seulement le plaisir, mais la vie! Le salaire des ouvriers ne suffit pas toujours à leur existence : comment suffirait-il à leurs économies? La maladie, le chômage, attendent pour l'absorber le petit pécule des moins malheureux : comment ce pécule servirait-il à composer le capital du futur affranchissement des prolétaires?

Aussi la Caisse d'Épargne n'est-elle alimentée qu'en partie par les bénéfices du travail honnête. Recéleuse aveugle et autorisée d'une foule de profits illégitimes, elle accueille, après les avoir à son insu encouragés, tous ceux qui se présentent, depuis le domestique qui a volé son maître, jusqu'à la courtisane qui a vendu sa beauté.

On conseille au prolétaire d'amasser pour l'avenir : c'est lui dire de transiger avec la faim, d'étouffer en lui le germe impérissable du désir d'ajouter par sa volonté aux misères de sa condi-

tion. Et pourquoi? Pour arriver à la possession d'un mince capital, proie réservée à la concurrence, après dix ans de privations et d'angoisses, quand le cœur vieilli ne bat plus pour le bonheur, quand l'homme a passé l'âge des fleurs et du soleil.

Mais la question a une portée plus haute. Il n'est pas sans danger dans une civilisation fausse et inique, de placer le peuple sous la dépendance de qui le gouverne. Lié par un intérêt étroit et factice au maintien des oppressions qui pèsent sur lui, ne pourrait-il pas se trouver enchaîné à son sort par la crainte de voir s'engloutir dans les hasards d'un changement social les quelques oboles, si douloureusement amassées? Et que n'oserait point contre les hommes du peuple un pouvoir devenu tyrannique, lorsqu'il disposerait de leur épargne, lorsqu'il tiendrait suspendu sur eux la menace d'une banqueroute, lorsqu'il lui serait loisible de les traîner à sa suite, esclaves de ses périls et complices des excès mêmes dont on les rendrait victimes?

En soi, l'épargne est chose excellente : il n'y aurait à le nier qu'affectation puérile et folle. Mais, — qu'on le remarque bien, — combinée avec l'individualisme, l'épargne engendre l'égoïsme, elle fait concurrence à l'aumône, elle tarit imperceptiblement dans les meilleures natures les sources de la charité, elle remplace par une satisfac-

tion avide la sainte poésie du bienfait. Combinée avec l'association, au contraire, l'épargne acquiert un caractère respectable, une importance sacrée. N'épargner que pour soi, c'est faire acte de défiance à l'égard de ses semblables et de l'avenir; mais épargner pour autrui en même temps que pour soi, ce serait pratiquer la grande prudence, ce serait donner à la sagesse les porportions du dévouement.

Certains moralistes ont vanté dans l'institution actuelle de la Caisse d'Épargne un puissant moyen de combattre le penchant des classes pauvres pour les tristes plaisirs de l'ivresse. Il nous semble que le remède est ailleurs. C'est parce que la réalité lui est trop dure, que l'ouvrier cherche si volontiers une issue vers le pays des songes. Cette coupe grossière qu'on veut, dans son intérêt, lui briser entre les mains, ce qui la lui fait aimer c'est qu'elle renferme les heures d'oubli. Combien qui ont besoin, pour supporter l'existence, d'en perdre à moitié le sentiment! Et à qui la faute, sinon à la société, quand elle fait entre ses membres une répartition si injuste des travaux et des jouissances? L'oisif s'enivre à force de s'ennuyer, le pauvre qui travaille s'enivre à force de souffrir. La sagesse naîtrait, pour tous, d'une convenable alternative d'exercice et de repos, de labeurs et de plaisirs. De sorte que nous sommes ramenés encore, toujours au problème fondamental :

la suppression de la misère par l'anéantissement de sa cause originelle.

De l'individualisme, avons-nous dit, sort la concurrence; de la concurrence, la mobilité des salaires, leur insuffisance..... Arrivés à ce point, ce que nous trouvons, c'est la dissolution de la famille. Tout mariage est un accroissement de charges : pourquoi la pauvreté s'accouplerait-elle avec la pauvreté? Voilà donc la famille faisant place au concubinage. Des enfants naissent aux pauvres : comment les nourrir? De là tant de malheureuses créatures trouvées mortes au coin des bornes, sur les marches de quelques églises solitaires, et jusque sous le péristyle du palais où se font les lois. Et pour que nul doute ne nous reste sur la cause des infanticides, la statistique vient encore ici nous apprendre que le chiffre des infanticides fourni par nos quatorze départements les plus industriels est à celui fourni par la France entière dans le rapport de quarante-et-un à cent vingt-et-un [1]. Toujours les plus grands maux là où l'industrie a choisi son théâtre! Il a bien fallu que l'État en vînt à dire à toute mère indigente : « Je me charge de vos enfants : j'ouvre des hospices. » C'était trop peu. Il fallait aller plus loin et faire disparaître les obstacles qui

[1] Voir la statistique publiée par le *Constitutionnel* du 15 juillet 1840.

auraient pu frapper le système d'impuissance. Les tours sont établis ; le bénéfice du mystère est accordé à la maternité qui s'abdique. Mais qui donc arrêtera les progrès du concubinage, maintenant que les séductions du plaisir sont dégagées de la crainte des charges qu'il impose ? C'est ce qu'ont crié aussitôt les moralistes. Puis sont venus les calculateurs sans entrailles, et leur plainte a été plus vive encore. « Supprimez les tours, supprimez les tours, ou bien attendez-vous à voir le chiffre des enfants trouvés grossir de telle sorte, que tous nos budgets réunis ne suffiront pas à les nourrir. » De fait, la progression en France a été remarquable depuis l'établissement des tours. Au 1er janvier 1784, le nombre des enfants trouvés était de 40,000 ; il était de 102,103 en 1820 ; de 122,981 en 1831 . il est à peu près aujourd'hui de 130,000 [1]. Le rapport des enfants trouvés à la population a presque triplé dans l'espace de quarante ans. Quelle borne poser à cette grande invasion de la misère ? Et comment échapper au fardeau toujours croissant des centimes additionnels ? Je sais bien que les chances de mortalité sont grandes dans les ateliers de la charité moderne ; je sais bien que, parmi ces enfants voués à la publique bienfaisance, il en est beaucoup

[1] Voir les ouvrages de MM. Huerne de Pommeuse, Duchâtel, Benoiston de Châteauneuf.

que tue, au sortir du taudis natal, l'air vif de la rue ou l'épaisse atmosphère de l'hospice; je sais qu'il en est d'autres qu'une nourriture avare consume lentement, car, sur les 9,727 nourrices des enfants trouvés de Paris, 6,264 seulement ont une vache ou une chèvre; je sais enfin qu'il en est qui, réunis chez la même nourrice, meurent du lait que leurs compagnons, nés de la débauche, ont empoisonné [1]. Eh bien! cette mortalité même ne constitue pas, hélas! une économie suffisante.

Et puisqu'il s'agit de centimes additionnels et de chiffres, les dépenses, de 1815 à 1831, se sont élevées : dans la Charente, de 45,232 fr. à 92,454; — dans les Landes, de 38,881 à 74,553 fr.; — dans le Lot-et-Garonne, de 66,579 fr. à 116,986; — dans la Loire, de 50,079 à 83,492 fr. — Ainsi du reste de la France. En 1825, les conseils généraux votent pour 5,915,744 fr. d'allocations, et à la fin de l'année le déficit constaté est de 230,418 fr. Pour comble de malheur, le régime hygiénique des hospices s'améliore de jour en jour! les progrès de l'hygiène devenant une calamité! Quel état social, grand Dieu! Que faire donc, encore une fois? On a imaginé de réduire toute mère qui irait déposer son enfant dans l'hospice à l'humiliante obligation de prendre un com-

[1] *Philosophie du Budget*, par M. Edelestand Duméril.

missaire de police pour confesseur. Belle invention, vraiment! Que peut donc gagner la société à ce que les femmes s'accoutument à ne plus rougir! Quand toute imprudence de jeunesse aura obtenu son visa, ou que tout acte de libertinage aura pris son passavant, qu'arrivera-t-il? Que le frein établi par la nécessité de cette confession douloureuse sera bientôt brisé par l'habitude; que les femmes feront ainsi leur éducation d'effronterie, et qu'après avoir consacré l'oubli de la chasteté, l'autorité publique aura scellé de son sceau la violation de toutes les lois de la pudeur! Mieux vaudrait presque supprimer les tours; c'est ce que beaucoup osent demander. Vœu impie! Ah! vous trouvez que le chiffre des centimes additionnels grossit, c'est possible; mais nous ne voulons pas, nous, que le nombre des infanticides augmente. La charge qui pèse sur vos budgets vous épouvante! mais nous disons, nous, que puisque les filles du peuple ne trouvent pas dans leur salaire de quoi vivre, il est juste que ce que vous gagnez d'un côté, vous le perdiez fatalement de l'autre. Mais la famille s'en va de la sorte? Eh! sans doute. Avisez donc à ce que le travail soit réorganisé. Car : avec la concurrence, l'extrême misère; avec l'extrême misère, la dissolution de la famille. Chose singulière! les partisans de ce régime tremblent devant l'ombre d'une innovation, et ils ne s'aperçoivent pas que le maintien

de ce régime les pousse par une pente naturelle et irrésistible à la plus audacieuse des innovations modernes, au saint-simonisme !

Un des résultats les plus hideux du système industriel que nous combattons est l'entassement des enfants dans les fabriques. « En France, lisons-nous dans une pétition adressée aux chambres par des philanthropes de Mulhouse, on admet dans les filatures de coton et dans les autres établissements industriels des enfants de tout âge; nous y avons vu des enfants de *cinq* et de *six* ans. Le nombre d'heures de travail est le même pour tous, grands et petits; on ne travaille jamais moins de treize heures et demie par jour dans les filatures, sauf les cas de crise commerciale.

« Traversez une ville d'industrie à cinq heures du matin, et regardez la population qui se presse à l'entrée des filatures! vous verrez de malheureux enfants, pâles, chétifs, rabougris, à l'œil terne, aux joues livides, ayant peine à respirer, marchant le dos voûté comme des vieillards. Écoutez les entretiens de ces enfants : leur voix est rauque, sourde et comme voilée par les miasmes impurs qu'ils respirent dans les établissements cotonniers. »

Plût à Dieu que cette description fût exagérée! mais les faits qu'elle signale s'appuient sur des observations consignées dans des pièces officielles et recueillies par des hommes graves. Les

ptiennes, d'ailleurs, ne sont que trop convaincantes : M. Charles Dupin a dit à la chambre des pairs que, sur 10,000 jeunes gens appelés à supporter les fatigues de la guerre, les dix départements les plus manufacturiers de France en présentaient 8,980 infirmes ou difformes, tandis que les départements agricoles n'en présentaient que 1,029. En 1837, pour avoir 100 hommes valides, il fallut en repousser 170 à Rouen, 157 à Nîmes, 168 à Elbeuf, 100 à Mulhouse [1]. Et ce sont bien là les effets naturels de la concurrence. En appauvrissant outre mesure l'ouvrier, elle le force à chercher dans la paternité un supplément de salaire. Aussi, partout où la concurrence a régné, elle a rendu nécessaire l'emploi des enfants dans les manufactures. En Angleterre, par exemple, les ateliers se composent en grande partie d'enfants : le *Montly Review*, cité par M. D'Haussez, porte à 1,078 le nombre des travailleurs qui, dans les manufactures de Dundee, n'ont pas atteint leur 18e année ; la majorité est au-dessous de 14 ans ; une grande partie au-dessous de 12 ; quelques-uns au-dessous de 9 ; il y en a enfin qui n'ont que 6 ou 7 ans. Or, on peut juger d'après l'*Ausland*, cité par M. Edelestand Duméril, des effets de cet affreux système d'impôt établi sur l'enfance : parmi 700 enfants des deux

[1] Voir la statistique précitée.

sexes, pris au hasard à Manchester, on a trouvé :

Sur les 350 qui n'étaient pas employés dans les fabriques, 21 malades, 88 d'une santé faible, 241 parfaitement bien portants.

Sur les 350 qui y étaient employés, 75 malades, 154 d'une santé faible, 143 seulement d'une bonne santé.

C'est donc un régime homicide que celui qui force les pères à exploiter leurs propres enfants. Et au point de vue moral, qu'imaginer de plus désastreux que cet accouplement des sexes dans les fabriques? C'est l'inoculation du vice à l'enfance. Comment lire sans horreur ce que dit le docteur Cumins de ces malades de onze ans qu'il a traités dans un hôpital de maladies syphilitiques? et quelle conclusion tirer de ce fait qu'en Angleterre l'âge moyen, dans les maisons de refuge, est dix-huit ans?

M. Lorain, professeur au collége Louis-le-Grand, a composé un rapport tristement curieux sur l'état de toutes les écoles primaires du royaume. Après avoir longuement énuméré les odieuses victoires de l'industrie sur l'éducation, et leur influence sur la moralité des enfants, il ajoute que la France commence à être infectée des mêmes usages qui ont pris racine en Angleterre, où il a été constaté, par un tableau du *Journal of Education*, qu'en quatre jours, quatorze cent quatorze enfants avaient fréquenté quatorze bou-

tiques de rogomistes. Et comment, sans une réorganisation du travail, arrêter ce dépérissement rapide du peuple? Par les lois qui règlent l'emploi des enfants dans les manufactures? C'est ce que l'on a tenté. Oui, telle est en France la philanthropie du législateur, que la chambre des pairs a, un jour, fixé à huit ans l'âge où l'enfant pourrait être dépersonnalisé par le service d'une machine. Suivant cette loi d'amour et de charité, l'enfant de huit ans ne serait plus astreint par jour qu'à un travail de douze heures. Ceci n'est qu'un plagiat du factory's bill. Quel plagiat! Mais, après tout, il faudra l'appliquer, cette loi : est-elle applicable? Que répondra le législateur au malheureux père de famille qui lui dira : « J'ai des enfants de huit, de neuf ans : si vous abrégez leur travail, vous diminuez leur salaire. J'ai des enfants de six, de sept ans; le pain me manque pour les nourrir : si vous me défendez de les employer, vous voulez donc que je les laisse mourir de faim? » *Les pères ne voudront pas*, s'est-on écrié. Les forcer à *vouloir*, est-ce possible? et sur quel droit, sur quel principe de justice s'appuierait cette violence faite à la pauvreté? On ne peut, sous ce régime-ci, respecter l'humanité dans l'enfant sans l'outrager audacieusement dans le père.

Ainsi, sans une réforme sociale, il n'y a pas ici de remède possible. Ainsi, le travail, sous

l'empire du principe de concurrence, prépare à l'avenir une génération décrépite, estropiée, gangrenée, pourrie. O riches ! qui donc ira mourir pour vous sur la frontière ? Il vous faut des soldats, pourtant !

Mais à cet anéantissement des facultés physiques et morales des fils du pauvre vient s'ajouter l'anéantissement de leurs facultés intellectuelles ! Grâce aux termes impératifs de la loi, il y a bien un instituteur primaire dans chaque localité ; mais les fonds nécessaires pour son entretien ont été partout votés avec une lésinerie honteuse. Ce n'est pas tout ; nous avons parcouru, il n'y a pas longtemps, les deux provinces les plus civilisées de France, et toutes les fois qu'il nous est arrivé de demander à un ouvrier pourquoi il n'envoyait pas ses enfants à l'école, il nous a répondu qu'il les envoyait à la fabrique ! De sorte que nous avons pu vérifier par une expérience personnelle ce qui résulte de tous les témoignages, et ce que nous avions lu dans le rapport officiel d'un membre de l'Université, M. Lorain, dont voici les propres expressions : « Qu'une fabrique, une filature, une usine, viennent à s'ouvrir, vous pouvez fermer l'école. » Qu'est-ce donc qu'un ordre social où l'industrie est prise en flagrant délit de lutte contre l'éducation ? Et quelle peut être l'importance de l'école dans un tel ordre social ? Visitez les communes :

ici ce sont des forçats libérés, des vagabonds, des aventuriers, qui s'érigent en instituteurs; là ce sont des instituteurs affamés qui quittent la chaire pour la charrue, et n'enseignent que lorsqu'ils n'ont rien de mieux à faire ; presque partout les enfants sont entassés dans des salles humides, malsaines, et même dans des écuries, où ils profitent pendant l'hiver de la chaleur que leur communique le bétail. Il est des communes où le maître d'école fait sa classe dans une salle qui lui sert à la fois de cuisine, de salle à manger et de chambre à coucher. Quand les fils du pauvre reçoivent une éducation, telle est celle qu'ils reçoivent : ce sont les plus favorisés, ceux-là. Et ces détails, encore une fois, ce sont *des rapports officiels* qui les donnent. A quoi songent donc les publicistes qui prétendent qu'il faut instruire le peuple, que sans cela rien n'est possible en fait d'améliorations, que c'est par là qu'il faut commencer? La réponse est bien simple : Quand le pauvre est appelé à se décider entre l'école et la fabrique, son choix ne saurait être un instant douteux. La fabrique a, pour obtenir la préférence, un moyen décisif : dans l'école on instruit l'enfant, mais dans la fabrique on le paie. Donc, sous le régime de la concurrence, après avoir pris les fils du pauvre à quelques pas de leur berceau, on étouffe leur intelligence en même temps qu'on déprave leur cœur, en même temps qu'on

détruit leur corps. Triple impiété! triple homicide!

Encore un peu de patience, lecteur! je touche au terme de cette démonstration lamentable. S'il est un fait incontestable, c'est que l'accroissement de la population est beaucoup plus rapide dans la classe pauvre que dans la classe riche. D'après la *Statistique de la civilisation européenne*, les naissances, à Paris, ne sont que du 1/32ᵉ de la population dans les quartiers les plus aisés; dans les autres, elles s'élèvent au 1/26ᵉ. Cette disproportion est un fait général, et M. de Sismondi, dans son ouvrage sur l'économie politique, l'a très-bien expliquée en l'attribuant à l'impossibilité où les journaliers se trouvent d'espérer et de prévoir. Celui-là seul peut mesurer le nombre de ses enfants à la quotité de son revenu qui se sent maître du lendemain; mais quiconque vit au jour le jour, subit le joug d'une fatalité mystérieuse à laquelle il voue sa race, parce qu'il y a été voué lui-même. Les hospices sont là, d'ailleurs, menaçant la société d'une véritable inondation de mendiants. Quel moyen d'échapper à un tel fléau?

Encore si les pestes étaient plus fréquentes! ou si la paix durait moins longtemps! car, dans l'ordre social actuel, la destruction dispense des autres remèdes! Mais les guerres tendent à devenir de plus en plus rares; le choléra se fait dé-

siver : que devenir? Et, après un temps donné, que ferons-nous de nos pauvres? Il est clair, cependant, que toute société où la quantité des subsistances croît moins vite que le nombre des hommes est une société penchée sur l'abîme. Or, cette situation est celle de la France. M. Rubichon, dans son livre intitulé : *Mécanisme social*, a prouvé jusqu'à l'évidence cette effrayante vérité.

Il est vrai que la pauvreté tue. D'après le docteur Villermé, sur vingt mille individus nés à la même époque, dix mille dans les départements riches, dix mille dans les départements pauvres, la mort, avant quarante ans, frappe cinquante-quatre individus sur cent dans les premiers, soixante-deux sur cent dans les seconds. A quatre-vingt-dix ans, le nombre de ceux qui vivent encore est, sur dix mille, de quatre-vingt-deux dans les départements riches, et dans les départements pauvres, de cinquante-trois seulement.

Vain remède que ce remède affreux de la mortalité! Toute proportion gardée, la misère fait naître beaucoup plus de malheureux qu'elle n'en moissonne. Encore une fois, quel parti prendre!! Les Spartiates tuaient leurs esclaves. Galère fit noyer les mendiants. En France, diverses ordonnances rendues dans le cours du XVI[e] siècle ont porté contre eux la peine de la

potence[1]. Entre ces divers genres de châtiments équitables, on peut choisir.

Pourquoi n'adopterions-nous pas les doctrines de Malthus? Mais non, Malthus a manqué de logique : il n'a pas poussé jusqu'au bout son système.

Nous en tiendrons-nous aux théories du *Livre du meurtre*, publié en Angleterre au mois de février 1839, ou bien à cet écrit de Marcus, où l'on propose d'asphyxier tous les enfants des classes ouvrières, passé le troisième, sauf à récompenser les mères de cet acte de patriotisme? Vous riez? Mais le livre a été écrit sérieusement par un publiciste-philosophe ; il a été commenté, discuté par les plus graves écrivains de l'Angleterre; il a été enfin repoussé avec indignation comme une chose atroce et pas du tout risible. Le fait est qu'elle n'avait pas le droit de rire de ces sanguinaires folies, cette Angleterre qui s'est vue acculée par le principe de concurrence à la taxe des pauvres, autre colossale extravagance.

Nous livrons à la méditation de nos lecteurs les chiffres suivants, extraits de l'ouvrage de E. Bulwer : *England and the English* :

Le journalier indépendant ne peut se procurer

[1] Voir les auteurs cités par M. Edelestand Duméril dans sa *Philosophie du Budget*, t. I[er], p. 11.

avec son salaire que 122 onces de nourriture par semaine, dont 13 onces de viande.

Le pauvre VALIDE, à la charge de la paroisse, reçoit 151 onces de nourriture par semaine, dont 21 onces de viande.

Le criminel reçoit 239 onces de nourriture par semaine, dont 38 onces de viande.

Ce qui veut dire qu'en Angleterre la condition matérielle du criminel est meilleure que celle du pauvre nourri par la paroisse, et celle du pauvre, nourri par la paroisse, meilleure que celle de l'honnête homme qui travaille. Cela est monstrueux, n'est-ce pas? eh bien, cela est nécessaire. L'Angleterre a des travailleurs, mais moins de travailleurs que d'habitants. Or, comme entre nourrir les pauvres et les tuer il n'y a pas de milieu, les législateurs anglais ont pris le premier de ces deux partis; ils n'ont pas eu autant de courage que l'empereur Galère, voilà tout. Reste à savoir si les législateurs français envisagent de sang-froid ces abominables conséquences du régime industriel qu'ils ont emprunté à l'Angleterre!

La concurrence produit la misère : c'est un fait prouvé par des chiffres.

La misère est horriblement prolifique : c'est un fait prouvé par des chiffres.

La fécondité du pauvre jette dans la société des malheureux qui ont besoin de travailler et ne

trouvent pas de travail : c'est un fait prouvé par des chiffres.

Arrivée là, une société n'a plus qu'à choisir, entre tuer les pauvres ou les nourrir gratuitement : atrocité ou folie.

# III

## LA CONCURRENCE EST UNE CAUSE DE RUINE POUR LA BOURGEOISIE.

Je pourrais m'arrêter ici. Une société semblable à celle que je viens de décrire est en gestation de guerre civile. C'est bien en vain que la bourgeoisie se féliciterait de ne point porter l'anarchie dans son sein, si l'anarchie est sous ses pieds. Mais la domination bourgeoise, même abstraction faite de ce qui devrait lui servir de base, ne renferme-t-elle pas en elle-même tous les éléments d'une prochaine et inévitable dissolution?

Le *bon marché*, voilà le grand mot dans lequel se résument, selon les économistes de l'école des Smith et des Say, tous les bienfaits de la concurrence illimitée. Mais pourquoi s'obstiner à n'en-

visager les résultats du *bon marché* que relativement au bénéfice momentané que le consommateur en retire? Le *bon marché* ne profite à ceux qui consomment qu'en jetant parmi ceux qui produisent les germes de la plus ruineuse anarchie. Le *bon marché*, c'est la massue avec laquelle les riches producteurs écrasent les producteurs peu aisés. Le *bon marché*, c'est le guet-apens dans lequel les spéculateurs hardis font tomber les hommes laborieux. Le *bon marché*, c'est l'arrêt de mort du fabricant qui ne peut faire les avances d'une machine coûteuse que ses rivaux, plus riches, sont en état de se procurer. Le *bon marché*, c'est l'exécuteur des hautes œuvres du monopole; c'est la pompe aspirante de la moyenne industrie, du moyen commerce, de la moyenne propriété; c'est, en un mot, l'anéantissement de la bourgeoisie au profit de quelques oligarques industriels.

Serait-ce que le *bon marché* doive être maudit, considéré en lui-même? Nul n'oserait soutenir une telle absurdité. Mais c'est le propre des mauvais principes de changer le bien en mal et de corrompre toute chose. Dans le système de la concurrence, le *bon marché* n'est qu'un bienfait provisoire et hypocrite. Il se maintient tant qu'il y a lutte : aussitôt que le plus riche a mis hors de combat tous ses rivaux, les prix remontent. La concurrence conduit au monopole : par la

même raison, le *bon marché* conduit à l'exagération des prix. Ainsi, ce qui a été une arme de guerre parmi les producteurs, devient tôt ou tard, pour les consommateurs eux-mêmes, une cause de pauvreté. Que si à cette cause on ajoute toutes celles que nous avons déjà énumérées, et en première ligne l'accroissement désordonné de la population, il faudra bien reconnaître, comme un fait né directement de la concurrence, l'appauvrissement de la masse des consommateurs.

Mais, d'un autre côté, cette concurrence, qui tend à tarir les sources de la consommation, pousse la production à une activité dévorante. La confusion produite par l'antagonisme universel dérobe à chaque producteur la connaissance du marché. Il faut qu'il compte sur le hasard pour l'écoulement de ses produits, qu'il enfante dans les ténèbres. Pourquoi se modérerait-il, surtout lorsqu'il lui est permis de rejeter ses pertes sur le salaire si éminemment élastique de l'ouvrier? Il n'est pas jusqu'à ceux qui produisent à perte qui ne continuent à produire, parce qu'ils ne veulent pas laisser périr la valeur de leurs machines, de leurs outils, de leurs matières premières, de leurs constructions, de ce qui leur reste encore de clientèle, et parce que l'industrie, sous l'empire du principe de concurrence, n'étant plus qu'un jeu de hasard, le joueur ne veut pas renoncer au bénéfice possible de quelque heureux coup de dé.

Donc, et nous ne saurions trop insister sur ce résultat, la concurrence force la production à s'accroître et la consommation à décroître; donc elle va précisément contre le but de la science économique; donc elle est tout à la fois oppression et démence.

Quand la bourgeoisie s'armait contre les vieilles puissances qui ont fini par crouler sous ses coups, elle les déclarait frappées de stupeur et de vertige. Eh bien ! elle en est là aujourd'hui; car elle ne s'aperçoit pas que tout son sang coule, et la voilà qui de ses propres mains est occupée à se déchirer les entrailles.

Oui, le système actuel menace la propriété de la classe moyenne, tout en portant une cruelle atteinte à l'existence des classes pauvres.

Qui n'a lu le procès auquel a donné lieu la lutte des Messageries françaises contre les Messageries royales associées aux Messageries Laffitte et Caillard? Quel procès! comme il a bien mis à nu toutes les infirmités de notre état social ! il est passé pourtant presque inaperçu. On lui a accordé moins d'attention qu'on n'en accorde tous les jours à une partie d'échecs parlementaire. Mais ce qu'il y a eu d'étonnant, d'inconcevable dans ce procès, c'est qu'on n'ait pas su en tirer une conclusion qui se présentait tout naturellement. De quoi s'agissait-il? Deux compagnies étaient accusées de s'être liguées pour en écraser

une troisième. Là-dessus, grand bruit. La loi avait été violée, cette loi protectrice qui n'admet pas les coalitions, afin d'empêcher l'oppression du plus faible par le plus fort! Comment! la loi défend à celui qui a cent mille francs de se liguer avec celui qui en a cent mille contre celui qui en a tout autant, parce que ce serait consacrer l'inévitable ruine du dernier, et la même loi permet au possesseur de deux cent mille francs de lutter contre celui qui n'en a que cent mille! Mais quelle est donc la différence du second cas au premier? Ici et là, n'est-ce pas toujours un capital plus gros luttant contre un capital moindre? N'est-ce pas toujours le fort luttant contre le faible? N'est-ce pas toujours un combat odieux, par cela seul qu'il est inégal? Un des avocats plaidant dans cette cause célèbre a dit : « Il est permis à chacun de se ruiner pour ruiner autrui. » Il disait vrai dans l'état présent des choses, et on a trouvé cela tout simple : IL EST PERMIS A CHACUN DE SE RUINER POUR RUINER AUTRUI!

Que prétendent et qu'espèrent les publicistes du régime actuel, lorsqu'à demi convaincus de l'imminence du péril, ils s'écrient, comme faisaient dernièrement *le Constitutionnel* et *le Courrier français* :

« Le seul remède est d'aller jusqu'au bout dans ce système; de détruire tout ce qui s'oppose à son entier développement; de compléter enfin la liberté

absolue de l'industrie par la liberté absolue du commerce. » Quoi ! c'est là un remède ? Quoi ! le seul moyen d'empêcher les malheurs de la guerre c'est d'agrandir le champ de bataille ? Quoi ! ce n'est pas assez des industries qui s'entre-dévorent au dedans, il faut à cette anarchie ajouter les incalculables complications d'une subversion nouvelle ? On veut nous conduire au chaos.

Nous ne saurions comprendre non plus ceux qui ont imaginé je ne sais quel mystérieux accouplement des deux principes opposés. Greffer l'association sur la concurrence est une pauvre idée, c'est remplacer les eunuques par les hermaphrodites. L'association ne constitue un progrès qu'à la condition d'être universelle. Nous avons vu, dans ces dernières années, s'établir une foule de sociétés en commandite. Qui ne sait les scandales de leur histoire ? Que ce soit un individu qui lutte contre un individu, ou une association contre une association, c'est toujours la guerre et le règne de la violence. Qu'est-ce, d'ailleurs, que l'association des capitalistes entre eux ? Voici des travailleurs non capitalistes : qu'en faites-vous ? Vous les repoussez comme associés : est-ce que vous les voulez pour ennemis ?

Dira-t-on que l'extrême concentration des propriétés mobilières est combattue, tempérée par le principe du morcellement des héritages, et que la puissance bourgeoise, si elle se décompose par

l'industrie, se recompose par l'agriculture? Erreur! l'excessive division des propriétés territoriales doit nous ramener, si on n'y prend garde, à la reconstitution de la grande propriété. On chercherait vainement à le nier : le morcellement du sol c'est la petite culture, c'est-à-dire la bêche substituée à la charrue, c'est-à-dire la routine substituée à la science. Le morcellement du sol éloigne de l'agriculture, et l'application des machines, et celle du capital. Sans machines, pas de progrès; sans capital, pas de bestiaux. Et dès lors, comment les petites exploitations pourraient-elles soutenir la concurrence des grandes et n'être pas absorbées? Ce résultat ne s'est pas produit encore, parce que la dissection du sol n'a pas encore atteint ses dernières limites. Mais patience! En attendant, que voyons-nous? Tout petit propriétaire est journalier : maître chez lui pendant deux jours de la semaine, il est serf du voisin le reste du temps. Il s'approche même d'autant plus du servage qu'il ajoute davantage à sa propriété. Voici, en effet, comment les choses se passent : tel cultivateur qui ne possède en propre que quelques méchants arpents de terrain, qui lui rapportent, cultivés par lui-même, quatre pour cent tout au plus, ne craint pas, quand l'occasion s'en présente, d'arrondir sa propriété. Il le fait en empruntant à dix, quinze, vingt pour cent. Car, si le crédit manque dans les cam-

pagnes, l'usure, en revanche, n'y manque pas. On devine les suites! Treize milliards, voilà de quelle dette la propriété foncière est chargée en France. Ce qui signifie qu'à côté de quelques financiers qui se rendent maîtres de l'industrie, s'élèvent quelques usuriers qui se rendent maîtres du sol. De sorte que la bourgeoisie marche à sa dissolution, et dans les villes et dans les campagnes. Tout la menace, tout la mine, tout la ruine.

Je n'ai rien dit, pour éviter les lieux communs et les vérités devenues déclamatoires à force d'être vraies, de l'effroyable pourriture morale que l'industrie, organisée ou plutôt désorganisée comme elle l'est aujourd'hui, a déposée au sein de la bourgeoisie. Tout est devenu vénal, et la concurrence a envahi jusqu'au domaine de la pensée.

Ainsi, les fabriques écrasant les métiers; les magasins somptueux absorbant les magasins modestes; l'artisan qui s'appartient remplacé par le journalier qui ne s'appartient pas; l'exploitation par la charrue dominant l'exploitation par la bêche, et faisant passer le champ du pauvre sous la souveraineté honteuse de l'usurier; les faillites se multipliant; l'industrie transformée par l'extension mal réglée du crédit en un jeu où le gain de la partie n'est assuré à personne, pas même au fripon; et enfin, ce vaste désordre, si propre à éveiller dans l'âme de chacun la jalousie, la

défiance, la haine, éteignant peu à peu toutes les aspirations généreuses et tarissant toutes les sources de la foi, du dévouement, de la poésie..... voilà le hideux et trop véridique tableau des résultats produits par l'application du principe de concurrence.

Et puisque c'est aux Anglais que nous avons emprunté ce déplorable système, voyons un peu ce qu'il a fait pour la gloire et la prospérité de l'Angleterre.

# IV

## LA CONCURRENCE CONDAMNÉE PAR L'EXEMPLE DE L'ANGLETERRE.

Le capital et le travail, ont dit les Anglais, sont deux puissances naturellement ennemies : comment les forcer à vivre côte à côte et à se prêter un mutuel secours? Il n'est qu'un moyen pour cela : que la main-d'œuvre ne fasse jamais défaut à l'ouvrier; que le maître, de son côté, trouve dans le facile écoulement des produits de quoi rétribuer convenablement la main-d'œuvre : le problème ne sera-t-il pas résolu? Quand la production sera devenue infiniment active, et la consommation infiniment élastique, qui donc aura le droit ou la tentation de se plaindre? Le salaire des uns sera toujours suffisant, le bénéfice des

autres toujours considérable. Ouvrons donc à l'activité humaine les portes de l'infini, et que rien ne la gêne dans la fougue de son essor. Proclamons le *laissez-faire* hardiment et sans arrière-pensée. Les productions de l'Angleterre sont trop uniformes pour fournir au commerce une longue carrière? eh bien! nous formerons des matelots et nous construirons des navires qui nous puissent livrer le commerce du monde. Nous habitons une île? eh bien! nous prendrons à l'abordage tous les continents. Le nombre des matières premières qu'offre notre agriculture est trop circonscrit? eh bien! nous irons chercher aux extrémités de la terre des matières à manufacturer. Tous les peuples deviendront consommateurs des produits de l'Angleterre, qui travaillera pour tous les peuples. Produire, toujours produire, et solliciter par tous les moyens les autres nations à consommer, c'est à cette œuvre que s'emploiera la force de l'Angleterre; c'est là ce qui fera sa richesse et développera le génie de ses enfants.

Plan gigantesque! plan presque aussi égoïste qu'absurde, et que, depuis près de deux siècles, l'Angleterre a suivi avec une incroyable persévérance! Oh! certes, être enfermé dans une île petite, peu féconde, brumeuse, et sortir de là un jour pour conquérir le globe, non plus avec des soldats, mais avec des marchands; lancer

des milliers de vaisseaux vers l'orient et l'occident, vers le nord et le midi; enseigner à cent contrées la jouissance de leurs propres trésors; vendre à l'Amérique les productions de l'Europe et à l'Europe les riches productions de l'Inde; faire vivre toutes les nations de son existence, et en quelque sorte les attacher à sa ceinture par les innombrables liens d'un commerce universel; trouver dans l'or une puissance capable de balancer celle du glaive, et dans Pitt un homme capable de faire hésiter l'audace de Napoléon, il y a dans tout cela un caractère de grandeur qui éblouit l'esprit et l'étonne.

Mais aussi, pour atteindre son but, que n'a point tenté l'Angleterre! jusqu'où n'a-t-elle pas poussé la rapacité de ses espérances et le délire de ses prétentions! Faut-il rappeler comment elle s'est emparé d'Issequibo et de Surinam, de Ceylan et de Demerary, de Tabago et de Sainte-Lucie, de Malte et de Corfou, enveloppant le monde dans l'immense réseau de ses colonies? On sait de quelle manière elle s'est établie à Lisbonne depuis le traité de Méthuen, et par quel abus de la force elle a élevé dans les Indes sa tyrannie marchande, à côté de la domination hollandaise, mêlée aux débris de l'édifice colonial bâti par Vasco de Gama et Albuquerque. Nul n'ignore enfin le mal que son avidité a fait à la France, et par quelle guerre de sourdes menées, d'insti-

gations perfides, elle est parvenue à renverser dans le sang les établissements espagnols de l'Amérique méridionale. Et que dire des violences qui lui ont, pendant si longtemps, assuré l'empire des mers? A-t-elle jamais respecté ou même reconnu les droits des neutres? Le droit de blocus n'est-il pas devenu, exercé par elle, la plus arrogante des tyrannies? et n'a-t-elle pas fait du droit de visite le plus odieux de tous les brigandages? Et tout cela, pourquoi? pour avoir, nous le répétons, des matières premières à manufacturer et des consommateurs à servir.

Cette pensée a été si bien la pensée dominante de l'Angleterre depuis deux siècles, qu'on l'a vue sans cesse décourager dans ses colonies la culture des objets de subsistance, tels que le riz, le sucre, le café, tandis qu'elle donnait une impulsion fébrile à celle du coton et de la soie. Mais quoi! pendant qu'elle frappait des droits exorbitants et, si l'on peut ainsi parler, homicides, l'importation des subsistances, elle ouvrait presque librement ses ports à toutes les matières premières; anomalie monstrueuse qui a fait dire à M. Rubichon : « De toutes les nations du monde, la nation anglaise est celle qui a le plus travaillé et le plus jeûné. »

Là devait conduire, en effet, cette économie politique sans entrailles dont Ricardo a si complaisamment posé les prémisses, et dont Malthus

a tiré avec tant de sang-froid l'horrible conclusion.

Cette économie politique portait en elle-même un vice qui devait la rendre fatale à l'Angleterre et au monde. Elle posait en principe que tout se borne à trouver des consommateurs; il aurait fallu ajouter : des consommateurs qui payent. A quoi sert d'éveiller le désir si on ne fournit point la faculté de le satisfaire? N'était-il pas aisé de prévoir qu'en substituant son activité à celle des peuples qu'elle voulait pour consommateurs, l'Angleterre finirait par les ruiner, puisqu'elle tarissait pour eux la source de toute richesse, le travail? En se faisant peuple producteur par excellence, les Anglais pouvaient-ils espérer que leurs produits trouveraient longtemps des débouchés parmi les peuples *exclusivement* consommateurs? Cette espérance était évidemment insensée. Un jour devait venir où les Anglais périraient d'embonpoint en faisant périr les autres d'inanition. Un jour devait venir où les peuples consommateurs ne trouveraient plus matière à échanges : d'où résulteraient pour l'Angleterre l'encombrement des marchés, la ruine de nombreuses manufactures, la misère d'une foule d'ouvriers et l'ébranlement universel du crédit.

Pour savoir jusqu'où peut aller l'imprévoyance, la folie de la production, on n'a qu'à interroger l'histoire industrielle et commerciale de l'Angleterre. Tantôt ce sont des négociants anglais ap-

portant au Brésil, où l'on n'a jamais vu de glace, des cargaisons de patins [1]; tantôt c'est Manchester envoyant, dans une seule semaine, à Rio-Janeiro [2], plus de marchandises qu'on n'y en avait consommé pendant les vingt dernières années. Toujours la production exagérant ses ressources, épuisant son énergie, sans tenir compte des moyens possibles de consommation!

Mais, encore une fois, amener une nation à se décharger sur autrui du soin de mettre en œuvre les éléments de travail qu'elle possède, c'est lui enlever peu à peu son capital, c'est l'appauvrir; c'est la rendre par conséquent de plus en plus impropre à la consommation, puisqu'on ne consomme que ce qu'on est en état de payer. L'appauvrissement général des peuples dont elle avait besoin pour consommer ses produits, voilà le cercle vicieux dans lequel l'Angleterre tourne depuis deux siècles; voilà le vice, le vice profond, irremédiable, de son système. Ainsi (et nous insistons sur ce point de vue, parce qu'il est de la plus haute importance), elle s'est placée dans cette situation étrange, et presque unique dans l'histoire, de trouver deux causes de ruine également actives, et dans le travail des peuples, et dans leur inertie : dans leur travail, qui lui crée

[1] Mawe. *Travels in Brazils.*

[2] *Ibid.*

des concurrents qu'elle ne saurait toujours vaincre ; dans leur inertie, qui lui enlève des consommateurs dont elle ne saurait se passer.

C'est ce qui est arrivé déjà sur une petite échelle, et doit inévitablement arriver sur une échelle plus grande. Que de pertes l'Angleterre n'a-t-elle pas éprouvées par ce seul fait que ses produits s'étaient accrus dans une proportion que n'avaient pu atteindre les objets contre lesquels ils devaient s'échanger? Combien de fois l'Angleterre n'a-t-elle pas produit d'après des prévisions dont l'événement est venu cruellement châtier l'extravagance? On n'a pu oublier de sitôt la grande crise qui servit de dénoûment aux intrigues des Anglais dans les contrées qui s'étendent du Mexique au Paraguay. A peine la nouvelle était-elle arrivée en Angleterre que l'Amérique méridionale présentait un champ libre aux aventuriers de l'industrie, qu'aussitôt tous les cœurs battirent de joie et toutes les têtes s'exaltèrent. Ce fut un délire universel. Jamais la production n'avait eu en Angleterre un tel accès de frénésie. A entendre les spéculateurs, il ne s'agissait que de quelques jours et de quelques vaisseaux pour transporter dans la Grande-Bretagne les immenses trésors que renfermait l'Amérique. La confiance était si grande, que les banques se hâtèrent de battre monnaie avec les espérances du premier venu. Et de ce grand mouvement que résulta-t-il?

On avait calculé sur tout, excepté sur l'existence des objets d'échange et la facilité de leur transmission. L'Amérique garda son or, qu'on ne put extraire de ses mines; le pays, qui avait été mis à feu et à sang, n'eut à donner, en échange des marchandises qu'on lui apportait, ni son coton, ni son indigo. Ce que cette grande mystification coûta aux Anglais de millions et de larmes, les Anglais le savent, et l'Europe aussi!

Et qu'on ne dise pas que nous concluons de l'exception à la règle. Le vice que nous avons signalé a enfanté tous les maux qu'il portait en lui. Car, tandis que l'Angleterre, au dehors, s'épuisait en efforts à peine croyables pour rendre l'univers entier tributaire de son industrie, quel spectacle son histoire intérieure offrait-elle à l'observateur attentif? Les ateliers succédant aux ateliers; l'invention du lendemain succédant à l'invention de la veille; les fourneaux du nord ruinés par ceux de l'ouest; la population ouvrière s'accroissant hors de toute mesure sous les mille excitations de la concurrence illimitée; le nombre des bœufs, qui servent à la nourriture de l'homme, restant bien loin de celui des chevaux, que l'homme est obligé de nourrir; le pain de l'aumône remplaçant peu à peu celui du travail; la taxe des pauvres introduite et faisant pulluler la pauvreté; l'Angleterre, enfin, présentant au monde surpris et indigné le spectacle de l'extrême misère couvée

sous l'aile de l'extrême opulence : tels sont les résultats que devait donner la politique qui était partie de ce principe d'égoïsme national : il faut que l'Angleterre cherche partout et à tout prix des consommateurs.

Et pour les obtenir, ces désastreux résultats, combien n'a-t-il pas fallu que l'Angleterre commît d'injustices, encourageât de trahisons, semât de discordes, fomentât de guerres, salariât de coalitions iniques et combattît de glorieuses idées !

Mais je n'irai pas plus loin, je n'achèverai pas cette histoire lugubre, afin que personne ne m'accuse d'avoir voulu insulter à cette forte et vieille race des Anglais. Non, je ne veux ni ne puis oublier, malgré tout le mal qu'elle a fait au monde et à mon pays, que l'Angleterre peut, elle aussi, réclamer dans l'histoire des peuples quelques pages immortelles; que l'Angleterre a été visitée par la liberté avant tous les peuples de l'Europe; que ses lois, même sous le joug d'une aristocratie écrasante, ont rendu à la dignité humaine d'étonnants et solennels hommages; que c'est de son sein qu'est sorti le cri le plus sauvage, mais le plus puissant, qui se soit élevé contre la tyrannie du papisme unie à celle de l'inquisition; qu'aujourd'hui même, c'est la seule contrée que les fureurs de la politique n'aient point rendue inhospitalière, et mortelle pour les faibles. Car enfin, c'est là que vous avez trouvé asile, ô pau-

vres et nobles proscrits, athlètes invaincus mais blessés; c'est là que vous avez rassemblé les débris de notre fortune; c'est là que vous avez joui de votre part de la vie de l'intelligence et du cœur, seul bien que vous ait laissé, dans votre grand désastre, la colère de vos ennemis; et c'est de là aussi que vous nous suiviez de la pensée, nous, presque aussi malheureux, presque aussi exilés que vous; puisque nous avons pu un moment chercher autour de nous notre patrie, vivant pourtant au milieu d'elle, mais la voyant, hélas! si abaissée, que nous ne pouvions plus la reconnaître!

L'expiation, du reste, a été complète pour l'Angleterre. Il est, a dit un moderne publiciste, il est un code pénal pour les peuples comme pour les individus. Cette vérité a été bien douloureusement prouvée par l'histoire de l'Angleterre. Où en est aujourd'hui sa puissance? L'empire de la mer lui échappe. Ses possessions indiennes sont menacées. Naguère encore, des lords anglais tenaient presque l'étrier du vainqueur de Toulouse qu'ils n'osaient plus appeler un vaincu de Waterloo!

Et cette aristocratie anglaise, la plus robuste, la plus splendide aristocratie du monde, qu'est-elle devenue? Cherchons bien ses chefs. Est-ce lord Lyndhurst, ce fils d'un peintre obscur? ou sir Robert Peel, ce fils d'un fabricant de coton

créé baronnet par Pitt? ou lord Wellington, ce caduc représentant de la race irlandaise de Wellesley? Voilà les chefs de l'aristocratie anglaise; voilà ceux qui la guident, la gouvernent, la personnifient. Et ces hommes ne sont pas du même sang qu'elle!

Un jour, le marquis de Westminster s'écriait dans la chambre des lords: « On a dit que nous pourrions faire le sacrifice du cinquième de nos revenus, nous possesseurs du sol de la Grande-Bretagne. Ceux qui ont dit cela ignorent-ils que les quatre autres cinquièmes appartiennent à nos créanciers? »

L'exagération de ces paroles est manifeste. Il est malheureusement trop vrai que l'inaliénabilité des fiefs, en Angleterre, met à l'abri de toute poursuite la majeure partie des revenus de la noblesse, et ces revenus sont immenses. Si, comme cela paraît certain, ils s'élèvent à cent trente-cinq millions pour les cinq cents familles des pairs d'Angleterre, et à un milliard trois cents millions pour les quatre cent mille personnes dont se composent les familles des baronnets, des chevaliers, la gentilhommerie enfin, il faut avouer que la noblesse britannique a pris une assez belle part des dépouilles du globe! Mais on a vu quelle grande menace est suspendue sur le commerce anglais. Or, l'aristocratie se trouve commanditaire de toutes les industries, et l'on peut prédire

que son châtiment matériel ne tardera pas à commencer.

Quant à son châtiment moral, il ne pouvait être plus cruel. Les richesses de tous ces grands seigneurs les livrent en proie à je ne sais quelle vague mélancolie, maladie que Dieu envoie aux grands de la terre pour les courber, eux aussi, sous le niveau de la douleur, la douleur, cette imposante et terrible leçon d'égalité ! Que trouvent-ils en effet, au milieu de leurs jouissances, ces lords orgueilleux? Ils y trouvent l'amertume de la pensée et l'inquiétude éternelle du cœur. Alors il faut bien qu'ils fuient les brouillards de leur île, et qu'ils s'en aillent semer leur or dans tous les lieux du monde où ils l'ont dérobé, et où on les voit traîner le fardeau de leur opulence ennuyée.

Maintenant il s'agit de savoir si la France bourgeoise veut recommencer l'Angleterre. Il s'agit de savoir si, pour trouver à sa puissance industrielle des aliments toujours nouveaux, elle veut remplacer sur l'Océan l'odieuse domination du palais de Saint-Georges. Car c'est là qu'aboutit irrésistiblement, pour un grand peuple, la logique de la concurrence. Mais l'Angleterre ne se laissera pas enlever sans combat le sceptre des mers !

## V

### LA CONCURRENCE ABOUTIT NÉCESSAIREMENT A UNE GUERRE A MORT ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.

Pour qu'entre deux peuples une alliance soit naturelle, il faut qu'ils apportent l'un et l'autre dans le contrat des avantages réciproques ; il faut donc qu'ils aient des ressources non communes, qu'ils diffèrent par leur constitution, par leur but. La France et l'Angleterre sont deux puissances qui demandent à vivre de la vie du dehors, à se répandre ; de là un premier obstacle à toute alliance durable. Lorsque devant Rome, qui s'étendait par la guerre, Carthage voulut s'étendre par le commerce, Rome et Carthage finirent par se rencontrer à travers le monde et s'entre-choquer.

Entre la France et l'Angleterre un conflit est inévitable, parce que la constitution économique des deux pays est aujourd'hui la même, et en fait deux nations essentiellement maritimes. Le principe qui domine notre ordre social n'est-il pas celui de la concurrence illimitée? La concurrence illimitée n'a-t-elle point pour corollaire une production qui s'accroît sans cesse et à l'aventure? Pour trouver à une production dont l'essor est si impétueux et si déréglé des débouchés toujours nouveaux, ne faut-il pas conquérir industriellement le monde et commander aux mers?

Le jour où nous avons détruit les jurandes et les maîtrises, ce jour-là la question s'est trouvée tout naturellement posée de la sorte : il y a une nation de trop dans le monde; il faut ou que la France change son état social, ou que l'Angleterre soit rayée de la carte. Ce jour-là, en effet, d'étranges complications s'ajoutèrent à cette longue rivalité qui, au xv[e] siècle, amenait un duc de Bedfort à Paris, et faisait fuir Charles VII à Bourges. En 1789, la France adopta toutes les traditions de l'économie politique anglaise; elle devint un peuple industriel à la manière du peuple anglais. Lancée sur la pente rapide de la concurrence, elle s'imposa la nécessité d'aller partout établir des comptoirs, d'avoir des agents dans tous les ports. Mais disputer l'Océan à l'Angleterre, c'était vouloir lui arracher la vie. Elle

l'a bien compris. De là les coalitions soldées par elle ; de là le blocus continental ; de là ce duel affreux entre Pitt et Napoléon. Mais, Pitt mort, Napoléon lentement assassiné, il fallait bien que la lutte recommençât. Il n'y aurait eu qu'un moyen de l'éviter : c'eût été de faire de la France une nation essentiellement agricole, l'Angleterre restant une nation industrielle. Voilà ce dont nos hommes d'État ne se sont pas même douté, et lorsque M. Thiers disait dernièrement à la tribune : « Il faut que la France se contente d'être la première des nations continentales, » M. Thiers prononçait un mot dont il ignorait certainement la portée. Car si on lui avait crié : Vous voulez donc changer les bases de notre ordre social ? qu'aurait-il répondu ? Non, il ne pouvait y avoir place à la fois sur la mer, si vaste qu'elle soit, pour la France et pour l'Angleterre, régies par les mêmes lois économiques et animées par conséquent du même esprit. Cherchant l'une et l'autre à se répandre au dehors, et ne pouvant vivre qu'à cette condition, comment ne se seraient-elles pas à tout instant rencontrées et choquées ? Là est le nœud de la question. Aussi le motif pour lequel l'Angleterre a exclu la France du dernier traité est-il un motif tout commercial. Sur ce point nul doute possible. Rien de plus clair que le langage du *Globe*, journal de lord Palmerston. D'après ce journal, si lord Palmerston

a voulu courir tous les risques d'une rupture avec la France; s'il a poussé le cabinet de Saint-James à profiter contre Méhémet-Ali des révoltes qui ont éclaté en Syrie, c'est qu'il a vu combien il importait à l'Angleterre de faire subir à ce pays son protectorat mercantile. Le plan de lord Palmerston est bien simple : il regarde la Syrie comme la clef de l'Orient; il veut mettre cette clef dans les mains de l'Angleterre. *On ferait avec le divan un arrangement aux termes duquel les pachas ou vice-rois de Syrie agiraient en tout d'après les vues des représentants du gouvernement britannique.* Le ministre anglais, comme on voit, ne fait pas mystère de ses desseins. Ouvrir aux navires anglais trois routes qui les conduisent dans l'Inde : la première par la mer Rouge, la seconde par la Syrie et l'Euphrate, la troisième par la Syrie, la Perse et le Belouchistan; tel est le résumé des espérances de l'Angleterre. On conçoit que pour les réaliser elle consente à livrer Constantinople aux Russes. Ces trois routes vers l'Inde une fois ouvertes, elles se *couvriraient de marchés,* dit ingénument *le Globe.* Ainsi l'Angleterre d'aujourd'hui, c'est toujours la vieille Angleterre! Aujourd'hui comme hier, comme toujours, il faut que cette race indomptable dans sa cupidité cherche et trouve des consommateurs. L'Angleterre a des articles de laine et de coton qui appellent des débouchés?

Vite, que l'Orient soit conquis, afin que l'Angleterre soit chargée d'habiller l'Orient. Humilier la France? Il s'agit pour l'Angleterre de bien autre chose, vraiment, il s'agit pour elle de vivre; et elle ne le peut, ainsi le veut sa constitution économique, qu'à la condition d'asservir le monde par ses marchands.

Mais ce qui est pour l'Angleterre une question de vie ou de mort, est aussi une question de vie ou de mort pour la France, si le principe de concurrence y est maintenu. Donc, la concurrence, c'est l'embrasement nécessaire du monde. Or, que la France tire l'épée pour la liberté des peuples, tous les hommes de cœur applaudiront; mais la doit-elle tirer pour faire revivre la tradition des excès de l'Angleterre? Ah! pour arriver à la taxe des pauvres, ce n'est pas la peine de mettre l'univers au pillage!

L'ordre social actuel est mauvais : comment le changer?

Disons quel remède, selon nous, serait possible, en prévenant toutefois le lecteur que nous ne regardons que comme transitoire l'ordre social dont nous allons indiquer les bases.

# CONCLUSION

DE QUELLE MANIÈRE ON POURRAIT, SELON NOUS, ORGANISER LE TRAVAIL.

Le gouvernement serait considéré comme le régulateur suprême de la production, et investi, pour accomplir sa tâche, d'une grande force.

Cette tâche consisterait à se servir de l'arme même de la concurrence, pour faire disparaître la concurrence.

Le gouvernement lèverait un emprunt, dont le produit serait affecté à la création d'*ateliers sociaux* dans les branches les plus importantes de l'industrie nationale.

Cette création exigeant une mise de fonds considérable, le nombre des ateliers originaires serait rigoureusement circonscrit; mais, en vertu de

leur organisation même, comme on le verra plus bas, ils seraient doués d'une force d'expansion immense.

Le gouvernement étant considéré comme le fondateur unique des *ateliers sociaux,* ce serait lui qui rédigerait les statuts. Cette rédaction, délibérée et votée par la représentation nationale, aurait forme et puissance de loi.

Seraient appelés à travailler dans les *ateliers sociaux,* jusqu'à concurrence du capital primitivement rassemblé pour l'achat des instruments de travail, tous les ouvriers qui offriraient des garanties de moralité.

Bien que l'éducation fausse et antisociale donnée à la génération actuelle rende difficile qu'on cherche ailleurs que dans un surcroît de rétribution un motif d'émulation et d'encouragement, les salaires seraient égaux, une éducation toute nouvelle devant changer les idées et les mœurs.

Pour la première année qui suivrait l'établissement des ateliers sociaux, le gouvernement réglerait la hiérarchie des fonctions. Après la première année, il n'en serait plus de même. Les travailleurs ayant eu le temps de s'apprécier l'un l'autre, et tous étant également intéressés, ainsi qu'on va le voir, au succès de l'association, la hiérarchie sortirait du principe électif.

On ferait tous les ans le compte du bénéfice net, dont il serait fait trois parts : l'une serait répartie par portions égales entre les membres de l'association ; l'autre serait destinée : 1° à l'entretien des vieillards, des malades, des infirmes ; 2° à l'allégement des crises qui pèseraient sur d'autres industries, toutes les industries se devant aide et secours ; la troisième enfin serait consacrée à fournir des instruments de travail à ceux qui voudraient faire partie de l'association, de telle sorte qu'elle pût s'étendre indéfiniment.

Dans chacune de ces associations, formées pour les industries qui peuvent s'exercer en grand, pourraient être admis ceux qui appartiennent à des professions que leur nature même force à s'éparpiller et à se localiser. Si bien que chaque atelier social pourrait se composer de professions diverses, groupées autour d'une grande industrie, parties différentes d'un même tout, obéissant aux mêmes lois, et participant aux mêmes avantages.

Chaque membre de l'atelier social aurait droit de disposer de son salaire à sa convenance ; mais l'évidente économie et l'incontestable excellence de la vie en commun ne tarderaient pas à faire naître de l'association des travaux la volontaire association des besoins et des plaisirs.

Les capitalistes seraient appelés dans l'associa-

tion et toucheraient l'intérêt du capital par eux versé, lequel intérêt leur serait garanti sur le budget; mais ils ne participeraient aux bénéfices qu'en qualité de travailleurs.

L'atelier social une fois monté d'après ces principes, on comprend de reste ce qui en résulterait.

Dans toute industrie capitale, celle des machines, par exemple, ou celle de la soie ou celle du coton, ou celle de l'imprimerie, il y aurait un atelier social faisant concurrence à l'industrie privée. La lutte serait-elle bien longue? Non, parce que l'atelier social aurait sur tout atelier individuel l'avantage qui résulte des économies de la vie en commun, et d'un mode d'organisation où tous les travailleurs, sans exception, sont intéressés à produire vite et bien. La lutte serait-elle subversive? Non, parce que le gouvernement serait toujours à même d'en amortir les effets, en empêchant de descendre à un niveau trop bas les produits sortis de ses ateliers. Aujourd'hui, lorsqu'un individu extrêmement riche entre en lice avec d'autres qui le sont moins, cette lutte inégale ne peut être que désastreuse, attendu qu'un particulier ne cherche que son intérêt personnel; s'il peut vendre deux fois moins cher que ses concurrents pour les ruiner et rester maître du champ de bataille, il le fait. Mais lorsqu'à la place de ce particulier se trouve le

pouvoir lui-même, la question change de face.

Le pouvoir, celui que nous voulons, aura-t-il quelque intérêt à bouleverser l'industrie, à ébranler toutes les existences? Ne sera-t-il point, par sa nature et sa position, le protecteur né, même de ceux à qui il fera, dans le but de transformer la société, une sainte concurrence? Donc, entre la guerre industrielle qu'un gros capitaliste déclare aujourd'hui à un petit capitaliste, et celle que le pouvoir déclarerait, dans notre système, à l'individu, il n'y a pas de comparaison possible. La première consacre nécessairement la fraude, la violence et tous les malheurs que l'iniquité porte dans ses flancs; la seconde serait conduite sans brutalité, sans secousses, et de manière seulement à atteindre son but, l'absorption successive et pacifique des ateliers individuels par les ateliers sociaux. Ainsi, au lieu d'être, comme l'est aujourd'hui tout gros capitaliste, le maître et le tyran du marché, le gouvernement en serait le régulateur. Il se servirait de l'arme de la concurrence, non pas pour renverser violemment l'industrie particulière, ce qu'il serait intéressé par-dessus tout à éviter, mais pour l'amener insensiblement à composition. Bientôt en effet, dans toute sphère d'industrie où un atelier social aurait été établi, on verrait accourir vers cet atelier, à cause des avantages qu'il présenterait aux sociétaires, travailleurs et capitalistes. Au bout

d'un certain temps, on verrait se produire, sans usurpation, sans injustice, sans désastres irréparables, et au profit du principe de l'association, le phénomène qui, aujourd'hui, se produit si déplorablement, et à force de tyrannie, au profit de l'égoïsme individuel. Un industriel très-riche aujourd'hui peut, en frappant un grand coup sur ses rivaux, les laisser morts sur la place et monopoliser toute une branche d'industrie. Dans notre système, l'État se rendrait maître de l'industrie peu à peu, et, au lieu du monopole, nous aurions, pour résultat du succès, obtenu la défaite de la concurrence : l'association.

Supposons le but atteint dans une branche particulière d'industrie ; supposons les fabricants de machines, par exemple, amenés à se mettre au service de l'État, c'est-à-dire à se soumettre aux principes du règlement commun. Comme une même industrie ne s'exerce pas toujours au même lieu, et qu'elle a différents foyers, il y aurait lieu d'établir entre tous les ateliers appartenant au même genre d'industrie, le système d'association établi dans chaque atelier particulier. Car il serait absurde, après avoir tué la concurrence entre individus, de la laisser subsister entre corporations. Il y aurait donc dans chaque sphère de travail, que le gouvernement serait parvenu à dominer, un atelier central duquel relèverait tous les autres, en qualité d'ateliers supplémentaires. Du

même que M. Rothschild possède, non-seulement en France, mais dans divers pays du monde, des maisons qui correspondent avec celle où est fixé le siége principal de ses affaires, de même chaque industrie aurait un siége principal et des succursales. Dès lors, plus de concurrence. Entre les divers centres de production appartenant à la même industrie, l'intérêt serait commun, et l'hostilité ruineuse des efforts serait remplacée par leur convergence.

Je n'insisterai pas sur la simplicité de ce mécanisme : elle est évidente. Remarquez, en effet, que chaque atelier, après la première année, se suffisant à lui-même, le rôle du gouvernement se bornerait à surveiller le maintien des rapports de tous les centres de production du même genre, et à empêcher la violation des principes du règlement commun. Il n'est pas aujourd'hui de service public qui ne présente cent fois plus de complications.

Transportez-vous pour un instant dans un état de choses où il aurait été loisible à chacun de se charger du port des lettres, et figurez-vous le gouvernement venant dire tout à coup : « A moi, à moi seul le service des postes ! » Que d'objections ! Comment le gouvernement s'y prendra-t-il pour faire parvenir exactement, à l'heure dite, tout ce que 34 millions d'hommes peuvent écrire, chaque jour, à chaque minute du jour, à

34 millions d'hommes? Et cependant, à part quelques infidélités qui tiennent moins à la nature du mécanisme qu'à la mauvaise constitution des pouvoirs que nous avons eus jusqu'ici, on sait avec quelle merveilleuse précision se fait le service des postes. Je ne parle pas de notre ordre administratif et de l'engrenage de tous les ressorts qu'il exige. Voyez pourtant quelle est la régularité du mouvement de cette immense machine! C'est qu'en effet le mode des divisions et des subdivisions fait, comme on dit, marcher tout seul le mécanisme en apparence le plus compliqué. Comment! faire agir avec ensemble les travailleurs serait déclaré impossible dans un pays où on voyait, il y a quelque vingt années, un homme animer de sa volonté, faire vivre de sa vie, faire marcher à son pas un million d'hommes! Il est vrai qu'il s'agissait de détruire. Mais est-il dans la nature des choses, dans la volonté de Dieu, dans le destin providentiel des sociétés, que produire avec ensemble soit impossible, lorsqu'il est si aisé de détruire avec ensemble? Au reste, les objections tirées des difficultés de l'application ne seraient pas ici sérieuses, je le répète. On demande à l'État de faire, avec les ressources immenses et de tout genre qu'il possède, ce que nous voyons faire aujourd'hui à de simples particuliers.

De la solidarité de tous les travailleurs dans un

même atelier, nous avons conclu à la solidarité des ateliers dans une même industrie. Pour compléter le système, il faudrait consacrer la solidarité des industries diverses. C'est pour cela que nous avons déduit de la quotité des bénéfices réalisés par chaque industrie une somme au moyen de laquelle l'État pourrait venir en aide à toute industrie que des circonstances imprévues et extraordinaires mettraient en souffrance. Au surplus, dans le système que nous proposons, les crises seraient bien plus rares. D'où naissent-elles aujourd'hui en grande partie? Du combat vraiment atroce que se livrent tous les intérêts, combat qui ne peut faire des vainqueurs sans faire des vaincus, et qui, comme tous les combats, attèle des esclaves au char des triomphateurs. En tuant la concurrence, on étoufferait les maux qu'elle enfante. Plus de victoires; donc, plus de défaites. Les crises, dès lors, ne pourraient plus venir que du dehors. C'est à celles-là seulement qu'il deviendrait nécessaire de parer. Les traités de paix et d'alliance ne suffiraient pas pour cela sans doute; cependant, que de désastres conjurés, si, à cette diplomatie honteuse, lutte d'hypocrisie, de mensonges, de bassesses, ayant pour but le partage des peuples entre quelques brigands heureux, on substituait un système d'alliance fondé sur les nécessités de l'industrie et les convenances réciproques des travailleurs dans toutes

les parties du monde! Mais notons que ce nouveau genre de diplomatie sera impraticable aussi longtemps que durera l'auarchie industrielle qui nous dévore. Il n'y a que trop paru dans les enquêtes ouvertes depuis quelques années. A quel désolant spectacle n'avons-nous pas assisté? Ces enquêtes ne nous ont-elles pas montré les colons s'armant contre les fabricants de sucre de betterave, les mécaniciens contre les maîtres de forges, les ports contre les fabriques intérieures, Bordeaux contre Paris, le Midi contre le Nord, tous ceux qui produisent contre tous ceux qui consomment? Au sein de ce monstrueux désordre, que peut faire un gouvernement? Ce que les uns réclament avec instance, les autres le repoussent avec fureur : ce qui rendrait la vie à ceux-ci donne la mort à ceux-là.

Il est clair que cette absence de la solidarité entre les intérêts rend, de la part de l'État, toute prévoyance impossible, et l'enchaîne dans tous ses rapports avec les puissances étrangères. Des soldats au dehors, des gendarmes au dedans, l'État aujourd'hui ne saurait avoir d'autre moyen d'action, et toute son utilité se réduit nécessairement à empêcher la destruction d'un côté en détruisant de l'autre. Que l'État se mette résolument à la tête de l'industrie; qu'il fasse converger tous les efforts; qu'il rallie autour d'un même principe tous les intérêts aujourd'hui en

lutte ; combien son action à l'extérieur ne serait-elle pas plus nette, plus féconde, plus heureusement décisive ! Ce ne serait donc pas seulement les crises qui éclatent au milieu de nous que préviendrait la réorganisation du travail, mais en grande partie celles que nous apporte le vent qui enfle les voiles de nos vaisseaux.

Ai-je besoin de continuer l'énumération des avantages que produirait ce nouveau système ? Dans le monde industriel où nous vivons, toute découverte de la science est une calamité, d'abord parce que les machines suppriment les ouvriers qui ont besoin de travailler pour vivre, ensuite parce qu'elles sont autant d'armes meurtrières fournies à l'industriel qui a le droit et la faculté de les employer, contre tous ceux qui n'ont pas cette faculté ou ce droit. Qui dit *machine nouvelle*, dans le système de concurrence, dit *monopole ;* nous l'avons démontré. Or, dans le système d'association et de solidarité, plus de brevets d'invention, plus d'exploitation exclusive. L'inventeur serait récompensé par l'État, et sa découverte mise à l'instant même au service de tous. Ainsi, ce qui est aujourd'hui un moyen d'extermination deviendrait l'instrument du progrès universel ; ce qui réduit l'ouvrier à la faim, au désespoir, et le pousse à la révolte, ne servirait plus qu'à rendre sa tâche moins lourde, et à lui procurer assez de loisir pour exercer son intelligence ; en

un mot, ce qui permet la tyrannie aiderait au triomphe de la fraternité.

Dans l'inconcevable confusion où nous sommes aujourd'hui plongés, le commerce ne dépend pas et ne peut pas dépendre de la production. Tout se réduisant pour la production à trouver des consommateurs que tous les producteurs sont occupés à s'arracher, comment se passer des courtiers et des sous-courtiers, des commerçants et des sous-commerçants? Le commerce devient ainsi le ver rongeur de la production. Placé entre celui qui travaille et celui qui consomme, le commerce les domine l'un et l'autre, l'un par l'autre. Fourier, qui a si vigoureusement attaqué l'ordre social actuel, et, après lui, M. Victor Considérant, son disciple, ont mis à nu, avec une logique irrésistible, cette grande plaie de la société qu'on appelle le commerce. Le commerçant doit être un agent de la production, admis à ses bénéfices et associé à toutes ses chances. Voilà ce que dit la raison et ce qu'exige impérieusement l'utilité de tous. Dans le système que nous proposons, rien de plus facile à réaliser. Tout antagonisme cessant entre les divers centres de production dans une industrie donnée, elle aurait, comme en ont aujourd'hui les maisons de commerce considérables, partout où l'exigent les besoins de la consommation, des magasins et des dépôts.

Que doit être le crédit? Un moyen de fournir

des instruments de travail au travailleur. Aujourd'hui, nous l'avons montré ailleurs [1], le crédit est tout autre chose. Les banques ne prêtent qu'au riche. Voulussent-elles prêter au pauvre, elles ne le pourraient pas sans courir aux abîmes. Les banques constituées au point de vue individuel ne sauraient donc jamais être, quoi qu'on fasse, qu'un procédé admirablement imaginé pour rendre les riches plus riches et les puissants plus puissants. Toujours le monopole sous les dehors de la liberté, toujours la tyrannie sous les apparences du progrès! L'organisation proposée couperait court à tant d'iniquités. Cette portion de bénéfices, spécialement et invariablement consacrée à l'agrandissement de l'atelier social par le recrutement des travailleurs, voilà le crédit. Maintenant, qu'avez-vous besoin des banques? Supprimez-les.

L'excès de la population serait-il à craindre lorsque, assuré d'un revenu, tout travailleur aurait acquis nécessairement des idées d'ordre et des habitudes de prévoyance? Pourquoi la misère aujourd'hui est-elle plus prolifique que l'opulence? Nous l'avons dit.

Dans un système où chaque sphère de travail rassemblerait un certain nombre d'hommes ani-

[1] Voir l'article intitulé : QUESTION DES BANQUES, dans le numéro de la *Revue du Progrès* du 1er décembre 1839.

més du même esprit, agissant d'après la même impulsion, ayant de communes espérances et un intérêt commun, quelle place resterait, je le demande, pour ces falsifications de produits, ces lâches détours, ces mensonges quotidiens, ces fraudes obscures qu'impose aujourd'hui à chaque producteur, à chaque commerçant, la nécessité d'enlever, coûte que coûte, au voisin sa clientèle et sa fortune? La réforme industrielle, ici, serait donc en réalité une profonde révolution morale, et ferait plus de conversions en un jour que n'en ont fait dans un siècle toutes les homélies des prédicateurs et toutes les recommandations des moralistes.

Ce que nous venons de dire sur la réforme industrielle suffit pour faire pressentir d'après quels principes et sur quelles bases nous voudrions voir s'opérer la réforme agricole. L'abus des successions collatérales est universellement reconnu. Ces successions seraient abolies, et les valeurs dont elles se trouveraient composées seraient déclarées propriété communale. Chaque commune arriverait de la sorte à se former un domaine qu'on rendrait inaliénable, et qui, ne pouvant que s'étendre, amènerait, sans déchirements ni usurpations, une révolution agricole immense; l'exploitation du domaine communal devant d'ailleurs avoir lieu sur une plus grande échelle, et suivant des lois conformes à celles qui régiraient

l'industrie. Nous reviendrons sur ce sujet, qui exige quelques développements.

On a vu pourquoi, dans le système actuel, l'éducation des enfants du peuple était impossible. Elle serait tellement possible dans notre système, qu'il faudrait la rendre obligatoire en même temps que gratuite. La vie de chaque travailleur étant assurée et son salaire suffisant, de quel droit refuserait-il ses enfants à l'école ? Beaucoup d'esprits sérieux pensent qu'il serait dangereux aujourd'hui de répandre l'instruction dans les rangs du peuple, et ils ont raison. Mais comment ne s'aperçoivent-ils pas que ce *danger de l'éducation* est une preuve accablante de l'absurdité de notre ordre social ? Dans cet ordre social, tout est faux : le travail n'y est pas en honneur ; les professions les plus utiles y sont dédaignées ; un laboureur y est tout au plus un objet de compassion, et on n'a pas assez de couronnes pour une danseuse. Voilà, voilà pourquoi l'éducation du peuple est un danger ! Voilà pourquoi nos colléges et nos écoles ne versent dans la société que des ambitieux, des mécontents et des brouillons. Mais qu'on apprenne à lire au peuple dans les bons livres : qu'on lui enseigne que ce qui est le plus utile à tous est le plus honorable ; qu'il n'y a que des arts dans la société, qu'il n'y a pas de métiers ; que rien n'est digne de mépris que ce qui est de nature à corrompre les âmes, à leur verser le

poison de l'orgueil, à les éloigner de la pratique de la fraternité, à leur inoculer l'égoïsme. Puis, qu'on montre à ces enfants que la société est régie par les principes qu'on leur enseigne : l'éducation serait-elle dangereuse alors? On fait de l'instruction un marche-pied apparent pour toutes les sottes vanités, pour toutes les prétentions stériles, et on crie anathème à l'instruction! On écrit de mauvais livres, appuyés par de mauvais exemples, et l'on se croit suffisamment autorisé à proscrire la lecture! Quelle pitié!

Résumons-nous. Une révolution sociale doit être tentée:

1° Parce que l'ordre social actuel est trop rempli d'iniquités, de misères, de turpitudes, pour pouvoir subsister longtemps;

2° Parce qu'il n'est personne qui n'ait intérêt, quels que soient sa position, son rang, sa fortune, à l'inauguration d'un nouvel ordre social.

3° Enfin, parce que cette révolution, si nécessaire, il est possible, facile même, de l'accomplir pacifiquement.

Dans le monde nouveau où elle nous ferait entrer, il y aurait peut-être encore quelque chose à faire pour la réalisation complète du principe de fraternité. Mais tout, du moins, serait préparé pour cette réalisation, qui serait l'œuvre de l'enseignement. L'humanité a été trop éloignée de son but pour qu'il nous soit donné d'atteindre ce

but en un jour. La civilisation corruptrice dont nous subissons encore le joug a troublé tous les intérêts, mais elle a en même temps troublé tous les esprits et empoisonné les sources de l'intelligence humaine. L'iniquité est devenue justice; le mensonge est devenu vérité; et les hommes se sont entre-déchirés au sein des ténèbres.

Beaucoup d'idées fausses sont à détruire : elles disparaîtront, gardons-nous d'en douter. Ainsi, par exemple, le jour viendra où il sera reconnu que celui-là doit plus à ses semblables qui a reçu de Dieu plus de force ou plus d'intelligence. Alors, il appartiendra au génie, et cela est digne de lui, de constater son légitime empire, non par l'importance du tribut qu'il lèvera sur la société, mais par la grandeur des services qu'il lui rendra. Car ce n'est pas à l'inégalité des droits que l'inégalité des aptitudes doit aboutir, c'est à l'inégalité des devoirs.

Le système dont les bases viennent d'être posées a soulevé, depuis sa publication, des objections nombreuses. Cela devait être. Il y a aujourd'hui dans tous les esprits une disposition naturelle à se mettre en garde contre ce qui est nouveau.

Toutefois les critiques dont notre système a été l'objet présentent en général un remarquable caractère de convenance et de modération; elles témoignent même d'une vive

sympathie pour la nature et le but de nos efforts [1].

Les problèmes que nous avons abordés sont d'une importance capitale; la difficulté de les résoudre est immense. Aussi n'offrons-nous ce livre au public que comme le résultat d'études patientes et consciencieuses. Si nous avons commis des erreurs, qu'on nous les indique; nos convictions sont profondes, mais nous n'avons pas assez de présomption pour les déclarer invincibles.

[1] Nous ne devons pas oublier à ce sujet que, notre livre ayant été saisi, *le Siècle*, qui en avait combattu les doctrines, s'est élevé contre la poursuite avec la plus grande énergie. Il n'en fallait pas tant sans doute pour que la chambre des mises en accusation fît bonne et prompte justice de l'erreur du parquet; mais nous n'en devons pas moins des remercîments au rédacteur en chef du *Siècle*, M. Chambolle, pour le noble et fraternel appui qu'il nous a prêté en cette circonstance.

## RÉPONSES A DIVERSES OBJECTIONS.

Nous allons examiner une à une les objections qui nous ont été adressées, et pour n'être point exposé à les affaiblir, nous les reproduirons textuellement [1].

Voici en quels termes M. Michel Chevalier a commenté notre système [2].

« Allons droit au fond de ce livre sans nous arrêter à la forme, et même sans la qualifier. Le système qui y est exposé a un public qui s'en occupe.

[1] Les journaux qui jusqu'ici ont discuté notre projet sont : *le Siècle*, *le Constitutionnel*, *le Charivari*, *la Phalange*, *la Revue de l'Aveyron et du Lot*, *le Globe*, *la Revue du 19e siècle*, *le Commerce*, *le Journal du Peuple*, *la Revue des Deux-Mondes*, *l'Atelier*, *le Journal des Débats*.

[2] Voir *le Journal des Débats*, numéro du 21 août 1844.

Ce sont des idées qui germent dans un certain nombre de têtes, que plusieurs écrivains ont soutenues simultanément, sauf quelques variantes, que l'on s'efforce d'accréditer parmi les classes ouvrières, et qui y trouvent des zélateurs. L'organisation du travail consisterait, suivant l'École dont M. Louis Blanc est l'un des interprètes, à ouvrir des *ateliers sociaux* aux frais de l'Etat, d'abord dans les branches les plus importantes de l'industrie nationale, puis successivement dans toutes les autres. L'État en dresserait les statuts; cette rédaction, délibérée et votée par la représentation nationale, aurait force de loi.

« Tout ouvrier offrant des garanties de moralité serait appelé à travailler dans les ateliers sociaux.

« Pour la première année le gouvernement réglerait la hiérarchie des fonctions; mais après ce délai d'un an, les travailleurs ayant eu le temps de s'apprécier l'un l'autre, la hiérarchie sortirait du principe électif.

« Le bénéfice net serait divisé en trois parts. L'une serait répartie par portions égales entre les membres de l'association; la seconde serait destinée à l'entretien des vieillards, des malades, des infirmes, à l'adoucissement des crises qui pèseraient sur d'autres industries; la troisième serait destinée à agrandir l'atelier, en fournissant des instruments de travail à ceux qui voudraient y entrer.

« Dans chacune de ces associations formées pour les industries qui peuvent s'exercer en grand, pourraient être admis ceux qui appartiennent à

des professions que leur nature même force à s'éparpiller et à se localiser ; si bien que chaque atelier pourrait se composer de professions diverses groupées autour d'une grande industrie, parties différentes d'un même tout, obéissant aux mêmes lois et participant aux mêmes avantages.

« Les salaires seraient inégaux entre les membres de l'atelier ; mais cette inégalité serait provisoire. En vertu de l'égalité et de la fraternité, telles que les comprennent M. Louis Blanc et ses amis, après un laps de temps pendant lequel l'éducation préparerait les hommes, tous les salaires deviendraient égaux.

« Chacun aurait le droit de disposer de son salaire à sa convenance ; mais bientôt on verrait naître de l'association des travaux la volontaire association des besoins et des plaisirs.

« Les capitalistes seraient appelés dans l'association et toucheraient l'intérêt du capital par eux versé, lequel intérêt leur serait garanti sur le budget ; mais ils ne participeraient aux bénéfices qu'autant qu'ils se rangeraient parmi les travailleurs.

« Bientôt l'industrie privée en masse, maîtres et ouvriers, demanderait à être incorporée dans les ateliers sociaux, et la concurrence de ces ateliers serait assez formidable pour faire regarder à tout le monde cette incorporation comme une faveur. Dès lors, après un temps plus ou moins long, l'industrie morcelée disparaîtrait, la concurrence s'enfuirait de la terre, qu'elle désole aujourd'hui ; l'âge d'or luirait, Astrée régnerait dans l'univers.

« Tel est le résumé fidèle de ce système. En resserrant ainsi l'exposé de M. Louis Blanc, nous nous sommes servis, autant que possible, de ses termes mêmes.

« Ce système s'appuie d'un sentiment louable, le désir de supprimer les effets fâcheux de la concurrence illimitée. Parmi les résultats de la concurrence à peu près sans bornes qui est la loi de l'industrie depuis cinquante ans, il en est de désastreux qui pèsent également sur toutes les classes industrielles, sur les maîtres comme sur les ouvriers; il en est que l'humanité déplore, que la morale publique condamne et flétrit. L'instabilité, les secousses, les fraudes, les violences qui trop souvent caractérisent ce régime, nous ne nous sommes pas fait faute nous-même de les signaler et d'en appeler le remède. Mais, avec des publicistes pleins de lumières et de sens, nous les avons considérées comme les conséquences fâcheuses parmi tant d'autres bienfaisantes de la mise en œuvre récente et incomplète d'un principe nouveau dans le monde, celui de la liberté, principe fécond et immortel. Pour améliorer le fruit, nous pensons qu'il y a seulement à émonder l'arbre, et, d'une main prudente et sûre, le débarrasser des rameaux qu'il pousse à l'aventure.

« L'école radicale à laquelle M. Louis Blanc appartient veut, si nous ne nous trompons, et nous en faisons juge le lecteur, qu'on le coupe par le pied. A ce compte, il n'y aurait pas seulement moins de fruits; il n'y en aurait plus du tout : il n'y en aurait pour personne. Ceux qui sont pauvres comme ceux qui

sont riches, mourraient de faim. M. Louis Blanc et ses amis croient, il est vrai, le contraire; ils se flattent de faire croître un autre arbre magnifique, sous l'ombrage duquel le genre humain trouverait un abri plein de charmes, et dont la séve abondante fournirait une délicieuse substance aux hommes. Examinons s'ils ne se trompent pas. Voyons si le rameau qu'ils se proposent de planter en terre pourrait y puiser quelques sucs nourriciers, s'il a force de vie, si les lois de la nature humaine ne le condamneraient pas aussitôt à dessécher et à périr.

« Quiconque trace un système de réorganisation sociale s'inspire d'idées philosophiques exactes ou non, et de données bonnes ou mauvaises sur le cœur humain, à son insu, quand il a la vue courte et l'esprit pauvre, sciemment et de propos délibéré quand il a une tête pensante. Nous rangeons M. Louis Blanc dans la seconde catégorie, et nous lui demanderons à lui-même quel est son point de départ.

« Les idées-mères de M. Louis Blanc, celles qui percent à chaque instant dans son livre, sont les deux suivantes.

« 1° Les sociétés humaines peuvent se gouverner principalement, sinon absolument, par le sentiment du devoir. L'intérêt personnel n'est qu'un ressort d'une importance secondaire; le progrès social et individuel, le développement de la prospérité publique et privée n'exigent pas impérieusement qu'on le mette énergiquement en jeu. Il n'est pas nécessaire de l'exciter directement. Un

appât indirect suffira ; il ne mérite pas plus d'honneur. Qui dit intérêt personnel, direct, immédiat, dit cupidité. De là M. Louis Blanc conclut que ses *ateliers sociaux* seraient florissants, quoique les membres de l'atelier n'eussent qu'un intérêt collectif et non pas individuel, indirect et non pas immédiat, à bien s'acquitter de leurs fonctions ;

« 2° Le terme définitif des sociétés, c'est l'égalité absolue. Nous touchons à ce but ; encore un effort, et nous y sommes. Par conséquent, dans un très-prochain avenir, tous les hommes pourront être également rétribués. L'inégalité des salaires parmi les membres des *ateliers sociaux*, c'est-à-dire parmi tous les hommes, ne sera qu'un accident provisoire, une dérogation passagère à la loi suprême de l'univers ; après un peu de temps, la distinction résultant d'une inégalité de salaires sera abolie. Voici ses propres expressions : « Comme l'éduca-« tion fausse et antisociale donnée à la génération « actuelle ne permet pas de chercher ailleurs que « dans un surcroît de rétribution un motif d'ému-« lation et d'encouragement, la différence des sa-« laires serait graduée sur la hiérarchie des fonc-« tions, une éducation toute nouvelle devant sur « ce point changer les idées et les mœurs. »

« Or ces deux idées-mères sont radicalement erronées. Tout le système social fondé sur elles est chimérique. Le cœur humain est au rebours de la conception de M. Louis Blanc. Tant pis pour le cœur humain, me dira-t-il. — Cela se peut, mais tant pis plutôt pour votre plan ; prenez les hommes tels qu'ils sont, et non tels que vous voudriez qu'ils

fussent. Dans le cœur de la très-grande majorité des hommes, et dans le plus grand nombre des circonstances, dans les actes de la vie courante, le sentiment du droit personnel prime celui du devoir; la pensée de l'intérêt domine celle du sacrifice. Le sentiment immédiat et direct du gain individuel est un mobile sans cesse agissant; dans le monde des affaires, dans les échanges de l'industrie, dans le domaine du travail, il mène et mènera toujours le genre humain. Supprimez-le, et l'industrie languit et s'arrête. Hors de là, plus de progrès dans les arts, plus d'ardeur parmi les travailleurs, plus de vie dans l'atelier. La loi et la religion prêchent aux hommes le devoir et glorifient le sacrifice; remercions-les-en du fond du cœur. La société serait perdue le jour où le sentiment du devoir serait éteint. Elle tomberait en pourriture, si le sacrifice et l'abnégation ne recevaient pas les hommages des hommes. Mais le sentiment du droit se prêche tout seul. Chacun de nous est sur ce point son propre prédicateur, et trouve en soi-même un catéchumène docile. Ce sont les âmes d'élite, et elles seules, qui sont autres. Dressez des statues à Cincinnatus, offrez des palmes aux martyrs, mais n'espérez pas que dans les actes habituels de la vie pratique, et dans les questions de pot-au-feu, le genre humain prenne leur abnégation pour modèle. Et encore, par ma foi, eux-mêmes, dans leurs transactions usuelles, se conduisaient suivant la loi commune, et ils étaient peut-être fort intéressés. — Cincinnatus, propriétaire, quand il vendait son grain, faisait probable-

ment ses efforts tout comme un autre pour tirer de l'acheteur le meilleur prix. Caton l'Ancien, l'homme du devoir en politique, était, dans la vie privée, très-regardant; et saint Paul, le grand saint Paul, homme de dévouement, certes, eût été peut-être peu alerte, quand il était à sa besogne de faiseur de tentes, s'il n'eût senti que de son travail individuel dépendait son pain quotidien.

« Quant à traduire l'idée de l'égalité par des rétributions identiques pour tous les hommes, c'est méconnaître l'homme et l'histoire. L'égalité véritable, celle que proclamaient nos pères en 1789, et qui a définitivement triomphé en 1830, celle à qui appartient l'avenir, consiste à effacer les inégalités politiques fondées sur le droit de la naissance. Elle signifie qu'il n'y a plus en France de noblesse privilégiée dans sa descendance, et, par-dessous, un tiers-état. Les Français sont égaux, cela veut dire que la nation française est une, que les distinctions publiques appartiennent au talent et aux services, sans acception de la naissance. Cela signifie que l'État doit à tous les intérêts un égal appui, une égale sollicitude; qu'il est tenu à protéger les champs de celui-ci, les rentes de celui-là, le travail de ce troisième, qui n'a ni rentes ni terres. C'est-à-dire aussi que, par l'éducation l'État doit préparer tous les hommes à être utiles à la société et à eux-mêmes; que l'éducation encore doit avoir pour but de soigneusement rechercher partout, dans les hameaux comme dans les cités, sous le chaume et les haillons comme sous le toit

et l'opulence, les natures supérieures dont la société a besoin pour que ses affaires soient bien conduites. Mais l'idée de soumettre à la même existence matérielle tous les hommes, sans exception, les magistrats suprêmes comme le plus humble des manouvriers, est une de ces chimères qui sont permises à peine au collégien naïf dont l'imagination exaltée rêve le brouet noir des Spartiates, hors du réfectoire pourtant, alors qu'il n'a plus faim. Ce ne serait pas de l'égalité, ce serait de l'inégalité brutale, de la tyrannie la plus odieuse. Imaginez-vous dans une des casernes où les travailleurs, c'est-à-dire tous les citoyens, auraient la vie en commun que leur offre M. Louis Blanc, le prince ou le premier magistrat, les ministres, les juges des plus hauts tribunaux, les chefs des travaux de la société, ceux dont la pensée coordonne et règle les efforts de leurs semblables, mangeant à la gamelle de tout le monde la pitance universelle; se délassant de leurs grands soucis dans le préau universel, aux mêmes jeux que le vulgaire, méditant sur les destinées de la patrie, sur les intérêts généraux de la société, dans leur chambre numérotée, pareille à celle du dernier des citoyens, ayant pour s'inspirer autour d'eux, de même que lui, les ustensiles du ménage et les cris des enfants. Cela n'est pas sérieux. Des imaginations échauffées ont pu, dans leur exaltation, produire de pareilles utopies ou s'en laisser séduire, alors que les détenteurs du pouvoir absorbaient tous les avantages et accaparaient tous les biens. Je concevrais ce rêve en Turquie, de la part d'un malheu-

reux raya à qui le pacha aurait la veille pris sa dernière chèvre et abattu son dernier palmier. Mais en France, de nos jours, où les fonctions publiques sont si peu rétribuées, que de la part d'un homme de quelque capacité, c'est un sacrifice matériel que de les accepter, et où elles n'offrent aucune compensation morale en retour; de nos jours, où la position des gouvernants, telle que l'ont faite les préjugés et l'éducation de la révolution, est digne de pitié plutôt que d'envie; chez nous, où le premier besoin politique est de rendre à l'autorité quelque prestige, et le premier besoin social la hiérarchie, ces projets d'amoindrir jusqu'à l'aplatissement l'existence des chefs restent sans explication et sans excuse.

« Les deux bases sur lesquelles repose le système de M. Louis Blanc n'ont donc ni solidité, ni consistance. Seul, le sentiment du devoir est incapable de fonder une société; le réformateur qui compte sans l'intérêt personnel néglige le mobile le plus puissant des actions ordinaires des hommes, la force qui détermine au moins à demi tous les battements du cœur humain. Dans l'édifice social, c'est le sentiment du devoir qui cimente; mais c'est le sentiment personnel qui rapproche les matériaux. L'égalité absolue est plus qu'une chimère, c'est le comble de l'injustice; c'est l'avilissement de ce qu'il y a de plus noble et de plus pur sur la terre; c'est une honteuse promiscuité. Par cela même, le système croule en entier. Pour l'apprécier d'un autre point de vue, recherchons ce qu'il y a de légitime et d'opportun dans cette réprobation sans

réserve de la concurrence; examinons si la concurrence est par elle-même un fléau, s'il ne lui est pas donné d'être autre chose, et si, au contraire, même en infligeant passagèrement des douleurs dont je reconnais l'amertume, elle n'est pas la condition de l'amélioration du sort futur de ceux au nom desquels M. Louis Blanc, aujourd'hui, la frappe d'anathème.

« M. Louis Blanc, qui entend être libéral, créait tout à l'heure par l'organisation élective de ses ateliers sociaux la tyrannie des majorités, et par l'égalité absolue organisait l'esclavage des natures supérieures. De même, par la suppression de la concurrence, il anéantit le ressort du progrès matériel; il paralyse la force qui doit un jour faire disparaître la misère, aussi complétement que les sociétés humaines peuvent en être affranchies.

« La concurrence fait le bon marché : cette vérité-là court les rues, en même temps qu'elle hante les palais. Or, ces vérités qu'on trouve en tous lieux, au coin de la borne et sous les lambris dorés, si les lambris dorés existent encore, ce sont les bonnes. Le bon marché, qu'est-ce, sinon l'affranchissement matériel des classes peu aisées? Quand les prix de toutes choses se seront assez réduits pour qu'un homme qui n'a d'autre ressource que le travail de ses mains, et dont l'intelligence est vulgaire, mais qui d'ailleurs est actif, rangé, honnête, puisse, en retour de son salaire, se procurer en tout temps les objets nécessaires à son bien-être et à celui de sa petite famille, avoir une nourri-

ture abondante et saine, un logement clos et chauffé en hiver, se donner les agréments de la propreté, et, le dimanche, à sa compagne, celui d'une élégance élémentaire, alors une conquête immense sera accomplie. J'accorde à M. Louis Blanc que nous soyons loin du but, mais il m'accordera, de son côté, que nous nous en sommes rapprochés à un degré remarquable depuis cinquante ans. Mais comment et par quel chemin y marchons-nous?

« En 1789 nos pères ont voulu attirer sur la France ces biens et beaucoup d'autres de l'ordre intellectuel et de l'ordre moral. Ils se tâtèrent, s'interrogèrent et consultèrent l'expérience des siècles passés, demandèrent des avis aux sages des sociétés anciennes, s'inspirèrent de l'Évangile, même en le foulant aux pieds. Enfin, après un long examen de conscience, et après avoir longtemps regardé autour d'eux pour atteindre cet avenir heureux qu'ils souhaitaient à l'espèce humaine, et qu'un divin pressentiment leur disait possible, certain, et que cependant ils espéraient pour la postérité plus que pour eux-mêmes, pour arriver à l'égalité, telle qu'ils l'entendaient, et qui, dans leur esprit, impliquait tous ces avantages, ils prirent la route de la liberté.

« Or liberté, en industrie, signifie concurrence.

« Condamner absolument, systématiquement la concurrence, c'est donc réprouver les principes de 1789, c'est s'inscrire en faux contre la civilisation qui les a adoptés; c'est vouloir que notre patrie, se frappant la poitrine, demande pardon au genre humain de l'avoir induit en erreur, et se

mette à rebrousser chemin, la honte sur le front, le désespoir dans l'âme.

« La concurrence a ses abus comme a eu les siens, politiquement et socialement, la liberté, dont elle est la transfiguration industrielle. L'arène de la concurrence est marquée par des chutes, des catastrophes, et parsemée de ruines; elle a été bien souvent baignée de larmes. Que de fois l'avenir des familles y a été anéanti, que d'espérances légitimes y ont été renversées! Combien d'épargnes amassées péniblement y ont été dévorées! Combien d'hommes laborieux et loyaux y ont tout perdu, tout, jusqu'à l'honneur! Je ne le dissimule pas, et personne plus que moi ne le déplore. Mais la carrière de la liberté a été aussi couverte de décombres, des actes infâmes en ont souillé le sol sacré, des torrents de sang l'ont inondée. L'affreuse guillotine y fut un moment inaugurée, que dis-je, sanctifiée, car on nous a parlé de la *sainte guillotine!* L'athéisme y trôna pendant quelques jours, et des monstres dignes de l'exécration du genre humain y firent la loi. Est-ce à dire qu'il faille maudire la liberté?

« Pourquoi donc rendre la concurrence responsable des mensonges, des méfaits, des violences qui se sont accomplis et s'accomplissent encore en son nom. Le principe de la concurrence sera longtemps encore, sinon toujours, la loi de l'industrie. Tout ce que les hommes de notre âge ont à faire, c'est dans l'application de l'empêcher d'aller jusqu'aux dernières conséquences. Il ne faut jamais se laisser conduire par la logique jusqu'aux

déductions extrêmes d'un principe unique. Il faut balancer les principes exclusifs les uns par les autres. Ainsi ne négligeons rien pour parer aux inconvénients de la concurrence. Adoucissons, si dès à présent nous ne pouvons entièrement les guérir, les maux qu'elle cause. A cet effet, faisons pour la concurrence, ou pour la liberté industrielle, ce que nous avons opéré avec un succès qui sera bientôt plus manifeste, pour la liberté politique. Nous avons allié celle-ci à l'ordre, et ce fut un progrès salutaire et grand que d'écrire à côté du nom de la liberté, et sur la même ligne, celui de l'ordre public, dès le lendemain des journées de 1830. Que de malheurs n'a pas prévenus la direction nouvelle ainsi imprimée à la politique française ! De même en industrie, cessons de séparer l'idée de concurrence de celles d'association et de solidarité. De là ressortiront bientôt mille mesures fécondes et conservatrices. Mais supprimer la concurrence, jamais !

« Le genre humain n'a déjà pas tant de principes à son service. La civilisation ne change pas de principes comme un homme de chemises. Respectons donc ceux que nos pères ont eu tant de peine à faire prévaloir, et qui, après tout, étaient vieux comme le monde, comme l'éternelle justice. Sur la base qu'ils ont scellée de leur sang, tâchons que rien ne s'élève de contraire au sentiment généreux qui les animait, qui leur inspira tant de force, et qu'ils nous ont légué. Mais n'essayons pas de bouleverser cette base. Ce serait une entreprise sacrilége ; ce serait un attentat contre nous-mêmes, et

nous y échouerions. Le principe de la liberté est comme ces blocs de rochers dont parle Homère, disant que les héros de la Grèce, assemblés devant Troie, parvenaient à les soulever de leurs bras nerveux et à les lancer au loin, mais que les hommes les plus robustes des générations suivantes auraient tenté vainement de les remuer sur le sol. »

« MICHEL CHEVALIER. »

A l'article des *Débats* que le lecteur vient de lire, nous avons répondu par la lettre suivante, insérée dans le même journal, numéro du 17 février 1845.

Monsieur le Rédacteur,

En rendant compte d'un livre que j'ai publié il y a quatre ans, sous ce titre : *Organisation du Travail*, M. Michel Chevalier m'a involontairement attribué des idées qui ne sont pas les miennes, et sur lesquelles il s'est appuyé pour combattre un système que, même après le jugement qu'il en a porté, je persiste à trouver bon. Voulez-vous me permettre, Monsieur, de prendre votre public pour juge entre M. Michel Chevalier et moi ? La question soulevée est peut-être d'une importance assez générale et d'une portée assez haute pour motiver une pareille dérogation aux usages.

M. Michel Chevalier commence par me reprocher d'avoir basé mon système sur l'idée que voici : « Les sociétés humaines peuvent se gouverner « principalement, sinon absolument, par le senti-

« ment du devoir. L'intérêt personnel n'est qu'un « ressort secondaire. »

Oui, je crois et je me sens heureux de croire à la puissance des idées de devoir, convenablement développées par l'éducation. En ceci, l'accusation me plaît, je l'accepte, je m'en honore. Mais, comme M. Michel Chevalier et comme tout le monde, je pense que l'activité humaine a dans l'intérêt personnel un très-énergique, un incontestable mobile. Seulement, on m'accordera bien que l'intérêt personnel doit, pour ne pas agir sur la société d'une manière subversive, se concilier avec les sentiments du devoir; on m'accordera bien qu'un ordre social est fondamentalement vicieux, lorsqu'au lieu de rendre cette conciliation permanente et naturelle, il tend au contraire à la rendre impossible. Or là est toute la question.

Par sa nature, le régime de la concurrence donne à l'intérêt personnel une direction antisociale, des encouragements contraires au sentiment du devoir; c'est pour cela qu'il faut le combattre. Il ne s'agit donc pas pour nous de nier puérilement la puissance de l'intérêt personnel, mais d'ennoblir cette puissance, de l'épurer et de la féconder.

Que voyons-nous dans la société telle que la concurrence l'a faite? La concurrence a donné à l'intérêt personnel les ailes et la rapacité du vautour. Dans toutes les avenues de la fortune, des milliers de rivaux frémissants se sont élancés pêle-mêle, et ils s'y pressent avec rage, ils s'y heurtent, ils s'y renversent l'un sur l'autre. L'anarchie industrielle, qu'on ose décorer du beau nom de li-

berté, appelant dans chaque sphère de travail un nombre de producteurs que rien ne limite et qui s'accroît sans cesse, les nouveaux venus, pour se faire place, sont forcés d'engager contre ceux qu'ils rencontrent sur leur chemin un combat désespéré, un combat furieux. Et comment s'appellent les armes qu'on y emploie? elles s'appellent falsifications, baisse systématique des prix, mensonges, calomnies, ruses de toute espèce. Pour augmenter sa clientèle, il faut que le marchand attire à lui celle du voisin. La science, en mettant au jour des procédés nouveaux, ne fait que livrer à quelques-uns une massue avec laquelle ils écrasent leurs rivaux. Est-il une fortune qui, sous le régime de la concurrence, ne soit bâtie en quelque sorte avec des ruines? Et qui peut dire de combien de calamités partielles se compose le bonheur du parvenu? Vous montez, mais vous vous êtes fait un marche-pied de victimes. Voilà l'intérêt personnel en action, dans le régime actuel; et où donc, je le demande, le sentiment du devoir trouvera-t-il sa place entre celui qui écrase et celui qui est écrasé?

Car il n'est pas furieux seulement ce combat dont j'ai parlé, il est odieusement inégal; il met aux prises le riche et le pauvre, le faible et le fort, le spéculateur qui a pour lui toutes les chances de l'audace, et l'honnête homme qui n'a que celles du travail. La victoire pourrait-elle être douteuse? M. Michel Chevalier sait bien que, dans les batailles industrielles, la victoire appartient aux gros capitaux, comme, dans les autres batailles, elle

appartient aux gros bataillons. Et c'est dans un milieu social où elle ne se manifeste que par une série de luttes acharnées, une succession de défaites injustes, un choc continuel d'impitoyables désirs, une âpreté de gain universelle et inouïe, qu'on vient vanter la puissance de l'intérêt personnel ! Et l'on nous accuse de la nier parce que nous en réprouvons les manifestations hideuses!

Mais que faire alors ? Que faire ?.... modifier un régime social qui, par son essence même, rend inconciliables l'intérêt personnel et le sentiment du devoir ; et poser, avec le bon sens du cœur, les bases d'un régime tel que nul ne puisse y chercher autre part que dans le triomphe de l'intérêt public la satisfaction de son intérêt propre. L'association résout ce problème. Et, par exemple, dans les ateliers sociaux dont nous proposons l'établissement, la part de l'intérêt personnel est faite sans contredit, puisque chaque travailleur participe au bénéfice. Seulement, le bénéfice ne saurait augmenter pour quelques-uns sans augmenter pour tous. Ainsi l'émulation n'est pas détruite, elle est purifiée ; l'intérêt personnel cesse d'être une excitation à la haine pour devenir un moyen de concorde, un encouragement à la fraternité ; le stimulant individuel ne perd rien de son énergie, et il devient moral.

M. Michel Chevalier a d'avance objecté que, dans tout système d'association, l'intérêt personnel est indirect, parce qu'il revêt un caractère collectif. La conclusion ne me semble pas logique. Je ne sache rien de plus direct que l'intérêt qu'a un tra-

vailleur à l'accroissement des bénéfices dont il doit toucher une partie. Mais quoi! est-ce qu'il n'y a pas dans tout intérêt collectif un stimulant très-énergique? Est-ce que ce n'est pas à un intérêt d'honneur collectif que se rapporte, dans l'armée, la fidélité au drapeau? Est-ce que ce n'est pas sous l'influence d'un intérêt collectif de gloire qu'on a vu des millions d'hommes courir avec enthousiasme au-devant de la mort? Est-ce que ce n'est pas un sentiment collectif qui a enfanté l'omnipotence du catholicisme, fondé toutes les grandes institutions, inspiré toutes les grandes choses, produit tous les actes par lesquels a éclaté dans l'histoire la souveraineté du vouloir de l'homme? Est-il donc sans puissance, cet intérêt qui nous rend si jaloux de la dignité de notre nation, cet intérêt collectif qui s'appelle *la patrie?* Et lorsqu'on l'a mis si complétement au service de la destruction et de la guerre, comment nous persuadera-t-on qu'il est à tout jamais impossible de le mettre au service de la production et de la fraternité humaine?

Que ceci reste bien entendu : nous ne prétendons pas le moins du monde qu'on immole à l'émancipation du peuple la personnalité humaine, les droits de l'individu; mais nous demandons que, par une application à la fois prudente et large du principe d'association, l'individu se trouve naturellement amené à associer au bien de ses semblables son espérance et ses désirs.

L'intérêt personnel veut être pris en sérieuse considération? Oui, certainement; et c'est pour

cela qu'il faut porter la main sur un régime qui couve le prolétariat. Si les exigences de l'intérêt personnel méritent qu'on les respecte, que ne les respectez-vous dans la personne de tant de malheureux, serfs de l'industrie et valets d'une manivelle? Quoi! l'intérêt personnel est trois fois saint, et je vois dans le milieu social que vous défendez une foule d'hommes qui vivent au jour le jour; qui, courbés sur d'abrutissants labeurs, n'ont pour dédommagement que la satisfaction de ne pas mourir de faim; qui s'épuisent à créer des jouissances au partage desquelles on ne les appellera jamais. Ah! ceux qui comprennent le cœur humain et ne fondent pas leurs théories sur des chimères, les véritables hommes pratiques, ce sont ceux qui savent que, si l'intérêt personnel est respectable chez les uns, il l'est aussi chez les autres. Quel spectacle nous présente aujourd'hui la société? En haut, c'est une émulation dévorante et déréglée; en bas, c'est une monotonie de fatigue et de douleur, menaçante et sombre. Est-ce là un état normal? La réponse est bien simple, et elle est terrible : il n'est personne aujourd'hui qui, en s'endormant, soit bien sûr de ne se pas réveiller dans la tempête; et la sagesse de nos hommes d'État se réduit à comprendre que les révolutions sont toujours prêtes à frapper à la porte des sociétés.

J'arrive à une autre erreur de M. Michel Chevalier. Il me reproche d'avoir indiqué, comme le terme définitif des sociétés, l'égalité absolue. Ici encore il importe de bien nous entendre. Les hommes

n'ayant ni les mêmes facultés ni les mêmes besoins, et ne pouvant vivre en société que par la mise en œuvre d'aptitudes essentiellement diverses, il est clair que prêcher l'égalité *absolue* serait un non-sens. Aussi ne saurais-je accepter la critique dans les termes qui la formulent. Mais ce que j'ai affirmé et ce que je répète volontiers, c'est que, si la *hiérarchie par capacités* est nécessaire et féconde, il n'en est pas de même de la *rétribution par capacités*. La mission de conduire des sociétés humaines n'est pas une si petite affaire qu'il soit permis de la ranger au nombre des choses dont on trafique : qui gouverne est tenu de se dévouer. Sans doute il faut que la rémunération soit suffisante pour rendre possible et facile l'exercice de la fonction ; mais on ne saurait mesurer l'importance de la fonction à celle du gain, sans dénaturer le pouvoir, sans le rabaisser outre mesure, sans en méconnaître l'essence et la grandeur.

D'ailleurs, c'est introduire dans la hiérarchie un principe d'ordre et de discipline que de faire du désintéressement une condition du pouvoir; car c'est le rendre tout à la fois plus digne de respect et moins sujet à l'envie; c'est couper court à la candidature des médiocrités cupides et remuantes, des ambitions grossières; c'est convier à l'exercice de l'autorité ceux-là seuls qui s'y sentent appelés par le besoin de développer les hautes facultés de leur esprit et d'appliquer des idées utiles; c'est faire de l'obéissance un acte de gratitude.

J'ai eu occasion de le dire ailleurs : l'homme qui s'adjuge, en vertu de sa supériorité intellectuelle,

une plus large part des biens terrestres, perd le droit de maudire l'homme fort qui, aux époques de barbarie, asservissait les faibles en vertu de sa supériorité physique. Et si l'on répond que le talent a besoin d'être stimulé par la récompense, que l'utilité sociale l'exige, je demanderai à mon tour s'il est nécessaire que la récompense soit matérielle, qu'elle s'évalue en richesses ? Est-ce que les hommes vraiment supérieurs n'ont pas toujours cherché et trouvé leur principale récompense dans l'exercice même de leurs facultés ? Si la société eût voulu récompenser Newton, elle n'y eût pas suffi : il n'y avait pour Newton qu'une récompense équitable : la joie qu'il dut ressentir quand son génie découvrit les lois qui régissent les mondes. Si les besoins sont l'indication que Dieu donne à la société de ce qu'elle doit à l'individu, les facultés ne sont-elles pas l'indication que Dieu donne à l'individu de ce qu'il doit à la société ? Donc, d'après la loi divine écrite dans l'organisation de chaque homme, une intelligence plus grande suppose une action plus utile, mais non pas une rétribution plus considérable ; et l'inégalité des aptitudes ne saurait logiquement et légitimement aboutir qu'à l'inégalité des devoirs.

M. Michel Chevalier fait observer à ce sujet que dans notre pays les fonctions éminentes sont faiblement rétribuées. Il reconnaît donc que nos théories ne nous placent pas en dehors du mouvement qui emporte la société, et que nous ne sommes pas des utopistes ? Il aurait, au surplus, mauvaise grâce à le prétendre, dans un moment où

notre système reçoit, bien qu'en un cercle restreint, les applications les plus heureuses et les plus significatives.

M. Michel Chevalier vante la concurrence comme stimulant; mais de quelle nature est-il, ce stimulant? De quelle manière lui est-il donné d'influer sur l'activité humaine? La faim est un stimulant énergique : elle arme quelquefois les voleurs de grand chemin. La vengeance est un stimulant énergique : elle sollicite quelquefois au meurtre l'homme offensé. La cupidité est un stimulant énergique : elle enfante l'agiotage et ses scandales. Élèverons-nous des autels à la cupidité, à la vengeance et à la faim?

Pour ce qui est du bon marché, créé, dit-on, par la concurrence, que représente-t-il? Des économies faites sur la main-d'œuvre ou résultant de l'emploi d'une machine nouvelle. Le bon marché ne donne donc aux consommateurs aisés que ce qu'il a enlevé aux producteurs pauvres. Le bon marché correspond toujours, sous l'empire de la concurrence, qui en fait un moyen de lutte, ou à une diminution générale des salaires ou à l'exercice meurtrier d'un monopole. De sorte que ce qui est un progrès pour les uns, devient, pour les autres, un surcroît de misère. Et le bonheur des heureux ne se compose, hélas! à leur insu, que des douleurs croissantes du pauvre!

La concurrence, il est vrai, ne tourne pas toujours contre l'ouvrier. Quand il arrive que les produits sont demandés avec empressement là où les travailleurs sont rares, les rôles se trouvent inter-

vertis. C'est au maître à subir les conditions : l'ouvrier les dicte, et l'opprimé de la veille peut devenir l'oppresseur du lendemain.

Ici nous aurions à dire que de semblables circonstances ne se produisent que par exceptions; que les riches ont, pour échapper au despotisme du moment, des ressources qui manquent aux pauvres; que la loi elle-même punit les coalitions de maîtres beaucoup moins sévèrement que les coalitions d'ouvriers. Mais non; laisser l'objection subsister dans toute sa force nous plaît davantage, et nous avons hâte de nous en emparer. Que la tyrannie vienne d'en haut ou d'en bas, il nous importe peu : dans l'un et l'autre cas elle nous est odieuse. Défenseurs et non point courtisans du peuple, nous ne voulons pas plus des désordres dont il serait exceptionnellement en état de profiter, que de ceux dont il a coutume de souffrir; et nous déclarerions doublement funeste tout système qui ne permettrait aux prolétaires, foulés aux pieds, d'autre réparation que la vengeance, et d'autres fêtes que les saturnales de l'industrie.

Quant à la crainte de voir tout le monde mourir de faim, pour peu qu'on touche aux bases du régime actuel, est-ce bien sérieusement que M. Michel Chevalier exprime cette crainte? Comment! tout le monde mourrait de faim lorsque l'ouvrier, travaillant pour lui-même, ferait avec zèle, application et rapidité, ce qu'il ne fait aujourd'hui qu'avec lenteur, avec répugnance, la malédiction sur les lèvres, et souvent, hélas! la révolte dans l'âme! Tout le monde mourrait de faim, lorsqu'il

n'y aurait plus dans la société cette foule d'êtres parasites qui vivent aujourd'hui du désordre universel, lorsque la production ne s'accomplirait plus dans les ténèbres et au sein du chaos, ce qui entraîne l'encombrement des marchés et a fait dire à de savants économistes que, dans les États modernes, la misère provenait de l'excès même de la production ! Tout le monde mourrait de faim, lorsque, la concurrence disparaissant, nous n'aurions plus à déplorer cette incalculable déperdition des capitaux, laquelle résulte aujourd'hui des magasins qui se ferment, des ateliers qui s'écroulent, des faillites qui se succèdent, des marchandises qui restent invendues, des ouvriers qui chôment, des maladies qu'enfantent chez la classe laborieuse l'excès et la continuité du travail, de tous les désastres en un mot, qui naissent d'une compétition désordonnée, immense, universelle !

Il faut absolument que M. Michel Chevalier se rassure... du moins en ce qui concerne l'application de nos idées ; car il n'y a que trop lieu de s'effrayer à l'aspect du régime social actuel abandonné à son développement. Il me serait certes bien facile de prouver que ce régime n'assurant au peuple aucune garantie de bien-être, condamne la société à une existence aléatoire ; que cette liberté d'industrie dont on se vante n'existe que pour les possesseurs des instruments de travail ; qu'elle laisse le pauvre à la merci du hasard ; qu'elle se compose d'oppression et d'anarchie ; qu'elle ne fait qu'ajouter à la force des forts, à la richesse des riches, au crédit de ceux auxquels il

est le moins nécessaire. Mais à Dieu ne plaise que je fasse appel ici aux classes pauvres, de manière à leur souffler de funestes impatiences! La bourgeoisie est elle-même assez menacée pour qu'on s'adresse à elle et pour qu'on l'adjure de sonder sérieusement la situation. Eh! comment le nier? C'est au profit des gros capitaux que la concurrence s'exerce. Donc, après avoir pesé sur la petite propriété, elle pèsera sur la propriété moyenne: résultat inévitable et qui déjà se trahit par de frappants symptômes! Qu'on parcoure les campagnes, elles sont soumises à la honteuse féodalité de l'usure. Qu'on étudie la vie industrielle des grandes cités, elle accuse de toutes parts la formation d'une oligarchie financière, au joug de laquelle il devient de plus en plus difficile d'échapper. L'artisan qui s'appartient a été remplacé par le journalier qui ne s'appartient pas; les magasins modestes disparaissent, ruinés par les magasins somptueux: le luxe est devenu, dans les luttes de la concurrence, une arme sûre et meurtrière; la ligue des gros capitaux enveloppe la bourgeoisie et tend à l'étouffer. Comment conjurera-t-on de tels périls?

Contentons-nous, dit M. Michel Chevalier, de corriger la concurrence. Mais par quels procédés? M. Michel Chevalier ne les indique pas, et nous serions fort curieux de les connaître. Quoi! le principe étant accepté, on espère qu'il n'engendrera pas ses naturelles conséquences! Quoi! étant donnée la guerre, on se nourrit de cette étrange illusion qu'elle ne fera pas de victimes! Mais le mal a

sa logique comme le bien; et quand on blâme la conclusion, je ne comprends pas qu'on s'obstine à conserver les prémisses. Or ici la conclusion c'est, je le répète, l'établissement d'un despotisme plus lourd cent fois et plus humiliant que le despotisme militaire. N'en est-on pas venu à livrer à un petit nombre d'hommes opulents le monopole des transports, c'est-à-dire le mouvement de l'industrie, son âme, sa vie, son souffle? Ainsi donc laissez faire, laissez passer, payez-vous de mots sonores, glorifiez la sagesse des législateurs qui codifièrent l'anarchie au nom de la liberté : en attendant, au-dessus du peuple qui souffre, la bourgeoisie marche à une dissolution manifeste, dont ne la sauveront pas ses courtisans, s'ils se bornent à l'endormir au bruit de leurs flatteries. LOUIS BLANC.

Voici comment s'exprime *le Commerce*, dans son numéro du 3 août 1841, au sujet de notre livre :

« Comment fonctionnerait le gouvernement devenu entrepreneur d'industrie? Si nous en jugeons par les exemples que nous donne le ministre des travaux publics, nous pouvons présumer que ses procédés ne brilleraient ni par l'économie, ni par l'activité, ni par l'esprit d'entreprise et de perfectionnement. Encore concevons-nous que le gouvernement dirige des travaux en vue d'un service public, lorsque l'État est à la fois producteur et consommateur, ou en vue d'un produit perçu à titre d'impôt. Mais quand l'État sera devenu seul

fabricant et chargé de pourvoir aux besoins de la consommation privée, quels moyens aura-t-il d'écouler ses produits, de chercher des débouchés soit au dedans, soit au dehors ? »

Si ces objections ne portaient point à faux, elles seraient fort graves assurément. Il est certain que l'État, devenu *entrepreneur d'industrie et chargé de pourvoir aux besoins de la consommation privée,* succomberait sous le poids de cette tâche immense. Je vais plus loin : en supposant qu'il y pût suffire, ce qu'on risquerait de trouver au bout d'un pareil système, ce serait la tyrannie, la violence exercée sur l'individu sous le masque du bien public, la perte de toute liberté, une sorte d'étouffement universel enfin. Mais qu'avons-nous donc proposé de semblable ? L'objection serait valable adressée au saint-simonisme. Mais qu'y a-t-il de commun entre notre système et les doctrines saint-simoniennes ? Nous avons dit que l'État devait être le régulateur de l'industrie : cela veut-il dire qu'il doit en exercer le monopole ? Nous avons dit que l'État devait fonder des ateliers sociaux, fournir aux travailleurs des instruments de travail, rédiger des statuts industriels ayant forme et puissance de loi : cela veut-il dire que l'Etat doit se faire spéculateur, entrepreneur d'industrie ? Qui ne sent qu'on nous combat ici sur un terrain qui n'est pas le nôtre ? Qu'on re-

lisé notre projet : on verra que nous n'accordons aucune part au gouvernement dans la répartition des bénéfices obtenus par les ateliers sociaux ; le gouvernement n'est donc, dans notre système, ni monopoleur, ni spéculateur. Il est vrai que nous le faisons intervenir administrativement dans l'atelier social durant la première année de la fondation. Mais pourquoi confondre la base d'un système avec ce qui n'est qu'un moyen de le mettre en mouvement? Qu'avons-nous dit? « Pour la première année devant suivre l'établissement des ateliers sociaux, le gouvernement réglerait la hiérarchie des fonctions. *Après la première année il n'en serait plus de même*. Les travailleurs ayant eu le temps de s'apprécier l'un l'autre, et tous étant intéressés au succès de l'association, la hiérarchie sortirait du principe électif. » Ce qui signifie que la machine une fois montée, elle marcherait d'elle-même. L'État n'aurait plus qu'à surveiller l'observation des statuts comme il surveille l'exécution de toutes les lois. Seulement, ces statuts étant la mise en œuvre d'une doctrine d'association et de fraternité, l'industrie se trouverait bientôt engagée dans des voies toutes nouvelles, sans que l'État eût autre chose à faire qu'à écarter les obstacles que l'égoïsme individuel tenterait d'opposer à ce mouvement. Qu'on le remarque bien : nous ne demandons pas, comme les saint-simoniens, que l'État fasse tout par lui-même ; nous deman-

dons qu'il prenne l'initiative d'une révolution industrielle ayant pour objet la substitution du principe d'association au principe de concurrence. Nous ne demandons pas que l'État devienne entrepreneur d'industrie et concentre en ses mains tous les monopoles; nous demandons qu'il intervienne pour fournir des instruments de travail à quelques sociétés de travailleurs, en imposant à ces sociétés une législation telle qu'il leur soit impossible de ne pas s'étendre insensiblement sur toute la surface du royaume.

« Il existe un pays qui, depuis trois siècles environ, pratique sur une vaste échelle un système à peu près semblable à celui que propose M. Louis Blanc; c'est le Paraguay. Avant l'insurrection des colonies de l'Amérique du Sud, ce pays était soumis à un gouvernement théocratique qui réalisait complétement l'utopie de la communauté des biens et de la fraternité sociale. Apparemment ce gouvernement était conforme aux vœux des citoyens, puisque, délivrés de l'autorité de la métropole, ils voulurent le conserver sans autre altération que la substitution de la forme unitaire à la forme fédérative. Le directeur de la nouvelle organisation, le docteur Francia, perfectionna l'ancienne organisation, et il se maintint dans le rang où il a été placé, sans autre forme que l'assentiment unanime et persévérant du peuple. Raynal, après avoir décrit les institutions du Paraguay, d'après des témoignages qui n'ont pas été démentis, observe un

phénomène qu'il ne peut expliquer. Il semble, dit-il, que les hommes devraient être extrêmement multipliés sous un gouvernement où personne n'est oisif, où personne n'est excédé de travail; où la nourriture est saine, abondante, égale pour tous les citoyens, qui sont commodément vêtus; où les vieillards, les veuves, les orphelins, ont des secours immenses sur le reste de la terre; où tout le monde se marie par choix, sans intérêt, et où la multitude d'enfants est une consolation sans pouvoir être une charge; où la débauche, inséparable de l'oisiveté qui corrompt l'opulence et la misère, ne hâte jamais le terme de la dégradation ou de la décadence de la vie humaine; où rien n'irrite les passions factices et ne contrarie les appétits bien ordonnés; où l'on jouit des avantages du commerce sans être exposé à la contagion des vices du luxe; où des magasins abondants, des secours gratuits entre des nations confédérées par la fraternité d'une même religion sont une ressource assurée contre la disette qu'amène l'inconstance ou l'intempérie des saisons; où la vengeance publique n'a jamais été dans la triste nécessité de condamner un seul criminel à la mort, à l'ignominie, à des peines de quelque durée; où l'on ignore jusqu'au nom d'impôt et de procès, deux terribles fléaux qui travaillent partout l'espèce humaine: un tel pays devrait être, ce semble, le pays le plus peuplé de la terre. Cependant, il ne l'est pas. — Le fait est que, sur un territoire aussi étendu que celui de la France, le Paraguay ne compte peut-être pas cinq cent mille habitants. Il faut qu'une

organisation fondée sur la communauté des biens contienne des vices bien profonds pour neutraliser tant de bienfaits [1]. »

Il nous serait aisé de montrer les différences radicales qui existent entre le système établi au Paraguay et celui que nous avons proposé. Admettons que le rapprochement soit exact ; quel magnifique plaidoyer en faveur de nos conclusions que la citation qu'on vient de lire ! Comment ! la vertu, le bonheur, voilà ce qu'une société gagne à l'application des doctrines que vous combattez ! Et, pour les combattre, vous ne trouvez rien de mieux que de nous tracer le séduisant tableau des avantages qu'elles procurent ! « Le Paraguay devrait être le pays le plus peuplé de la terre ; cependant, il ne l'est pas. » Qu'importe si ceux qui l'habitent sont à la fois bons et heureux ? Qu'importe si, selon l'expression de Raynal, *rien ne hâte chez eux le terme de la dégradation ou de la décadence de la vie humaine ?* L'accroissement de la population serait-il toujours, d'aventure, un symptôme de prospérité ? Rappelons-nous que les naissances, à Paris, sont d'un trente-deuxième de la population dans les quartiers les plus aisés, tandis que, dans les quartiers les plus misérables, elles s'élèvent à un vingt-sixième. Plût au ciel que, dans notre

[1] Voir *le Commerce*, n° du 3 août 1841.



pays, cet accroissement de population, dont se félicitent si bruyamment des économistes à courte vue, n'eût pas été si considérable et si rapide ! Ah ! vous croyez d'une manière absolue que l'accroissement de la population est un bien? Regardez donc autour de vous : ce sont des affamés qui pullulent. Notre patrie sera bientôt trop petite pour nous contenir ; ne le voyez-vous pas? Et déjà n'en sommes-nous point à nous mesurer des yeux les uns les autres, en attendant l'heure de nous entre-dévorer ? Laissons les conquérants demander aux mères d'être fécondes ; il leur faut des hommes qui naissent, puisqu'il leur faut des hommes qu'on tue.

« Si la concurrence était une cause nécessaire de misère et de ruine, comment expliquer la prospérité des États-Unis d'Amérique, le pays de la concurrence [1] ? »

Rien de plus facile. Les Américains ne sont pas pressés comme nous dans un pays dont il leur soit impossible de reculer à leur gré les limites. Ce qui les a sauvés jusqu'ici, en partie du moins, des fléaux de la concurrence, c'est tout simplement l'espace. Mais quoi ! cette logique qui a précipité violemment les Anglais hors de leur île, et leur a fait considérer le globe comme un marché à con-

[1] Voir le *Commerce*, n° déjà cité.

quérir, cette logique inexorable n'exerce-t-elle pas déjà son empire en Amérique? La question des débouchés n'y acquiert-elle pas de jour en jour cette fatale importance qu'elle a toujours eue et qu'elle a aujourd'hui encore en Angleterre? N'avons-nous pas entendu un président des États-Unis, le général Jackson, gémir à la face du monde des dangers dont son pays était menacé par le développement extrême du crédit, par l'ardeur des spéculations privées, par l'extravagance des désirs qu'allume dans les âmes une compétition sans bornes? Nous ne parlons pas des vices qui naissent naturellement de l'impulsion déréglée que la concurrence imprime en Amérique au génie individuel : la cupidité, l'égoïsme, la mauvaise foi, la grossièreté des idées et des mœurs.

« La concurrence, c'est tôt ou tard l'oppression : l'Amérique le prouve déjà. Les vices de l'ordre social adopté par les Américains menacent d'une sérieuse atteinte le principe d'égalité qui sert de fondement à leurs institutions politiques. Que le régime des banques soit maintenu aux États-Unis, le régime démocratique y succombe. Jackson l'a déclaré hautement, et son opinion sur ce point est celle de tous les partisans sincères de la démocratie américaine. Ce résultat vaut la peine qu'on l'approfondisse!

« Le reproche capital à faire au projet de M. Louis Blanc, c'est que, destiné à anéantir la concurrence

par l'association, il n'est qu'un système de concurrence et nullement d'association. Il porte en lui-même ce germe impur, qui n'aurait pas dû échapper à l'esprit pénétrant de son auteur.

« En effet, M. Louis Blanc admet les capitalistes dans l'association, à la condition de toucher l'*intérêt du capital* par eux versé, *sans participer aux bénéfices, si ce n'est en qualité de travailleurs.*

« Ainsi les capitalistes auront droit à une rente fixe, sans variation, suivant les bénéfices ou les pertes de l'atelier social. Loin d'être *associés* avec les travailleurs, ils ont intérêt à obtenir le revenu le plus élevé de leurs capitaux, et les travailleurs ont un intérêt contraire. Voilà donc entre ces deux agents de la production, les capitalistes et les travailleurs, une opposition flagrante, et par suite le mensonge, la fraude, la haine, c'est-à-dire la concurrence même et tous ses fruits. Mais pour un économiste le capital n'est point le numéraire seul, ce qui pourrait réduire les intérêts hostiles à un cercle assez restreint; dans ce mot sont compris tous les instruments de travail, toutes les sources de produit, une face entière de la production. Ainsi les propriétaires de terrains, d'usines, de bestiaux, d'immeubles et de meubles sont entièrement divisés d'avec les travailleurs. La concurrence, qui devait être vaincue dans ce projet, en reçoit une consécration solennelle [1]. »

Celui qui nous adresse cette objection a-t-il

[1] *Revue de l'Aveyron et du Lot*, n° du 1er mars 1841.

bien réfléchi aux causes qui font naître aujourd'hui entre les capitalistes et les travailleurs cette *opposition flagrante* qu'il redoute, même dans l'application de notre système? Appelés à fournir dans l'œuvre de la production, ceux-ci les instruments de travail, ceux-là le travail, les capitalistes et les travailleurs entrent en lutte aujourd'hui: pourquoi? parce que rien ne régularise leurs rapports, parce que c'est l'arbitraire qui y préside, parce que le capitaliste spécule sur le besoin que le travailleur éprouve de se procurer des instruments, tandis que de son côté le travailleur cherche à tirer parti du besoin qu'éprouve le capitaliste de faire fructifier son capital. Notre système place les membres de l'atelier social et les capitalistes dans des conditions toutes différentes les uns à l'égard des autres. L'atelier social, qu'on ne l'oublie point, possède un capital que l'État lui a fourni, qui est collectif, qui est destiné à s'accroître indéfiniment, qui appartient en propre à l'association. Les travailleurs ici peuvent par conséquent se suffire à eux-mêmes, le taux de l'intérêt une fois fixé, — et rien n'empêcherait qu'on ne le fixât législativement à des époques déterminées, — les capitalistes qui offrent leurs services à l'atelier social, aux conditions fixées d'avance, sont admis; ceux, au contraire, que ces conditions ne satisfont pas, gardent leur argent, dont l'atelier peut se passer. Notre système crée

à l'atelier social une situation telle, que le concours des capitalistes lui est toujours *utile*, sans lui être jamais *nécessaire ;* donc, pas de débats possibles.

Il y a mieux : à mesure que notre système se développe, le capital collectif s'accroît; la généralité des travailleurs devient de plus en plus indépendante ; les occasions de placement individuel de jour en jour diminuent ; la tyrannie du capital est frappée au cœur.

« Quand vous variez le salaire proportionnellement à la hiérarchie des fonctions, c'est sans doute que vous reconnaissez que tout travail, n'étant pas d'égale qualité, n'a pas droit à la même rétribution. Pourquoi donc, sur les bénéfices, rétablissez-vous l'égalité que vous condamnez comme injuste dans le salaire [1] ? »

Nous avions prévu cette objection, et nous y avions répondu d'avance en ces termes : « Comme « l'éducation fausse et antisociale donnée à la « génération actuelle ne permet pas de chercher « ailleurs que dans un surcroît de rétribution un « motif d'émulation et d'encouragement, la diffé- « rence des salaires serait graduée sur la hiérar- « chie des fonctions, une éducation toute nou- « velle devant sur ce point changer les idées et « les mœurs. » Ce n'est donc pas comme injuste que nous condamnons, quant à présent, l'égalité

[1] *Revue de l'Aveyron et du Lot*, n° du 1er mai 1841.

dans le salaire, mais comme portant une atteinte trop brusque à des habitudes que l'éducation seule aura, selon nous, la puissance de changer. L'égalité que nous admettons dans la répartition des bénéfices est une transition suffisamment ménagée entre ce qui est et ce qui doit être; car, nous l'avons dit et nous le répétons, un jour viendra où il sera reconnu que celui-là doit plus à ses semblables qui a reçu de Dieu plus de force et plus d'intelligence; alors il appartiendra au génie, et cela est digne de lui, de constater son légitime empire, non par l'importance du tribut qu'il lèvera sur la société, mais par la grandeur des services qu'il lui rendra, l'inégalité des aptitudes devant aboutir à l'inégalité des devoirs et non pas à celle des droits.

« D'après le projet, les fonctions seraient réglées par le gouvernement la première année; mais, dès la seconde, la hiérarchie sortirait du principe électif.

« Si jamais le lecteur a assisté ou pris part aux élections municipales, départementales ou parlementaires, il sait combien d'intrigues, de mensonges, de calomnies, de fallacieuses promesses, d'immorales menaces sont dépensés dans ces luttes; il n'ignore pas que c'est une occasion de brouillerie pour les familles et de démoralisation pour un pays; et sauf quelques citoyens traînards du vieux libéralisme, qui s'imaginent que la vie même d'une nation consiste à se battre, tout citoyen sensé voit

approcher avec douleur l'époque de ces agitations périodiques qui font remonter à la surface de la société toute l'écume des mauvaises passions. Il ne s'agit pourtant que d'intérêts éloignés et mal compris, tout au plus de quelque faveur locale ou personnelle à garantir par certains choix. Que serait-ce donc si on livrait au scrutin le sort de chacun, le présent et l'avenir des familles! si au lieu d'un candidat à désigner, les citoyens devaient s'assigner eux-mêmes leur rang social, mesure de leur droit à la considération et à la fortune! Combien voudraient être, je ne dis pas les derniers, mais seulement de la seconde, de la troisième catégorie! Où serait le balancier régulateur de la cupidité individuelle[1]? »

Oui, dans les élections municipales, départementales ou parlementaires, il s'agit d'intérêts éloignés ou mal compris; et c'est précisément à cause de cela qu'elles sont la source de tant d'agitations et de cabales. Comment, d'ailleurs, ne voyez-vous pas que l'anarchie électorale n'est elle-même qu'une conséquence de cet état de désordre et d'antagonisme produit dans la société actuelle par la distinction des classes, la diversité des intérêts, la divergence des efforts?

Introduisez le principe électif dans une association dont tous les membres marchent vers un but commun et soient tous également intéressés

[1] *Revue de l'Aveyron et du Lot*, n° du 1er mai 1841.

à la prospérité de l'œuvre commune, les choses ne vont-elles pas changer de face? Et que sera-ce donc si au lieu de donner leur suffrage par instinct plutôt que par science, et souvent au gré des passions les plus aveugles, les électeurs peuvent choisir en parfaite connaissance de cause, dans une sphère où s'écoule leur vie tout entière, en un mot sous l'influence de leur intérêt bien compris.

Pour faire un bon choix, deux conditions sont nécessaires : l'intérêt et la capacité. Eh bien! les membres de l'atelier social réunissent évidemment ces deux conditions. Ils ont intérêt à bien choisir, puisque de leurs choix dépend le succès de l'association dont ils se partagent entre eux les bénéfices; ils ont la capacité de bien choisir, puisque, se voyant les uns les autres à toute heure du jour, et travaillant ensemble, rien ne leur manque de ce qui constitue les éléments d'une saine appréciation. Un ouvrier est-il en état d'apprécier son contre-maître? Un ouvrier qui doit recueillir pour sa part les fruits de l'habileté de son chef se donnera-t-il de gaîté de cœur un chef inhabile? Voilà toute la question.

« M. Louis Blanc admet que l'État, fondant les ateliers sociaux, réglera la première année les fonctions et les bénéfices. Si une fois il le fait, et le fait bien, pourquoi le dénantir de ce privilége [1]? »

[1] *Revue de l'Aveyron et du Lot*, n° du 8 mars 1841.

De peur qu'il ne finisse par abuser de l'énorme pouvoir que lui conférerait le système, parvenu à son dernier degré de développement; et aussi de peur que la tâche pour lui ne devienne trop lourde lorsqu'il aurait à régler administrativement, non plus tel ou tel atelier, mais toutes les branches de l'industrie.

Évitons l'écueil contre lequel est venu échouer le saint-simonisme. Les fondateurs de cette doctrine avaient bien vu que, seule, la main de l'État était assez forte pour détourner la société du chemin des abîmes; mais, trop préoccupés des avantages de l'initiative gouvernementale, ils dépassèrent le but. Au lieu de confier à l'État le soin de diriger, de régulariser le mouvement industriel, ils lui imposèrent l'obligation de réglementer l'industrie dans tous ses détails; de là, tout à la fois, impossibilité d'action et possibilité de tyrannie.

Certes, nous ne sommes pas de ceux qui crient anathème au principe d'autorité. Ce principe, nous avons eu mille fois occasion de le défendre contre des attaques aussi dangereuses qu'ineptes. Nous savons que, lorsque, dans une société, la force organisée n'est nulle part, le despotisme est partout. Il n'est pas une ligne, dans ce petit livre, qui ne soit, de notre part, une douloureuse protestation contre le lâche abandon des pauvres, abandon qu'on ose appeler la liberté! Mais si

nous voulons un pouvoir vigoureux et actif, nous sentons, d'un autre côté, qu'il y aurait folie à le supposer infaillible; nous ne nous dissimulons pas qu'un gouvernement, quel que soit le mérite de l'organisation politique qui lui aura donné naissance, se compose d'hommes accessibles à des erreurs et à des passions dont l'existence de la société ne saurait dépendre. Le problème à résoudre, pour nous, a donc été celui-ci : créer au pouvoir une grande force d'initiative, en évitant toutefois d'absorber dans la vie du pouvoir celle de la société.

« L'État fournirait les premiers fonds. Cependant, il ne paraît pas qu'il soit admis à participer aux bénéfices, ni à percevoir aucun intérêt. Cette différence de l'État aux autres capitalistes n'est pas juste[1]. »

Et pourquoi donc n'est-elle pas juste? Est-ce que vous considérez l'État comme un spéculateur? est-ce qu'il a un intérêt distinct de celui de cette société qu'il représente et qu'il résume?

« Une part des bénéfices serait consacrée à l'allégement des crises qui pèseraient sur d'autres industries, toutes les industries se devant aide et secours. Très-bien! si les autres industries faisaient part de leurs bénéfices à l'atelier social; mais cela

[1] *Revue de l'Aveyron et du Lot*, n° du 10 mars 1841.

ne pouvant être jusqu'à leur propre organisation, il y aurait injustice[1]. »

Aussi n'est-ce qu'entre les diverses industries *socialement organisées* que doit avoir lieu, suivant notre projet, cette mutuelle assistance.

« Une autre part des bénéfices serait consacrée à fournir des instruments de travail à ceux qui voudraient faire partie de l'association. — Il faudrait ajouter que le prix en serait retenu sur le salaire; que ce serait une avance, non un cadeau, sous peine d'injustice; car le capital étant fourni par l'État, donner gratuitement des instruments de travail à certains ouvriers, c'est dépouiller le grand nombre au profit du petit nombre[2]. »

Vous auriez raison si le système proposé n'était pas destiné à se développer de façon à comprendre l'universalité des travailleurs. Mais c'est pour arriver à ce résultat que nous détachons du capital possédé par l'atelier social une part qui ne doit être employée qu'à son agrandissement, et qui, par conséquent, appartient d'avance à tous les travailleurs sans exception. Retenir sur le salaire de l'ouvrier le prix des instruments qui lui sont nécessaires pour vivre et pour servir la société dont il fait partie, ce serait

[1] *Revue de l'Aveyron et du Lot*, n° du 10 mars 1841.
[2] *Ibidem*.

une injustice et une cruauté? Pitt lui-même l'a dit, l'État DOIT aux hommes du peuple du travail ou du pain.

« L'organisation du travail commencerait par l'industrie, tandis qu'elle devrait débuter par l'industrie combinée avec l'agriculture [1]. »

Et pourquoi donc compliquer inutilement les difficultés? Qu'importe que la révolution commence par la réforme industrielle? L'essentiel est qu'à cette réforme vienne se lier la réforme agricole. Or, nous n'avons eu garde d'oublier cette nécessaire alliance. (Voir page 115.)

« La conception de M. Louis Blanc est une conception essentiellement saint-simonienne. Saint-Simon, en effet, n'a cessé de solliciter le pouvoir de prendre la direction de l'industrie, en créant des ateliers soumis à des statuts de fabrique gouvernementale, et dans lesquels le pouvoir devait attribuer à chacun sa fonction, son rang dans la hiérarchie industrielle, et sa part dans les produits ou bénéfices [2]. »

Nous avons déjà répondu à ce reproche, et il est surprenant qu'il nous soit adressé par un journal phalanstérien, c'est-à-dire par un journal consacré à l'étude des diverses doctrines socialistes.

[1] *Revue de l'Aveyron et du Lot*, n° du 10 mars 1841.
[2] *Phalange*, n° du 25 septembre 1840.

Entre le système de Saint-Simon et celui qui est exposé dans ce livre, la différence est manifeste, elle est radicale; elle est en même temps théorique et pratique.

Dans la doctrine de Saint-Simon, le pouvoir est tout, il fait tout : après avoir tiré en quelque sorte de son propre sein le droit de s'imposer à la société, il la façonne à son gré : c'est lui qui classe les capacités, c'est lui qui distribue les fonctions, c'est lui qui préside au travail de tous, c'est lui qui pourvoit à la distribution des richesses. Dans la doctrine de Saint-Simon, l'État, c'est le pape de l'industrie. Dans notre projet, au contraire, l'État ne fait que donner au travail une législation, en vertu de laquelle le mouvement industriel peut et doit s'accomplir en toute liberté; il ne fait que placer la société sur une pente qu'elle descend, une fois qu'elle y est placée, par la seule force des choses et par une suite naturelle des lois du mécanisme établi.

Dans la doctrine saint-simonienne, la hiérarchie s'établit essentiellement par l'élection *d'en haut*. Dans notre projet, au contraire, la hiérarchie s'établit essentiellement par l'élection *d'en bas*.

Dans la doctrine saint-simonienne, l'intervention de l'État dans l'industrie est permanente; dans notre projet, elle n'est en quelque sorte que primordiale.

Dans la doctrine saint-simonienne, l'action de la société s'efface entièrement derrière l'action du pouvoir. Dans notre projet, la société reçoit l'impulsion du pouvoir ; mais, son impulsion reçue, elle ne reste plus soumise qu'à sa surveillance.

Dans la doctrine saint-simonienne, le problème de la répartition des bénéfices est résolu par cette fameuse formule : *à chacun suivant sa capacité ; à chaque capacité suivant ses œuvres*. Dans notre projet, l'inégalité d'aptitude n'est assignée pour base à la différence de rétribution que transitoirement et avec des restrictions importantes. De telle sorte que ce qui forme le principe de la morale saint-simonienne n'est, dans notre projet, qu'une concession nécessaire à des idées que nous regardons comme fausses, et sur lesquelles nous voulons que l'éducation fasse prévaloir les notions d'une morale supérieure.

Ainsi donc, entre le système de Saint-Simon et le nôtre il n'y a rien de commun, ni le but final, ni les moyens, ni la morale.

**« Quant aux capitalistes, M. Louis Blanc, qui veut bien que l'intérêt de leur argent soit garanti sur le budget, les exclut de toute participation aux bénéfices réalisés par l'atelier. Nous nous bornerons sur cette étrange exclusion aux deux remarques suivantes : la première que c'est fort mal entendre la cause des classes ouvrières que de ne pas inté-**

resser directement les capitalistes à l'amélioration de leur sort. Et, en effet, si les établissements dont il est question doivent améliorer la position de ces classes, il importe de les multiplier; et le meilleur moyen d'arriver à ce résultat, c'est de faire qu'ils soient un bon placement pour les capitaux : il faut donc que les capitaux aient part aux bénéfices. Notre seconde remarque sera celle-ci : le capital, en tant que faculté concourant à la production, a-t-il ou n'a-t-il pas la légitimité des autres facultés productives? Voilà la question. S'il est illégitime, il prétend illégitimement à une part dans la production, il faut l'exclure, il n'a pas d'intérêt à recevoir; si, au contraire, il est légitime, il ne saurait être légitimement exclu de participer à des bénéfices à l'accroissement desquels il a concouru [1]. »

La question est posée d'une manière très-confuse dans les lignes qui précèdent. L'écrivain a sans doute voulu nous demander si, d'après notre opinion, il était équitable d'accorder au capitaliste, dans les bénéfices de la production, une part égale à celle du travailleur.

Eh bien! nous répondons sans hésiter que ce serait là, dans une société normale, le comble de l'absurdité et de l'injustice. Comment! voici un individu qui a trouvé dans la succession paternelle un million, bien ou mal acquis, par son

[1] *Phalange*, n° du 23 septembre 1840.

trisaïeul. Riche, parce qu'*il s'est donné la peine de naître*, comme le noble de Beaumarchais, il daigne permettre à l'industrie de faire fructifier ce million. Du reste, il passe ses jours à la chasse, il court les spectacles et les promenades, il emploie ses veilles au jeu, il use sa vie tout entière dans des plaisirs ou des occupations qui n'ont pour but que la satisfaction de son égoïsme. Et parce qu'il n'aura pas stupidement enfoui dans la terre cette valeur d'un million qui existerait sans lui, qui existait avant lui, qu'il ignore l'art de féconder, dont il ne sait enfin que toucher et consommer le revenu, vous lui accorderez dans les fruits de la production une part égale à celle de l'homme intelligent et laborieux par qui cette richesse est accrue, mise au service de tous, et dont la vie n'est qu'un sacrifice perpétuel à la société! Quelle justice distributive, bon Dieu! Et que penser de ceux qui, voulant réformer le monde, ne voient pas dans une semblable répartition des bénéfices une brutale violation de toutes les lois de la justice et un outrage à la raison humaine!

Direz-vous que le capital n'est pas, dans l'œuvre de la production, un élément moins indispensable que le travail lui-même? Entendons-nous. De ce que le capital et le travail sont deux éléments également nécessaires à la création des richesses, devons-nous conclure qu'au point de

vüe de l'équité, le capitaliste et le travailleur sont deux agents également méritoires? Une telle conclusion serait extravagante.

Direz-vous que tous les capitalistes ne sont pas des oisifs? D'accord. Mais pourquoi faire si grande la part de ceux qui le sont? et dans ceux qui ne le sont pas, pourquoi rétribuer l'homme riche plus ou autant que l'homme actif?

Direz-vous que si cela est peu équitable, cela est du moins utile? Mais, d'abord, c'est une pauvre philosophie, et bien usée, que celle qui sépare ce qui est utile de ce qui est juste. Et puis, qu'osez-vous prétendre? Comment la société pourrait-elle trouver son profit à mettre sur la même ligne les services *impersonnels* que lui rend le capitaliste et les services *personnels* que lui rend le travailleur? Le travail meurt avec le travailleur: le capital meurt-il avec le capitaliste? Il n'y a rien d'impossible dans l'existence d'une association vivant sur un capital collectif, et l'histoire nous offre plus d'un exemple de ces sortes d'associations. Ainsi, l'on peut concevoir une société sans capitalistes : une société sans travailleurs se peut-elle concevoir? Donc, bien que le capital et le travail soient également nécessaires, les capitalistes et les travailleurs ne le sont pas également. L'existence des sociétés ne dépend pas des premiers d'une manière absolue, tandis qu'elle dépend d'une manière absolue des seconds. Dès

lors n'est-il pas manifeste que si les seconds sont moins bien traités que les premiers, cela vient de ce que toutes les notions du juste et du vrai ont été renversées, et de ce que la civilisation a fait fausse route ?

Direz-vous qu'il n'en saurait être différemment? Prenez garde! Si vous partez de là, vous perdez le droit de parler d'équité, de morale, de progrès; vous perdez le droit de parler de Dieu. La Providence disparaît pour faire place au plus aveugle, au plus grossier fatalisme.

Revenons au dilemme dont nous avons reproduit les termes : « *S'il est illégitime* (le capital), *il prétend illégitimement à une part dans la production, il faut l'exclure, il n'a pas d'intérêt à recevoir*. Ceci n'est qu'un sophisme. Les disciples de Fourier savent aussi bien que nous combien est grande la puissance des faits existants. Bien ou mal constituée, la société est ce que l'ont faite des idées fausses, de tristes préjugés, une ignorance générale, et des iniquités traditionnelles qui ont plusieurs siècles de durée. Il faut bien tenir compte de tout cela si on veut arriver à une solution pratique. Nous demandons que l'atelier social paye aux capitalistes l'intérêt de leur argent, et un intérêt élevé : 1° parce qu'il importe que les établissements proposés ne repoussent aucun des moyens qui sont de nature à favoriser leur développement; 2° parce que notre projet ayant

pour but une rénovation qui doit finir par embrasser la société tout entière, il importe que les capitalistes soient sollicités aussi vivement que possible à entrer dans l'association générale, de manière à ce que la concentration de toutes les forces éparses s'opère avec rapidité.

« *Le meilleur moyen d'atteindre ce résultat,* « *c'est de faire que les capitaux aient part aux* « *bénéfices.* »

Nous ne nions pas que, dans ce cas, l'attrait ne fût plus grand pour les capitalistes. Mais la question est de savoir si, pour les attirer, il ne suffirait pas de leur offrir de leur argent un intérêt aussi et plus considérable que celui que l'État aujourd'hui paye aux rentiers. Car si cela devait suffire, aller au delà serait une folie, puisque ce serait sacrifier sans utilité la rigueur des principes. Or, nous disons que, les ateliers sociaux une fois en mouvement, les capitalistes seraient d'autant plus portés à y entrer, que, par suite du progrès de ces établissements, les occasions de placement individuel diminueraient de jour en jour.

Nous demanderez-vous quelle raison nous porte, l'absorption des capitaux individuels étant rendue tôt ou tard inévitable par notre projet, à ménager si fort les capitalistes, et à leur adoucir à ce point une pente qu'il ne leur serait pas possible de ne pas descendre? La raison qui nous porte à

ces ménagements, ce n'est pas seulement le désir de transiger avec des répugnances trop nombreuses et des préjugés trop profondément enracinés; c'est plus et mieux que cela. Réformer la société, sans la bouleverser; donner aux intérêts une direction plus féconde et plus tutélaire, sans ébranler avec une impatience sauvage les existences fondées même sur les abus qu'on cherche à détruire; préparer l'avenir, en un mot, sans rompre violemment avec tout le passé... est-ce un calcul seulement? Non; c'est un devoir.

« Il manque à la critique de M. Louis Blanc une chose essentielle, et sans laquelle elle est en quelque sorte privée d'appui; nous voulons parler de la détermination des faits auxquels on doit rapporter la concurrence; car cette concurrence anarchique, si justement condamnée par M. Louis Blanc, pour les déplorables conséquences qu'elle engendre, est d'abord un effet avant d'être une cause. Or, n'est-il pas de toute nécessité, si l'on veut arriver à des conclusions rigoureuses, de déterminer l'ordre de faits auquel la concurrence doit être rapportée? Eh bien! c'est ce que M. Louis Blanc a complétement oublié de faire.

« Nous lisons bien cette phrase au milieu de son article : *De l'individualisme, ai-je dit, sort la concurrence.* Mais nous avons vainement cherché dans tout le cours de l'article un passage seulement où M. Louis Blanc eût pris la peine de faire la théorie de la génération de la concurrence par l'indivi-

dualisme. Nous sommes encore à le trouver. — D'ailleurs, qu'entend-il ici par *individualisme?* On ne saurait entendre par ce mot le morcellement des industries, l'isolement des familles constituant autant de groupes industriels séparés, insolidaires et forcés de se faire la guerre, c'est-à-dire d'exercer la concurrence en mode anarchique. De ce morcellement industriel, de cet isolement des familles, M. Louis Blanc ne dit pas un mot. Voilà pourtant la grande cause de la concurrence qu'il déplore, la grande source de toutes les misères industrielles et morales sur lesquelles il appelle l'attention des publicistes et du pouvoir. N'est-ce pas une chose vraiment bien étrange qu'un pareil oubli? Quoi! vous venez nous proposer un remède pour certaines plaies sociales, vous prétendez que ce remède est logique, rationnel; vous voulez que notre raison en juge, et vous oubliez de nous parler des causes qui engendrent ces plaies[1]! »

Le rédacteur de la *Revue de l'Aveyron et du Lot* a répondu d'avance, et pour nous, à cette objection des rédacteurs de *la Phalange*. Nous reproduisons cette réponse, qui est victorieuse :

« Pour guérir les maux de la concurrence, a-t-on dit à M. Louis Blanc (*la Phalange*, n° du 23 septembre 1840), il aurait dû remonter jusqu'à la cause même de cette concurrence, qui est le morcellement industriel, l'isolement des familles, et atta-

[1] *Phalange*, n° du 23 septembre 1840.

quer le mal dans sa source, ce qu'il n'a point fait. — Ce reproche me semble injuste.

« La concurrence, dans son sens vrai (*cum currere*, courir ensemble), est la prétention simultanée de divers individus au même produit, prétention qui entraîne la lutte. Cette prétention est un fait primitif, découlant de la nature humaine; elle n'est pas le produit de l'isolement familial, ni du morcellement industriel. La concurrence est entre hommes ce qu'est le morcellement entre instruments de travail. Ce sont des faits coexistants, solidaires, s'engendrant mutuellement. Il est bien vrai que l'association substituée à l'isolement familial accroîtrait la production, mais la concurrence ni la lutte ne seraient point abolies par cela même, sans le concours de beaucoup d'autres conditions. C'est tellement vrai, que, dans l'industrie comme dans l'agriculture, comme dans le commerce, le travail, loin de s'effectuer par ménages et familles isolés, s'exécute en réalité très-souvent par de nombreuses réunions d'hommes, appartenant à diverses familles, rapprochés sous certaines conditions. On peut même soutenir en toute vérité que la production en familles isolées (mode morcelé) n'existe réellement nulle part et se conçoit à peine. Puisque le capital, le travail et le talent sont les trois éléments de la production, il faudrait supposer une famille qui se suffît à elle-même et n'empruntât jamais les bras d'autrui, ni les instruments, ou les denrées, ou les avances d'autrui, en un mot une famille complétement isolée de toute relation humaine, ce qui est tout au

plus le cas de quelques sauvages. Dans toutes nos sociétés, les familles sont depuis longtemps sorties de cet isolement, et dans l'œuvre de la production elles se sont constamment associées entre elles, d'une manière imparfaite, il est vrai, et non intégrale, par l'échange mutuel, le prêt ou le louage des instruments, des talents, des bras. Le morcellement absolu qui correspondrait à cet isolement absolu n'est pas moins chimérique. Ainsi, ni l'un ni l'autre ne peuvent être les causes génératrices de la concurrence. La concurrence, je le répète, et le morcellement sont deux faits primitifs de deux ordres parallèles, et se fortifient mutuellement. Attaquez la concurrence, du même coup vous frappez le morcellement; détruisez le morcellement, vous atteignez la concurrence. L'isolement familial, qui tient à la fois du morcellement par les instruments de travail et de la concurrence par les agents, suivra nécessairement le sort de l'un et de l'autre.

« Ainsi, M. Louis Blanc aborde le problème de l'organisation du travail à sa hauteur convenable, en visant droit à la concurrence [1]. »

*Le Constitutionnel* a consacré à l'exposition de notre projet un article plein de bienveillance pour nous. Malheureusement nos idées y sont exposées, non discutées. L'auteur se borne à nous reprocher en termes vagues l'exagération de nos prémisses et le tour absolu de nos conclusions.

[1] *Revue de l'Aveyron et du Lot*, n° du 15 février 1841.

Qu'est-ce à dire? Les faits sur lesquels nous nous sommes appuyé, ce sont pour la plupart des chiffres extraits de rapports officiels. Quant aux conclusions que nous en avons tirées, le lecteur est en état de juger combien d'efforts nous avons faits pour en plier la logique à la nécessité de ménager les transitions.

« L'atmosphère des intérêts, dit l'auteur de l'article dont il s'agit, a peut-être besoin, comme le nôtre, d'orages qui l'épurent, et il est certain que, quelle qu'en soit la violence, l'équilibre se rétablit à la longue [1]. »

Mais le mal que nous avons décrit est-il donc un mal accidentel? Ces milliers d'ouvriers que la misère prend au berceau pour les conduire jusqu'à la tombe ne souffrent-ils pas d'une manière permanente et continue? N'est-elle pas de tous les jours, de tous les instants, cette affreuse lutte qui engendre les vices les plus hideux, châtiés par les plus cruels désastres? Les crises industrielles, si c'est là ce que vous entendez par ce mot *orage*, les crises industrielles sont une aggravation momentanée du mal? mais sont-elles tout le mal? Et en quoi les jugez-vous propres à épurer l'atmosphère des intérêts?

La société se trouve-t-elle en meilleure voie le lendemain de ces *sauve-qui-peut* de l'industrie

[1] *Constitutionnel*, n° du 19 décembre 1840.



où nous voyons des ateliers qui se ferment, des capitaux qui se cachent ou sont anéantis, des faillites qui enfantent des faillites, des fortunes qui se renversent les unes sur les autres, et la pâle multitude des prolétaires sans travail qui cherche son pain entre l'insurrection et l'aumône? L'équilibre se rétablit à la longue? Hélas! ne comprenez-vous pas que vous transportez dans l'histoire de l'industrie ce mot fameux qu'il faudrait laisser aux sanglantes annales de la politique : L'ordre règne à Varsovie!

C'est une chose vraiment étrange que l'obstination que nous mettons, dans ce prétendu siècle de lumières, à nous entourer de ténèbres pour ne point apercevoir les plaies qui nous rongent : Nier les blessures est-ce les fermer? Que nous ressemblons bien à ce philosophe de l'antiquité qui, en proie aux plus vives souffrances, s'écriait! « O douleur! tu ne me forceras pas à *avouer que tu sois un mal!* » Orgueil puéril! occupons-nous de chasser la maladie : nous n'aurons pas besoin de nous mentir à nous-mêmes pour la braver.

Mais il y a des gens qui font à Dieu cet outrage d'affirmer que le mal est immortel! Voici ce que *le Globe* opposait à notre système : . . . . .

« Qui niera les plaies de l'ordre social actuel? Ce ne sera certes pas nous. Nous avons vu l'Africain que l'on nomme esclave, et l'Européen que l'on nomme citoyen; nous les avons suivis tous

deux dans les diverses phases de leur existence de prolétaire ; et, certes, nous savons de quel côté est la plus forte somme de misères. Mais ces infortunes matérielles sur lesquelles on revient souvent, et qui servent de pâture quotidienne aux publications du parti radical, révèlent-elles un état aussi anormal qu'on veut bien le dire, un état dont il faille sortir à tout prix ? Ne sont-elles pas, au contraire, à quelques modifications près (bienfaits d'une législation plus ou moins parfaite), fatalement inhérentes à l'existence de toutes les sociétés humaines ? Je ne veux pas appeler d'autre argument à la démonstration de cette vérité que celui que vous me fournirez vous-mêmes : Le riche, dites-vous, succombe lentement à de mystérieuses blessures, et fléchit peu à peu au sein d'un bonheur apparent, sous le poids d'une commune souffrance.

« Avez-vous songé, en écrivant ces lignes, à la déduction philosophique qui en découlait si naturellement ? vous ne savez en tirer que celle-ci : C'est la misère du pauvre qui fait la douleur du riche. Étrange aberration d'une philosophie matérialiste qui se heurte aux vérités et les change en erreurs ! Non ! ce n'est pas la misère du pauvre qui fait la douleur du riche : l'une est, si l'on peut dire, le commentaire providentiel de l'autre. Ces mystérieuses blessures, comme vous les appelez si bien, sous lesquelles succombe lentement l'opulence, ne vous révèlent-elles pas qu'il ne saurait être donné à aucune organisation humaine de réa-

liser le bonheur matériel, de le réaliser par des moyens purement humains [1] ? »

Y pensez-vous ? Mais avec de pareilles doctrines vous allez droit à la négation de tout progrès ? Car de quel droit affirmeriez-vous que c'est seulement le tiers, le quart, le cinquième du mal qu'il est donné à l'homme de détruire ? Où fixer, sur la route du progrès la limite qu'il est permis d'atteindre et qu'il n'est pas permis de dépasser ?

Croyez-vous au progrès, oui ou non ? Dans le premier cas, je vous défie d'en assigner les bornes. Dans le second, je n'ai plus à discuter avec vous.

On accuse de presque tous nos maux la corruption de la nature humaine : il faudrait en accuser le vice des institutions sociales. Regardez autour de vous : que d'aptitudes déplacées et par conséquent dépravées ! Que d'activités devenues turbulentes, faute d'avoir trouvé leur but légitime et naturel. On force nos passions à traverser un milieu impur ; elles s'y altèrent : qu'y a-t-il de surprenant à cela ? Qu'on place un homme sain dans une atmosphère empestée, il y respirera la mort.

« Notre nature, a dit M. Guizot, porte en elle-« même un mal qui échappe à tout effort humain. « Le désordre est en nous. La souffrance inégale-

[1] *Globe*, 15 mars 1841.

« ment répartie, est dans les lois providentielles « de notre destinée [1]. »

Voilà donc leur philosophie! philosophie désespérante s'il en fut, mais, du reste bien appropriée à un régime qui consacre les angoisses de la foule.

Eh bien! voici le problème à résoudre dans un pareil régime : comment persuader à cette foule immense qu'on dit destinée à souffrir, à souffrir sans consolation, à souffrir sans espoir, à souffrir en vertu des lois de la Providence; comment lui persuader qu'elle doit croire, en effet, et se résigner à la fatalité de son destin? Comment conjurer son désespoir? Quelle barrière opposer à l'ardeur des désirs inassouvis qui s'élèvent dans son sein?

Dans les sociétés antiques, ceux qui souffraient sans espoir, c'étaient des *esclaves*.

L'esclavage détruit, que fit le catholicisme? Pour forcer le peuple, qu'il ne voulait pas émanciper, à se contenter de son sort, il remplaça le fatalisme antique par le dogme fameux de la *souffrance méritoire;* il cria aux malheureux : Souffrez sans vous plaindre, car la souffrance est sainte; souffrez avec joie, car Dieu garde à vos douleurs de célestes et ineffables dédommagements.

[1] *Revue française*, n° de 1838.

Mais ce dogme n'a plus de puissance sur les esprits. On a compris que ce n'était qu'un sophisme propre à empêcher la légitime insurrection des opprimés contre les oppresseurs; et ce sophisme impie est tombé avec toutes les tyrannies auxquelles il avait si longtemps servi de base.

Comment donc l'allez-vous résoudre, ce formidable problème de la *résignation*, philosophes et logiciens du régime actuel? Par quel frein moral retiendrez-vous dans leur misère tous ces hommes que votre philosophie condamne à des souffrances sans lendemain? Ne voyez-vous pas que les révolutions qui ont passé sur nos têtes ont donné à ce peuple la conscience de sa force? Ne savez-vous pas que, d'un bout à l'autre de la société, ce cri magique d'*égalité* a retenti, qu'il a pénétré dans toutes les âmes, et qu'il a éveillé des désirs jusqu'ici inconnus? Voilà un fait dont il vous est commandé de tenir compte. Heureux ou funeste, approuvé ou maudit, il existe; il vous domine, il vous entraîne.

M. Guizot sentait bien toute l'importance de cette question, lorsqu'il s'écriait à la tribune : LE TRAVAIL EST UN FREIN !

J'entends : ce qu'était le fatalisme pour les *esclaves* des sociétés antiques, ce qu'était le dogme de la résignation pour les *serfs* du moyen âge, que la faim le soit pour les *pauvres* des sociétés modernes; forçons le peuple à travailler pour

vivre, depuis le commencement du jour jusqu'à son déclin; que son existence, entièrement employée à d'abrutissants travaux, ne lui laisse pas le loisir de penser qu'il est homme : la sécurité des heureux du monde ne pourra plus être troublée.

Rêverie et folie que tout cela! Le moyen ne serait pas seulement barbare : dans le régime actuel, il serait absurde.

Pour que le *travail fût un frein*, au moins faudrait-il que le travail ne fît jamais défaut à ceux qu'il doit contenir. Or, nous avons prouvé que la concurrence illimitée avait pour résultat nécessaire de laisser un grand nombre de travailleurs inoccupés et affamés.

Un jour, la seconde ville du royaume vit des milliers d'ouvriers sortir de leurs ateliers, l'œil ardent et le fusil à la main; un drapeau fut déployé sur la place publique, et sur ce drapeau on lisait : *Vivre en travaillant, ou mourir en combattant*. Ce jour-là, les ouvriers lyonnais avaient manqué probablement du *frein moral* de M. Guizot!

Trouver un *frein moral* dans un système qui le rend absolument nécessaire, voilà donc une des impossibilités du régime actuel; voilà un des problèmes qu'il faut absolument résoudre, et que nous posons dans l'intérêt du riche comme du pauvre, du fort comme du faible, de ceux qui jouissent comme de ceux qui souffrent. Car, nous

ne saurions assez le répéter, plaider la cause des malheureux, c'est plaider la cause de la société tout entière.

« Il est un écueil contre lequel M. Louis Blanc ne s'est pas suffisamment prémuni : une vive compassion pour les maux des travailleurs l'entraîne à prononcer un arrêt rigoureux contre le principe même de notre organisation du travail ; il impute à un vice inhérent au système les symptômes inséparables d'une mise en œuvre récente et incomplète [1]. »

Il résulterait de là, selon le rédacteur du *Siècle*, que la concurrence est un système nouveau, qui n'a pas encore fait son temps et qui veut être perfectionné. Mais, pour peu qu'on lise attentivement la critique que nous avons faite de ce système, on se convaincra que c'est à son principe même que nous nous sommes attaqués. Nous avons cherché à montrer quel était l'enchaînement logique des désastres que nous dénoncions. Nous avons mis en relief, dans les résultats produits par la concurrence, non pas des vices accidentels et passagers, mais des vices organiques, et c'est ce que le rédacteur du *Siècle* reconnaît lui-même lorsque, quelques lignes plus bas, il dit :

« La condamnation de la libre concurrence fondée

[1] *Siècle*, n° du 22 août 1840.

sur les maux plus aigus auxquels celle-ci aurait exposé les travailleurs, telles étaient les prémisses nécessaires d'une transformation absolue de l'organisation du travail. M. Louis Blanc ne s'est pas fait faute d'établir nettement ce point de départ. Après avoir lu ces pages si animées où la conviction déborde, on comprend que l'auteur ait cru devoir, au prix des tentatives les plus téméraires, arrêter la société en déclin, pour l'empêcher de tomber dans un cataclysme effroyable [1]. »

L'auteur ajoute :

« Malgré tous les reproches adressés à la libre concurrence, il faut le dire pourtant, le bien qu'elle a produit l'emporte de beaucoup sur le mal qu'elle a causé. Une compassion légitime pour les douleurs du peuple ne doit pas nous rendre coupables d'ingratitude ; à aucune époque de l'histoire la condition des masses n'a été moins pénible qu'aujourd'hui : les ouvriers sont mieux logés, mieux nourris, mieux vêtus que par le passé. L'amélioration progressive du sort du peuple est devenue un fait incontestable. Elle n'est pas arrivée au point qu'elle doit atteindre ; mais du moins la misère est sans contredit moindre qu'autrefois. »

Nous pourrions nier le fait purement et simplement ; car dans quel livre en chercher la preuve ? La mémoire des vieillards nous fournit bien quelques notions sur la condition matérielle du peuple

[1] *Siècle*, n° du 22 août 1840.

dans l'ancien régime. Mais remarquons que les faits qu'on cite avec une apparence de certitude ne se rapportent qu'à la décadence de ce régime, qu'à sa corruption, devenue si complète qu'elle a entraîné sa chute. Du reste, par quel historien l'histoire des misères du peuple a-t-elle été faite? Un seul a essayé de l'écrire, cette histoire : M. Monteil. Et le peuple, tel que M. Monteil le représente aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, ne nous apparaît pas plus malheureux que le peuple tel qu'il passe sous nos yeux.

La question, d'ailleurs, n'est pas de savoir si aujourd'hui les hommes du peuple souffrent plus ou moins que n'ont souffert leurs pères, mais de savoir jusqu'à quel point et pourquoi ils souffrent. Or, qu'avons-nous prouvé? Que leur misère était profonde; qu'elle provenait du principe de concurrence; qu'elle ne pouvait que s'accroître, pour peu que ce principe fût abandonné à son développement.

Nous venons de parcourir les objections qui nous ont été adressées par la voie de la presse : il en est d'autres qui nous ont été faites, soit par lettres, soit verbalement. Nous allons les examiner.

On nous a demandé si détruire la concurrence intérieure, ce n'était pas rendre impossible la

solution du problème des douanes. Voyons un peu.

Le système prohibitif est utile, nécessaire même, disent les uns, car si vous n'arrêtez pas l'invasion de certains produits étrangers, vous créez aux produits similaires de l'intérieur une concurrence mortelle ; que deviendront alors les industries indigènes que cette concurrence menace ? Si vous êtes sans pitié pour les maîtres, pitié du moins pour les ouvriers ! Savez-vous bien ce que coûte de souffrances et de larmes à cette classe condamnée, qui n'a que son travail pour vivre, le trouble apporté dans toute une sphère d'industrie ? L'État est le protecteur né de tous les intérêts nationaux : quel plus noble usage peut-il faire de son droit d'intervention, que celui qui consiste à abriter sous son aile les tentatives fécondes des riches et le travail des pauvres ?

Le système prohibitif est funeste, répondent les autres ; car il atteint l'immense classe des consommateurs ; car il force pauvres et riches à payer souvent fort cher ce qu'ils pourraient obtenir souvent à bon marché. Le système prohibitif est funeste s'il s'agit de matières premières par exemple ; car il tarit dans sa source la production nationale, en dérobant à la main-d'œuvre ses éléments. Il est funeste s'il s'agit d'objets manufacturés : car il donne à certaines industries qui ne sont pas nées vraiment viables un encou-

ragement ruineux et trompeur. Et puis, que signifie cette protection à l'ombre de laquelle il arrive si souvent au génie national de s'assoupir? Est-ce un pouvoir bien intelligent que celui qui, au lieu de pousser l'industrie avec l'aiguillon, la retient avec des lisières? Tout tarif appelle des représailles. Tout produit étranger que nous repoussons de nos ports ferme les ports des autres pays à un produit indigène. Le système prohibitif ne saurait donc favoriser ceux-ci qu'à la condition de ruiner ceux-là. Un droit trop élevé sur les fers est une atteinte presque directe portée à la prospérité des contrées qui produisent du vin. Que les maîtres de forges applaudissent : les vignerons pousseront des cris de détresse. Admirable genre de protection que celui qui met aux prises tous les intérêts! Touchante intervention que celle qui décuple l'anarchie!

Voilà ce qui se dit de part et d'autre. Éternelles redites! Relativement parlant, les premiers ont raison. En thèse absolue, ils ont tort. Que faire? L'embarras de la décision a fait naître une théorie mixte qui semble prévaloir aujourd'hui. On s'accorde assez généralement à reconnaître que, vu les nécessités d'une situation dont on ne saurait sortir en un jour, il faut maintenir du système prohibitif ou protecteur tout ce qui peut en être maintenu; mais qu'il faut, en vue de l'avenir, en retrancher tout ce qui peut en être

retranché. Cette troisième opinion, en apparence fort raisonnable, est au fond assez puérile, et, dans les termes où on le pose, le problème est tout à fait insoluble.

Voici le fait : ce qui doit être mis en question, ce n'est pas le système prohibitif, c'est le principe de libre concurrence. Tant que la libre concurrence sera maintenue, le système prohibitif, ou, si l'on veut, protecteur, restera comme une nécessité fatale.

Et qu'on ne crie pas au paradoxe ; car comment, je le demande, a-t-on pu en venir à regarder un régime de douanes comme une chose utile, bienfaisante, et, dans certains cas, indispensable ? La réponse est facile. Il a fallu protéger certaines industries indigènes contre la supériorité naturelle des industries étrangères rivales. Mais n'aurait-il pas mieux valu que ces industries indigènes ne fussent pas nées ? Sans doute, puisqu'elles sont venues au monde dans des conditions défavorables, puisqu'elles ne peuvent se maintenir que par le tribut qu'elles lèvent sur tous les consommateurs nationaux, puisqu'elles ne vivent qu'à la condition de sucer, pour ainsi dire, le sang de toutes les autres industries ? Pourquoi donc sont-elles nées ? Demandez-le au principe de la liberté d'industrie.

Il est évidemment dans les conditions de cet antagonisme universel, fruit amer de notre ordre so-

cial, que toute chose soit tentée, bonne ou mauvaise; que toutes les sphères soient envahies, qu'elles puissent ou non contenir ceux qui s'y précipitent. La concurrence est un régime de hasard; elle pousse naturellement à une production aveugle; elle encourage l'imprévoyance; elle absout d'avance toutes les témérités; fille de l'individualisme, elle est mère de l'esprit d'aventure. Faut-il s'étonner si, sous son empire, se sont produites tant de conceptions folles, et si, dans le mouvement désordonné qu'elle imprime à l'activité de chacun, tant d'industries ont été essayées qui ne devaient pas l'être? Voilà le mal, et voilà ce qui a fait d'un système de douanes une nécessité véritable. Une fois l'édifice bâti, alors même qu'il l'aurait été follement, il faut bien le soutenir pour qu'il n'écrase personne sous ses ruines!

L'intervention de l'État, par le moyen des douanes, des prohibitions, des tarifs, serait-elle nécessaire, si cette intervention s'exerçait *à priori* par le moyen d'un régime industriel sagement et vigoureusement organisé? Il est clair que non.

Qu'on se place, par exemple, au centre du système que nous avons proposé : le problème des douanes reçoit à l'instant une solution aussi simple que féconde. En effet, introduire dans le travail le principe d'association, établir entre toutes

les industries indigènes un vaste système de solidarité, ne serait-ce pas couper court à toutes les entreprises insensées que le caprice ou l'égoïsme individuel engendrent, et qu'il faut ensuite protéger aux dépens de tous les intérêts légitimes? Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur ce point, qui nous paraît assez nouveau : LE MEILLEUR, LE SEUL MOYEN DE DÉTRUIRE LA CONCURRENCE QUE LES ÉTRANGERS VIENNENT NOUS FAIRE SUR NOS MARCHÉS, C'EST DE DÉTRUIRE LA CONCURRENCE QUE NOUS NOUS Y FAISONS NOUS-MÊMES LES UNS LES AUTRES; ou, en d'autres termes, le meilleur, le seul moyen d'obtenir, sans des bouleversements affreux et des troubles mortels, la liberté du commerce, c'est de remplacer par un régime d'association et de solidarité ce qu'on a si faussement décoré de ce beau nom :

La liberté de l'industrie.

« Votre système, nous a-t-on dit, ne tend-il pas à introduire dans l'industrie des règles disciplinaires qui enlèveraient à la liberté de l'individu tout son ressort et toute sa fécondité? L'application de votre système n'a-t-elle pas pour résultat nécessaire, en tuant la concurrence, d'amortir l'activité humaine qu'elle aiguillonne si fortement? En d'autres termes, que deviennent, dans votre système, la liberté, cette source de toutes les jouissances, et l'émulation, cette source de tous les progrès? »

Quoi! notre système attaque la liberté, lors-

qu'au contraire il émancipe cette nombreuse foule de journaliers qui s'agitent aujourd'hui sous le poids d'une condition pire que le servage! Le saint-simonisme disait : « l'État propriétaire; » c'était l'absorption de l'individu. Mais nous disons, nous, « la société propriétaire. » Différence énorme, et sur laquelle nous ne saurions trop vivement insister.

Notre système menace la liberté? Pourquoi? Comment? Tous les membres de l'atelier social ne sont-ils pas libres? Ne sont-ils pas mis à l'abri de toute espèce d'arbitraire par les statuts qui régissent l'atelier, statuts AYANT FORME ET PUISSANCE DE LOI, statuts qui établissent, sur la condition des ouvriers, sur la part qui leur est due dans la production, sur la répartition des bénéfices, des principes que nul ne saurait violer impunément, parce que la force publique est là pour les faire respecter? Il n'est pas jusqu'à la hiérarchie établie dans l'atelier social qui ne soit un hommage rendu à la liberté, puisqu'elle repose sur l'élection et ne donne à l'inférieur d'autres supérieurs que ceux qu'il croit de son intérêt de reconnaître pour tels. Et n'est-ce point pratiquer dans le sens le plus large le culte de la liberté, que de créer une organisation telle que chacun soit assuré d'y trouver du travail et la récompense légitime de ce travail?

Vous parlez de liberté? C'est au nom de la li-

berté, de la liberté vraie, c'est au nom du respect que la société doit à chacun de ses membres, que nous protestons, nous, contre l'ordre social actuel, et contre les mille tyrannies qu'engendre la concurrence.

Car, qu'est-ce que l'esclave ?

Allons au fond des choses, et ne jouons pas sur les mots, comme feraient des sophistes ou des rhéteurs.

L'esclave, c'est celui qui est en peine de son vêtement, de sa nourriture et de son gîte ; c'est celui qui dort sur les marches d'un palais inhabité.

L'esclave, c'est le pauvre qu'on punit pour avoir tendu la main à la pitié du riche ; c'est l'homme sans asile qu'on arrête pour s'être appuyé sur la borne.

L'esclave, c'est le malheureux que la faim condamne au vol, en attendant que la société le condamne au bagne.

L'esclave, c'est le père qui envoie son jeune fils respirer l'air des filatures malsaines ; c'est le fils qui envoie son vieux père mourir à l'Hôtel-Dieu.

L'esclave, c'est l'enfant du pauvre, qui entre dans un atelier à six ans ; c'est la fille du pauvre, qui à seize ans se prostitue.

Les esclaves, ce sont ceux qui écrivent sur leur bannière : *Vivre en travaillant, ou mourir en combattant,* et qui, cela fait, combattent et meurent.

Vous parlez de liberté, champions intrépides de l'ordre social actuél? Mais que vous répondent les colons quand vous osez mettre en question l'esclavage aux colonies? « Nos nègres sont plus heureux que vos journaliers ; » et ils vous prouvent cela!

La concurrence, selon vous, aiguillonne fortement l'activité humaine? Oui, j'en conviens; mais de quelle sorte et dans quel but? Chacun est irrésistiblement poussé par elle à ruiner son voisin. L'activité dont il s'agit ici est celle qui se déploie sur les champs de bataille. La concurrence ne fait, par sa nature même, le bonheur des uns qu'en faisant le malheur des autres. Elle encourage un fabricant à inventer une machine; mais, grâce aux brevets d'invention, cette machine devient aussitôt, entre les mains de l'inventeur, une massue avec laquelle il écrase tous ses rivaux.

Un procédé industriel est découvert, qui tend à abréger le travail de l'homme; est-ce là le résultat obtenu? L'heureux possesseur du procédé nouveau sait trop bien à quelles conditions il lui sera donné de vaincre ses concurrents : il n'abrége pas le travail de ses ouvriers, et en renvoie un grand nombre, qui, en vertu de ce *progrès*, sont exposés à mourir de faim. Tel est le prix auquel la concurrence met le progrès. Elle n'excite l'esprit d'entreprise et de perfectionnement qu'en

donnant à la cupidité les ailes et la rapacité du vautour.

Encore si ce mobile, tout vicieux qu'il est par essence, agissait sur chacun des membres dont la société se compose ! Mais, pour un combat, il faut des armes ; pour la concurrence, il faut des capitaux. Les journaliers se trouvent donc jetés en dehors du mouvement que crée la concurrence. Ainsi, chez les uns, émulation poussée jusqu'à la frénésie; chez les autres, absence complète d'émulation, et même d'espoir : voilà l'état de choses qu'on ne craint pas de maintenir, au nom du progrès et de la liberté !

Entrez dans un atelier moderne, vous y verrez quelques hommes dont l'amour du gain surexcite l'activité; et, au-dessous d'eux, des centaines d'hommes qui, vivant au jour le jour, n'ont aucun bénéfice en vue, et peuvent à peine faire sur un salaire modique des économies que dévoreront le premier chômage ou la première maladie. Pour ces malheureux, qu'est-ce que l'émulation? car enfin ils ne combattent même pas, ceux-là; ils servent d'armes de combat.

C'est avec les pauvres que les riches se font la guerre.

Les mots dont on a le plus abusé dans le monde sont, sans contredit, les mots *émulation* et *liberté*, le dernier surtout. Ne serait-il pas bien temps de le définir? La liberté, c'est la faculté

laissée à l'homme de se développer selon les lois de sa nature. Eh bien! la liberté, ainsi entendue, existe-t-elle, dans notre ordre social, pour la majorité des citoyens? La concurrence, nous l'avons déjà prouvé, crée à la société une situation violente *qui a pour conséquence inévitable* d'imposer aux ouvriers un travail excessif et continu. L'excès et la continuité du travail manuel laissent sans emploi les ressorts de l'intelligence et dépravent la sensibilité. Est-il possible que la vie intellectuelle et le sentiment moral ne s'éteignent pas dans les grossières préoccupations d'un labeur qui dure douze, treize, et quelquefois quatorze heures par jour? Et quel labeur! L'extrême division du travail, qui, dans une société bien organisée, serait d'une utilité incontestable pour tous, l'extrême division du travail a engendré *l'homme machine*.

Donc, si, pour une partie de la société, la concurrence est un aiguillon, elle constitue pour la partie la plus nombreuse un véritable système d'étouffement.

Qu'espèrent ceux qui, ne voulant pas de réforme sociale, s'écrient niaisement : « Il faut instruire le peuple? » Cela signifie apparemment qu'il faut écrire pour le peuple des livres et des journaux qu'il n'a pas le temps de lire, alors même qu'il aurait de quoi les payer! cela signifie qu'il faut contraindre le pauvre à envoyer ses

enfants à l'école, lorsqu'il en est réduit à avoir besoin de leur travail pour ne pas succomber sous les charges de la paternité!

En supposant que le journalier pût dérober à ses travaux manuels assez de loisir pour ne pas négliger d'une manière complète le soin de son perfectionnement intellectuel et moral, on nous accordera bien que, dans l'état actuel des choses, son instruction ne saurait être, dans tous les cas, que fort élémentaire. L'instruction ne profite pas à l'homme quand elle ne fait que loger quelques idées toutes formées dans son entendement et quelques faits dans sa mémoire; elle lui profite lorsqu'elle le porte à agir sur lui-même par la méditation, car alors l'homme, en s'instruisant, se développe; mais une instruction très-imparfaite n'est pas seulement inutile, elle est dangereuse.

« En Angleterre, dit M. Edelestand Du-« méril dans un livre intitulé *Philosophie du* « *budget,* il y avait en 1821 la dix-septième par-« tie de la population dans les écoles, et l'on y « punissait proportionnellement plus de crimes « que dans le pays de Galles, qui n'en instrui-« sait que la vingtième partie. En Prusse, le « nombre des crimes semble, dans quelques pro-« vinces, en raison directe du nombre des élèves. « On en comptait en 1816, sur dix mille habi-« tants;

Dans les provinces

| | | | |
|---|---|---|---|
| De Saxe . . . | 1,492 | Et il y eut, en 1817, un criminel sur | 506 |
| De Westphalie. | 1,394 | | 639 |
| De Poméranie. | 1,030 | | 1,405 |
| De Posen . . . | 327 | | 2,197 |

Ces chiffres sont remarquables; et, quelque dédain que l'on professe pour la statistique, il faut bien tenir compte des chiffres lorsqu'ils se trouvent en si parfait accord avec la logique. Rendre l'homme du peuple mécontent de sa situation, éveiller dans son âme des mouvements jaloux, lui inspirer une ambition qui, ne pouvant se satisfaire, se change en fureur, et ouvre à son esprit une carrière qu'il ne pourrait parcourir sans s'égarer, tels sont les résultats que doit naturellement produire, dans l'ordre social actuel, toute instruction à peine ébauchée, ou dirigée selon les principes sur lesquels cet ordre social est fondé.

Revenant donc au système que nous avons proposé, nous lui trouvons d'abord cet avantage que, loin de détruire l'émulation, il la rend commune à tous et la purifie. Les membres de l'atelier social étant appelés à profiter également des succès de l'association, il n'en est pas un seul parmi eux qui puisse manquer de stimulant. L'intérêt personnel est ainsi conservé pour mobile à l'activité humaine; et, comme il devient insépa-

rable de l'intérêt général, il perd tout ce qu'il a aujourd'hui d'odieux et d'antisocial, sans rien perdre de ce qu'il a d'énergique.

D'un autre côté, plus d'obstacles, dans ce système, au développement moral et intellectuel du travailleur, quel qu'il soit ; car toute découverte scientifique qui n'amène pas dans l'atelier social un surcroît de bénéfice, y amène un surcroît de repos, et vient offrir au travailleur le loisir de cultiver son intelligence. Il serait superflu de faire observer que, dans un régime qui assure et agrandit de jour en jour l'existence du travailleur, père de famille, il n'y aurait plus lieu à ensevelir vivantes, dans une manufacture, de pauvres créatures de sept ou huit ans qui ont besoin d'air, de mouvement et de liberté. L'atelier alors ne ferait plus, comme aujourd'hui, fermer l'école !

Ceci nous conduit à examiner une autre objection que voici :

« Vous voulez, d'une part, diminuer pour l'ouvrier le temps du travail ; de l'autre élargir le cercle des jouissances. Ces deux résultats paraissent contradictoires. Le travail du peuple diminuant, les bénéfices généraux ne sauraient augmenter. »

C'est une erreur. Même en admettant que l'ouvrier travaillât seulement sept heures par jour, la somme des bénéfices à répartir se trouverait considérablement accrue :

1° Parce que l'ouvrier, travaillant pour lui-même, ferait avec zèle, application et rapidité, ce qu'il ne fait aujourd'hui qu'avec lenteur et répugnance ;

2° Parce qu'il n'y aurait plus dans la société cette foule d'êtres parasites qui vivent aujourd'hui du désordre universel ;

3° Parce que le mouvement de la production ne s'accomplirait plus dans les ténèbres et au milieu du chaos, ce qui entraîne l'encombrement des marchés, et a fait dire à de savants économistes que, dans les États modernes, la misère provenait de l'excès même de la production ;

4° Parce que, la concurrence disparaissant, nous n'aurions plus à déplorer cette incalculable déperdition de capitaux, laquelle résulte aujourd'hui des ateliers qui se ferment, des faillites qui se succèdent, des marchandises qui restent invendues, des ouvriers qui chôment, des maladies qu'enfantent chez la classe laborieuse l'excès et la continuité du travail, de tous les désastres, enfin, qui naissent directement de la concurrence.

« Mais, dans votre système, l'État serait, sinon entrepreneur d'industrie et spéculateur, au moins régulateur du marché. Les prix seraient-ils réglés aussi convenablement qu'ils le sont par le seul fait de la concurrence ? »

A cela nous répondons que la concurrence ne

règle absolument rien, dans le vrai sens du mot. La concurrence fait de tout marché un guet-apens. Grâce à son capricieux empire, tantôt le producteur est forcé de vendre à perte, tantôt le consommateur est impitoyablement rançonné. On a prétendu que la concurrence servait à établir un rapport exact entre les exigences de la production et les besoins de la consommation. Rien de plus faux. Supposons que plusieurs messageries en concurrence exploitent nos grandes routes. Cette concurrence déterminera un certain chiffre pour le prix des places. Mais s'il arrive que, sur trois entreprises de messageries, deux succombent par l'effet de la lutte, voilà qu'aussitôt les voyageurs devront payer triple impôt. En d'autres termes, les besoins seront restés les mêmes, tandis que les exigences auront changé.

Qu'imaginer de plus tyrannique et de plus absurde?

Au reste, pour juger de la régularité que la concurrence introduit dans les relations du producteur et du consommateur, il suffit d'observer que sous son influence presque tous les produits ont fini par être falsifiés, même ceux qui concernaient la vie et la santé de l'homme. Si bien que le commerce est devenu une effroyable science de mensonges..... et, pour trancher le mot, une interminable série de vols impunis. Ainsi donc, tout se réduit à savoir si, dans la fixation de la

valeur des choses, l'examen ne vaut pas mieux que le hasard, la règle que l'arbitraire, la loi que l'anarchie.

« La solidarité que votre système établit entre tous les membres de la société ne menace-t-elle pas la famille, en conduisant à l'abolition de l'hé-ritage? »

Si l'existence de la famille était indissoluble-ment liée au principe de l'hérédité, nous conce-vrions l'objection; car il est certain qu'en pous-sant la société à vivre sur un capital collectif, nous fondons un état de choses où l'abolition de l'hérédité devient, sinon nécessaire, au moins possible.

Mais s'est-on bien rendu compte des causes qui ont fait jusqu'ici regarder comme absolument connexes la question de la famille et celle de l'hé-rédité? Que, dans l'ordre social actuel, l'hérédité soit inséparable de la famille, nul doute à cela. Et la raison en est précisément dans les vices de cet ordre social que nous combattons. Car, qu'un jeune homme sorte de sa famille pour entrer dans le monde, s'il s'y présente sans fortune et sans autre recommandation que son mérite, mille dangers l'attendent; à chaque pas il trouvera des obstacles; sa vie s'usera au sein d'une lutte per-pétuelle et terrible, dans laquelle il triomphera peut-être, mais dans laquelle il court grand ris-

que de succomber. Voilà ce que l'amour paternel est tenu de prévoir. Le père de famille qui ne chercherait pas à amasser un capital pour ses enfants, dans une société telle que la nôtre, jouerait évidemment leur avenir à la loterie. La famille, dans une société semblable, a donc pour condition nécessaire l'hérédité. Mais changez le milieu où nous vivons ; faites que tout individu qui se présente à la société pour la servir soit certain d'y trouver le libre emploi de ses facultés et le moyen d'entrer en participation du capital collectif ; la prévoyance paternelle est, dans ce cas, remplacée par la prévoyance sociale. Et c'est ce qui doit être. Pour l'enfant, la protection de la famille ; la protection de la société pour l'homme !

On avait dit aux saint-simoniens : « Sans hérédité, pas de famille. » Ils répondirent : « Eh bien ! détruisons et la famille et l'hérédité. » Les saints-simoniens et leurs adversaires se trompaient également en sens inverse. La vérité est que la famille est un *fait naturel*, qui, dans quelque hypothèse que ce soit, ne saurait être détruit ; tandis que l'hérédité est une *convention sociale* que les progrès de la société peuvent faire disparaître.

Eh quoi ! il serait dans *l'essence des choses*, il serait conforme aux lois de la nature qu'un fils pût être amené à compter avec impatience les

jours de l'homme qui lui a donné la vie! Elle serait inhérente à l'essence de la famille, une condition qui permet cet abominable rapprochement : « Un tel est riche, il vient de perdre son père! » Non, non. Vous calomniez la nature en la rendant responsable de ce qui n'est qu'une nécessité des vices de votre ordre social. Vous outragez la sainteté de la famille en subordonnant d'une manière absolue son existence au maintien des lois d'une civilisation corruptrice et corrompue.

Le pauvre qui, aujourd'hui, n'a rien à laisser à ses enfants, le pauvre a-t-il une famille? Répondez. S'il en a une, la famille, même dans l'impur milieu où nous sommes, peut donc jusqu'à un certain point exister sans l'hérédité? S'il n'en a pas, justifiez vos institutions, et hâtez-vous..... La famille ne saurait être un privilége!

Tout est admirable et touchant dans l'existence de la famille, si on la considère uniquement au point de vue de l'éducation donnée à des êtres qui ne peuvent encore se suffire. Et, sous ce rapport, elle est le nécessaire fondement de la société. Mais allez au délà, conduisez la famille jusqu'à l'hérédité, aussitôt vous voyez entre l'intérêt social et l'intérêt domestique se creuser un abîme.

Ce que le principe d'hérédité donne à l'un ne l'enlève-t-il pas à l'autre? N'accorde-t-il pas à

celui-ci droit de paresse? N'arrache-t-il pas d'avance à celui-là les instruments indispensables à son intelligence et à son activité? Quand les riches criaient aux nobles : « Qu'avez-vous fait? vous vous êtes donné la peine de naître; » les nobles n'auraient-ils pas pu répliquer, en s'adressant aux riches par héritage : « Et vous? »

Résumons-nous sur ce point. La famille et l'hérédité ne sont inséparables que d'une manière relative et dans un certain ordre social. La famille vient de Dieu; l'hérédité vient des hommes. La famille est, comme Dieu, sainte et immortelle; l'hérédité est destinée à suivre la même pente que les sociétés, qui se transforment, et que les hommes, qui meurent.

Toutefois, et jusqu'à ce que la société actuelle soit transformée, le principe de l'hérédité dans les familles ne saurait être trop vivement soutenu. Sa suppression, si elle précédait la réforme de l'ordre social tout entier, donnerait naissance à de grands désordres, et serait un grand malheur. Nous avons expliqué pourquoi; nous n'insisterons pas là-dessus davantage.

Il ne nous reste plus qu'à repousser le reproche banal auquel s'expose quiconque ose s'élever contre les préjugés de son époque. « Vous êtes un utopiste, » ne manquera-t-on pas de nous dire. Ah! vraiment?

La science économique et politique est une

science de faits : ceci est incontestable. Mais quel est le véritable rêveur, le véritable utopiste ? Est-ce celui qui, à telle époque donnée de l'histoire, ne tient compte que des faits *qui existent, mais dont la durée est manifestement impossible,* ou celui qui *s'attache principalement aux faits qui n'existent pas encore, mais dont l'apparition est inévitable et imminente ?* Toute la question est là. Voici une maison dont les murs se lézardent de toutes parts : croyez-vous être un homme *pratique,* parce que vous vous obstinez à y rester, au risque d'être enseveli sous ses ruines ?

Ceci posé, quels sont les faits dont se compose l'histoire contemporaine ?

Dans l'ordre moral, lutte de toutes les intelligences, ou scepticisme ;

Dans l'ordre social, lutte de tous les intérêts, ou concurrence illimitée ;

Dans l'ordre politique, lutte de tous les pouvoirs, ou anarchie.

Une société qui peut être décrite de la sorte est-elle durable ? N'est-ce pas là cette maison dont les murs de toutes parts se lézardent ?

Au reste, dans le sein même du parti que nous combattons, il n'est pas un homme intelligent qui ne commence à comprendre la nécessité d'une vaste réforme sociale ; que dis-je ? d'une réforme sociale basée sur les principes qui sont exposés dans ce livre. Dans un article publié par

la *Revue des Deux Mondes*, et sorti de la plume de M. de Carné, nous lisons [1].

« Les considérations sur lesquelles s'appuie l'école qui réclame avec une énergie sans cesse croissante l'organisation du travail *sont dignes assurément de l'attention la plus sérieuse; car les bons esprits ne peuvent manquer d'être frappés des obstacles que rencontrent dans leur marche les idées placées, voici à peine quelques années, au-dessus de toute controverse...* Qu'arrive-t-il, en effet, dans la pratique? Personne ne l'ignore, et chacun en gémit, sans découvrir un remède pour des plaies que chaque année rend plus profondes... Quoi d'étonnant si, en présence de tant de douleurs, des esprits hardis s'efforcent de régulariser ce qui leur apparaît comme un chaos? L'intervention de l'État entre les chefs d'atelier et les travailleurs; la limitation de la liberté du travail opérée comme celle de la liberté politique elle-même, dans un haut intérêt social; la sollicitude de la puissance publique appelée à proportionner la production aux besoins et aux débouchés, pour prévenir, par une intervention éclairée, des déceptions et des désastres; enfin, le droit international réglant et limitant la concurrence des forces industrielles, comme il limite déjà celle des forces militaires, *ce sont là des idées qui n'ont rien d'étrange en elles-mêmes,* mais qu'il est au moins singulier de voir

[1] *Revue des Deux Mondes*, numéro du 1er septembre 1841.



répandre en Europe par les publicistes de l'école républicaine, comme la conséquence extrême de leur principe. »

Nous pourrions répondre à M. de Carné que ce qu'il trouve singulier n'a rien que de fort simple; que l'école vraiment démocratique n'a jamais professé les étroites et anarchiques doctrines du libéralisme ; que le catéchisme du *laissez-faire* n'a jamais été qu'à l'usage de ceux qui possèdent aujourd'hui le pouvoir, et qui ne l'ont conquis qu'après avoir passé quinze ans à prêcher la religion du désordre. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Nous ne citons l'article de M. de Carné que pour l'opposer à ceux qui seraient tentés de nous appeler des *utopistes*. Poursuivons :

« Il n'est pas un écrit émané des hommes de quelque valeur dans le parti radical où cet ordre d'idées ne se produise, et dans lequel vous n'aperceviez des efforts visibles pour transformer l'élément politique par l'élément industriel. La guerre à la concurrence est un mot d'ordre aussi accrédité aujourd'hui dans les rangs du parti démocratique que la guerre aux priviléges lors du mouvement de 89, et le bon marché est devenu l'idée la plus antipathique à une école qui ne prévoyait pas à coup sûr, il y a dix ans, où la conduiraient, et des déceptions nombreuses, et les faits nouveaux dont elle s'efforce de s'emparer pour se refaire une popularité perdue. »

Il y a dix ans, l'école démocratique se formait à peine, et tout ce que M. de Carné a dit des prétendues doctrines de la démocratie d'il y a dix ans n'est applicable qu'à l'école libérale, laquelle est aujourd'hui aux affaires, et à qui, certes, on ne saurait faire honneur d'une conversion née de *déceptions nombreuses et de faits nouveaux*; car cette école-là vit encore sur ses vieilles erreurs, et c'est avec d'incroyables pauvretés qu'elle affiche la prétention de gouverner le monde. Notons bien que M. de Carné reconnaît à nos idées la puissance de créer à ceux qui les soutiennent une grande popularité! Après avoir cité la définition que nous avons donnée du bon marché (voir à la page 77). M. de Carné ajoute :

« Ce passage résume d'une manière assez complète la théorie économique dont les *esprits réfléchis* ne peuvent manquer de suivre les développements avec une curieuse attention. Des disciples de Say pourraient sans doute objecter à M. Louis Blanc que le système de la concurrence et de la liberté commerciale ne saurait être jugé si vite, et qu'il est impossible de le condamner en dernier ressort sur des applications incomplètes et au milieu des résistances que lui opposent encore la plupart des gouvernements européens. »

Si des disciples de Say nous objectaient ce que M. de Carné leur met dans la bouche, nous leur ferions observer que les maux de la concurrence

s'aggravent et se multiplient en raison même de l'extension qu'elle prend ; que ceci est un fait incontestable ; qu'on ne saurait par conséquent arguer, en faveur de la concurrence, des applications prétendues incomplètes qu'on en fait. Nous les prierions en outre de remarquer qu'ils confondent mal à propos la concurrence et la liberté commerciale ; que ce sont deux choses fort distinctes ; que la cause de la concurrence et celle de la liberté commerciale ne sont pas le moins du monde liées l'une à l'autre ; que, tout au contraire, la concurrence existant, la liberté commerciale est impossible. Mais la polémique nous entraîne, et nous oublions dans quel but nous avons cité l'article de *la Revue des Deux Mondes*. M. de Carné expose rapidement notre système, celui qui est développé dans l'excellent ouvrage de M. Adolphe Boyer [1], et celui qui est indiqué dans le livre intéressant de M. Buret *sur la misère des classes laborieuses en France et en Angleterre*. Puis, rappelant que la propagande démocratique se poursuit en France sous plusieurs formes, et arrivant à la catégorie dans laquelle il range les trois livres qu'on vient de citer, il dit :

« UN GOUVERNEMENT PRÉVOYANT ET ÉCLAIRÉ ARRACHERA AUX HOMMES que peut égarer la tentation

[1] *De l'État des Ouvriers et de son amélioration par l'organisation du Travail.*

d'en abuser LES IDÉES MÊMES QUI FONT LEUR FORCE AU SEIN DES MASSES; il prendra l'initiative de certaines mesures que lui seul peut appliquer avec discernement et sans péril. Lorsque, l'année dernière, des milliers d'ouvriers parcouraient dans un calme menaçant les rues de la capitale; lorsque, dans des jours de paix et de prospérité commerciale, ils interrompaient le cours de leurs travaux pour débattre, sous l'ardente excitation des partis, les questions les plus complexes, le premier devoir du gouvernement fut de dissiper par la force une émeute d'autant plus dangereuse qu'elle s'ignorait elle-même; mais à ce devoir accompli a dû en succéder un autre. Il faut que le pouvoir pose à son tour les problèmes posés par les factions. Il doit se demander jusqu'à quel point il peut intervenir dans la seule forme de l'activité nationale, livrée sans règle comme sans contrôle à toutes les chances des événements et de la fortune. Pourrait-il exercer une salutaire médiation entre l'ouvrier et le chef d'atelier, relativement aux conditions du travail? Serait-il en droit de limiter la concurrence à la mesure véritable des besoins et des débouchés? Lui serait-il interdit de protéger l'honneur et le crédit de la France sur les marchés étrangers par une surveillance exercée à l'exportation de nos produits? Enfin, lorsque l'édifice de la société nouvelle repose sur l'unité centralisée et sur l'action administrative, ce double principe peut-il rester sans nulle application aux intérêts les plus nombreux et les plus faciles à émouvoir? LE PRINCIPAL RÉSULTAT qu'aient à re-

tirer les hommes sérieux de l'examen des théories démocratiques, c'est assurément la ferme intention de mettre de telles questions à l'étude, pour les résoudre autrement que par l'axiome tout négatif d'une école économique à laquelle l'avenir réserve de sévères leçons. »

Ce langage est-il assez clair? sommes-nous assez vengés de tous ces hommes sans talent qui, mesurant la vérité à leur taille, déclarent impraticable tout ce qu'ils sont hors d'état de comprendre, et traitent d'utopies inutiles à combattre ce qu'ils sont trop ignorants pour discuter, bonnes gens toujours chargés d'un bagage de mots qu'ils prennent et donnent fièrement pour des idées, esprits stériles qui insultent à la fécondité?

Et vous, monsieur, qui ne vous piquez pas de professer pour les idées d'un parti qui n'est pas le vôtre ces dédains imbéciles, par quel excès d'injustice pouvez-vous flétrir du nom de *factieux* les hommes d'étude qui font ce que, selon vos propres aveux, le pouvoir devrait faire? Ainsi, nous sommes des factieux, et pourtant vous proposez au pouvoir de s'emparer de nos idées pour les appliquer! Nous sommes des factieux, et vous avouez, non-seulement que les maux dénoncés par nous sont réels, incalculables, mais que nous en avons indiqué la véritable cause, et proposé, jusqu'à ce jour du moins, les remèdes les plus sûrs! Vous conseillez naïvement au

pouvoir de *nous arracher nos idées !* Le conseil est admirable ; mais nous osons mettre le pouvoir actuel au défi d'en profiter : d'abord, parce que les hommes d'État d'aujourd'hui sont trop médiocres pour tenter quelque chose de grand et de hardi ; ensuite, parce que les intérêts auxquels ils sont asservis sont trop aveugles pour sonder la bêtise de l'oppression.

Il est vrai que les avertissements ne leur manquent pas. Nous avons écrit les premières lignes de ce livre au bruit des charges de cavalerie exécutées presque à notre porte. Nous avons continué sous l'impression de nouvelles qui nous montraient le port de Mâcon ensanglanté et l'ordre régnant à Clermont, au milieu des ruines encore fumantes de la guerre civile ! Est-ce que nous sommes condamnés à voir se reproduire éternellement ces scènes de deuil ? Est-ce que ces appels farouches à la haine seront toujours les seuls qui aient pouvoir de se faire entendre ? Pour prévenir, la police ; pour réprimer, le canon. Ah ! c'est trop, c'est trop ; et pourtant ce n'est pas assez. Mitrailler les insurgés vivants ; morts, les insulter... cela ne suffit pas, croyez-moi ; et tant que la science ne sera point opposée à l'esprit de révolte, l'émeute sera comme un tonneau des Danaïdes qu'il faudra sans cesse remplir avec du sang.

C'est à rapprocher toutes les classes de la so-

ciété, à leur faire comprendre que leurs intérêts sont solidaires, à les unir dans un noble sentiment de concorde et de fraternité, que consiste le devoir de tout homme sincèrement attaché à son pays. Mais que valent ces recommandations, dans un régime qui tend d'une manière irrésistible à en détruire l'effet? C'est donc sur les vices de ce régime que nous devons porter nos regards. Et quel plus honorable, quel plus fécond sujet d'études ! Mais non : on ne saurait s'émouvoir au spectacle de tant de douleurs, on ne saurait en désirer le terme, en étudier l'origine et la filiation, en décrire la nature, en chercher le remède, sans être un rêveur, un utopiste, sans être mis à l'index par les *hommes pratiques*. Hélas ! la sagesse de ces *hommes pratiques* n'est pas si grande qu'elle ne reçoive de temps en temps de cruels démentis. Et ces démentis, qui les donne? la guerre civile.

Quelques mots encore sur ce sujet. Qu'aurait-on dit d'un homme qui, dans les derniers jours du règne de Louis XV, aurait tenu le langage que voici :

« Vous voyez quel est le pouvoir de l'Église ! A peine venu au monde, l'homme la trouve auprès de son berceau ; enfant, elle le façonne à son gré ; adulte, elle le fait époux et lui permet d'être père ; mourant, elle recueille son dernier souffle ; mort, elle l'ensevelit ; mis au tombeau, elle le

poursuit dans les mystères d'une autre vie, et s'empare de son âme pour en faire aux vivants un sujet d'espérance ou de terreur. Elle domine la conscience du roi comme celle du mendiant. Son empire se fait reconnaître par ceux-là même que ses préceptes n'ont point subjugués : toute alcôve souillée a son crucifix et tout boudoir son prie-dieu. Architecture, statuaire, peinture, œuvres du génie, merveilles des arts, tout cela sert à marquer dans la société le passage et la souveraineté de l'Église. Et comment détruire une influence dont les racines tiennent à toutes les parties infimes du cœur humain, une influence créée par tant de siècles asservis à la même croyance? Le pouvoir spirituel de l'Église est donc bien grand; mais il ne l'est pas plus que son pouvoir temporel. Sous Louis XIII, la France fut gouvernée par Richelieu, un prêtre; sous Louis XIV enfant, par Mazarin, un prêtre; sous Louis XIV vieillard, par le père Letellier, un prêtre; sous le régent, par le cardinal Dubois, un prêtre; aujourd'hui, sous Louis XV, elle est gouvernée par le cardinal de Fleury, toujours un prêtre. Quant aux richesses du clergé, elles sont immenses : il possède dans le Cambrésis quatorze cents charrues sur dix-sept cents; dans la Franche-Comté [1], plus de la moitié des biens appar-

[1] Préambule de l'ordonnance du 17 mai 1731.

tient aux moines bénéficiaires; neuf mille châteaux, deux cent cinquante-neuf mille métairies ou fermes, cent soixante-treize mille arpents de vignes, voilà ce qui sert de base en France à la puissance matérielle de l'Église, dont les revenus annuels peuvent être évalués à douze cent vingt millions [1].

« Eh bien ! encore quelques années, et cette force immense aura disparu. Le principe de la liberté de conscience remplacera l'autorité morale de l'Église ; on ne croira plus à sa parole ; ses traditions seront officiellement conspuées, et ses membres recevront un salaire en échange de leurs grands biens, devenus la propriété de l'État.

« Vous voyez quel est le pouvoir de la royauté ! Ses folies suffisent pour prouver jusqu'où va sa force. Louis XIV a impunément ensanglanté la France ; le régent l'a mise impunément au pillage, et c'est impunément que Louis XV la déshonore. Si la maison civile du roi est portée à vingt-cinq millions [2] ; si le *jeu du roi* absorbe seul des sommes qui feraient vivre des milliers de pauvres ; si les spéculations personnelles [3] du roi produisent des famines factices qui mettent le peuple au désespoir ; si le roi exerce à son

[1] Lettre du cardinal de Fleury au conseil de Louis XV.
[2] Compte rendu à Louis XVI en 1774. Collection, p. 114.
[3] SOULAVIE. *Décadence de la Monarchie*, III, 313.

profit les plus monstrueux monopoles; s'il est permis au roi d'enrichir ses courtisans et ses maîtresses en faisant élever ou baisser, selon ses fantaisies, le prix des grains [1]; si le roi est assez pourvu de domaines de toute sorte pour donner à madame de Pompadour la terre de Crécy, le château d'Aulnay, le château de Bellevue, le château de Menars, la terre de Saint-Remy, l'hôtel d'Évreux, l'Élysée-Bourbon, l'Ermitage; si le roi est assez pourvu d'argent pour payer deux millions cinq cent mille francs [2] les faveurs de madame Dubarry, courtisane échappée aux bras d'un mousquetaire; si le roi rit de la pudeur de nos femmes et lève d'impurs tributs sur la virginité de nos filles; ces exactions, ces ignominies, ces scandales qu'on ose à peine blâmer à voix basse, ne montrent-ils pas tout ce que la royauté puise en France de témérité et d'orgueil dans l'ignorance du peuple, la bassesse des gens de cour, le prestige du trône, la puissance des baïonnettes et l'influence des traditions?

« Eh bien! encore quelques années, et vous assisterez au spectacle de la royauté humiliée, insultée, enchaînée, mise en question. Une assemblée de bourgeois lui demandera compte de ses actes; des robins la recevront assis et la tête

[1] LACRETELLE. *Dix-huitième Siècle*, IV, 298.
[2] SOULAVIE. *Décadence de la Monarchie*, III, 155.

couverte ; ses maîtres de cérémonie seront traités comme des laquais, et ses ministres comme des serviteurs du peuple, jusqu'à ce qu'un jour vienne (jour terrible) où on la fera monter sur un échafaud, sans même lui permettre ce qu'on permet au dernier des criminels... ; car les suprêmes paroles de cette royauté tombée en la puissance du bourreau s'éteindront dans un roulement de tambours.

« Vous voyez quel est encore le pouvoir de la noblesse ! Appuyée d'un côté sur le trône, elle l'est de l'autre sur le clergé. Les fonctions publiques lui sont exclusivement réservées ; c'est elle qui possède les emplois de cour ; c'est elle qui jouit de toutes les pensions ; c'est elle qui remplit le cadre des officiers de l'armée ; c'est de son sein que sont tirés les grands officiers de la maison du roi, lesquels ont l'exorbitant privilége de vendre les charges subalternes et d'en garder le prix. Elle a, pour s'enrichir, les *prestations*, les *redevances*, les *corvées*, les *mainmortes*, des *servitudes personnelles* de toute espèce. Elle chasse : le paysan qui en fait autant va aux galères [1]. Investie des droits de haute, moyenne et basse justice, elle a fourches patibulaires, piloris et carcans ; et ce n'est que depuis peu de temps que les sentences pour crime capital sont revues

[1] Voir le décret du 4 août 1789.

par les cours supérieures. Telle est sa puissance dans les campagnes, qu'elle fait atteler des hommes à ses charrettes comme des animaux de labourage, et que, pour empêcher les grenouilles de troubler le sommeil des châtelaines, une foule de malheureux passent la nuit à battre les étangs [1]. Que dire enfin? Il a été longtemps permis à un seigneur de tuer un vilain, moyennant la somme de *cinq sous parisis*.

Eh bien! encore quelques années, et toute cette aristocratie sera mise au néant. Une nuit suffira pour faire crouler tout l'échafaudage du système féodal. Oui, dans cette nuit, la qualité de serf sera effacée du vocabulaire de la langue, les mainmortes seront détruites, les justices seigneuriales abolies, les priviléges pécuniaires anéantis, la vénalité des offices sera supprimée, les dîmes seront déclarées rachetables et les citoyens reconnus admissibles à tous les emplois. Et, chose merveilleuse! ces réformes dirigées contre la noblesse, c'est par elle qu'elles seront accomplies : elle-même prononcera son arrêt et scellera irrévocablement sa ruine [2].

« Ce n'est pas tout. L'industrie est aujourd'hui soumise au régime des jurandes et des maîtrises.

« Eh bien! par la plus soudaine, la plus pro-

[1] Discours de Leguen de Kérangel, dans la nuit du 4 août.

[2] Nuit du 4 août 1789.



fonde de toutes les révolutions, le principe de la concurrence illimitée sera proclamé.

« Si bien que de toute la société d'aujourd'hui, dans quelque temps il ne restera rien, absolument rien. »

Encore une fois, je le demande, qu'aurait-on dit de l'homme qui, quelques années avant 1789, aurait tenu cet étrange langage? On l'aurait certainement appelé un homme à théories, un rêveur généreux, un utopiste, un fou, que sais-je? Il aurait dit vrai cependant, et ceux qui l'auraient accusé de folie auraient fait preuve en cela d'imprévoyance et d'aveuglement.

Les partisans du nouvel ordre social se trouvent précisément aujourd'hui dans la position de cet homme. Et certes, entre le régime actuel et l'application de nos idées, la distance est infiniment moindre qu'entre la société qui existait la veille de 1789 et celle qui exista le lendemain.

# DEUXIÈME PARTIE

# DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE

## I

### QUELLE EST LA NATURE DU MAL?

Les littérateurs affluent; quelques-uns s'enrichissent; beaucoup meurent de faim; la liberté est ruinée; l'imprimerie est perdue; le goût public se pervertit; jamais, au sein d'une plus fastueuse abondance de livres, le domaine intellectuel ne fut plus stérile... Voilà le mal; il est immense. Quel remède a-t-on proposé? Une loi qui étendrait le droit de propriété de l'auteur, après sa mort, de vingt à trente ans! Oh! que lord Chesterfield avait raison de dire à son fils,

en l'envoyant visiter les principales cours de l'Europe : « Allez, mon fils, allez voir avec quelle petite dose de sagesse le monde est gouverné ! »

Je dirai tout à l'heure combien il est absurde de décréter la propriété littéraire, et combien est fatal à la société l'exercice prolongé de ce prétendu droit qu'on voudrait consacrer; mais avant d'entrer dans l'examen des difficultés sans nombre que la question soulève, je me demande quel est ici le but du législateur?

Son but, c'est évidemment de consacrer la profession de l'homme de lettres, considérée comme métier, comme moyen de gagner de l'argent. Mais est-il dans la nature des choses, est-il dans l'intérêt public que la littérature devienne un procédé industriel? Est-il bon qu'il y ait dans la société beaucoup d'hommes faisant des livres pour s'enrichir, ou même pour vivre? J'affirme que non.

Et la raison en est simple. Pour qu'un écrivain remplisse dignement sa mission, il faut qu'il s'élève au-dessus des préjugés des hommes, qu'il ait le courage de leur déplaire pour leur être utile; il faut, en un mot, qu'il les gouverne moralement. Cette mission est du chansonnier comme du moraliste, du poëte comme du philosophe, de celui qui nous fait rire comme de celui qui nous arrache des pleurs. Peu importe la

forme que revêt cette souveraineté morale de l'écrivain. Elle est tout aussi réelle dans Beaumarchais que dans Nicole, et dans Molière que dans Pascal.

Oui, la littérature a sur la société droit de commandement. Or, que devient ce droit de commandement si l'homme de lettres descend à l'exercice d'un métier, s'il ne fait plus des livres que pour *amasser des capitaux?* S'asservir au goût du public, flatter ses préjugés, alimenter son ignorance, transiger avec ses erreurs, entretenir ses mauvaises passions, écrire enfin tout ce qui lui est funeste, mais agréable.... telle est la condition nécessaire de quiconque a du génie pour de l'argent. Quoi! en échange de l'or que je vous offre, vous me faites honte de ma stupidité, vous gourmandez mon égoïsme, vous me troublez dans la jouissance du fruit de mes rapines; vous me faites peur de l'avenir! Votre sagesse coûte trop cher, Monsieur : je n'en veux pas. La pensée perd de la sorte son caractère d'enseignement et son autorité morale. L'écrivain, s'il dépend de la faveur du public, perd la faculté de le guider; il en perd jusqu'au désir : c'est un roi qui abdique.

Que tous les travaux de l'esprit n'aient pas une égale importance, sans doute. Cependant, tous, même les plus frivoles en apparence, ont sur la société une action bonne ou mauvaise. Il n'est

pas au pouvoir d'un homme de lettres de n'être qu'un *amuseur* de la foule. Car, pour amuser les hommes, il faut toucher des cordes qui répondent à leur intelligence ou à leur cœur. Ce qui prouve, soit dit en passant, que la théorie de l'art pour l'art est une niaiserie.

La littérature, quelque forme qu'elle affecte, exerce donc une influence qu'il importe au plus haut point de régler, et c'est la rendre extrêmement dangereuse que de la laisser aux mains d'hommes qui ne s'en servent qu'en vue d'un bénéfice d'argent. Je concevrais qu'on fît une loi pour abolir, comme *métier*, la condition d'homme de lettres; mais en faire une pour rendre ce *métier* plus fructueux et encourager les fabricants de littérature, cela me paraît insensé.

Non-seulement il est absurde de déclarer l'écrivain propriétaire de son œuvre, mais il est absurde de lui proposer comme récompense une rétribution matérielle. Rousseau copiait de la musique pour vivre et faisait des livres pour instruire les hommes. Telle doit être l'existence de tout homme de lettres digne de ce nom. S'il est riche, qu'il s'adonne tout entier au culte de la pensée : il le peut. S'il est pauvre, qu'il sache combiner avec ses travaux littéraires l'exercice d'une profession qui subvienne à ses besoins.

Parmi les auteurs contemporains, il en est un qui, à force de recherches patientes et de veilles

est parvenu à renouer, pour le peuple, la chaîne en mille endroits brisée, des traditions. Personne assurément n'a travaillé à une œuvre historique avec plus d'amour, avec plus de persévérance que M. Monteil; personne n'a mis dans l'accomplissement d'une résolution littéraire une plus grande part de sa vie. Que serait-il advenu si, pendant les trente ou quarante années qu'il a consacrées à son ouvrage, M. Monteil n'avait attendu ses moyens d'existence que de ses livres? Ce qui serait advenu? Je n'ose le dire, et vous le devinez. Mais, Dieu merci! M. Monteil avait une âme intrépide et haute. Pour se défendre contre l'extrême pauvreté, il a eu recours à une industrie honorable : il a vendu les matériaux mêmes de ses études; il a vendu les manuscrits précieux qu'il avait recueillis çà et là dans son voyage de découvertes. C'était Rousseau copiant de la musique. Grâce à cette courageuse conduite, M. Monteil a vécu, non pas à l'abri des privations, mais à l'abri des caprices du public. Il est resté maître de lui, maître de son œuvre.

Supposez qu'au lieu d'écrire l'histoire pour faire triompher la vérité, il ne l'eût écrite que pour *gagner de l'argent;* supposez qu'au lieu de chercher ses moyens d'existence dans la vente de manuscrits ignorés, il eût spéculé sur ses livres; l'impatience du succès l'aurait gagné, il aurait écrit beaucoup plus vite, beaucoup plus mal. A

l'histoire utile et féconde de l'agriculture, du commerce, des métiers...... il aurait préféré, lui aussi, l'histoire divertissante des batailles et des intrigues de cour. La société y aurait perdu un grand historien et un bel ouvrage.

Parmi les plus illustres poëtes de notre époque, combien en est-il qu'on osât placer au-dessus de Béranger? Béranger a fait comme M. Monteil, comme Rousseau. Pendant qu'il travaillait à ses immortelles chansons, il demandait à un emploi modeste le moyen de lutter contre les nécessités de la vie.

Avant la révolution de 1789, la profession littéraire, dans la rigueur du mot, n'existait pas. Nous voyons bien dans l'histoire des hommes de lettres que, sous Louis XIII, La Serre tirait vanité du facile débit de ses livres, et que La Calprenède, tout noble qu'il était, s'achetait des manteaux avec les pistoles du libraire Courbé. Toutefois, ceux qui, pour vivre, comptaient sur le revenu de leurs livres, faisaient exception à la règle. Parmi les auteurs, les uns, comme Brantôme et Bussy-Rabutin, étaient de fiers gentilshommes, qui ne prenaient une plume qu'à défaut d'une épée; les autres, comme Desmarets, occupaient un emploi public; quelques-uns se trouvaient placés sous le patronage du monarque, comme Molière et Racine; la plupart comme Mairet, étaient aux gages d'un grand seigneur. « Quand

« je n'aurais pas l'honneur d'être à vous comme « je l'ai, écrivait Mairet au duc de Montmorency, « et que le *don que je vous ai fait de moi* ne m'eût « pas ôté la liberté de disposer de mes actions, je « ne sais personne en France à qui plus justement « qu'à vous je puisse présenter, comme je le fais, « les premiers fruits de mon estude. » On voit tout ce qu'une semblable condition avait d'humiliant ; elle ne devait cesser néanmoins qu'avec le régime qui la consacrait. Jean-Jacques Rousseau, pour ne l'avoir pas voulu subir, fut impitoyablement calomnié dans son indépendance par ses jaloux confrères : moins heureux que Diderot, ce favori de Catherine II ; moins heureux que Voltaire, cet ami du grand Frédéric ; moins heureux que Grimm, ce courtier de tous les souverains philosophes du dix-huitième siècle. Pour changer cet état de choses, il ne fallait pas moins qu'une révolution, et la veille même de cette révolution, ne trouve-t-on pas l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis* vivant à l'ombre de la faveur du duc de Choiseul, dans le riant exil de Chanteloup !

Vint 89, date à jamais célèbre ! Les écrivains alors cessèrent d'appartenir à quelqu'un ; mais, forcés de spéculer sur leurs œuvres, ils appartinrent à tout le monde. S'ils y ont gagné, je l'ignore ; mais certainement la société y a perdu. A quoi se réduisaient en effet les obligations de cette vie dépendante que l'homme de lettres me-

nait autrefois auprès de l'homme puissant? A je ne sais quel vain tribut de flatterie levé sur l'intelligence par la vanité du sot. C'était un mal; mais la dignité de l'auteur en souffrait beaucoup plus que l'intérêt de la société. Les serviles préfaces où Corneille célébrait les vertus de Mazarin n'empêchaient pas l'auteur sublime de *Cinna* de s'écrier par la bouche d'Émilie :

Pour être plus qu'un roi, tu te crois quelque chose!

Aujourd'hui l'écrivain a pour maître, lorsqu'il exploite lui-même sa pensée, non plus celui qui l'héberge, mais celui qui le lit. Au lieu de l'homme qui aliène sa dignité, c'est l'auteur qui tend à abdiquer sa fonction.

Tel est souvent le caractère des révolutions, qu'elles emportent avec l'ivraie le bon grain qu'il a plu à Dieu d'y mêler; celle de 89 ne fit pas autrement. De même qu'en abolissant les jurandes et les maîtrises, elle frappait d'un seul coup le monopole et l'association; de même, en renversant tous les vieux pouvoirs, elle détruisit sans distinction, et ce qu'ils avaient de tyrannique, et ce qu'ils avaient de protecteur. La théorie de l'individualisme prévalut dans les lettres comme dans l'industrie. Le principe périt dans le violent effort que firent contre les représentants de ce principe

les intérêts en révolte. Pour mieux briser le moule on portait la main sur l'idée. Dans ce profond ébranlement de tout ce qui était régime d'association et de protection, les gens de lettres n'ayant plus rien à attendre que d'eux-mêmes, prirent naturellement le parti de trafiquer de leur pensée, et le mercantilisme fit invasion dans la littérature. Autre malheur : la littérature ne fut pas plus tôt devenue une profession lucrative, que ceux-là coururent en foule s'y précipiter qui trouvaient les autres carrières encombrées. Et comment n'y aurait-il pas eu encombrement dans toutes les sphères de l'activité humaine, lorsque l'individualisme, proclamé sous le nom de liberté, venait pousser à tous les excès d'une compétition universelle? D'un autre côté, des mots magiques avaient retenti ; on avait écrit le mot *égalité* dans nos codes ; mais on n'en couvrait pas moins d'un mépris injuste les laboureurs, les artisans, les ouvriers; on n'en élevait pas moins les enfants dans cette idée qu'il y a des métiers et des arts, des professions qui sont *libérales* et d'autres qui ne le sont pas. Ainsi on allumait dans les cœurs une soif ardente de distinctions frivoles; ainsi on allait, semant dans tous les jeunes esprits le germe des ambitions artistiques ou littéraires ; et l'instruction plus répandue, sans être mieux dirigée, préparait l'envahissement de la société par ce flot de jeunes hommes tous éga-

lement avides de renommée, tous également prompts à s'engager dans les routes battues, sur la foi de leurs désirs ou de leurs rêves.

Qu'est-il résulté de là? que le phénomène qui se manifestait dans l'industrie s'est manifesté dans les lettres. Il y a eu partout cohue, et partout il y a eu tiraillements, luttes sans fin, désordres de tout genre, désastres. La concurrence dans les lettres a produit des résultats analogues à ceux qu'elle produisait dans l'industrie. A côté de l'industriel falsifiant ses produits pour l'emporter sur ses rivaux par le bon marché, on a eu l'écrivain altérant sa pensée, tourmentant son style, pour conquérir le public par l'attrait funeste des situations forcées, des sentiments exagérés, des locutions bizarres, et, le dirai-je, hélas! des enseignements pervers. A côté de l'industriel écrasant, à force de capitaux, ses compétiteurs, on a eu l'écrivain riche gagnant de vitesse l'écrivain pauvre dans le domaine de la renommée, et se servant ensuite de l'éclat du nom acquis pour enchaîner dans l'ombre le mérite ignoré. Au sein d'une profusion de livres toujours croissante, le public est resté sans direction; et n'ayant plus ni la possibilité ni le temps de choisir, il a fermé sa bourse aux écrivains sérieux, et jeté son âme en pâture aux charlatans. De là l'épouvantable abus des annonces, le trafic des éloges. la prostitution de la critique, les ruses de la ca

maraderie, toutes les hontes, tous les mensonges, tous les scandales.

Encore si, au prix de la dignité des lettres compromise, de la morale publique ébranlée, des sources de l'intelligence empestées, le gros des gens de lettres avait fait fortune! Mais non : l'exploitation a été aussi ruineuse que hideuse; on a commencé par le déshonneur et fini par la misère.

Puis, du milieu de ces ruines se sont levés les spéculateurs, et ils ont offert aux gens de lettres leur assistance. Ce qu'ils apportaient comme mise de fonds dans ces tripotages de l'esprit, ce n'était pas même de l'argent; c'était quelque artifice nouveau d'exploitation, un procédé : il a fallu accepter leur concours. Le concours s'est bien vite transformé en domination; l'homme d'affaires n'a eu qu'à s'approcher de l'homme de talent pour l'absorber. On a vu des écrivains, et des meilleurs, se vendre à des courtiers de phrases, non pas même en détail, mais en bloc, comme Mairet au duc de Montmorency, lorsqu'il lui écrivait : « *le don que je vous ai fait de moi.* » Qu'ajouter à ce tableau malheureusement trop fidèle? Est-il vrai, oui ou non, que ce sont des mains à peine capables de tenir une plume qui agitent aujourd'hui le sceptre de la littérature? Est-il vrai que chaque jour, à la porte de tel spéculateur tout-puissant, se morfondent de pauvres littéra-

teurs demandant la publicité comme une aumône ? Et si cela est vrai, à quel degré d'abaissement sommes-nous donc descendus !

M. Henri de Latouche a décrit énergiquement cette déchéance de la littérature lorsqu'il a dit : « Les mœurs littéraires sont tournées à l'argent ; c'est l'idée fixe de notre époque, c'est le chien contagieux dont est mordu ce siècle épicier. Croiriez-vous qu'il s'est formé une congrégation d'assureurs contre la propagation des idées ? Nos hommes de style, comme les principicules d'outre Rhin, se confédèrent, non au profit des idées à répandre, mais des bénéfices à concentrer. Ils se sont garanti l'intégralité de leur territoire et l'inviolabilité de leurs frontières, qui sont très-prochaines. On se proclame ruiné si on vous emprunte un demi-article ; c'est la sainte-alliance des paragraphes... On se demande comment ces messieurs se résignent à promener les personnes gratis sur nos boulevards sans tarifer les regards du passant. »

## II

### IMPUISSANCE ET ABSURDITÉ DU REMÈDE QU'ON A PROPOSÉ.

Maintenant quel rapport y a-t-il, je vous prie, entre la nature du mal que nous venons de décrire et celle du remède qu'on a proposé?

Le mal est dans une affluence trop grande de littérateurs inutiles, mauvais ou dangereux; et le remède proposé consistait à sanctionner législativement ce fléau!

Le mal est dans l'exploitation des livres par leurs auteurs; et le remède proposé consistait à prolonger cette exploitation, à en faire un droit posthume!

Le mal est dans ce fait que la littérature n'est plus qu'un métier; qu'on tient boutique de pensées; que les lecteurs sont devenus des chalands

dont il faut, pour conserver la pratique, tenter les goûts, servir les caprices, flatter bassement les préjugés, entretenir les erreurs; et le remède proposé consistait à convertir en un principe sacré ce fait déplorable, à lui donner la consécration de la loi!

Tant d'aveuglement se conçoit à peine.

Au reste, puisqu'on a parlé de propriété littéraire, voyons un peu ce que de tels mots signifient.

La propriété de la pensée! Autant vaudrait dire la propriété de l'air renfermé dans le ballon que je tiens dans ma main. L'ouverture faite, l'air s'échappe; il se répand partout, il se mêle à toutes choses : chacun le respire librement. Si vous voulez m'en assurer la propriété, il faut que vous me donniez celle de l'atmosphère : le pouvez-vous?

Aux partisans du droit de *propriété littéraire*, nous demanderons d'abord, avec M. Portalis : Qu'entendez-vous par une pensée qui appartient à quelqu'un? Cette pensée vous appartient, dites-vous. Mais avec dix livres, peut-être, on a fait toutes les bibliothèques qui existent; et ces dix livres, tout le monde les a composés.

Les grands hommes ne gouvernent la société qu'au moyen d'une force qu'ils lui empruntent à elle-même. Ils ne l'éclairent que par la concentration dans un ardent foyer de tous les rayons

éparse qui émanent d'elle. Ils lui dérobent le pouvoir de la conduire.

Cela est si vrai que, lorsque le Christ parut, le monde romain était dans l'attente et avait le pressentiment de l'Évangile. Quant à Luther, fit-il autre chose que traduire ce désir de résistance qu'avait éveillé dans tous les cœurs la tyrannie de la papauté, et qui éclatait déjà partout en manifestations diverses, mais caractéristiques et puissantes?

Ce raisonnement nous conduirait, on le voit, à abandonner la propriété du fond pour ne reconnaître que celle de la forme. Et M. de Balzac, à en croire une pétition qu'il a adressée aux chambres, serait fort de cet avis. Or, voici quel serait le résultat de cette belle théorie. Charles Fourier a cru devoir formuler en termes bizarres et peu intelligibles les idées qui composent le fond de son système. Vient un badigeonneur littéraire qui s'empare du système de Fourier, l'expose dans un style clair, élégant si l'on veut, et met le tout en vente. Vous voyez bien que, à côté de Fourier qui va mourir de faim, le badigeonneur s'enrichira. Entendue de la sorte, qu'est-ce que la propriété? C'est le vol.

D'ailleurs, quelle que soit la part de tous dans la pensée de chacun, on ne niera pas du moins que la pensée ne tire de la publicité toute sa valeur. Que *vaut* la pensée dans la solitude? La

consommation des objets matériels se peut concevoir, en dehors de tout état de société : de même que cette consommation est individuelle, elle peut être solitaire. L'idée de société n'ajoute rien à la valeur des fruits que le sauvage cueille dans les bois, des animaux qu'il tue à la chasse. S'agit-il de la pensée ? c'est tout différent. Son importance croît en proportion des intelligences qui lui rendent hommage. La consommation détruit, fait disparaître les objets matériels. La publicité, cette consommation intellectuelle, loin de détruire les objets immatériels, les multiplie, les rend plus précieux, ajoute à leur fécondité, augmente leur chance de vie. Il n'est donc pas besoin de savoir d'où vient l'*origine* des productions de l'esprit, il suffit de savoir d'où vient leur *valeur*, pour comprendre qu'elles ne sauraient être le patrimoine de personne. Si c'est la société qui leur confère une *valeur*, c'est à la société seule que le droit de propriété appartient. Reconnaître, au profit de l'individu, un droit de propriété littéraire, ce n'est pas seulement nuire à la société, c'est la voler.

« Prenez garde ! s'écrie M. de Balzac dans sa brochure, si vous souffrez qu'on nie la propriété littéraire, la propriété foncière est en péril ; la logique, qui attaque l'une, aura bientôt renversé l'autre. » Comme tactique, rien de plus ingénieux que ce rapprochement ; comme argumentation,

rien de plus pauvre. Si la propriété, après avoir été reconnue en fait, a été défendue en principe, ce n'a été que sous le rapport du profit que la société pouvait tirer d'une semblable convention et de son inviolabilité. On a supposé que la société avait dit au propriétaire : « Tu seras maître de ce domaine, et tu pourras le laisser à tes enfants, parce que les travaux de l'agriculture, pour devenir aussi féconds qu'ils peuvent l'être, demandent de la sécurité, de la patience et du temps. Tu pourras t'écrier, sans que personne ait la faculté de te contredire impunément : *Ceci est à moi*, parce que nous voulons que tu aies intérêt à planter des arbres pour d'autres que pour toi, à creuser des canaux que tes enfants achèveront, à ouvrir des mines si profondes que la vie d'un homme ne suffirait pas à les explorer et à en épuiser les trésors. C'est pour cela que nous te déclarons propriétaire. »

On est donc parti, pour défendre la propriété, de l'intérêt social, bien ou mal entendu, sans parler de l'apparente nécessité de respecter un fait aussi ancien, aussi généralement accepté, aussi difficile à ébranler, et même à modifier. Ici, rien de semblable. L'intérêt d'un auteur est mis dans l'un des plateaux de la balance, l'intérêt social dans l'autre. Et ce qu'on nous demande, c'est tout simplement de reconnaître qu'un homme pèse plus que l'humanité.

La propriété littéraire est donc condamnée sans appel par son principe même; mais elle l'est bien plus rigoureusement encore par ses conséquences.

Si le droit de propriété littéraire est reconnu, il faut d'abord le rendre héréditaire et perpétuel; car, de deux choses l'une : ou il est contraire à l'intérêt social, et alors pourquoi en consacrer le principe? ou il est conforme à l'intérêt social, et alors pourquoi en limiter l'usage? Dans le premier cas, l'attentat est sans excuse; dans le second, l'inconséquence est monstrueuse.

Rien de plus pitoyable, en vérité, que cette discussion qui roule sur le point de savoir si le privilége des auteurs leur survivra pendant dix, trente ou cinquante ans. Ce n'est pas là évidemment la question.

Or, à quel danger la société ne s'expose-t-elle pas en consacrant la perpétuité du droit des auteurs? Dans un article plein de sens et de verve, *le National* disait : « Si vous consacrez le droit de propriété de l'auteur, que devient l'intérêt général? Est-ce l'auteur lui-même qui le garantira? Et savez-vous par quelles phases mobiles cet auteur lui-même pourra passer? Ignorez-vous la biographie des écrivains les plus illustres? Racine, voué dans sa vieillesse à la traduction des psaumes, ne voulait-il pas détruire *Phèdre et Andromaque?* La Fontaine, assailli par son confesseur, n'avait-il pas ordonné de brûler ses contes? Je

suppose qu'en 1814 le droit des collatéraux eût existé pour les œuvres de Voltaire et de Rousseau : le pouvoir séduit les héritiers. Les héritiers, usant de leur droit, aliènent pour une somme considérable la propriété de ces œuvres, et les voilà qui disparaissent. » Ces raisons sont excellentes, et combien d'autres viennent à l'appui! Mais, en général, il me semble que dans toute cette discussion les adversaires du droit de propriété littéraire se sont trop exclusivement attachés à signaler les inconvénients de la *transmissibilité*, de la *perpétuité* du droit. C'était à l'exercice du droit par l'auteur lui-même qu'il fallait s'attaquer. Au lieu de dire : « Substituez le mot *rétribution* au mot *propriété*, et bornant à dix ans la jouissance des héritiers, maintenez les choses au point où elles en sont; » il fallait dire hardiment, courageusement, et comme il convient à ceux qui croient combattre pour la vérité : « Faites une loi, non pour consacrer la propriété littéraire, mais pour la déclarer anti-sociale et impie. Faites une loi pour abolir le *métier* d'homme de lettres, pour substituer au système de la propriété littéraire, non pas même celui de la rétribution individuelle, mais celui de la rémunération sociale. » Le fait est que ni les partisans de la propriété littéraire, ni ses adversaires, n'ont osé se montrer tout à fait logiques.

Pour moi, je n'hésite pas à répéter ici que ce

n'est pas seulement l'exploitation d'un livre par les héritiers de l'auteur qui est funeste, mais bien l'exploitation du livre par l'auteur lui-même.

En effet, on arrive par là à établir que, dans la société, une idée doit être matière à échange, tout comme une balle de coton ou un pain de sucre, et que les bénéfices du penseur se doivent calculer sur le nombre de ceux qui profitent de sa pensée.

D'une part, cela est absurde ; de l'autre, cela est inique.

Car qui peut savoir de quelle manière la pensée arrive jusqu'à l'intelligence de chacun ? Recueillie dans un livre, une idée passe sur la palette du peintre ; le crayon du dessinateur s'en empare ; le ciseau du statuaire la taille dans le marbre ; elle vole sur l'aile du discours : la poursuivrez-vous à travers des manifestations qui sont infinies, à travers des espaces qui sont incommensurables ? Le monde peut devenir son domaine : le monde deviendra-t-il votre tributaire ? Ici, vous touchez à l'impossible ; encore un pas vous touchez à l'injustice. Les bénéfices de l'échange auront été pour tous ; l'impôt ne sera prélevé que sur quelques-uns. Je vous dois le prix de votre pensée pour l'avoir recueillie dans un livre : je ne vous dois rien, si je l'ai saisie sur les lèvres d'un orateur, si je l'ai vue sculptée sur la façade d'un

monument? Puisqu'on parle d'impôts, en est-il un dont la répartition soit plus folle?

Quand il s'agit d'objets matériels, qu'on mesure les bénéfices de la production à l'étendue de la consommation, cela se peut concevoir : les limites de la consommation sont assignables, puisque, en fin de compte, c'est à une destruction que la consommation vient aboutir. Mais tracera-t-on des bornes à cette consommation intellectuelle, qui se nomme la publicité? Une idée qui est consommée ne disparaît pas, encore un coup; elle grandit, au contraire, elle se fortifie, elle s'étend à la fois, et dans le temps, et dans l'espace. Donnez-lui le monde pour consommateur, elle deviendra inépuisable comme la nature, et immortelle comme Dieu!

Par conséquent, soumettre la pensée à la théorie de l'échange, c'est donner une quantité finie pour mesure à une quantité infinie. L'extravagance de ce système est flagrante.

Pour ce qui est de ses résultats, ils sont odieux. Les partisans de la propriété littéraire, c'est-à-dire de l'exploitation de la littérature par les littérateurs, se sont fièrement posés comme les protecteurs du génie, comme les patrons de l'intelligence; et ils n'ont pas vu que, si leur système était rigoureusement appliqué, que si les vices n'en étaient pas quelquefois atténués par des emprunts faits au système contraire, celui de la ré-

muneration sociale, il conduirait tout droit le génie à l'hôpital, et reléguerait dans la nuit les plus précieuses productions de l'intelligence. La démonstration est facile. Qui dit propriété littéraire, dit rétribution par l'échange; qui dit rétribution par l'échange, dit commerce; qui dit commerce, dit concurrence. Voilà donc les mauvais livres en concurrence avec les bons; voilà certains romans qui gâtent le cœur et salissent l'esprit en concurrence avec des livres utiles, mais austères; voilà le séduisant apostolat du vice en concurrence avec les plus hautes et les plus morales conceptions. Soyez-en sûrs, *Justine* trouvera plus d'acheteurs que les *Pensées de Pascal;* ou bien encore, tel qui aurait volontiers payé tribut au génie de Pascal, ne le pourra plus à cause de l'impôt levé sur lui par M. de Sade. Ainsi, grâce à ce beau système de récompense, imaginé pour le génie, la puissance du mal sera centuplée; le goût du public, irremédiablement corrompu, rejettera toute nourriture substantielle; et nous aurons tous les fléaux à la fois : pervertissement des esprits et des cœurs, par l'inondation des livres dangereux; appauvrissement des grands écrivains; succès scandaleux de quelques hommes de talent sans scrupule ou de quelques auteurs frivoles.

Je ne veux pas faire descendre cette grave discussion à une misérable guerre de noms propres; mais si des exemples étaient nécessaires, combien

n'en pourrais-je pas citer ? Que de platitudes couronnées par la vogue ! que de beaux livres enfouis ! Je n'écrirai pas ici la *somme d'argent* qu'a rapportée à son auteur une brochure sur *l'art de mettre sa cravate*, parce qu'il m'est impossible de ne pas songer à la pauvreté de certains grands hommes, et que le rouge me monte au front.

Un livre réussit aujourd'hui ; pourquoi ? à cause de son mérite ? Pas le moins du monde ; à cause de son éditeur. Le génie reçoit de la spéculation ses passe-ports.

Mais il est des éditeurs honnêtes, et qui rendent aux lettres des services réels. — Oui, grâce au ciel ! et j'en connais, pour mon compte, en qui des écrivains du premier mérite ont trouvé une véritable Providence. Mais le nombre de ces hommes recommandables est petit ; et, parmi ceux qui voudraient suivre leur exemple, beaucoup sont entraînés par le flot de la concurrence, et forcés, pour échapper aux désastres de l'industrie, d'éditer la corruption ou le scandale.

Ajoutez à cela que le véritable homme de lettres est en général fort étranger à la science du trafic. Il n'en est pas de même du fabricant de littérature. Il sait à merveille, celui-là, battre monnaie avec des livres ; c'est son métier. Le système de la rétribution par l'échange n'est en réalité qu'une prime offerte à l'esprit de spéculation.

Donc, soit qu'on examine le droit de propriété littéraire dans son principe, soit qu'on l'étudie dans ses nécessaires conséquences, on est également conduit à le condamner.

Tel était pourtant le point de départ de ce rapport de M. de Lamartine, dont on a fait tant de bruit.

M. de Lamartine commençait son rapport en ces termes :

« La société, en constituant toute propriété, a « trois objets en vue : rémunérer le travail, per« pétuer la famille, accroître la richesse publique. « La justice, la prévoyance et l'intérêt sont trois « pensées qui se retrouvent au fond de toute « chose possédée. »

Pour que le travail fût rémunéré par le fait de la constitution de la propriété, il faudrait que tous ceux qui travaillent fussent propriétaires, et que tous les propriétaires eussent travaillé. C'est le contraire qui arrive. La constitution actuelle de la propriété, par sa nature même, permet à ceux qui en jouissent toutes les douceurs du repos, et rejette sur ceux qui sont privés de ses bénéfices tout le fardeau du travail. On a, d'un côté, un petit nombre d'hommes vivant grassement de leurs rentes; et, de l'autre, un grand nombre d'hommes vivant à peine du fruit de leurs sueurs. Que M. de Lamartine y réfléchisse un peu.

Pour ce qui est de perpétuer la famille, si

c'est par la propriété qu'elle se perpétue, la famille des non-propriétaires ne saurait donc se perpétuer, et la phrase de M. de Lamartine doit être modifiée de la sorte : « La société, en constituant la propriété, a eu en vue de perpétuer la famille des uns, et d'empêcher que celle des autres ne se perpétue. »

En ce qui concerne l'accroissement de la richesse publique, il faudrait s'entendre. Si la richesse s'accroît, mais en se concentrant aux mains de quelques-uns, ce n'est pas une richesse *publique*. Sous l'empire de la propriété telle qu'elle est constituée, les riches sont-ils plus nombreux que les pauvres, ou les pauvres plus nombreux que les riches ?

Que M. de Lamartine eût dit : « La propriété a eté constituée parce que la société n'a pas su jusqu'ici, et ne sait pas encore de quelle manière sans cela elle s'arrangerait pour vivre, » à la bonne heure ! la thèse se pouvait soutenir. Mais eu parlant ici de justice, de prévoyance, d'intérêt, M. de Lamartine a confondu l'intérêt de la société avec celui des heureux du monde, il a fait de la prévoyance une vertu de monopole, et il a pris à rebours la justice.

Continuons :

« Il y a des hommes qui travaillent de la main ;
« il y a des hommes qui travaillent de l'esprit. Les
« résultats de ce travail sont différents : le titre

« du travailleur est le même; les uns luttent avec « la terre et les saisons, ils récoltent les fruits « visibles et échangeables de leurs sueurs; les « autres luttent avec les idées, les préjugés, l'igno- « rance; ils arrosent aussi leurs pages des sueurs « de l'intelligence, souvent de leurs larmes, quel- « quefois de leur sang, et recueillent au gré du « temps la misère ou la faveur publique, le mar- « tyre ou la gloire. »

Cette exposition est évidemment incomplète. S'il y a des écrivains qui luttent contre les préjugés, il y en a qui les défendent. Les livres combattent quelquefois l'ignorance, mais quelquefois aussi ils l'entretiennent. Rousseau glorifie Dieu, mais d'Holbach le nie. Fénelon moralise la société, mais le marquis de Sade la corrompt. La science a ses Galilée, mais elle a ses Cagliostro, et peut-être a-t-elle fait moins de martyrs qu'elle n'a couronné de charlatans.

J'insiste sur cette distinction que M. de Lamartine a oubliée, parce que, lorsqu'il s'agira de rémunérer les travaux de l'intelligence, la première question à résoudre sera celle-ci : Trouver le moyen de rémunérer le travail intellectuel, sans confondre dans la même récompense les écrivains qui enchantent et éclairent la société avec ceux qui la trompent et la dépravent; car cela n'est conforme ni à la justice, ni à la prévoyance, ni à l'intérêt.

« Est-il juste, est-il utile, est-il possible de « consacrer entre les mains des écrivains et de « leurs familles la propriété de leurs œuvres? « Voilà les trois questions que nous avions à « nous poser sur le principe même de la loi, for- « mulé dans ses premiers articles. Ces questions « n'étaient-elles pas résolues d'avance? Qu'est-ce « que la justice, si ce n'est la proportion entre la « cause et l'effet, entre le travail et la rétribution?»

Acceptons cette définition de la justice. Si elle est exacte, il est clair que rien n'est plus souverainement injuste que de placer dans le droit de propriété littéraire la rémunération des travaux de l'esprit.

Que Laplace n'ait d'autre récompense matérielle de ses écrits que le droit d'en disposer et de les vendre : comme un ouvrage sur la *Mécanique céleste* s'adresse naturellement à un fort petit nombre de lecteurs, quelle proportion y aura-t-il entre le travail et la rétribution de Laplace? Mais voici un romancier qui noircit à la hâte quelques pages, non-seulement mauvaises, mais corruptrices, à l'usage de tous les lecteurs désœuvrés. L'homme de génie court grand risque de mourir pauvre, et notre romancier, sans même avoir eu besoin de brûler son huile, aura voiture et laquais. Quelle manière d'entendre la justice distributive! Mais, direz-vous, l'Etat prendra l'homme de génie sous son patronage, il lui con-

férera des dignités, l'élèvera aux plus hauts emplois. Prenez garde ! vous sortez de votre système ; et cette nécessité où vous êtes d'en sortir prouve mieux que tout ce que je pourrais dire combien il renferme d'inégalités choquantes et consacre d'injustices.

« Cela est-il utile ? Il suffirait de répondre que « cela est juste ; car la première utilité pour une « société, c'est la justice. Mais ceux qui deman- « dent s'il est utile de rémunérer dans l'avenir « le travail de l'intelligence ne sont donc jamais « remontés par la pensée jusqu'à la nature et « jusqu'aux résultats de ce travail ? Ils auraient « vu que c'est le travail qui agit sans capitaux, « qui en crée sans en dépenser, qui produit, sans « autre assistance que celle du génie et de la « volonté. Jusqu'à ses résultats ? ils auraient vu « que c'est l'espèce de travail qui influe le plus « sur les destinées du genre humain ; car c'est « lui qui agit sur la pensée, qui la gouverne. Que « l'on parcoure en idées le monde et les temps, « Bible, Védas, Confutzée, Évangile, on retrouve « partout un livre saint dans la main du législa- « teur, à la naissance d'un peuple. Toute civili- « sation est fille d'un livre. L'œuvre qui crée, « qui détruit, qui transforme le monde, serait- « elle une œuvre indifférente au monde ? »

Où en sommes-nous ? il s'agit de prouver qu'il est *utile de consacrer entre les mains des écrivains*

*et de leur famille la propriété de leurs œuvres.* Et au lieu de cela, M. de Lamartine nous prouve, ce qu'aucun de nous n'a jamais mis en doute, que la pensée est utile ! Voilà un étonnant paralogisme. Oui, certainement la pensée est utile; et bien loin de nier cette vérité, c'est au contraire sur elle que nous nous appuyons pour demander qu'on n'en gêne pas le cours, qu'on n'en puisse jamais arrêter la propagation. C'est parce que toute civilisation est fille d'un livre que nous ne voulons pas qu'il soit permis, même à l'auteur d'un de ces livres, après qu'on l'en aurait déclaré propriétaire, de le déchirer et d'en jeter les feuillets au vent. Et ce que nous refusons à l'auteur, par respect pour Dieu, premier auteur des livres que vous appelez saints, vous l'accordez, vous, à un héritier qui sera un idiot, peut-être un scélérat ou un fou ! Et c'est au nom des services immenses qu'un livre peut rendre à l'humanité que vous reconnaissez à un individu, qui ne l'aura pas fait, ce livre, qui souvent sera hors d'état de le comprendre, l'inconcevable droit de le détruire ! Car si vous admettez ce fait comme peu probable, il faut du moins que vous le teniez pour légitime, sous peine de renverser d'une main l'édifice que vous élevez de l'autre, sous peine de décréter la propriété en dépouillant le propriétaire des prérogatives qui la constituent. Se figure-t-on l'Évangile appartenant, par droit

de succession, à monsieur un tel ? Se figure-t-on un spéculateur achetant le droit exclusif de mettre en vente le salut du genre humain ?

« Enfin, cela est-il possible ? cette richesse « éventuelle et fugitive, qui résulte de la propa- « gation matérialisée de l'idée par l'impression « et par le livre, est-elle de nature à être saisie, « fixée et réglementée sous forme de propriété ? « A cette question, le fait avait répondu pour « nous. Cette propriété existe, se vend, s'achète, « se défend comme toutes les autres. Nous n'a- « vions qu'à étudier ses procédés, et à régulariser « ses conditions pour la faire entrer complétement « dans le domaine des choses possédées et garan- « ties à leurs possesseurs. C'est ce que nous avons « fait. »

M. Berville a si victorieusement répondu à ce passage du rapport de M. de Lamartine, que nous ne saurions mieux faire que de reproduire textuellement ici les paroles de M. Berville :

« En proclamant la propriété, soit perpétuelle, soit cinquantenaire, ce qui, dans la pratique, aboutit presque au même résultat, vous sortez des mains de l'auteur, vous rencontrez les héritiers. Eh bien ! les héritiers, passe encore pour la première génération, en supposant toutefois que ce ne soient pas des collatéraux ; mais une fois que ces héritiers viennent à se disséminer, où les prendrez-vous ? Faudra-t-il que la pro-

priété littéraire soit formulée en une sorte d'aristocratie, qu'elle ait ses Chévrin et ses d'Hozier? ou faudra-t-il avoir un *livre d'or* comme à Venise? Ce n'est pas tout : ce droit que vous accordez, ce n'est pas seulement aux héritiers qu'il est donné; la propriété n'est pas transmissible seulement par héritage, elle l'est encore par vente, par donation; vous l'accordez donc aux cessionnaires ; et comme ces contrats ne sont pas choses publiques, il faudra les deviner, il faudra savoir à qui vous adresser. Où s'arrêteront vos recherches? »

M. Berville a raison. On ne saurait étendre l'exercice de la propriété littéraire sans s'approcher de plus en plus du chaos. En concluant de ce qui est possible avec le délai de vingt ans, à ce qui serait possible avec le délai de cinquante, M. de Lamartine n'a pas vaincu la difficulté : il l'a éludée. Il n'a pas pris garde qu'à mesure que les années se succèdent, la propriété littéraire change de main et se divise de telle sorte qu'il devient enfin impossible d'en suivre la trace.

Le rapport de M. de Lamartine ne prouve donc rien de ce qu'il voulait prouver.

Mais que dire de la discussion à laquelle il a donné lieu?

M. G. Cavaignac a écrit dans le *Journal du Peuple* un article où se trouve traitée d'une manière très-élevée la question qui nous occupe. « L'homme de talent ne doit pas plus qu'un autre

être esclave de la misère; mais s'il ne s'adonne point volontairement à cette indépendante pauvreté qui sied aux âmes fortes, aux existences simples, du moins il ne doit pas nourrir les idées de luxe, ni les goûts qui les inspirent. Lorsqu'un écrivain aime l'argent, on peut toujours douter qu'il ait du talent ou qu'il en conserve. S'il en a, l'avarice le dégrade, le luxe l'énerve. S'il en avait, l'écrivain ne chercherait, ce me semble, son plaisir que dans son esprit même et dans sa renommée; que dans sa conception, dans son influence : il n'aurait pas besoin, sans doute, des jouissances d'Harpagon ou de Turcaret. Notre société n'a plus rien de ces conditions cénobitiques, rien de ces existences graves qui conservaient du moins la tradition des mœurs austères et désintéressées, des règles d'isolement et d'abstinence, des dévouements modestes et fidèles. Plus de bénédictins labourant à l'écart quelque coin du monde savant; plus de missionnaires portant au loin leurs doctrines, jusqu'au fond de contrées sans échos pour leur nom; plus de corporations enseignantes se cloîtrant dans la sobriété et l'obscure utilité des colléges. Tout cela certes se mêlait à trop d'abus et de vices pour que nous en regrettions le temps, mais nous regrettons l'exemple de ces nobles et graves habitudes de désintéressement, de retraite, de dévotion au bien et à l'étude. C'est un rôle vacant

aujourd'hui, et que nous voudrions voir rempli par des hommes de lettres dignes de ce nom. »

Voilà de nobles pensées noblement exprimées, et la Chambre aurait dû se placer à cette hauteur pour discuter la question. Mais faire de la pensée une chose, et chercher péniblement combien durera pour une famille la possession de cette chose; mais épuiser toutes les arguties que peut fournir l'esprit de chicane pour arriver à savoir si les créanciers d'un éditeur, par exemple, pourront, oui ou non, saisir entre ses mains le génie d'un grand homme, comme gage de leurs créances; et si le mari, dans le régime de la communauté, aura le droit, comme chef de l'administration, de publier, sans l'aveu de la femme, les ouvrages de son conjoint; et si c'est à la femme qu'appartiendra, sans restriction, le droit de publier les œuvres posthumes de son mari, etc., etc.; tout cela est puéril, tout cela est misérable. De ces querelles de procureur, que devait-il éclore? Qu'on en juge :

1° Le droit exclusif de publier un ouvrage est accordé à l'auteur et à ses représentants pendant toute la vie de l'écrivain et trente ans après sa mort;

2° Ce droit est déclaré insaisissable dans la personne de l'auteur et saisissable seulement dans celle du cessionnaire, et par les créanciers de celui-ci;

3° A défaut de convention expresse, l'auteur n'est censé céder qu'une première édition.

Telles étaient les principales dispositions de la loi proposée d'après les principes émis dans le rapport de M. de Lamartine. La conclusion était digne de l'exorde. O Descartes ! ô Montaigne ! ô Pascal ! ô Jean-Jacques ! ô vous tous dont les écrits ont livré à la nation française la royauté intellectuelle du monde, que diriez-vous si vous pouviez voir quel triste usage on fait de votre renommée, et pour le triomphe de quelle cause on invoque vos noms immortels ?

Du moins, si ce qu'on enlève à la majesté de la fonction, on l'ajoutait au bien-être de ceux qui l'exercent dignement ! Mais, parce qu'on aura étendu de vingt à trente ans la jouissance de l'héritier, s'imagine-t-on que le sort des hommes de lettres sera bien réellement amélioré ? L'écrivain courageux qui consacre les trois quarts de sa vie à un ouvrage destiné à peu de lecteurs en sera-t-il mieux rétribué ? Le jeune homme qui n'a ni relation, ni fortune, ni renommée, en trouvera-t-il plus aisément un éditeur ? La vogue en sera-t-elle moins acquise à tout auteur qui flatte les travers et les vices de son époque, au détriment de qui les redresse, les combat et les flétrit ? Voilà les plaies qui appellent un prompt remède. Et au lieu de songer à les guérir, nos législateurs se préoccupent... de quoi ? J'ai honte en vérité de

le dire : — Le petit-fils d'un homme de génie, mourant de faim, quel spectacle! — Ce spectacle serait douloureux, en effet. Mais comment le petit-fils d'un homme de génie peut-il être exposé à mourir de faim? Si c'est parce qu'il ne veut rendre à la société aucun service, je ne saurais le plaindre. Si c'est parce que ses services ne sont pas récompensés comme il convient, par la société, la faute en est à votre organisation sociale; changez-la.

## III

### QUEL EST, SELON NOUS, LE MOYEN DE REMÉDIER AU MAL.

Voici, dans toute loi sur la littérature et les gens de lettres, les résultats à obtenir :

1° Affaiblir autant que possible l'influence désastreuse qu'exerce sur la littérature la guerre acharnée que se livrent les éditeurs ;

2° Fournir à tout auteur de mérite, pauvre et inconnu, le moyen d'imprimer ses œuvres et de faire connaître son talent.

3° Établir parallèlement au système de la rétribution par l'échange, un mode de rémunération qui proportionne la récompense au service, la rétribution au mérite, et encourage les travaux sérieux, en affranchissant les écrivains de la dé-

pendance d'un public qui court de préférence à ce qui l'amuse, et ne paie trop souvent que pour être corrompu ou trompé ;

4° Faire en sorte que les livres les meilleurs soient ceux qui coûtent le moins cher.

5° Créer une institution qui, par sa nature, limite les bénéfices des contrebandiers littéraires, et combatte cette honteuse tendance des écrivains à se faire spéculateurs ou pourvoyeurs de la spéculation.

Pour atteindre, au moins en partie, les divers résultats qui viennent d'être énumérés, nous proposerions ce qui suit :

Une librairie sociale serait fondée par les moyens et sur les bases indiqués dans ce livre au chapitre *Organisation du travail.*

Cette librairie sociale relèverait de l'État, sans lui être asservie ; elle se gouvernerait elle-même, et ferait elle-même, entre ses membres, la répartition des bénéfices obtenus par le travail commun, ainsi qu'il a été dit dans l'article précité. Seulement sa constitution serait originairement réglée par des statuts que l'État aurait rédigés en forme de loi, et dont il aurait à surveiller la stricte exécution [1].

[1] Je ferai remarquer à ce sujet qu'à l'exception de M. Louis Reybaud, tous les critiques qui ont bien voulu s'occuper du petit écrit intitulé *Organisation du Travail*, nous ont reproché de charger l'État d'une besogne im-

Conformément à ces statuts, la librairie sociale n'aurait à payer aucun droit d'auteur. Le prix des livres qu'elle jetterait dans la circulation serait déterminé d'avance par l'État, et calculé en vue du meilleur marché possible.

Tous les frais d'impression seraient à la charge de la librairie sociale. Un comité d'hommes éclairés, choisi et rétribué par elle, recevrait les ouvrages.

Les écrivains, dont la librairie sociale éditerait les œuvres, acquerraient, en échange de leurs droits d'auteurs, dont ils feraient l'abandon, le droit exclusif de concourir pour les récompenses nationales.

Il y aurait au budget un fonds spécialement destiné à rétribuer, sous forme de récompense nationale, ceux des auteurs susdits qui, dans toutes les sphères de la pensée, auraient le mieux mérité de la patrie.

Toutes les fois que le premier ouvrage d'un auteur aurait été jugé digne d'une récompense nationale, il y aurait lieu à accorder une prime à la librairie sociale ; cette prime aurait pour but d'encourager la librairie à prêter son appui aux jeunes talents, et de l'indemniser des pertes aux-

mense, partant impossible. S'ils avaient lu notre livre plus attentivement, ils auraient vu que nous faisons de l'État, non pas le directeur des ateliers sociaux, mais leur législateur, ce qui est bien différent.

quelles cette protection pourrait quelquefois l'exposer.

Les représentants du peuple nommeraient, chaque année, et pour chaque genre de travail intellectuel, un citoyen qui serait rétribué par la librairie sociale, et aurait mission d'examiner, dans sa sphère, les ouvrages sortis des presses sociales. Il aurait une année entière pour approfondir les critiques qui seraient faites de ces ouvrages, étudier l'impression que la société en aurait reçue, interroger enfin l'opinion publique, représentée par ses organes les plus intelligents, et non par la multitude aveugle des acheteurs. Au bout de l'année, il soumettrait aux représentants du peuple les résultats de son examen, dans un rapport motivé et soigneusement détaillé. Un mois après la publication de ce rapport, qui serait faite avec toute la solennité convenable, les représentants du peuple feraient, entre les auteurs jugés dignes de la reconnaissance de la patrie, la répartition du fonds des récompenses nationales. Il va sans dire que, dans cette répartition on aurait égard à la nature des travaux et au temps employé pour les accomplir.

Ce système paraîtra naïf aux uns, bizarre aux autres, je le sais ; et déjà les objections s'élèvent en foule. Voyons un peu cependant.

Personne n'ignore de combien d'obstacles est aujourd'hui hérissée l'entrée de la carrière litté-

raire. Êtes-vous jeune, êtes-vous pauvre, êtes-vous si peu favorisé du destin qu'il ne vous ait donné qu'une grande intelligence et un noble cœur?.. Alors, malheur à vous! Malheur à vous, surtout si, prenant votre vocation au sérieux, vous n'avez songé qu'à travailler pour l'avenir, avec l'amour des hommes, et sous l'œil de Dieu! Les difficultés s'entasseront sous vos pas, et l'air manquera longtemps peut-être à votre intelligence. Les dispensateurs patentés de la gloire vous répondront, si vous allez à eux, à supposer qu'ils soient en état de vous comprendre, que votre nom est trop obscur et votre œuvre trop sérieuse, que le succès n'appartient qu'aux réputations acquises et aux écrits décevants, que trop de désordre s'est introduit dans les affaires de ce siècle, pour qu'un éditeur prudent se hasarde à publier à ses risques et périls un livre sans estampille; ou bien, ils vous épargneront l'humiliation d'un refus, mais en vous imposant les conditions les plus dures, et en vous faisant de la publicité une aumône spoliatrice.

Le système que nous proposons indique un remède à ce mal immense. En substituant une association qui traite au grand jour, à des individus isolés qui traitent dans l'ombre, il coupe court aux fraudes et aux violences que provoque et protége l'obscurité des relations privées. Il fait dépendre la publication des bons livres, non plus

de spéculateurs, qui n'ont souvent d'autre intelligence que celle du commerce, mais d'hommes compétents, qu'il intéresse au succès de toute œuvre utile et recommandable. En un mot, il tend à ouvrir une issue aux talents ignorés, et à féconder tous les germes que la société cache dans son sein.

Aujourd'hui, et sous l'empire, de jour en jour plus envahissant, des passions mercantiles, il est manifeste que la littérature se rapetisse, se corrompt, se dégrade, se prostitue. Les écrivains, n'ayant plus d'autre perspective que l'argent, et d'autre moyen d'en avoir que le commerce, la pensée n'est plus qu'une affaire de courtage ; et comme la *qualité* importe peu dans ce genre de trafic, c'est sur la *quantité* qu'on spécule, on inonde le marché de mauvais livres, et les perles restent à jamais enfouies dans ce fumier. Adieu les travaux patients et méritoires ! Est-ce que la cupidité peut attendre ? Adieu ce génie qui est l'étude ! Pour jouir de la vie, faut-il laisser venir la vieillesse ? D'ailleurs, à quoi bon ? L'État n'existant que de nom, et la société n'étant qu'un amalgame confus d'individus juxtaposés, où serait l'acheteur des œuvres sur lesquelles se consume toute une vie ? La gloire ici ne viendrait pas même consoler le courage de la pauvreté. Car là où l'argent sert de récompense à l'écrivain, le jugement de la postérité, c'est l'affluence

de ceux qui paient; et la gloire, c'est la vogue.

Dans le système proposé, beaucoup de ces inconvénients disparaîtraient. L'homme de lettres serait élevé jusqu'à sa mission, lorsqu'il aurait devant lui, comme encouragement à l'étude, la perspective d'une récompense qui témoignerait de ses services, le dédommagerait de son désintéressement et le déclarerait solennellement créancier de son pays.

Mais, jusqu'à ce que cette récompense eût été obtenue, comment l'homme de lettres lutterait-il, s'il était pauvre, contre la nécessité de vivre? Il imiterait Jean-Jacques : en dehors de son travail intellectuel, il se vouerait à l'exercice d'une profession lucrative. La dignité de l'homme de lettres, son indépendance, sa royauté, ne sont qu'à ce prix. L'homme, grâce au ciel, a reçu de Dieu des aptitudes diverses. Pourquoi sa fonction serait-elle *une*, quand sa nature est *multiple*? Aussi bien, l'intelligence ne saurait être continuellement en gestation; comme la terre, elle veut être ménagée, et la variété des semences qu'on lui confie redouble sa fécondité.

On demandera peut-être ce que deviendraient, dans notre système, les écrivains qui, prisant la gloire beaucoup moins que l'argent, n'acceptent pour juges que leurs acheteurs; ceux-là auraient la ressource d'éditer eux-mêmes leurs œuvres ou de les faire éditer, tout comme cela se passe au-

jourd'hui. La condition, il est vrai, deviendrait moins favorable, puisque la librairie sociale ferait une concurrence sérieuse aux éditeurs particuliers. Mais de quels écrivains est-il ici question? De ceux qui, par l'attrait que leurs livres empruntent soit à la frivolité, soit à la corruption, soit au scandale, font pour ainsi dire violence à la bourse d'un grand nombre de lecteurs, et courent après les gros bénéfices. Or, quand le bénéfice des livres futiles ou dangereux serait diminué au profit des bons livres, où serait le mal? Est-ce que la société peut souffrir qu'on devienne démesurément riche en la trompant, alors qu'en la servant on est exposé à demeurer pauvre? cela est-il équitable? Et la nation, au sein de laquelle se produit ce honteux phénomène, ne penche-t-elle pas du côté des abîmes? Oui, le système proposé aurait pour résultat inévitable de réduire le nombre et les bénéfices de ceux qui font de la pensée métier et marchandise. Mais ce résultat milite en faveur du système, loin de le combattre.

Nous prévoyons une autre objection. On va nous opposer le danger de rendre l'État arbitre souverain des productions de l'esprit. Mais pour peu qu'on y réfléchisse, on sera tout à fait rassuré. L'État, je le répète, serait le législateur de la librairie sociale, il n'en serait pas le directeur. Une fois les statuts rédigés, il en surveillerait l'exécution, comme il surveille l'exécution de la loi qui

défend d'escalader une maison ou de tuer un passant. Là se bornerait son intervention. Qu'aurait-elle d'absorbant et de tyrannique? Quant aux récompenses nationales, ce ne serait pas le pouvoir exécutif qui les décernerait, mais la société elle-même, représentée par ceux qui en forment l'élite, et qu'elle choisit pour la personnifier et la résumer. Qui nous répond, direz-vous, des lumières et de la probité de ceux qui seraient appelés à désigner les candidats? Ce qui vous en répond, je vais vous le dire en deux mots : leur intérêt. Car j'admets pour un moment, et l'hypothèse est exorbitante, qu'une assemblée choisisse un ignorant pour la guider dans l'appréciation des œuvres scientifiques : est-ce que cet ignorant accepterait une mission semblable? est-ce qu'il s'exposerait de gaîté de cœur à la risée du monde? Et si à la place d'un ignorant vous mettez un homme corruptible, quel excès d'audace et d'impudence ne lui faudrait-il pas pour braver la responsabilité morale la plus lourde qui ait jamais pesé sur un homme? Qu'on le remarque bien : il ne s'agit pas ici d'une académie délibérant à huis clos, et composée d'hommes entre lesquels la responsabilité s'égare et s'évanouit; la responsabilité ici serait personnelle, nominative : il faudrait la repousser ou l'accepter tout entière. Et puis, tout s'accomplirait au grand jour, tout se ferait avec retentissement.

On aurait à se prononcer sur le plus élevé de tous les théâtres, devant son pays; devant le monde entier. Le juge aurait eu toute une année pour former son jugement. Quand il l'exprimerait, la critique aurait déjà parlé; l'opinion de tous les hommes intelligents serait connue : que de garanties, sans parler de celle qui résulterait du choix fait par l'assemblée! Car quelque défiance qu'on ait des assemblées délibérantes, on nous accordera du moins qu'il est des questions devant lesquelles l'esprit de parti est frappé d'impuissance.

Au reste, que des erreurs fussent possibles, une pareille objection est absolument sans valeur. A quelle institution ne s'adresse-t-elle pas? Une société se passera-t-elle de lois parce que le législateur n'est pas infaillible? Renverserez-vous vos tribunaux parce qu'une erreur de jugement peut y décider de la fortune d'un citoyen, de sa liberté, de sa vie? Aussi longtemps qu'il y aura des hommes soumis aux écarts de l'intelligence, et dupes des passions du cœur, tous les systèmes seront imparfaits. Ceux qui donnent la réalisation de leurs idées comme une panacée universelle, d'un effet immédiat, sont des charlatans dont il faut se défier, ou des illuminés qu'il faut plaindre. Quand un système est produit avec bonne foi, il convient donc de l'examiner avec bonne foi, c'est-à-dire de chercher, non pas s'il est tout à fait

exempt d'imperfections, mais si la somme des avantages qu'il présente n'est pas supérieure à celle des inconvénients qui en découlent.

Notre système ne comprend pas la littérature dramatique, parce que le spectacle étant un moyen direct de gouvernement, il y a lieu d'établir pour la littérature dramatique des règles particulières. Ce sera le sujet d'un travail ultérieur.

Nous n'avons rien caché de notre pensée. Tant pis pour ceux qu'aurait blessés notre franchise! Mais nous nous devions, comme citoyen, de protester contre des doctrines qui aboutissent à l'altération de la littérature et à la dégradation des hommes de lettres.

M. de Lamartine a dit dans son rapport :

« Que ne devons-nous pas à ces hommes dont nous avons laissé si longtemps dilapider l'héritage? Cinq ou six noms immortels sont toute une nationalité dans le passé. Poëtes, philosophes, orateurs, historiens, artistes, restent dans la mémoire l'éclatant abrégé de plusieurs siècles et de tout un peuple.

« Montaigne joue en sceptique avec les idées, et les remet en circulation en les frappant du style moderne. Pascal creuse la pensée, non plus seulement jusqu'au doute, mais jusqu'à Dieu. Bossuet épanche la parole humaine d'une hauteur d'où elle n'était pas encore descendue depuis le Sinaï. Racine, Molière, Corneille, Voltaire,

trouvent et notent tous les cris du cœur de l'homme. Montesquieu scrute les institutions des empires, invente la critique des sociétés et formule la politique; Rousseau la passionne, Fénelon la sanctifie, Mirabeau l'incarne et la pose sur la tribune. De ce jour, les gouvernements rationnels sont découverts, la raison publique a son organe légal, et la liberté marche au pas des idées, à la lumière de la discussion. Mœurs, civilisation, richesse, influence, gouvernement, la France doit à tous ces hommes; nos enfants devront tout peut-être à ceux qui viendront après eux. Le patrimoine éternel et inépuisable de la France, c'est son intelligence; en en livrant la généreuse part à l'humanité, en s'en réservant à elle-même cette part glorieuse, qui fait son caractère entre tous les peuples, le moment n'était-il pas venu d'en constituer en propriété personnelle cette part utile qui fait la dignité des lettres, l'indépendance de l'écrivain, le patrimoine de la famille et la rétribution de l'État? »

Ah! Monsieur, lorsque vous laissiez tomber ces mots de votre plume, est-ce qu'aucune voix n'a murmuré dans votre cœur, vous avertissant que vous vous égariez? Quand il s'agit d'apprécier l'importance des hommes de génie, vous en faites des demi-dieux; et quand il s'agit de régler leur sort, vous en faites des brocanteurs! Votre admiration les élève jusqu'au ciel, et votre système

les précipite dans l'abîme! Votre talent vous a trahi, Monsieur; ne vous en défendez pas. Votre éloquence même condamne vos conclusions, et je ne veux d'autre preuve contre vous que la magnificence de votre langage. Non, il n'est pas possible qu'un poëte ait été tout à fait sincère avec lui-même, lorsqu'il a invoqué tant de gloire et de grandeur à l'appui d'aussi misérables intérêts! Non! cela n'est pas possible. Je crois vous deviner, Monsieur: riche et sans enfants, vous avez été séduit par cette idée qu'en réclamant le droit de battre monnaie pour les gens de lettres et leurs héritiers, vous plaidiez une cause qui n'était point la vôtre. Pauvre, vous n'auriez jamais demandé que la rémunération des gens de lettres se soldât en écus. Père de famille, vous auriez cru suffisant pour vos successeurs l'héritage de votre nom. Vous vous êtes trompé vous-même; vous avez été généreusement dupe du rôle désintéressé que dans cette cause vous avait ménagé le destin.

Ce n'est pas un des moins tristes symptômes du mal qui ronge aujourd'hui la société que cette religion de l'industrialisme hautement professée par un aussi grand poëte que M. de Lamartine, par un homme d'une intelligence aussi élevée. Ainsi, l'industrialisme va rapetissant les situations et les cœurs; il envahit les choses; il s'asservit les hommes; il ose dire au poëte lui-même,

comme le tentateur à Jésus : *Si cadens adoraveris me*, et le poëte se prosterne ! Eh bien ! tant qu'il nous restera un souffle de vie, et dût notre voix se perdre dans l'immense clameur de toutes les cupidités en émoi, nous combattrons, nous, ces tendances dégradantes ; nous demanderons que le désintéressement soit conservé au nombre des grandes vertus ; nous demanderons que l'honneur, que la gloire, que la satisfaction du devoir rempli, ne cessent pas d'être proposés pour but et pour récompense à l'activité humaine ; nous demanderons qu'on n'appauvrisse pas l'homme à ce point, qu'il ne lui reste plus d'autre mobile que l'amour de l'or. Et à ceux qui ne savent pas tout ce qu'il doit y avoir de noblesse dans l'âme d'un écrivain, nous rappellerons ces sublimes paroles de Jean-Jacques[1] :

« Non, non, je le dis avec autant de vérité que de fierté ; jamais, en aucun temps de ma vie, il n'appartint à l'intérêt ni à l'indigence de m'épanouir ou de me serrer le cœur. Dans le cours d'une vie inégale et mémorable par ses vicissitudes, souvent sans asile et sans pain, j'ai toujours vu du même œil l'opulence et la misère. Au besoin, j'aurais pu mendier ou voler comme un autre, mais non pas me troubler pour en être réduit là. Jamais la pauvreté ni la crainte d'y

[1] *Confessions*, t. I^er^, p. 134-135.

tomber ne m'ont fait pousser un soupir ni répandre une larme. Mon âme, à l'épreuve de la fortune, n'a connu de vrais biens ni de vrais maux que ceux qui ne dépendent pas d'elle, et c'est quand rien ne m'a manqué pour le nécessaire, que je me suis senti le plus malheureux des mortels. »

# APPENDICE [1]

## CE QUI POURRAIT ÊTRE TENTÉ DÈS A PRÉSENT.

Dans l'ouvrage qu'on vient de lire, nous avons exposé la marche qu'aurait à suivre, pour amener progressivement une équitable et saine organisation du travail, un gouvernement ami du peuple et issu des suffrages populaires. Le plan proposé suppose, par conséquent, comme moyen d'arriver à une révolution sociale, l'accomplissement d'une révolution politique.

Or, il est possible qu'elle soit éloignée encore, cette heure attendue où l'État ne sera plus qu'un résumé vivant du peuple. Et, en attendant, que de désordres dans le *domaine* du travail devenu un véritable champ-clos ! que de souffrances ! que de misères !

Aussi avons-nous entendu ce cri s'élever : Jusqu'à ce qu'une révolution politique se puisse faire, n'y a-t-il, pour les ouvriers, aucun essai à tenter ?

A Dieu ne plaise que cette opinion soit la nôtre ! Il faut se défier sans doute de la puissance

[1] Il est à remarquer que cet appendice et la suite ont été faits pour la cinquième édition, déjà parue lors de la révolution de février 1848.

des efforts partiels ; mais ce n'est pas nous qui conseillerons au peuple l'immobilité dans le mal et la douleur.

Seulement, qu'on prenne garde aux tentatives imprudentes ou fausses ! Qu'on prenne garde aux tentatives qui seraient de nature, soit à donner le change sur le but définitif à atteindre, soit à compromettre et à décrier le principe d'association !

Naguère il est arrivé que, sous l'inspiration d'un sentiment honorable, quelques membres, connus, du parti démocratique, se sont réunis pour discuter ensemble cette question, si grande et tant agitée, de l'organisation du travail. Chercher par quel moyen pratique on pourrait tendre, dans l'état présent des choses, à la réalisation du principe d'association, tel était le point sur lequel il s'agissait de s'entendre.

Le parti qui a réuni la majorité des suffrages consisterait à former une association de crédit qui présidât à la naissance de diverses associations de travailleurs, leur fournît des instruments de travail, leur imprimât une direction, mais en laissant la concurrence s'exercer entre elles, et sans leur demander d'asseoir leur existence sur l'établissement d'un capital collectif, sujet à s'accroître indéfiniment, inaliénable enfin.

Pour nous, nous ne saurions nous associer à un projet semblable :

1° Parce que toute association d'ouvriers qui

ne s'impose pas la loi de s'étendre indéfiniment au moyen d'un capital collectif et inaliénable, se trouve avoir des intérêts distincts de ceux de la masse des prolétaires, lesquels n'arriveront à s'affranchir qu'en se considérant comme une même famille ;

2° Parce que aider tels ou tels ouvriers à former entre eux une association particulière et limitée, c'est créer des privilégiés parmi les travailleurs, et établir des catégories là où tout doit tendre, au contraire, à l'unité ;

3° Parce que la grande et universelle émancipation des travailleurs n'aura jamais lieu, tant que subsistera la concurrence, source intarissable de haines, de jalousies, de fraudes et de désastres ;

4° Parce que, dans l'état de concurrence, ajouter à la force des uns, c'est augmenter la faiblesse des autres. De sorte que, si la concurrence était maintenue systématiquement, tout appui prêté à une association particulière deviendrait funeste à ceux qui, en dehors de cette association, resteraient abandonnés à eux-mêmes.

En résumé, de quoi s'agit-il? D'aboutir pratiquement, progressivement, à la réalisation du dogme : Liberté, égalité, fraternité? Eh bien, il faut alors viser droit à la concurrence. Car :

Avec la concurrence, pas de liberté, puisque la concurrence arrête les plus faibles dans le dé-

veloppement de leurs facultés et les livre en proie aux plus forts;

Avec la concurrence, pas d'égalité, puisque la concurrence n'est que l'inégalité même mise en mouvement;

Avec la concurrence, pas de fraternité, puisque la concurrence est un combat.

Que ce principe meurtrier ne puisse pas être détruit *immédiatement, d'un seul coup,* sans doute. Mais c'est à rendre sa destruction complète, inévitable, que doit tendre tout système dont le but est l'ÉMANCIPATION DES TRAVAILLEURS.

Voici, quant à nous, ce que nous proposons:

Un comité serait formé dans le parti socialiste et démocratique.

Ce comité ouvrirait, en vue de l'affranchissement des prolétaires, une souscription semblable à celles qui ont été ouvertes, dans ces dernières années, quand il a fallu, ou protester contre l'abaissement de la dignité nationale, ou honorer la mémoire de quelque vertueux citoyen, ou venir en aide à un peuple ami et opprimé.

Les fonds recueillis de cette sorte seraient mis à la disposition d'une association d'ouvriers, laquelle ne serait considérée, bien entendu, que comme le premier noyau de l'association universelle des travailleurs. Elle devrait se composer de plusieurs industries diverses, et se constituer sur les bases dont voici les principales.

## CONTRAT [1]

ARTICLE PREMIER. Les ouvriers associés seront distribués en deux familles, composées chacune d'un nombre égal de membres.

Le nombre des ouvriers venant à augmenter, le nombre des familles sera augmenté proportionnellement.

On choisira, autant que possible, pour former une famille, les membres domiciliés dans le même quartier.

ART. 2. L'assemblée générale des ouvriers nommera un conseil central d'administration révocable, dont les fonctions spéciales seront de chercher des travaux, de traiter avec les tiers, de distribuer, entre les conseils de famille dont il sera parlé ci-après, l'ouvrage à faire et le prix à partager, de telle sorte que chaque famille reçoive, toute proportion

[1] On objectera, peut-être, que le projet dont nous donnons ici les bases ne cadre pas parfaitement avec les dispositions des lois relatives à la constitution des sociétés commerciales.

Il est certain que les lois ont été faites jusqu'ici en vue de l'*association des capitaux*, au lieu de l'être en *vue de l'association des forces et des sentiments*.

Toutefois, une étude attentive du Code, et l'avis de plusieurs jurisconsultes éminents nous permettent d'affirmer que le contrat ci-dessus est conciliable avec la forme des *sociétés en commandite*. Note de M. Louis BLANC.

gardée, le même nombre d'heures de travail et la même rémunération.

Art. 3. Il y aura dans chaque famille un conseil désigné sous le nom de conseil de famille, composé de membres qui seront élus par la famille et révocables s'il y a lieu.

Les fonctions de ce conseil seront de répartir entre tous les membres de la famille la part des travaux et des salaires qui lui sera afférente. Les membres de ce conseil auront, de plus, mission d'inspecter les travaux et de veiller à ce que chacun remplisse sa tâche.

Art. 4. Chaque famille élira un de ses membres spécialement chargé de l'examen des livres et de la vérification des opérations faites, soit par le conseil central, soit par les conseils particuliers.

Art. 5. Chaque ouvrier sera payé, sur le prix des travaux, à raison de cinq francs par huit heures de travail.

Les bénéfices obtenus au-dessus de cette somme feront partie du fonds commun dont l'emploi va être indiqué.

Art. 6. A la fin de l'année, il sera dressé un état exact de la position de la société. A cet effet, l'on procédera à un inventaire général de l'actif et du passif. S'il reste un excédant, il en sera fait deux parts, dont l'une sera distribuée aux contractants par portions égales, et dont l'autre constituera un capital collectif, inaliénable, destiné à l'accroissement de l'association par des adjonctions successives, comme il sera dit ci-après.

Art. 7. Tout associé devenu infirme ou malade,

et qui en justifiera, aura droit au même salaire, aux mêmes avantages que s'il fût resté bien portant.

ART. 8. Il n'est dû à l'ouvrier sortant, si c'est par acte volontaire ou pour fait d'inconduite, que le salaire de son travail, qui ne lui aurait pas été encore payé.

ART. 9. Reconnaissant que le droit au travail appartient à chaque homme, et que toute association revêtue d'un caractère exclusif est attentatoire à la doctrine de la fraternité, les contractants s'engagent de la manière la plus formelle à admettre parmi eux, sur le pied d'une égalité parfaite, tout ouvrier qui se présenterait en adhérant aux statuts, pourvu qu'il soit de la profession, qu'il le prouve, et que la situation de la société ne rende pas son admission absolument impossible.

ART. 10. Pour en décider, il sera formé un jury composé de sept membres et élu par l'ensemble des contractants.

ART. 11. Les contractants reconnaissent qu'il vaut mieux gagner moins que d'empêcher son frère de vivre. Le jury des ouvriers devra donc décider des cas d'admission d'après ce principe, que monopoliser le travail est un crime de lèse-humanité.

ART. 12. Les contractants sont divisés, dès à présent, comme il a été dit plus haut, en deux familles. Elles pourront s'accroître par les adjonctions successives jusqu'au chiffre de cent membres chacune, et seront alors déclarées complètes. S'il survient de nouveaux membres, ils seront distribués, en nombre égal, entre les deux familles existantes, jusqu'à

ce qu'ils atteignent le nombre de cent, auquel cas ils formeront une famille nouvelle, et ainsi de suite.

Art. 13. Le jury des ouvriers sera choisi, par les contractants, pour tribunal arbitral, et il jugera, en cette qualité, les contestations qui pourront s'élever entre les contractants. Ce sera lui qui décidera de la légitimité des causes de retraite ou des faits de maladie; lui aussi qui prononcera, sur le rapport des inspecteurs, l'exclusion des ouvriers convaincus de paresse. Il aura enfin le droit de prononcer, après débat public, la révocation de ceux des membres des conseils qui auraient mérité d'être révoqués; et ce, dans la forme suivie par le tribunal arbitral, pour les jugements.

Art. 14. Il y aura lieu, chaque année, à réélire ou à maintenir les membres, soit des conseils, soit du jury.

---

Pendant que nous nous occupions de revoir l'édition actuelle, nous avons reçu d'un ouvrier, M. Agricol Perdiguier, connu par son livre sur le *compagnonnage*, la lettre et le projet qui suivent.

Nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs le plan indiqué par M. Agricol Perdiguier, convaincu, comme lui, qu'il s'agit ici d'une question dont tout bon citoyen doit se préoccuper :

« MONSIEUR LOUIS BLANC,

« J'ai appris que vous prépariez une nouvelle édition de votre livre sur l'*Organisation du travail*. Comme cette question est fort grave, et que chacun doit s'en préoccuper, j'ai essayé de rédiger un plan d'association que je vous envoie, et que je vous prie de soumettre à vos lecteurs, si vous pensez qu'il puisse leur faire quelque plaisir.

« Votre tout dévoué,

« Agricol PERDIGUIER. »

Paris, 18 mars 1847.

## PROJET DE RÈGLEMENT

ARTICLE PREMIER. Si des ouvriers, en se rapprochant, en se cotisant, parvenaient à former un capital social, afin d'exploiter une industrie quelconque, ce seraient tous les associés réunis qui nommeraient leur gérant, et tous les chef des l'association.

ART. 2. Si des riches, amis de notre classe, veu-

lent, dans des prévisions d'avenir, concourir à la formation d'une association de travailleurs, ils choisiront, parmi ceux-ci, celui qui leur offrira le plus de garanties morales et les plus grandes chances de réussite ; ils avanceront le capital grandement, généreusement, à l'intérêt le plus minime, et l'association se constituera.

Art. 3. Celui que les gens de bonne volonté auront choisi pour tenter l'essai d'un nouveau régime industriel, choisira lui-même, parmi les ouvriers laborieux, intelligents, moraux et amis de la fraternité, ses coassociés. Un comité d'un nombre déterminé de membres sera constitué, un règlement accepté, et la durée de l'association limitée à trente ans, je suppose.

Art. 4. L'association ayant besoin de fonctionner, de faire l'application des facultés qui lui sont propres, et de s'instruire chaque jour par l'expérience et la pratique des choses, exploitera d'abord une seule industrie : l'ébénisterie ou la menuiserie, si on le juge bon.

Art. 5. A côté de ce premier groupe d'ouvriers, le comité et son gérant devront, à mesure que la possibilité s'en présentera, former de nouveaux groupes d'états différents.

Art. 6. Ainsi, à côté du groupe des menuisiers, on placera celui des serruriers, celui des tourneurs, celui des charpentiers, celui des maçons, celui des cordonniers, etc., etc.

Art. 7. Chaque groupe aura son directeur des travaux, choisi par le comité, d'accord avec le groupe lui-même.

Art. 8. Le gérant et les directeurs des travaux seront payés au mois ou à la journée ; les traitements seront fixés selon les règles de la justice ; tous les autres ouvriers travailleront aux pièces, et à la journée quand le cas ou la nature de l'industrie l'exigera. Les prix, soit des façons, soit des journées, ne seront ni plus ni moins élevés que dans les ateliers des particuliers.

Art. 9. Il sera adjoint au comité de gérance un délégué de chaque groupe, élu librement par le groupe, et qu'il pourra révoquer. Ces délégués auront mission d'éclairer les opérations de la société et de les contrôler ; les délégués seront les conducteurs des travaux ou tout autre membre nommé par les groupes.

Art. 10. Tous les groupes sont solidaires ; ils ne forment ensemble qu'une seule association, dont le comité de gérance est la tête, dont les groupes divers forment le corps et les membres.

Art. 11. Les comités des groupes recevront l'argent du comité de gérance, et auront avec lui de fréquents rapports.

Art. 12. Le comité de gérance sera composé de six membres : le gérant, le sous-gérant, le secrétaire, le secrétaire adjoint et l'inspecteur des groupes.

Art. 13. Les comités particuliers des groupes se composeront également de six membres : le délégué du groupe, le conducteur des travaux et quatre autres membres. Il pourrait arriver que le délégué et le conducteur des travaux fût le même homme, mais on s'arrangera toujours de sorte que chaque comité soit composé de six hommes.

Art. 14. Des registres exacts seront tenus ; l'ordre et la clarté doivent régner dans les comptes du comité de gérance et dans les opérations de chaque groupe.

Art. 15. Au terme de chaque année les dépenses et les recettes seront balancées, et des bénéfices généraux on fera quatre parts : la première presque toujours inégale aux autres, paiera les intérêts de l'argent avancé à la société et des actions qu'elle aura délivrées ; la seconde restera comme fonds de secours à accorder aux sociétaires ; la troisième restera comme fonds social et de remboursement, afin que la société puisse, avec le temps, se rendre propriétaire absolu de son capital ; la quatrième sera répartie sur tous les associés par fractions égales.

Art. 16. Si l'un des groupes éprouve des pertes et se trouve en déficit au bout de l'année, la société viendra à son secours, et cela n'empêchera pas ce groupe de prendre part aux bénéfices généraux.

Art. 17. Si cependant le même groupe continuait pendant plusieurs années, sans causes majeures, à être à charge à la société, pendant que ses membres recevraient une moyenne de salaire au moins égale à celle des membres des autres groupes, le comité de gérance, aidé du concours des délégués, aviserait à son sujet, soit en changeant sa direction, soit en lui supprimant sa part aux bénéfices, soit par tous autres moyens.

Art. 18. Les membres de tous les groupes sont liés par l'intérêt et la fraternité. Les ébénistes prennent leurs chaussures des cordonniers, ceux-ci leurs meubles des ébénistes, et chaque groupe devient un client de tous les groupes, et usera de son influence pour lui procurer des travaux, vu que tous bénéficient à l'intérêt de chacun, et que chacun trouve son avantage dans l'intérêt de tous.

Art. 19. Les habitations des membres de l'association devront être, autant que possible, rapprochées des ateliers communs.

Art. 20. Le comité de gérance pourra acheter en gros, outre les matériaux propres aux travaux, les aliments et boissons les plus indispensables à la vie, tels que légumes, fruits, vin, etc. ; et fournira à chaque associé, au prix de revient, ce qui lui sera nécessaire pour sa consommation. Le montant de ces objets sera retenu à chaque associé sur son salaire de la semaine.

Art. 21. Si le travail et l'économie produisent l'aisance, si chaque membre réalise une somme déterminée, il pourra la verser dans le sein de la société, qui délivrera des actions à cet effet. L'intérêt de l'argent n'ira pas au delà de cinq du cent.

Art. 22. Tout membre sera toujours libre de cesser de faire partie de la société. S'il est porteur d'actions, on les lui reprendra, et son argent lui sera

rendu intégralement ; il aura dès lors perdu tout droit aux secours et au fonds social conquis par le travail de tous.

ART. 23. La société pourra toujours s'adjoindre de nouveaux membres, soit pour remplacer ceux qui se retireraient, soit pour grossir le faisceau des associés. Le membre nouveau dans la société, et qui aurait travaillé peu de mois au profit de tous, ne recevrait, dans sa première participation aux bénéfices, que la part qui lui serait due légitimement.

ART. 24. Si les travaux de l'association ou de quelque groupe étaient en souffrance ; si des bras étaient inoccupés, les plus nouveaux associés, ou ceux qui pourraient le plus facilement se procurer de l'ouvrage ailleurs se retireraient momentanément de l'atelier commun. Ils ne recevraient plus leur salaire de la société, mais ils auraient toujours droit aux secours fraternels et aux bénéfices, pourvu qu'ils fussent toujours prêts à revenir travailler au sein de l'association dès qu'elle les appellerait.

ART. 25. Si les travaux étaient en souffrance, non seulement au sein d'un groupe, mais encore partout où l'on professerait l'industrie de ce groupe, et qu'il ne fût pas possible aux membres inoccupés de se procurer des travaux nulle part, le groupe réduirait les heures de travail de tous les membres, afin que sa souffrance fût allégée en la partageant entre tous fraternellement : ainsi, dans ce cas exceptionnel, aucun membre n'aurait à sortir de l'atelier commun. Les fonds de secours pourraient même, après délibération expresse, venir en aide aux associés les plus nécessiteux.

ART. 26. Chaque membre est toujours libre de se retirer de l'association. Par la même raison, et pour que les droits soient réciproques, le comité de gérance, uni aux délégués des groupes et aux conducteurs des travaux, pourra exclure celui des associés qui ne marcherait pas dans les principes moraux et fraternels de l'association.

Art. 27. Les associés sont payés aux pièces ou à la journée, et chacun reçoit selon sa force et sa capacité : Ce n'est qu'aux bénéfices généraux de l'année que chacun prend une part égale. Cependant, si un nombre d'associés, s'appuyant sur des principes autres que ceux énoncés ci-dessus, ne voulaient pas gagner plus les uns que les autres, on leur donnerait la masse de leur salaire, et ils se la partageraient comme ils l'entendraient ; ou bien la gérance et les chefs des groupes feraient ce partage au gré de ceux qui l'auraient désiré, afin qu'ils eussent chacun une part égale.

Art. 28. Quand la société en aura les moyens, des pensions seront votées aux vieillards et aux invalides qui auront usé ou brisé leurs forces en travaillant pour elle. De plus, la femme ou les enfants, ou le père ou la mère d'un membre mort au service de la société, recevront un secours, quand la gérance et les délégués en auront ainsi décidé. Dans les décisions à ce sujet, on aura égard aux services rendus par le défunt ainsi qu'au mérite et aux vrais besoins de ses proches.

Art. 29. Des cours élémentaires et professionnels seront ouverts. Des articles particuliers en régleront les détails. (Nous dirons aussi comment des comptoirs pourraient être établis dans les départements, afin que les associés pussent changer de ville, voyager, sans cesser d'être de la société, et de travailler pour elle. Cependant, si cela présentait des obstacles, ou semblait donner à la société un caractère trop envahissant, nous nous abstiendrions d'en parler, car nous ne voulons tenter que le possible et ce que nous croyons bon.)

Art. 30. Tous les sept jours, chaque comité réunira ses membres ; tous les mois, il y aura réunion du comité de gérance et des délégués des groupes. Tous les trois mois, les membres de tous les comités particuliers se réuniront au comité de gérance. Au bout de chaque année, il y aura une réunion générale, et où, après le partage des bénéfices,

on célébrera une fête en famille pour mettre à l'unisson l'âme, le cœur et le moral de tous les associés.

Art. 31. La société est constituée pour trente ans; mais des cas imprévus peuvent amener la dissolution avant le temps. Elle peut aussi prolonger sa durée au delà de ce terme, si les circonstances sont favorables, et si les lois de l'avenir veulent le lui permettre.

Art. 32. En cas de dissolution, le premier remboursement échoit de droit aux actionnaires et aux commanditaires. Le surplus du fonds social sera réparti entre tous les associés, dont les uns auront plus, les autres moins, selon le nombre d'années qu'ils auront travaillé au profit de l'association.

Art. 33. Le présent règlement n'est point irrévocable dans toutes ses parties. La gérance et les délégués seront toujours libres d'en modifier les articles; à l'exception de ceux qui intéressent les commanditaires; à moins que ce ne soit de concert avec eux.

Art. 34. Un article ne pourra être ajouté, ou retranché, ou modifié qu'à la majorité des trois quarts des membres du comité de gérance et des délégués des groupes.

FIN.





